



# FEMMES DU BENIN

au cœur de la dynamique  
du changement social

LABORATOIRE  
M  
E  
N

FRIEDRICH  
EBERT   
STIFTUNG



# **Femmes du Bénin au cœur de la dynamique du changement social**



LABORATOIRE AMEN  
06 BP 1593 PK3 Cotonou / République du BENIN  
Tél. : (229) 21 33 71 12 / Cel. : 97 59 99 05  
E-mail : [laboamen@yahoo.fr](mailto:laboamen@yahoo.fr)  
Réf.: 02122008

*D' David Godonou HOUINSA, Ph.D.*

**Edité par :**

*Friedrich Ebert Stiftung (FES, Bénin)  
08 BP 0620 Tri Postal – Cotonou  
Tél : 21 30 27 89/21.30.28.84*

**Conçu et rédigé par :**

*D<sup>r</sup> David Godonou HOUINSA, Ph.D.*

**Assisté de :**

*Mme Laetitia B.L. DJOSSOU CODO,  
Mme Ginette GOABIN TOHON,  
Mlle Latrévi E. GLYN LAWSON  
M. Mathias Y. AFFOMAÏ.  
M. Koami GOUTON*

**Avec la contribution de :**

*D<sup>r</sup> Ariane DJOSSOU SEGLA, Ph. D.*

**Appuyé par un comité de lecture composé de :**

*Professeur Ascension BOGNIAHO, Doyen Honoraire  
M. Jérôme CARLOS, Ecrivain et Journaliste  
M. Jean FANDE, Enseignant*

**Imprimerie COPEF**

Tél : +229 21 30 16 04 / 90 03 93 32  
E-mail : imprimerie\_copef2006@yahoo.fr  
Cotonou - Bénin

ISBN 978-99919-66-86-1

Dépôt Légal N° 3680 du 06 février 2008

1<sup>er</sup> Trimestre - Bibliothèque Nationale

## Dédicace

*Aux femmes et aux hommes, dont les efforts inlassables visent, chaque jour davantage, à réduire ou, au mieux, à supprimer les inégalités dans les rapports entre homme et femme, nous dédions cet ouvrage.*

*Que leur combat embrase tous les cœurs épris de justice et de paix, afin que l'équité et l'égalité, gages d'une aube nouvelle, reconnues dans les principes, mais rarement promues dans les faits, deviennent une réalité vivante dans chaque famille, dans chaque communauté et dans tout le Bénin.*

*Que celles et ceux qui ont payé au prix de leur vie, de leur carrière, de leur union et de leur ascension sociale ce combat sachent que la flamme de leur idéal ne s'éteindra jamais, tant que lesdites inégalités persisteront.*



« Libérons la femme si nous tenons à vivre...  
C'est la femme qui fait démarrer la société.  
C'est elle qui la fait progresser... »

**BADIAN, S.**, Sous l'Orage, p.60.





## Sommaire

AVANT-PROPOS.....	11
PRÉFACE.....	15
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS .....	21
INTRODUCTION.....	25
<b>Chapitre I-</b> FEMME ET DROIT .....	41
<b>Chapitre II-</b> FEMME ET POUVOIR .....	61
<b>Chapitre III-</b> FEMME ET AVOIR .....	101
<b>Chapitre IV-</b> FEMME ET SAVOIR.....	109
<b>Chapitre V-</b> FEMME ET CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE .....	135
<b>Chapitre VI-</b> FEMME ET BIEN-ETRE .....	149
<b>Chapitre VII-</b> FEMME ET MEDIAS .....	173

<b>Chapitre VIII-</b>	LES ONG, ASSOCIATIONS NATIONALES ET ORGANISMES INTERNATIONAUX DE DEVELOPPEMENT QUI OEUVRENT POUR LA PROMOTION DE LA FEMME ET DU GENRE.....	183
CONCLUSION.....		287
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....		293

## A VANT PROPOS

**L**a quatrième conférence mondiale sur la femme organisée en 1995 à Beijing sous l'égide des Nations Unies, a révélé les discriminations conscientes ou inconscientes dont sont victimes les femmes. Le diagnostic fait à cet important sommet n'a pas occulté l'impact de ces discriminations sur la vie et le parcours des femmes dans toutes les sociétés, mais aussi sur le développement des Etats.

En Afrique Subsaharienne en général et au Bénin en particulier, des avancées significatives sont à l'actif de tous les acteurs étatiques ou non étatiques qui s'investissent au quotidien dans la réduction des inégalités entre homme et femme et qui font de l'intégration des femmes dans toutes les sphères de prises de décisions, leur cheval de bataille.

Si on se réfère aux textes législatifs qui régissent la vie des citoyens depuis le renouveau démocratique, le Bénin peut se féliciter d'avoir inscrit dans sa constitution l'article 126 qui spécifie une égalité de sexe opérationnalisée par le Code des Personnes et de la Famille qui a été adoptée en 2004.

Bien que représentant plus de la moitié de la population, le niveau de représentativité des femmes béninoises dans les différentes sphères de la société n'est pas encore satisfaisant. Les nombreux freins à la jouissance de cet atout naturel bien que supporté par les lois de la république, sont encore tenaces et handicapent la participation qualitative et quantitative des femmes dans tous les secteurs de la vie socio-économique, socio-politique et socio-culturelle.

Selon le rapport 2008 du World Economic Forum sur ' le gap global en matière de genre ' dans 130 pays, qui a pris en compte trois facteurs à savoir la participation des femmes à l'économie, l'accès à l'éducation et l'exercice du leadership politique, le Bénin est classé 126<sup>ème</sup>. Ce rang loin de jeter l'opprobre sur tous les efforts qui sont entrepris en matière d'égalité de droits au Bénin, devrait interpeller tous les acteurs du développement.

L'écart entre la rhétorique, les textes et la pratique se doit donc d'être comblé entre les hommes et les femmes, en matière de droits de l'homme et d'accès aux différentes ressources, afin qu'ils soient tous, au même degré acteurs et bénéficiaires du développement politique, économique et social de leur pays.

En 1997, la Friedrich Ebert Stiftung avait commandité une étude sur la situation de la femme béninoise dans le processus de développement. Cette étude avait débouché sur la publication du Livre Blanc de la Femme au Bénin. La forte demande nous avait amené un an plus tard, à faire un autre tirage car cette publication a contribué à faire l'état des lieux de toutes les politiques, actions et activités qui se mènent au Bénin en faveur des femmes d'une part et à mettre en exergue les institutions et associations qui se battent au quotidien pour la réussite de ces nobles objectifs d'autre part.

Dix ans après cette première édition et compte tenu de l'évolution de l'engagement des femmes au Bénin, nous avons jugé opportun de procéder à une réactualisation des données pour apprécier le chemin parcouru.

Le présent Livre blanc qui est le fruit de plusieurs mois de travail réalisé par le Laboratoire d'Appui au Management et des Etudes Novatrices (Laboratoire AMEN) se veut un document de travail de référence et d'information pour toutes celles et tous ceux qui s'intéressent à l'intégration du genre dans toutes les politiques de développement au Bénin.

Aussi, tenons-nous à remercier toutes celles et ceux qui ont contribué à la réalisation de cet ouvrage qui, nous l'espérons, répondra aux attentes des lectrices et lecteurs.

Agréable lecture.

**Uta Dirksen**

Représentante Résidente  
Friedrich Ebert Stiftung - Cotonou



## PREFACE

**E**t si l'on me contait le Bénin ! A la fin de la relation, je poserais pourtant et toujours l'étonnante et persistante question : « Connaissez-vous vraiment le Bénin ? »

Là, deux catégories de réponses me seront assurément servies. Tandis que la première opérerait résolument pour l'affirmative, la seconde, plus mitigée et nuancée, oscillerait entre l'imprécision du plus ou moins et la négative : la modestie des uns séduit et contraste avec l'assurance déconcertante des autres. A la vérité, qui peut prétendre connaître le Bénin tout entier ? Un pays gros de sa diversité, faite de plusieurs langues, sources de micro-cultures identifiantes de peuples divers. Ces peuples, venus d'horizons différents, sont mélangés par l'écheveau inextricable des alliances de sorte que les convergences culturelles, nées d'une cohabitation multiséculaire, nées des unions et nées de l'intercompréhension poussée de certaines de leurs langues, tendent à en faire un seul et même peuple, une seule nation. Ce fort brassage laisse pourtant éclater le saisissant paradoxe permanent de revendication de l'identité culturelle de chaque peuple au sein de la Nation. Qui donc peut se targuer de connaître tout le Bénin ?

Un constant effort des gouvernants vise à donner de ce pays l'image d'une nation moderne. Pour ce faire, ils impulsent des activités nationales porteuses de progrès en même temps qu'ils font adhérer et participer le pays à tous les organismes internationaux, ratifient toutes les conventions et organisent toutes les campagnes et toutes les journées mondiales de célébration ou de sensibilisation. Ces activités embrassent une thématique variée, allant de l'environnement au genre, en passant par l'alimentation, l'eau, la désertification, l'éducation, la santé, les droits de l'homme, les droits de l'enfant, les droits de la femme. Il va de soi que les bénéficiaires de ce déploiement d'activités constituent les couches les plus vulnérables, en l'occurrence les enfants et les femmes.

Quoi d'étonnant si les femmes polarisent la préoccupation majeure de la nation ? Est-ce l'air du temps, ou la vogue, est-ce le paternalisme que d'accorder une attention particulière à la couche la plus nombreuse d'une population ? Cet engagement, me semble-t-il, est obligatoire et salutaire si l'on veut faire participer toutes les composantes du peuple, surtout la plus industrielle aux tâches de développement. Cela ne se peut qu'à travers la création de conditions adéquates, susceptibles de libérer la femme des carcans sociaux, des pesanteurs socioculturelles, de lui donner confiance en elle-même. Et c'est ce à quoi les ONG, la société civile, les organisations nationales et internationales, ainsi que les gouvernants se sont attelés depuis de nombreuses années parce qu'ils sont intimement convaincus qu'aucun développement durable ne peut survenir en tournant le dos à la mixité paritaire et en continuant d'inférioriser la femme par la pérennisation du règne d'une société phallocrate.

Très peu d'entre nous s'intéressent à ces actions et à leurs multiples impacts, s'ils ne les dédaignent ni ne les méjugent, s'ils ne taxent leurs auteurs d'activistes mercantiles. Et pourtant, **les femmes du Bénin sont au cœur de la dynamique du changement social.** C'est pourquoi, David Godonou HOUINSA, un enseignant chercheur



de l'université d'Abomey-Calavi, un socio-anthropologue, fait le point de ces actions dans ce *Livre Blanc* qu'il nous donne à lire.

Organisée en huit sections éclairant les compartiments de la vie sociale de la femme béninoise, cette réflexion se densifie au fil de sa progression et devient captivante.

D'entrée, l'auteur y fait le point des décisions velléitaires conférant des droits à la femme, démontre la fracture entre l'action projetée et la réalité. De fait, la femme est brimée, violentée et marginalisée. Et cette marginalisation est criarde dans le domaine du pouvoir. Que ce soit dans l'exécutif, dans le législatif ou dans le judiciaire, ou que ce soit au sein des partis politiques, les femmes sont sous-représentées. Les pesanteurs socioculturelles, la mentalité et les préjugés sont les causes de cet état de fait. Constamment flouée de ses droits, la femme est alors cantonnée dans des rôles seconds et n'émerge pas socialement à cause de la volonté de l'homme, peut-être ressortie sourdement à la misogynie ou à la phallocratie.

Et pourtant, la femme est l'un des puissants bras producteurs de la société béninoise. Sa présence massive, dans l'agriculture et la transformation de ses produits, ambitionne l'atteinte d'une indépendance financière pour elle ; cette alléchante perspective l'incite à recourir de plus en plus à des regroupements d'intérêts, car les fourmis-magnas passent facilement le guet en étant groupées. Cependant, des pratiques néfastes et certaines tares de la mentalité handicapent son désir légitime de possession. S'il est convenu que le développement d'un pays est tributaire de la qualité de ses ressources humaines sorties en droite ligne du système éducatif, l'ouvrage gagne en profondeur en abordant l'éducation de la femme.

En effet, la scolarisation, surtout celle des filles, a posé beaucoup de problèmes et donné le tournis à l'Etat béninois. Mais avec la volonté politique affichée et monnayée dans différents plans et actions, l'écart

du taux de scolarisation entre les garçons et les filles se réduit d'année en année. Cependant, beaucoup restent à faire pour que les filles mènent leurs études jusqu'à un niveau appréciable afin de s'insérer convenablement dans les rouages modernes du développement. Et l'on s'étonne de la faiblesse de l'effectif des femmes dans les syndicats, creusets où elles doivent exercer un contrôle citoyen de l'action publique. Mais force est de reconnaître que la poignée de femmes militantes syndicales est traitée en parité avec les hommes et fait de la sorte la promotion du respect du genre. De plus, impliquées et utilisées dans tous les médias en nombre faible à cause des contraintes conjugales en opposition flagrante avec les exigences de la profession, les femmes bénéficient d'actions de promotion du genre à travers des émissions spécifiques à elles dédiées.

Mais sur un tout autre registre, la défaillance de la protection sociale la frappe lourdement. A certains niveaux, on enregistre l'absence ou la précarité de la couverture sanitaire, à d'autres, la privation de droits élémentaires à se prendre en charge, à d'autres encore, on note l'asservissement à la faveur des préjugés sociaux qui établissent la violence comme base des rapports entre l'homme et la femme. En dépit des lois existantes, ces comportements sont tenaces et le statut de la femme béninoise est globalement l'infériorisation.

Enfin, les ONG et Associations de toute sorte œuvrent inlassablement pour la promotion de la femme. Elles ont réussi mieux que les autres acteurs du développement dans tous les domaines : santé, éducation, alphabétisation, eau et environnement, etc. Les résultats de leurs actions sont perceptibles sur le terrain. Plus que cela, certaines d'entre elles se sont investies dans le micro-crédit afin d'apporter une couverture et une autonomie financières aux femmes.

Et l'auteur de pousser le chiche jusqu'à livrer une longue liste des bénéficiaires de ces actions salutaires avant de proposer des fiches signalétiques des ONG et Associations. Il appuie toute son analyse

sur des statistiques avérées que complètent très harmonieusement des commentaires subséquents.

L'ensemble est écrit en un style fluctuant, adapté à chaque section, mais largement simple, suggestif et accessible à tous les types de public. Le public des chercheurs y trouvera valablement son compte; celui des curieux d'informations ne sera pas déçu. C'est en quelques mots un ouvrage-document de première main et de vulgarisation de données, précieuses pour la connaissance du Bénin où l'auteur, en mûrissant de section en section, donne la preuve irréfutable qu'il est un chercheur aguerri. Et vous m'avez répondu au début que vous connaissiez le Bénin ! Le connaissez-vous vraiment ? Explorons ensemble donc le Bénin. Vous le ferez en découvrant un pan de sa vie à travers cet ouvrage.

**Professeur Ascension BOGNIAHO**

Doyen honoraire de la faculté des Lettres,  
Arts et Sciences Humaines.

Directeur du Laboratoire Béninois de Recherche et  
d'Etude en Traditions Orales (LABRETO) Université d'Abomey-Calavi.



## **L**ISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ACP	Afrique Caraïbe Pacifique
AGR	Activités Génératrices de Revenus
APE	Association des Parents d'Elève
BIT	Bureau International du Travail
CDF	Comités Départementaux des Femmes
CEDEF	Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes
CENA	Commission Electorale Nationale Autonome
CEP	Certificat d'Études Primaires
CES	Conseil Economique et Social
CGPE	Comité de Gestion des Points d'Eau
CGTB	Confédération Générale des Travailleurs du Bénin
CNF/CGTB	Commission Nationale des Femmes de la CGTB
CONAF	Comité National des Femmes
CONAFETRA	Comité National des Femmes Travailleuses
COSI-Bénin	Confédération des Organisations Syndicales Indépendantes du Bénin
CPA	Centre de Promotion de l'Artisanat
CPF	Code des Personnes et de la Famille
CSA-Bénin	Confédération des Syndicats Autonomes du Bénin
CSPIB	Centrale des Syndicats du Secteur Privé et Informel du Bénin
DAEP	Direction de l'Approvisionnement en Eau Potable
DANIDA	Agence Danoise de Développement International
DGH	Direction Générale de l'Hydraulique
DPS	Direction de la Promotion Scolaire
GF	Groupe de Femmes
HAAC	Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication

H CJ	Haute Cour de Justice
IEC	Information Education et Communication
INSAE	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
IPTS	Impôt Progressif sur les Traitements et Salaires
MADEP	Mouvement Africain pour la Démocratie et le Progrès
MCAT	Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme
MEPN	Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature
MFPSS	Ministère de Famille, de la Protection Sociale et de la Solidarité
MGF	Mutilations Génitales Féminines
MMEH	Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique
MST	Maladies Sexuellement Transmissibles
MTFP	Ministère du Travail et de la Fonction Publique
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPM	Organe Présidentiel de Médiation
OSC	Organisation de la Société Civile
PDC	Plan de Développement Communal
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMI	Petite et Moyenne Industrie
PNDA	Politique National du Développement de l'Artisanat au Bénin
PPFR	Politique de Promotion de la Femme dans le Secteur Agricole et Rural
PRD	Parti du Renouveau Démocratique
RIFONGA-Bénin	Réseau pour l'Intégration des Femmes des Organisations Non Gouvernementales et Associations Africaines section Bénin
S/PSF	Service chargé de la Promotion de la Scolarité des Filles

SAP-CENA	Secrétariat Administratif Permanent de la Commission Electorale Nationale Autonome
SCRIP	Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté
SP	Secrétaire Particulier
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TNS	Taux Net de Scolarisation
TPM+	Tuberculose Pulmonaire à Microscopie Positive
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
UE	Union Européenne
USAID	Agence Américaine pour le développement international
WILDAF Bénin	Women in Law and Development in Africa





# INTRODUCTION

## 1- Contexte

L'analyse de la situation des femmes béninoises d'aujourd'hui en vue d'une projection sur ce qu'elles pourraient être demain, nécessite un bref regard sur l'histoire de leur contribution à la gestion de la vie politique, économique et culturelle du pays.

En effet, l'histoire politique du Bénin mentionne la participation des femmes à la vie publique et politique depuis le 19<sup>e</sup> siècle, précisément, sous le règne du Roi Guézo (1818-1858). C'étaient les Amazones, corps d'armée féminine dont la bravoure et l'intrépidité ont permis de gagner des guerres et d'étendre l'hégémonie du Royaume de « Danhomè » sur les contrées avoisinantes. Il n'est pas exagéré de rappeler que sous le règne du célèbre Roi Béhanzin (1889-1894), les amazones ont livré de mémorables combats dont les échos remontent jusqu'à nos jours.

Mais cette présence des femmes dans la vie politique s'est progressivement réduite à une portion congrue depuis l'installation du système colonial par la France. Aussi, note-t-on seulement deux femmes dans le Conseil général du Dahomey de 1936 qui comptait 30 membres. En outre, si l'histoire politique relate de multiples événements dans lesquels les femmes ont été actives notamment les luttes pour l'indépendance, elle précise également leur faible ou non représentation dans la gestion de la vie publique et dans les instances et /ou sphères de décision au lendemain des indépendances.

Malgré la participation de Justine Béhanzin aux mouvements pour l'indépendance du Dahomey en 1960, la première entrée d'une femme ministre dans un gouvernement au Bénin a été faite seulement 29

ans après, c'est-à-dire en 1989. Certes, l'expérience plus proche, de deux femmes qui se sont succédé comme Présidente à la Cour constitutionnelle du Bénin, quinze ans (15) durant (1993 à 2008), marque l'histoire de ce pays d'un point positif si l'on s'arrête à la surface de l'iceberg. A la vérité, et tenant compte de l'effectif des femmes (51.49%) plus élevé que celui des hommes (RGPH 2002), les femmes béninoises sont très faiblement représentées, sinon quasiment absentes dans les instances et/ou sphères de décision, de sorte que leurs rôles et statut par rapport à ceux des hommes sont sous valorisés. Une telle situation de marginalisation, non seulement crée des discriminations faites aux femmes, mais aussi handicape le développement des hommes.

Or, si plus de la moitié de la population d'un pays est victime de discriminations, cela résulte tout simplement de la manière dont les êtres humains sont perçus en tant que femelle ou mâle (ou du moins femme ou homme) en fonction de l'organisation de la société. En d'autres termes, ces discriminations découlent du fait que, dans toutes les sociétés tant africaines qu' occidentales, l'évolution des conditions économiques, politiques et culturelles, mais également l'évolution des mœurs remettent sans cesse en question, le rôle et le statut des femmes en tant que l'égal de l'homme, aussi bien dans leur rapport avec les hommes que dans celui avec la société. Une telle situation crée, non seulement des discriminations au détriment des femmes, mais aussi, elle met surtout en évidence des inégalités dans leurs rapports avec les hommes, ce qu'il est convenu d'appeler « genre ».

En effet, la notion de genre renvoie aux rôles et aux rapports déterminés par la société, aux attitudes, comportements, valeurs et au pouvoir que celle-ci attribue aux hommes et aux femmes en fonction de leur différence. En d'autres termes, le genre décrit les attributs socialement assignés, les rôles et les activités liés au fait d'être un homme ou une femme, dans une société donnée. Il est influencé par la race, l'ethnie, la classe, l'âge, la caste, la religion, l'économie, l'éducation, en un mot, le contexte, etc. Il est changeable,

dynamique et s'acquiert par socialisation. Il constitue le fondement majeur des discriminations faites aux femmes. Au regard de cette perception, l'« approche genre » apparaît comme un paradigme qui reconnaît que les femmes ont des intérêts stratégiques et des besoins spécifiques, ainsi que des aspirations qui sont différents de ceux des hommes.

Au Bénin, marginalisée par ici, soumise par là, écartée de l'accès aux biens et services et de leur contrôle de l'autre côté, analphabète dans la grande majorité des cas, la femme béninoise est encore dans une situation de discrimination préjudiciable au développement de son pays. C'est ce constat qui justifie de nos jours les heurts, les lueurs et les enjeux autour de la promotion de la femme et du genre au Bénin. La 1<sup>ère</sup> édition (faite en 1997) du Livre Blanc sur la Promotion de la femme réalisé sous financement de la Fondation Friedrich Ebert a levé le voile sur cette préoccupation et a suscité et confirmé des actions dans ce sens.

Depuis lors, l'évolution des sous-systèmes politique, économique et culturel a été très enrichissante notamment en ce qui concerne : (i) les actions de lobbying et de plaidoyer en direction du Gouvernement et de l'Assemblée Nationale pour exiger l'équité et l'égalité de genre dans les structures de prise de décisions ; (ii) les différentes interventions d'appui à la promotion de la femme et du genre réalisées par les Organisations de la Société Civile (OSC) et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) ; (iii) les efforts d'institutionnalisation du genre dans tout le processus de développement du pays (mise en place des points focaux genre dans les différents Ministères, l'intégration du genre dans la planification stratégique et la budgétisation du genre) et enfin ; (v) la prise en compte encore timide du genre dans les Plans de Développement Communaux (PDC), etc.

Au regard de ces efforts appréciables, la situation de la femme semble ne pas avoir évolué de façon proportionnelle, compte tenu surtout des effets des pratiques socio culturelles qui bloquent l'émergence

du leadership féminin. On peut dire sans se tromper que l'égalité et l'équité ne sont pas respectées. Quelle est alors la place des femmes béninoises par rapport aux hommes dans le processus de changement social du pays ? C'est à la recherche de réponses à cette question et pour disposer de données actuelles et fiables sur la situation de la promotion de la femme et du genre au Bénin que la Fondation Friedrich Ebert a décidé de réaliser en 2008, la deuxième édition du « Livre Blanc de la femme au Bénin ».

Mais en réalité, cet ouvrage va au-delà d'une simple réédition car, non seulement il a pris en compte les évolutions intervenues dans les différents secteurs, mais aussi et surtout, les recherches effectuées ont mis en évidence *la situation de la femme béninoise au sein de la dynamique du changement social, c'est-à-dire sa contribution à l'effort (quoiqu'insuffisant) pour la construction d'un Bénin où l'égalité et l'équité favorisent la participation des hommes et des femmes aux prises de décisions, l'accès aux ressources productives et leur contrôle, en vue d'un développement humain durable.*

## **2- Démarche méthodologique.**

La démarche méthodologique adoptée pour la réalisation de cet ouvrage comporte plusieurs étapes qui se présentent comme ci-après.

### **⇒ La phase préparatoire.**

Au cours de cette phase, il a été question de préciser d'un commun accord (l'auteur de l'ouvrage et le représentant de la Fondation Friedrich Ebert) l'orientation à donner au contenu de l'ouvrage en tenant compte des évolutions intervenues dans le processus de développement du Bénin, notamment en ce qui concerne la participation des femmes au processus de changement social. Aussi, la démarche méthodologique de travail a-t-elle été harmonisée. Enfin, des guides d'entretien et de collecte des données ont été élaborés suivant une approche à la fois quantitative et qualitative. Après avoir

été testés, ces guides ont été réajustés au cours d'une formation donnée aux agents de collecte.

### ⇒ La phase de collecte de données.

La collecte des données a été faite à travers une revue documentaire, l'observation directe et des entretiens semi structurés :

**La revue documentaire.** Pour ce qui est de la revue, les documents existants sur la problématique de la femme (Conventions, Chartes, Accords, documents de Politique, Plan d'Actions, Programmes et Projets, autres documents et rapports pertinents...), ont été analysés à la lumière d'une grille. Cette grille porte sur les aspects suivants : (a) les principales inégalités dans les rapports homme et femme dans tous les domaines ; (b) les principales causes de ces inégalités; (c) les mécanismes (ou les approches de solutions) mis en place pour y remédier; (d) les recommandations nécessaires pour que les inégalités constatées soient corrigées.

### **L'observation directe**

Le deuxième outil de collecte de données est l'observation directe qui est une constatation exacte d'un fait à l'aide de moyens d'investigation et d'étude appropriés à cette constatation. Elle nous a permis d'être témoin direct des faits, en ce sens qu'elle est plus directe.

**Les entretiens semi structurés.** Quant aux entretiens semi structurés, ils ont été faits par une équipe de douze (12) assistants auprès des responsables et personnes ressources des structures identifiées, au moyen des guides élaborés. Les différentes structures identifiées et au sein desquelles des données ont été collectées se présentent comme suit :

*Institutions de la République.* Les onze (11) Institutions de la République dont sept (07) constitutionnellement établies et quatre

(04) organes républicains à statut particulier ont été retenus. Au terme de la collecte des données, huit (8) ont fourni des informations, soit 73%.

*Ministères.* Tous les vingt six (26) Ministères du Gouvernement d'avant le remaniement d'octobre 2008 ont été retenus. Au terme de l'étude, dix-huit (18) Ministères ont répondu aux sollicitations, soit *un échantillon de 69%*.

### *Médias*

- *Presse écrite.* Les statistiques disponibles à la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) en date de Juin 2006<sup>1</sup> indiquent l'existence de quarante trois (43) quotidiens et vingt six (26) périodiques au Bénin soit soixante neuf (69) Organes écrits. Un échantillon de 25% a été retenu soit dix sept (17) journaux ; répartis comme suit : quotidiens dix (10), périodiques sept (07). Au terme de la collecte des données, 14 organes ont répondu au questionnaire, soit *un échantillon qui représente 20% de la population-mère.*
- *Radio.* Sur la base des données statistiques disponibles à la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) en date d'Août 2005, le Bénin dispose de soixante huit (68) radios réparties comme suit: cinq (05) radios de service public ; dix neuf (19) radios commerciales ; trente six (36) radios non commerciales ; cinq (05) radios rurales locales et trois (03) radios de réputation internationale. Un échantillon de 25% des radios a été retenu, soit dix sept (17) radios réparties sur toute l'étendue du territoire national choisies de la manière suivante: deux (02) radios de service public ; cinq (05) radios commerciales ; cinq (05) radios non commerciales ; trois (03) radios rurales locales et deux (02) radios de réputation internationale. Au terme de la collecte des données,

---

<sup>1</sup> Ces statistiques ne sont pas actualisées depuis cette date, en dépit des changements importants que connaît ce secteur.

douze (12) radios ont répondu au questionnaire soit, *un échantillon de 18%*.

- *Télévision.* Sur un total de neuf (9) télévisions notamment une (1) télévision de service public ; cinq (5) télévisions à diffusion conventionnelle classique et trois (3) télévisions MMDS, un échantillon de 50% a été retenu soit cinq (05) Télévisions réparties comme suit : une (1) télévision de service public ; deux (2) télévisions à diffusion conventionnelle classique ; deux (2) télévisions MMDS. Au terme de la collecte, deux (2) télévisions ont répondu, *soit un échantillon de 22%*.

*Les partis politiques :* Sur un total de cent six (106) partis politiques régulièrement enregistrés au Bénin à la date du 10 Septembre 2007 conformément à la Loi n° 2001-21 du 21 Février portant charte des Partis politiques, il a été retenu un échantillon de 25%, soit 27 Partis politiques. Les critères de leur sélection étaient de retenir : (i) tous les Partis dirigés par les femmes et régulièrement enregistrés, soit 7 partis ; (ii) les Partis politiques supposés d'envergure nationale, soit vingt (20) partis. Deux partis seulement ont fourni des informations, soit *un échantillon de 2%*.

*Les Centrales syndicales.* En ce qui concerne les Centrales syndicales, elles sont au nombre de sept (7). Un échantillon de quatre (4) Centrales a été retenu. Les quatre centrales syndicales ont répondu, soit *un échantillon de 57%*.

*Les organisations non gouvernementales (ONG) nationales.* Toutes les associations et ONG inscrites dans le Répertoire des associations et des ONG (2005)<sup>2</sup> intervenant dans le domaine Femme et Développement ont été sélectionnées. A cette sélection se sont ajoutées d'autres ONG œuvrant dans le domaine sus-indiqué et non

---

<sup>2</sup> Ministère chargé des relations avec les institutions, la société civile et les Béninois de l'extérieur (2005) : Répertoire des associations et des ONG.

recensées dans le document pré cité. Au total cent quarante deux (142) ONG ont été retenues pour être investiguées. Au terme de la collecte des données, cent quinze (115) ONG ont fourni des informations, *soit un échantillon de 81%*.

*Les organisations non gouvernementales (ONG) internationales.* Une quinzaine d'ONG et d'organismes internationaux ont été identifiés par choix raisonné sur la base de leurs domaines d'intervention en relation avec la promotion de la femme ou du genre. Trois seulement ont répondu, soit un échantillon de 20%.

**Les institutions et organisations touchées.** Le taux de couverture de chaque catégorie de l'échantillon est dû au fait que toutes les institutions et structures identifiées au départ ne se sont pas rendues disponibles et/ou n'ont pas été disposées à fournir des données. Malgré cette difficulté qui a rallongé le délai de l'étude (à la suite des rendez-vous non respectés, reportés et annulés), les assistants et enquêteurs ont pu réaliser une moisson d'informations suffisamment exhaustives dont la quintessence a servi à la production du présent ouvrage.

### ⇒ **La phase de dépouillement et d'analyse des données.**

Les informations collectées à travers la revue documentaire et les entretiens avec les responsables des institutions et organisations ciblées, ont été dépouillées, traitées et analysées. La synthèse qui en est élaborée a permis de rédiger cet ouvrage.

### ⇒ **La phase de rédaction du document.**

L'élaboration de ce Livre Blanc a donc pour ferment les informations qualitatives et quantitatives recueillies et analysées. Il est structuré en huit (8) chapitres dont les contenus ont été soigneusement définis. Les raisons qui fondent le choix desdits contenus sont expliquées dans la section relative au « Contenu du Livre Blanc ». Une version



provisoire a été élaborée et soumise à un comité de lecture. Les observations et amendements des membres dudit comité ont permis d'améliorer la qualité du travail.

### ⇒ **Processus d'élaboration.**

La mission de réédition du Livre Blanc sur la Promotion de la Femme au Bénin a été confiée au Laboratoire d'Appui au Management et des Etudes Novatrices (Laboratoire AMEN). C'est dans ce cadre que cet ouvrage a été conçu et rédigé par *D<sup>r</sup> David Godonou HOUINSA, Ph. D.*, Sociologue, Expert en vision stratégique genre, en planification stratégique et opérationnelle et en gestion des Projets et Programmes. Quatre (04) Assistants du Laboratoire ont contribué au dépouillement et à l'analyse des données. Il s'agit de : Laetitia B.L. DJOSSOU CODO, Ginette GOABIN TOHON, Latrévi E. GLYN LAWSON et de Mathias Y. AFFOMAÏ. Enfin, *D<sup>r</sup> Ariane DJOSSOU SEGLA, Ph.D.* Théoricienne sociale et politique, Experte en genre et Etudes féministes, auteure de la première édition, a contribué à l'analyse critique des données et à leur validation.

Un comité de lecture, composée du Professeur Ascension BOGNIAHO, de l'Ecrivain Journaliste Jérôme CARLOS et de l'Enseignant Jean FANDE, a contribué, grâce à leurs observations pertinentes, à la finalisation du document.

### **3- Titre et contenu du Livre Blanc sur la promotion de la femme et du genre au Bénin.**

**« Femmes du Bénin au cœur de la dynamique du changement social »** ! Titre plein de sens ou titre provocateur? Pourquoi le concept de changement social? Et Pourquoi les femmes du Bénin se trouvent au cœur de sa dynamique ? Voilà autant de questions que le lecteur pourrait se poser !

En effet, la chute du mur de Berlin sonna la fin de la guerre froide entre l'Ouest et l'Est. Un nouveau vent qui va semer partout les germes de l'idéal démocratique souffla de l'Ouest vers l'Est. Et comme toujours dans de telles circonstances, il se trouve des théoriciens dont les idées spontanées fondent la nouvelle pratique ou trouvaille. Dans le cas d'espèce, ce fut une audace philosophique intitulée « La fin de l'histoire » ou « The end of hystory », titre d'un article provocateur écrit par Francis FUKUYAMA et publié en juin 1989 par « The National Interest », une revue américaine. Cet article d'inspiration philosophique, a soulevé l'un des plus grands débats socio-politiques de l'après-guerre. Par cet essai qui, probablement, lui a valu son entrée à la maison blanche sous l'administration Bush (père) en tant que spécialiste des questions de politique internationale, le jeune philosophe Francis FUKUYAMA constatait qu'un fondamental s'est produit au plan universel, au cours de la décennie 80 : « une victoire éclatante du libéralisme économique et politique »<sup>3</sup>. Et depuis lors, les discours politiques nous soumettent à un matraquage intellectuel sur la nécessité de **changement**. Rien de plus normal dans un contexte social de délabrement où les mœurs et les valeurs qui fondent toute société humaine bien organisée sont foulées au pied. Il nous est donc apparu nécessaire d'apporter un éclairage des sciences modernes de la gestion des sociétés, sur le « **changement** », afin d'éviter au lecteur, toute confusion avec le discours politique.

### ⇒ C'est quoi le changement dans une société ?

Toute société humaine est un système social, étant donné qu'elle est composée de plusieurs sous-systèmes (culturel, politique et économique) qui sont à la fois ouverts et intégrés les uns par rapport aux autres et qui communiquent constamment entre eux. Aussi, tout système social évolue-t-il selon deux paradigmes notamment la

---

<sup>3</sup>Francis Fukuyama. "La fin de l'histoire" in Commentaire, Automne 1989, volume 12, numéro 47, Paris, p. 457-458.

perspective évolutionniste et la perspective du changement. Il est bien évident que l'une n'exclut pas systématiquement l'autre, mais chaque perspective a sa spécificité.

Ainsi, dans la perspective évolutionniste, les transformations qui induisent le changement de la société (entendez du système social) s'opèrent sur de longues périodes de temps, qui dépassent généralement la vie d'une seule génération. Par contre, dans la perspective du changement, lesdites transformations s'opèrent sur de plus courtes périodes. Il en découle donc que les transformations envisagées par les projets de sociétés élaborés et présentés par les partis politiques (et qui sont par principe de plus courte durée, soit pour cinq ans au moins ou dix ans au plus) s'inscrivent dans la perspective du changement.

Par ailleurs, il est important de retenir que le point de départ de tout changement dans une société est fourni par la notion **d'équilibre** qui est « le point de référence fondamental pour l'analyse des processus par lesquels un système ou bien s'ajuste aux exigences qu'impose un changement dans son environnement sans subir lui-même d'importants changements de structure, ou bien ne réussit pas à s'ajuster et s'engage alors dans d'autres processus, tels que des changements de structure... »<sup>4</sup>. Par conséquent, il n'existe que deux types possibles de changements dans toute société humaine : **le changement d'équilibre et le changement de structure.**

### ⇒ Le changement d'équilibre.

Il intervient lorsque la société, sans être modifiée, retrouve un nouvel équilibre qui se réalise par suite de modifications dans certaines parties, dans certains sous-systèmes, sans entraîner d'importantes transformations de la société globale. Il s'agit là d'un *changement*

---

<sup>4</sup>T. Parsons, *Theories of society*, New York, The Free Press of Glencoe, Inc., 1961, vol. I, p. 37.

*d'équilibre*, phénomène normal, courant et même constant dans la vie de tout système, particulièrement de toute société humaine. Par exemple, un régime colonial qui est en place dans un pays donné, procède périodiquement à des changements d'équilibre. En effet, un tel régime réussit à se maintenir par des adaptations successives à de nouvelles situations et à des problèmes nouveaux, c'est-à-dire, par une série de changements d'équilibre qui ne modifient ni la nature, ni l'orientation générale du régime.

### ⇒ **Le changement de structure.**

Il intervient lorsque les forces qui induisent le changement sont si puissantes, lorsque la pression qui s'exerce de l'extérieur et de l'intérieur, sur le système est si forte que la rupture de l'équilibre entraîne, dans les structures de la société, des changements dont l'accumulation produit des *états différents* de la situation antérieure prise comme point de départ. Il s'agit là d'un *changement de structure* qui affecte tout le système social entier. Par exemple, la fin d'un régime colonial qui conduit une nation à l'indépendance donne lieu à de profonds changements de structure, qui transforment l'ancien système social en un nouveau, *d'un type différent*. Il existe également d'autres changements de structure qui sont souvent lents mais très profonds tels que la démocratisation d'une société.

### ⇒ **Comment s'opère le changement dans une société ?**

Comme précédemment évoqué, il existe deux types de changement (le changement d'équilibre et le changement de structure) pour toute société humaine en pleine mutation.

Dans le cas du changement d'équilibre, la société ne subit point de modifications structurelles, mais simplement quelques ajustements qui n'entraînent guère d'importantes transformations au plan global. Ce type de changement est un phénomène normal, courant et même constant dans la vie de tout système, particulièrement dans celle de

toute société humaine. L'exemple le plus frappant du changement d'équilibre que connaissent les sociétés mal gérées et mal gouvernées comme le Bénin est celui engendré par les Programmes d'Ajustement Structurel (qui en fait, visent essentiellement à rétablir les équilibres macro-économiques). On comprend alors très bien pourquoi, ces Programmes sont désormais couplés d'une dimension dite sociale, ce qui montre bien qu'il ne s'agit que de transformations partielles. En réalité, ce type de changement peut être obtenu par une série de mesures sectorielles élaborées et mises en place pour rétablir les équilibres rompus au niveau des différents secteurs. Ainsi, le changement d'équilibre ne visera jamais de véritables mutations au niveau des différentes structures de la société à savoir le sous-système culturel, le sous-système politique et le sous-système économique.

Pour ce qui est du changement de structure, il faut au *départ* deux éléments importants à savoir : (i) *une crise* qui est un élément social, par exemple la volonté des différents corps sociaux de promouvoir un mieux-être pour tous, par suite de certains dysfonctionnements sociaux et; (ii) *une ouverture* qui est un élément économique composé de deux paramètres, notamment **les ressources humaines qualifiées, disponibles et motivées** et les ressources économiques sûres. Et si le processus est bien conduit, on parvient, à *l'arrivée*, à deux autres éléments importants à savoir : (i) *la mobilisation* qui est un élément social, par exemple l'apparition de nouvelles forces de mobilisation et de participation sociales (meilleure participation des partis politiques et des organisations de la société civile (OSC) à la vie politique et économique, garantie des droits et des libertés, meilleure réglementation du fonctionnement des institutions et des mécanismes de production et; (ii) *l'accumulation* qui est un élément économique, par exemple l'accroissement du PIB, l'amélioration très sensible des revenus et du bien-être des populations.

Comme indiqué clairement ci-dessus, pour le changement de structure qui seul est susceptible d'induire de véritables modifications dans toutes les structures de la société, **les ressources humaines**

**qualifiées, disponibles et motivées** constituent le principal élément dont le Bénin a besoin, étant donné que les autres conditions sont déjà réunies, à savoir la manifestation de la volonté des différents corps sociaux de promouvoir un mieux-être pour tous et l'existence de ressources économiques sûres. En d'autres termes, la valorisation du capital humain est le premier facteur pour le changement de structure qui assurerait un bien-être aux béninoises et béninois.

Dans ces conditions, nul ne peut douter que les femmes béninoises qui constituent plus de la moitié de la population, tiennent une position centrale dans tout processus de changement social au plan national. En définitive, notre ferme conviction est que les femmes peuvent davantage jouer un rôle capital dans les transformations qualitatives et quantitatives du Bénin, au regard de leur nombre, de leurs atouts, de leur disponibilité et de leur constant souci d'efficacité. Il suffit de leur offrir l'occasion ! C'est pourquoi, il nous est paru nécessaire de titrer la deuxième édition du Livre blanc « **Femmes du Bénin au cœur de la dynamique du changement social** ».

### ⇒ **Le Contenu du livre blanc**

L'analyse des sous-systèmes sociaux dans la perspective scientifique nous apprend que tout système d'action général est constitué de quatre sous-systèmes notamment, les sous-systèmes politique, économique, culturel et intégrateur (le système des valeurs, us et coutumes). L'analyse de Claude Lévi-Strauss à ce propos nous ramène essentiellement aux trois premiers sous-systèmes, étant donné que le système intégrateur sert de lien et de cohésion entre les trois premiers. Il apparaît donc que dans un processus de changement, les sous-systèmes politique, économique et culturel sont inter reliés et agissent les uns sur les autres. A partir de cette analyse, on comprend que l'évolution de chacun des sous-systèmes vers un mieux-être n'est pas identique, ou similaire, ou n'a pas la même valeur. La valeur du système dépend du niveau de sa maturité et du contexte dans lequel les trois sous-systèmes évoluent. Pour les pays africains,

les trois sous-systèmes évoluent sous une influence déterminante du quatrième sous-système, c'est-à-dire celui des valeurs (les us et les coutumes).

Ainsi, le sous-système politique (caractérisé par **le droit, le pouvoir, le contrôle citoyen de l'action publique et les médias...**), le sous-système économique (déterminé par **l'avoir**, c'est-à-dire la possession de biens matériels et/ou financiers...) et le sous-système culturel (caractérisé, entre autres, par **le savoir et le bien-être...**) nous donnent les chapitres de cet ouvrage, à savoir : (i) *Femme et Droit* ; il analyse toutes les formes de discriminations faites aux femmes du point de vue du droit ; (ii) *Femme et Pouvoir* ; il aborde les aspects discriminatoires liés à l'exercice du pouvoir ; (iii) *Femme et Avoir* ; il porte sur la situation économique de la femme béninoise ; (iv) *Femme et Savoir* ; il met en relief les inégalités entre homme et femme en matière d'acquisition de savoir ; (v) *Femme et Contrôle citoyen de l'action publique* ; il met en évidence le degré d'implication de la femme béninoise dans les actions de lobbying et de plaidoyer ; (vi) *Femme et Bien-être social* ; il porte sur les inégalités dont la femme béninoise est victime en matière de santé, de l'eau, de l'assainissement et de la protection sociale ; (vii) *Femmes et Médias* ; il est consacré à l'analyse de la situation de la femme au sein des organes de la presse écrite et audiovisuelle et enfin ; (viii) *les ONG et associations nationales et organismes internationaux de développement qui œuvrent pour la promotion de la femme et du genre* ; .il fait le point des interventions des ONG au bénéfice de la femme et du genre. Nous espérons que ce menu croustillant donne suffisamment d'appétit à tous. Alors bonne lecture !





# C

## hapitre I - FEMME ET DROIT

*« L'admission des femmes à l'égalité parfaite serait la marque la plus sûre de la civilisation, et elle doublerait les forces intellectuelles du genre humain. »*

**STENDHAL**

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948 a consacré la reconnaissance légale des droits humains. Cependant, la jouissance effective et équitable desdits droits par l'homme et la femme constitue l'un des plus grands défis des mutations sociales du troisième millénaire.

Le Bénin, à l'instar des pays africains qui ont accédé à l'indépendance dans les années 60, a adhéré aux Conventions, Chartes et Accords visant à reconnaître l'égalité des droits humains. Aussi, a-t-il progressivement mis en place un cadre juridique qui s'est inspiré du droit français. Mais, comme tous les sous-systèmes sociaux (politique, économique et culturel), le cadre juridique béninois subit la contrainte des pratiques socioculturelles qui, souvent, le défient à bien des égards et qui du coup, remet en cause la jouissance effective et équitable des droits reconnus.

Ainsi, au Bénin, le droit « moderne » a souvent jouté le droit « traditionnel » matérialisé par *Le coutumier du Dahomey* (1931) qui est une compilation des principales coutumes. *Le Coutumier* s'est caractérisé par une discrimination flagrante entre l'homme et la femme, ne concédant à celle-ci que des devoirs et ne lui reconnaissant, dans le meilleur des cas, que très peu de droits. A titre illustratif, il stipule en son article 127: « *la femme n'a aucun pouvoir juridique. La pratique seule lui donne quelque importance. Elle a ainsi souvent l'administration du ménage ; elle peut se constituer un pécule avec le produit de la vente de certains objets de sa fabrication. Elle fait partie des biens de l'homme et de son héritage* ».

Les mouvements de revendication pour l'égalité des droits pour tous ont finalement permis d'élaborer et d'adopter la loi n° 2004-07 du 24 août 2004 en Août 2004 portant Code des Personnes et de la Famille (CPF). Cependant, l'arsenal juridique béninois est encore tributaire des coutumes et valeurs traditionnelles, en dépit des dispositions prévues par le CPF. Il en est de même des dispositions découlant des accords et conventions internationaux qui tentent de corriger les inégalités des rapports entre homme et femme ne résistent guère devant les pratiques socioculturelles persistantes qui accordent dans bien des cas, la prééminence aux hommes dans la gestion des affaires familiales, communautaires et publiques.

### **1-1 Conventions, Conférences et Accords internationaux en faveur de l'élimination des discriminations faites aux femmes.**

Au plan international, plusieurs Conventions, Conférences et Accords ont adopté des dispositions en faveur de l'élimination des discriminations faites aux femmes. On peut citer :

- ⇒ **la Charte des Nations Unies** adoptée en 1945. Elle a institué le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes en donnant le droit aux femmes de voter et d'être élues ;
- ⇒ **la première conférence mondiale sur la femme à Mexico en 1975**. Elle a proclamé la 1<sup>ère</sup> décennie des Nations Unies pour la femme, axée sur l'égalité, le développement et la paix ;
- ⇒ **la Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discriminations à l'Égard des Femmes (CEDEF)**. Adoptée par les Nations Unies en décembre 1979 et ratifiée par le Bénin en mars 1992, elle prévoit à travers l'article 2 que « *les Etats parties condamnent la discrimination à l'égard des femmes sous toutes ses formes, conviennent de poursuivre par tous les moyens appropriés et sans retard une politique tendant à éliminer la discrimination à l'égard des femmes...* ». Aussi, l'article 3 de cette

Convention préconise-t-il que « *les Etats parties prennent, dans tous les domaines, notamment dans les domaines politique, social, économique et culturel, toutes les mesures appropriées, y compris des dispositions législatives, pour assurer le plein développement et le progrès des femmes, en vue de leur garantir l'exercice et la jouissance des droits de l'Homme et des libertés fondamentales sur la base de l'égalité avec les hommes* » ;

- ⇒ **la Charte africaine des droits de l'Homme et des Peuples** adoptée en 1981 par l'OUA et ratifiée par le Bénin le 20 janvier 1986 préconise, en son article 18, la protection de la famille et les droits de la femme et de l'enfant ;
- ⇒ **le Protocole additionnel à la Charte Africaine des droits de l'Homme et des peuples, relatif aux droits des femmes** et ratifié par le Bénin en 2003, montre clairement que « *les Etats combattent la discrimination à l'égard des femmes, sous toutes ses formes, en adoptant les mesures appropriées aux plans législatifs institutionnels et autres...* ». Les Etats signataires de ce Protocole se sont engagés à modifier les schémas et modèles de comportements socioculturels de la femme et de l'homme, par l'éducation du public, par le biais des stratégies d'information, d'éducation et de communication, en vue de parvenir à l'élimination de toutes les pratiques culturelles et traditionnelles néfastes et de toutes autres pratiques fondées sur l'idée d'infériorité ou de supériorité de l'un ou l'autre sexe, ou sur les rôles stéréotypés de la femme ou de l'homme ;
- ⇒ **la Conférence mondiale de Nairobi en 1985** a évalué les résultats de la première décennie de la femme, adopté les « *stratégies prospectives de Nairobi* » pour la promotion de la femme et déclaré la deuxième décennie pour la femme. Elle a identifié des obstacles majeurs à la poursuite des progrès pour la promotion de la femme et recommandé des actions spécifiques pour les surmonter ;

- ⇒ **la Conférence internationale sur la Population et le Développement (CIPD)** tenue au Caire en septembre 1994 qui a fait beaucoup progresser dans le processus de promotion du genre. Notamment, pour la première fois, les pays membres des Nations Unies ont reconnu que les questions de l'égalité entre l'homme et la femme ainsi que l'habilitation des femmes par le biais de l'éducation, la santé et la nutrition sont des problèmes importants de population ; ils doivent être pris en compte dans les projets et programmes pour parvenir à un développement durable et équitable ;
  
- ⇒ **la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED)** tenue en 1995 qui a pris en compte les difficultés des hommes et des femmes. Les questions sociales auparavant éclipsées par les priorités politiques et sécuritaires ont commencé à être inscrites dans les rencontres internationales. Une nouvelle dimension a été mise en évidence : celle qui reconnaît que les femmes sont plus souvent victimes des inégalités, mais aussi qu'elles sont agents efficaces de la gestion de l'environnement (Agenda 21) et du développement durable ;
  
- ⇒ **le Sommet Mondial sur le Développement Social** tenu à Copenhague en mars 1995 qui a adopté une approche complète et intégrale des problèmes sociaux vécus par les populations en général et les femmes en particulier, notamment la pauvreté et la violence ;
  
- ⇒ **la Conférence de Beijing** tenue en septembre 1995 dont la Plateforme d'Action cible 12 domaines d'action : femmes et pauvreté, éducation et formation des femmes, femmes et santé, violence à l'égard des femmes, femmes et conflits armés, femmes et économie, femmes et prise de décisions, mécanismes institutionnels, droits fondamentaux des femmes, femmes et environnement, petite fille et femmes et médias ;

- ⇒ **la Conférence de New York** tenue en mai 2000 qui a évalué les progrès réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'Actions de Beijing et, dont les résultats montrent que désormais, les questions de « genre » font partie intégrante des politiques économiques et sociales ;
- ⇒ **le Sommet du Millénaire** tenu en septembre 2000 qui conduit à l'adoption des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) par les gouvernements et dont le troisième objectif est consacré explicitement à la promotion de l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes ;
- ⇒ **la Conférence de New York** tenue en 2005 qui a fait le point de dix ans après Beijing.

Au regard de ces dispositions, il est aisé de constater que bien des efforts ont été entrepris au plan international pour proposer des pistes visant à rétablir, un tant soit peu, le droit de la femme. Il en est de même à l'échelle nationale.

### ***1-2 Cadre juridique béninois favorable à l'élimination des discriminations faites aux femmes.***

Au plan interne, les gouvernements successifs, par suite des mouvements de revendication pour l'égalité des droits et à la faveur de l'appui au développement à la base effectué par les Organisations de la Société Civile (OSC), des actes juridiques favorables à la promotion des droits de la femme ont été pris. Il s'agit de :

- ⇒ **La loi fondamentale** adoptée par le Bénin le 26 août 1977 dont l'article 124 indique clairement l'égalité entre homme et femme.

- ⇒ **La Constitution du 11 décembre 1990** dont l'article 26 spécifie clairement l'égalité homme/femme sur les plans politique, économique et social.
  
- ⇒ **La loi N° 2003-03 du 03 mars 2003 portant répression de la pratique des mutilations génitales féminines du Bénin:** l'article 2 dispose que « *toutes les formes de mutilations génitales féminines pratiquées par toute personne, quelle que soit sa qualité, sont interdites* », tandis que l'article 4 met en relief que « *quiconque aura pratiqué sur une personne de sexe féminin une mutilation génitale sous quelque forme que ce soit, sera puni d'une peine d'emprisonnement de six (6) mois à trois ans et d'une amende de cent mille (100 000) à deux millions (2.000.000) de francs* ».
  
- ⇒ **La loi n° 2002-07 du 24 août 2004 portant Code des Personnes et de la Famille (CPF)** permet au Bénin, à l'instar de la plupart des pays de la sous région, de réformer la législation des personnes et de la famille, car longtemps caractérisées par une tradition orale, les questions relatives au statut de la personne et à la famille étaient jadis régies par la coutume et les traditions.

Avec l'avènement du Code des Personnes et de la Famille (CPF), le législateur a intégré les principes égalitaires que l'on retrouve dans la Constitution du 11 décembre 1990. Ce code vient réduire sensiblement (et du point de vue juridique) les discriminations citées plus haut et met l'accent sur l'égalité entre l'homme et la femme, en ce qui concerne les innovations suivantes sur le genre :

- la femme mariée conserve son nom patronymique, complété de celui de son époux (article 12) ;
  
- l'âge du mariage est porté à 18 ans aussi bien pour l'homme que pour la femme (article 123) ;

- la monogamie est la règle, la seule forme de mariage, le régime de droit commun (article 143) ;
- la dot a un caractère symbolique (article 142) ;  
le lévirat est interdit ;
- l'autorité parentale est exercée par les deux parents (article 406/411) ;
- le choix du domicile incombe aux deux époux (article 156) ;
- la femme peut exercer une profession de son choix (article 157) ;
- les charges du ménage incombent aux deux à proportion de leurs facultés respectives (article 159) ;
- chaque époux a la pleine capacité juridique (article 173) ;
- le divorce peut résulter du consentement mutuel des époux (article 221) ;
- la femme peut également demander unilatéralement le divorce en fondant son article sur l'une des causes admises par la loi (article 233, 234) ;
- les droits successoraux sont reconnus à la femme ;
- les enfants, qu'ils soient filles ou garçons, héritent de leur père et mère à parts égales (article 594, 604) ; etc.

Le CPF précise donc les droits et devoirs des composantes de la famille les unes par rapport aux autres et ce, au regard de la Constitution du Bénin pour le bien-être de la société. Aussi définit-il le statut des différents membres de la cellule familiale : homme, femme et enfant.

Il comble par ailleurs le vide juridique qui entretenait les discriminations faites à la femme béninoise du fait des pratiques socioculturelles.

Mais, en dépit de l'adoption et de la promulgation de toute cette panoplie de mesures juridiques, les droits des femmes restent encore essentiellement tributaires des pratiques socioculturelles qui perdurent à cause de la résistance des us et coutumes.

### **1-3 Persistances des discriminations faites aux femmes à cause des pratiques socioculturelles.**

#### *1.3.1 Le droit à la santé*

La Constitution du 11 décembre 1990, en énonçant clairement l'égalité des personnes et notamment des hommes et des femmes en son *article 26*, attribue à la femme le droit d'avoir accès au même titre que l'homme aux soins et à la protection de sa santé. Mais, sa fonction procréatrice fragilise sa santé, surtout quand elle se trouve en période de gestation. Elle devrait faire l'objet de protection plus accrue et plus adaptée à ces moments critiques, ainsi qu'à des dispositions légales spécifiques. La dynamique de la sexospécificité dans le domaine de la santé nécessite donc des dispositions spécifiques, ce qui a été longtemps négligé.

Par ailleurs, on constate de plus en plus que des inégalités persistent entre homme et femme quant à l'accès aux soins de santé, au contrôle ou à la gestion de l'état de santé. Ces inégalités se remarquent d'abord au niveau des ménages, ensuite dans l'ensemble de la communauté. Elles s'expliquent par le fait que l'accès à la santé dans les communautés béninoises et son contrôle sont sous l'influence des rapports socioculturels entre homme et femme. Il est à mentionner que ces rapports sont peu perméables à l'élimination des discriminations faites aux femmes.



Mais, quelles sont les causes de l'inégal accès des hommes et des femmes aux soins de santé ?

### 1.3.2 Le droit de propriété

L'article 22 de la Constitution dispose que « toute personne a droit à la propriété. Nul ne peut être privé de sa propriété que pour cause d'utilité publique et contre juste et préalable dédommagement. » Les dispositions de la Constitution ne font aucune distinction explicite entre l'homme et la femme en matière de droit de propriété, puisque un peu plus loin dans l'article 26, il est prescrit l'égalité entre l'homme et la femme.

Cependant de façon générale, le droit traditionnel n'autorise pas la femme à posséder ou à exercer des droits de propriété même sur des biens immobiliers. C'est ainsi qu'en zone rurale surtout, la femme connaît une restriction de son droit de propriété sur le foncier et d'autres biens matériels. Spécifiquement, dans le domaine du foncier rural, il est dénié à la femme le droit à l'héritage.

L'héritage constitue l'un des principaux moyens d'accès aux ressources foncières au Bénin, notamment au sud et au centre du pays. Traditionnellement, ce mode d'accès au foncier fait l'objet d'une discrimination au détriment de la femme. Seul, l'homme dispose du droit d'héritage de la terre (principe institué par la tradition). La terre est donc une affaire d'homme/garçon de génération en génération. Pour le patriarcat béninois, la femme est appelée à quitter sa famille d'origine pour rejoindre le foyer conjugal. Sa prise en compte dans la répartition de l'héritage foncier pourrait faire transférer le droit de contrôle de ce patrimoine familial à une tierce personne par alliance, notamment son mari. La non prise en compte de la femme dans le partage de la terre trouve sa raison également dans le fait que pour la tradition, la femme n'est pas considérée comme une actrice principale des travaux agricoles: il est dit généralement dans certains groupes socioculturels du Nord Bénin qu'elle n'est pas destinée aux

travaux champêtres alors que la réalité est autre pour les groupes socioculturels du Centre et du Sud Bénin. Dans les faits, elle en constitue une main d'œuvre suffisamment exploitée. Selon des statistiques publiées en 2002 par le MFPSS, 41,6% de femmes travaillent dans le secteur agricole. Elles sont donc en général exclues de l'héritage du foncier, sauf dans des cas exceptionnels où tous les héritiers sont de sexe féminin. Toutefois, dans certaines localités rurales du département de l'Alibori, une veuve peut hériter de la terre pour ses garçons qui sont encore jeunes.

En conséquence, la femme béninoise, notamment rurale, n'a ni l'accès ni le contrôle de la terre. Cette pratique d'exclusion de la femme est toujours d'actualité au Bénin et ce, malgré la promulgation du Code des Personnes et de la Famille.

Actuellement, il y a une tendance à la disparition de cette discrimination dans les familles constituées par les couples modernes ou instruits, et surtout dans les centres urbains comme Cotonou et Porto-Novo où la veuve peut hériter des biens de son défunt époux pour le compte de ses enfants, si elle en a.

Cependant, l'existence de testament permet de plus en plus de réparer l'injustice qui consiste à écarter les orphelines et les veuves de l'héritage des biens. Mais, il se trouve aussi que dans plusieurs cas avérés, les parents du défunt, au lieu de contester le testament par voie de justice, l'ignorent simplement et usent d'une supposée prérogative traditionnelle pour s'approprier les biens du défunt au détriment aussi bien de la veuve que de tous les orphelins.

Toujours dans ce volet du droit de propriété, la femme peut valablement accéder à la terre au terme d'une acquisition, d'un prêt ou du métayage (si elle veut la cultiver). Mais, il se fait qu'également ici, elle est sujette au bon vouloir de l'homme, en l'occurrence du mari qui exige (parce que la société lui en a attribué la suprématie) d'avoir droit de regard aussi bien pour l'achat (où il doit être signataire

de l'acte de vente) que pour les négociations de prêt ou de métayage, droit de regard qu'aucune femme ne peut exiger en retour, selon la tradition.

Au cas contraire, une femme qui est propriétaire d'un lopin de terre en dehors de l'avis de son mari est exposée à des conflits conjugaux.

### 1.3.3 Le droit à l'intégrité physique et morale

La torture, les sévices ou traitements cruels, inhumains ou dégradants constituent une dénégation de la dignité humaine et une atteinte à l'intégrité physique et psychique de l'individu. C'est pourquoi la Constitution dans ses articles 15 et 18 prescrit : article 15 alinéa 1 « *tout individu a droit à la vie, à la liberté, à la sécurité et à l'intégrité de sa personne* », et, dans l'article 18 alinéa 1, il est écrit que « *nul ne sera soumis à la torture, ni à des sévices ou traitements cruels, inhumains ou dégradants* ». Mais, ces traitements continuent d'avoir cours, notamment sur les femmes et font appel à une plus grande préoccupation politique en la matière, du fait de leur effet sur l'état physique ou mental de la victime, et également compte tenu de leur durée, de leur caractère délibéré et des circonstances dans lesquelles ils sont infligés. Il importe sérieusement d'en appeler à une plus grande et urgente attention, du politique et de tous les acteurs de développement, relative aux traitements inhumains infligés surtout aux femmes, lesquels traitements persistent malgré l'existence de lois qui en interdisent la pratique.

Au nombre desdits traitements, l'on peut citer les mutilations génitales féminines (MGF), le veuvage, le lévirat, l'internement à domicile et dans les couvents.

### ⇒ Les Mutilations Génitales Féminines.

Avec l'adoption de la loi N° 2003-03 du 03 mars 2003 portant répression de la pratique des Mutilations Génitales Féminines (MGF) au Bénin, fortement divulguée et accompagnée d'action de

reconversion des exciseuses par bon nombre d'Organisations de la Société Civile (OSC) et d'acteurs nationaux et internationaux œuvrant pour le mieux-être des femmes, la pratique ostentatoire du phénomène a relativement pris du recul ces dernières années dans le pays. Toutefois, il est certain que la pratique n'a pas totalement disparu dans plusieurs régions, notamment la région septentrionale du Bénin ainsi que dans le département du Plateau. « La proportion de femmes excisées est estimée à 17% ... Très souvent, ce sont les filles de 4 à 11 ans qui subissent une telle intervention. »<sup>5</sup>. « Le Borgou et l'Atacora restent le siège de la pratique des MGF au Bénin. Les Peulh (6,1% de la population béninoise) constituent l'ethnie majoritaire (avec 88% de femmes excisées) suivie des Baatombu (77%), des Yom et Lokpa (72%), les Bêtammaribé (7%) »<sup>6</sup>.

En réalité, suivant les informations collectées dans le cadre de cette étude, **la pratique des mutilations génitales féminines demeure encore une réalité ordinaire rendue banale par le droit féodal** dans certains milieux où le phénomène constitue un fait culturel. C'est le cas de la dynastie des Wama (Natingou) pour laquelle, le rituel d'intronisation de la princesse wama impose obligatoirement son excision. C'est dire que dans un contexte général de pratiques défavorables à la femme, la wama qui espère accéder à cette sphère de pouvoir qu'est la royauté locale (même si elle n'y a pas tellement la voix) se voit obligée de subir une mutilation qui porte atteinte à son intégrité physique et mentale. Au regard des conséquences découlant de ce phénomène (frigidité féminine, rapport sexuel douloureux, incontinence urinaire, déchirures lors des accouchements, stérilité, etc.).

## ⇒ Le veuvage.

Le veuvage constitue une pratique largement répandue dans tous les départements du pays. Il donne lieu à des traitements différents pour

<sup>5</sup> Fonds Européen de Développement (FED) : Profil genre du Bénin, 2006, p20.

<sup>6</sup> INSAE, ORC-MACRO 2000 cité par FED (2006) in Profil genre du Bénin.

l'homme et la femme. La veuve est en effet astreinte à une longue période d'internement avec l'obligation de s'imposer des contraintes nuisibles pour sa santé (interdiction de se laver, de se peigner, de voir la lueur du soleil, donc obligée de suspendre toute activité, d'avoir des rapports sexuels avant les cérémonies de « sortie de deuil »...). Elle est également soumise à des supplices au travers de rituels « devant lui éviter d'être hantée par son mari défunt ». Or, dans les mêmes milieux, il est recommandé au veuf, le jour de la disparition de sa conjointe, de passer la nuit avec une autre femme (même deux jeunes vierges à Zagnanado, département du Zou) afin d'éloigner l'esprit de l'épouse défunte. Les conséquences du veuvage sont bien connues de tous : déstabilisation de l'équilibre psychologique de la femme, arrêt de toute activité génératrice de revenu (AGR), donc déshumanisation et appauvrissement de la femme,...

### ⇒ Le Lévirat.

Le CPF en son article 122 interdit la pratique du lévirat. Et pourtant, dans certains départements (Atlantique, Ouémé, Plateau, Mono, Couffo, Zou, Collines, Atacora, Donga)<sup>7</sup>, la pratique du lévirat existe toujours dans nombre de familles, surtout pour les veuves encore jeunes. Dans l'Alibori, le lévirat n'existe pas en milieu Bariba, mais il est toujours pratiqué en milieu peulh. La pratique est rare chez les Gourmantché. La justification traditionnelle est l'éducation et l'épanouissement des orphelins. Mais, il y a aussi le fait que la dot versée lors du mariage fait de la femme, dans certains milieux, notamment dans les départements de Ouémé et Plateau, le bien de la famille. Et on n'accepte pas qu'elle échappe à cette famille, devant continuer après la mort de son mari à procréer pour la famille. Si elle s'oppose par quelque moyen à cette pratique, elle subit l'ostracisme ou est obligée parfois de reverser la dot. La veuve soumise au lévirat a l'obligation de se soumettre à la décision de la belle-mère, même si

<sup>7</sup> Données collectées lors des enquêtes effectuées dans les départements, Mai - Juillet 2008.

cela apparaît comme un facteur très limitant pour son épanouissement, sous peine d'être maltraitée, privée des biens de son mari défunt, parfois de ses enfants et enfin de compte, répudiée. Les femmes qui arrivent aujourd'hui à s'en défendre ou à y échapper sont en général des femmes ayant un niveau d'instruction plus ou moins élevé ou financièrement autonomes.

### ⇒ Internement à domicile et dans les couvents.

L'internement des femmes en harem constituent une pratique assez répandue, notamment à Djougou (Donga). Quant à l'internement des femmes dans les couvents fétiches qui concerne essentiellement les filles, elle peut durer jusqu'à 5ans. Cette pratique constitue l'un des principaux facteurs qui freinent l'accès des filles à l'école. De fait, après le séjour au couvent, si la jeune fille n'entre pas directement en mariage forcé et/ou précoce, elle ne peut non plus fréquenter à cause des interdits comme par exemple, elle ne doit désormais être appelée que par le surnom à elle attribué par le fétiche ou vodun. Par conséquent, pour avoir accès à l'école, la fille/jeune fille « libérée du couvent » doit changer d'acte de naissance si elle en avait déjà un. Ce qui constitue une gageure pour nombre de familles aussi bien en milieu urbain que rural.

#### *1.3.4. Le droit au travail*

La femme a-t-elle accès aux mêmes activités professionnelles que l'homme ? A-t-elle les mêmes chances aux entretiens de recrutement ? Est-elle rémunérée de la même manière que l'homme ?

En matière de travail des femmes au Bénin, il existe une multitude de textes. Le paradoxe est qu'aucun de ces textes n'est spécifique à la femme et ne lui permet guère de travailler dans de meilleures conditions que l'homme.

Sur le Plan international, c'est le Bureau Internationale du Travail (BIT) qui s'occupe de la défense des droits professionnels de la femme; les textes qui préconisent les règles en la matière sont, entre autres, : (i) Recommandation n°13 sur le travail de nuit des femmes, adoptée en 1921 ; (ii) Convention n°100 sur l'égalité de rémunération, la convention de 1951 concernant l'égalité de rémunération entre l'homme et la femme pour un travail égal.

En effet, adoptée par le Bénin par ordonnance n°16 du 7 mars 1968, elle affirme que l'expression « égalité de rémunération entre main d'œuvre masculine et féminine » doit être conforme aux taux de rémunération fixé sans discrimination fondée sur le sexe et ce, à travail égal. Ainsi, dans le domaine de l'emploi et du travail, la femme a :

- le droit au travail en tant que droit inaliénable de tous les êtres humains ;
- le droit aux mêmes possibilités d'emploi, y compris l'application des mêmes critères de sélection en matière d'emploi ;
- le droit au libre choix de la profession et de l'emploi, le droit à la promotion, à la stabilité de l'emploi, le droit à la formation professionnelle et au recyclage, y compris l'apprentissage, le perfectionnement professionnel et la formation permanente ;
- le droit à l'égalité de rémunération, à l'égalité de traitement pour un travail de valeur ;
- le droit à la sécurité sociale.

Mais, dans la réalité des faits, le travail et la participation à l'économie sont sans doute de tous les secteurs, ceux où la discrimination à l'égard des femmes est la plus vivace, surtout en ce qui concerne notamment l'emploi dans le secteur privé.

Cette inégalité consiste à attribuer de facto certaines activités aux femmes et à considérer d'autres comme typiquement masculines. Selon le RGPH 3, le secteur public utilise 0,4% de femmes contre 1,1% d'hommes ; le secteur privé, 1,2% d'hommes contre 0,5% de femmes. Le taux d'activité global de 63,8% relevé par le RGPH3 de 2002 marque un écart favorable aux hommes de 9%. Cet écart visualise la différence entre le taux d'activité masculine, 68,3%, et, le taux d'activité féminine de 59,7%.

Lors du recensement des Agents Permanents de l'Etat en 1997<sup>8</sup>, 26,8% étaient des femmes concentrées dans les ministères sociaux ; 65,9% se retrouvaient dans les catégories C ou D.

Par ailleurs, sur cinq cadres de la catégorie A, il y avait une seule femme, soit un rapport de 20% pour les femmes et 80% pour les hommes. Du point de vue de la répartition selon le sexe, c'est la catégorie D qui renferme le plus de femmes (35,43%), suivie de la catégorie C avec 29,30% puis de la catégorie B avec 29,09%.

#### **1-4 Recommandations et perspectives**

La culture est un ensemble de valeurs et de ressources dont peuvent se servir les êtres humains pour relever les défis qui sont les leurs. Elle est également toutes les transformations que l'homme apporte à la nature brute de son milieu pour le rendre supportable. La culture devrait donc normalement contribuer à la réduction des difficultés rencontrées par les femmes. Bien au contraire, ce n'est pas le cas puisque de nombreuses femmes continuent de payer un lourd tribut en termes d'égalité du fait même de leur appartenance sexuelle.

Ainsi, la pauvreté, la malnutrition, l'analphabétisme, la rareté des centres de santé, l'éloignement et l'insuffisance de moyens de

---

<sup>8</sup> Elaboration du Plan d'action pour l'intégration du genre dans le Programme d'Appui au Secteur Routier (PASR) II, rapport final de septembre 2004



transports, les mariages précoces, l'excision et le faible statut social de la femme sont entre autres, les causes de la persistance de certaines discriminations vis-à-vis des femmes dans des domaines d'importance aussi cruciale et fondamentale que sont par exemple la santé, la propriété, l'intégrité physique et morale et le droit au travail.

Une telle situation interpelle tous ceux qui sont épris de justice sociale. Ils devront alors tous travailler pour changer les modèles culturels qui affectent l'égalité et l'équité entre homme et femme. A cet égard, les quelques pistes ci-après pourraient contribuer à l'amélioration de la situation. Il s'agira de :

- mener de fortes campagnes de sensibilisation et d'éducation des populations pour un changement de mentalité en matière de pratiques traditionnelles, en vue de promouvoir des comportements qui excluent la division stéréotypée des rôles en famille ; les comportements culturels stéréotypés tels que « un garçon ne pleure pas », « une fille n'a pas besoin de penser » ;
- faire participer activement la société civile à la promotion des principes et des règles de l'égalité et de l'équité entre homme et femme, au niveau de leurs structures ;
- appliquer rigoureusement les mesures répressives fermes contre les auteurs d'actes de discrimination à l'égard de la femme au travail ;
- garantir l'instruction de toutes les femmes ;
- former un personnel de santé de qualité en le rendant sensible à la spécificité du genre ;
- augmenter le nombre de centres de santé ;

- assurer l'information pour tous en matière de santé de la reproduction et revoir l'obligation faite aux femmes d'avoir l'autorisation du mari avant toute planification ;
- aplanir les barrières socioculturelles en faisant la promotion des filles dans l'exercice de tous les métiers de leurs choix, notamment les métiers dits d'homme.

***Femme et Droit : des principes à la réalité, ... un long chemin !***

*Comme le montrent l'adhésion du Gouvernement de la République du Bénin à une douzaine de conventions, Conférences, Accords internationaux et l'adoption de toute une panoplie de lois nationales, le principe reconnu par la Constitution, les lois et règlements au Bénin, est celui de l'égalité absolue de la femme et de l'homme. Au-delà de sa reconnaissance, ce principe fait même l'objet de mesures visant à corriger l'inégalité séculaire dont la femme a toujours été victime, à travers des mesures législatives, notamment la loi n° 2002-07 du 24 août 2004 portant Code des Personnes et de la Famille (CPF).*

*Mais, la jouissance effective de cette égalité reconnue n'est pas encore une réalité quotidienne. Ainsi par exemple, en matière de droit de propriété, si l'accès à la propriété foncière par la femme devient une réalité malgré toutes les pesanteurs socioculturelles traditionnelles, ceci constitue bien souvent une source de conflits conjugaux, si l'avis favorable de l'homme n'est préalablement pas obtenu. De même, par rapport au droit à l'intégrité physique et morale, le gouffre est grand entre la loi et son application effective pour la femme qui subit selon les régions, des pratiques répréhensibles telles que, les mutilations génitales, le lévirat, le veuvage et les internements de jeunes filles. En matière de droit du travail, la femme fait toujours l'objet d'une discrimination certaine.*

*Enfin, le cadre juridique national béninois est effectivement incitatif en matière d'égalité de la femme et de l'homme. Mais, la réalité dans les faits et dans les pratiques, est loin de révéler l'expression pleine et entière de ses effets positifs, du fait des habitudes et de la résistance des modèles culturels.*

*Une forte campagne de sensibilisation et d'éducation des populations pour un changement de mentalité en matière de pratiques traditionnelles néfastes à la participation active de la société civile à la promotion des principes et des règles de l'égalité et de l'équité entre homme et femme, au niveau de leurs structures partenaires, l'application rigoureuse des mesures répressives fermes contre les auteurs d'actes de discrimination à l'égard de la femme au travail, l'instruction de toutes les femmes, la formation d'un personnel de santé sensible à la spécificité du genre, l'augmentation du nombre de centres de santé, l'information pour tous en santé de la reproduction, la promotion des filles dans l'exercice de tous les métiers de leurs choix, notamment les métiers traditionnellement réservés aux hommes, sont quelques mesures recommandées pour corriger cet état de fait.*



## **C**hapitre II - FEMME ET POUVOIR

« La femme a hissé plus d'un homme au pouvoir. »

**BA, M.** Une si longue Lettre, p.90.

Hommes et femmes présentent naturellement des différences qui ne devraient pas être source d'oppression ou de discrimination comme c'est souvent le cas. Ces différences devraient au contraire favoriser l'épanouissement, le respect mutuel, ainsi que l'égalité des droits et les mêmes chances pour tous. Aussi, l'égalité entre les sexes constitue-t-elle depuis des décennies, la motivation des activités de gens qui luttent sans répit pour un monde nouveau acquis à plus de justice. Au Bénin, très souvent, les femmes ont plus de devoirs que de droits surtout au plan social, et cela entrave leur contribution à la vie politique et publique. Les inégalités de genre dans la participation au processus décisionnel sont flagrantes et il suffit pour cela de jeter un simple regard sur la configuration par sexe des différentes institutions de la République.

L'enquête sur la représentation des femmes dans les instances de décision et le niveau de leur participation à l'économie a permis de faire un certain nombre de constats indiqués dans les points ci-après: l'état des lieux dans la Fonction publique, l'état des lieux dans les institutions de la République et enfin, l'analyse de situation.

### **2.1 Etat des lieux dans la Fonction publique**

#### *2-1-1 La gestion des carrières*

Suivant les dispositions de la loi n° 86-013 du 26 février 1968 portant Statut Général des Agents Permanents de l'Etat (APE), les carrières de la femme et de l'homme sont gérées équitablement et les mêmes

chances sont données aux deux<sup>9</sup> : (i) avancement automatique tous les deux (2) ans ; (ii) promotion pour passer des 4<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> échelons aux 5<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> échelons ; (iii) reclassement après admission à un concours professionnel ou après un stage de neuf (9) mois au moins donnant droit à un diplôme ; (iv) admission à la retraite après 30 ans de service ou à 55, 58, 60 ans d'âge selon les catégories.

En dépit de ces dispositions, les responsabilités sociales (grossesse, maternité, bien-être de la famille, rapprochement de conjoints, etc.) entravent et limitent le traitement équitable de la femme dans la gestion de sa carrière professionnelle.

### *2-1-2 Modalités d'attribution de l'allocation familiale et d'imposition des salariés*

En principe, ce sont les deux conjoints, qui de façon consentante, choisissent celui qui va percevoir l'allocation familiale. Mais, la pratique courante de l'administration béninoise en la matière attribue d'office le bénéfice de l'allocation familiale à l'homme, étant donné que c'est lui qui déclare généralement les enfants du couple (à travers ses pièces et dossiers administratifs), tandis que la femme, elle, ne fait aucune déclaration dans ce sens.

Cette situation ne découle pas d'une disposition formelle établie en matière de gestion des carrières dans la Fonction publique. Mais, elle pourrait s'expliquer par le fait que les hommes, ayant intégré les premiers la fonction publique en ont fait de cela une pratique qui est devenue une tradition. Dès lors, il en résulte une discrimination en faveur de l'homme. Pour qu'une femme salariée puisse en bénéficier,

---

<sup>9</sup> La loi affirme de façon claire et précise le principe d'égalité des hommes et des femmes à l'accès aux emplois publics. Des dispositions spécifiques y sont inscrites, relativement au statut de reproduction de la femme. Il lui est ainsi reconnu un congé de maternité avec solde entière ainsi que des heures de repos pour allaitement.

celle-ci doit présenter au préalable, un certificat de non jouissance de ladite allocation.

En ce qui concerne l'Impôt Progressif sur les Traitements et Salaires (IPTTS), il est calculé et prélevé à la source en tenant compte des charges familiales, c'est-à-dire du nombre d'enfants déclarés. Pour ce calcul, l'on tient compte généralement du conjoint qui perçoit l'allocation familiale, ce qui fait que ce dernier est moins imposé. Il en découle que l'homme salarié qui perçoit l'allocation familiale est alors moins imposé que la femme salariée qui n'en perçoit guère.

En revanche, une certaine équité est rétablie du fait qu'à la retraite, la femme peut faire valoir le nombre d'enfants qu'elle a eu, chaque enfant équivaut à 2 points. Concrètement, un APE qui perçoit par exemple 100 000F/CFA au titre du salaire mensuel, n'en percevra que 60% à la retraite soit 60 000F/CFA. Pour le cas d'une femme qui a eu 5 enfants par exemple, si elle les fait valoir à sa retraite, cela lui vaudrait 2 points par enfant, ce qui fait donc 10 points correspondant à 10 000F de plus sur sa pension de retraite. Elle percevra dans ce cas 70 000F/CFA au lieu de 60 000F.

### *2-1-3 L'accès à la Fonction publique*

Le principe de l'accès à la Fonction publique béninoise n'est pas discriminatoire. Cependant, la répartition des effectifs de la Fonction publique affiche des écarts très importants, ce qui a nécessité l'élaboration d'une politique qui améliore l'accès de la femme à la Fonction publique (système de quota) et dont les études sont en cours. Les données ci-après sont révélatrices.

**Tableau I-a : Répartition des APE par sexe de 1999 à 2007**

Année	Total	Hommes	Femmes	%Femmes
1999	28 550	20 679	7 871	27,56
2000	28 179	20 375	7 804	27,69
2001	30 111	21 851	8 260	27,43
2002	32 340	23 504	8 836	27,32
2003	30 035	21 895	8 140	27,10
2004	29 031	21 104	7 927	27,30
2005	31 197	22 895	8 302	26,61
2006	32 015	23 395	8 620	26,92
2007	32 095	23 503	8 592	26,77

**Source :** Fichier Unique de Référence (FUR) 1999-Janvier 2007.

**Tableau I-b : Répartition des APE par catégorie et par sexe (année 2007)**

Catégorie	Total	Hommes	Femmes	%Femmes
<b>A</b>	8 181	6 664	1 517	18,81
<b>B</b>	14 355	10 093	4 262	29,69%
<b>C</b>	4 884	3 386	1 498	30,67
<b>D</b>	2 938	1 881	1 057	35,97
<b>E</b>	862	746	116	13,45
<b>Non Précisé</b>	875	733	142	16,23
<b>Total</b>	32 095	23 503	8 592	<b>26,77</b>
<b>Pourcentage (%)</b>	<b>100</b>	<b>73,23</b>	<b>26,77</b>	

**Source :** Réalisé à partir des données du FUR 1999-Janvier 2007.

L'analyse des données consignées dans les tableaux ci-dessus montre que, suivant la répartition des travailleurs de l'Administration publique selon le sexe, le Bénin dispose d'une Fonction publique à dominance masculine, soit 73,23% d'hommes contre 26,77% de femmes; il apparaît que les femmes représentent le ¼ de l'effectif total. De plus, la répartition des deux sexes par catégorie permet-elle de constater une variation importante d'une catégorie à l'autre : 13,45% de femmes dans la catégorie E contre 35,97% dans la catégorie D.

Cette situation qui atteste clairement que l'accès à la Fonction publique béninoise est inégal suivant le sexe (notamment en défaveur de la femme) est pourtant en porte-à-faux criard avec les dispositions de la



loi n° 86-013 du 26/02/86 portant Statut général des Agents Permanents de l'Etat. Celle-ci prévoit que « *les carrières de la femme et de l'homme sont gérées équitablement et les mêmes chances sont données aux deux* ». Et pourtant, les femmes, en plus d'être minoritaires par leur effectif, ont, par rapport aux hommes, un accès inégal aux postes de responsabilité.

#### 2-1-4 L'accès aux postes de responsabilité

Pour conforter le principe d'accès équitable aux postes de responsabilité, la loi n° 86-013 du 26/02/86 portant Statut général des Agents Permanents de l'Etat prévoit des dispositions spécifiques, relatives au statut de reproduction de la femme. Néanmoins, les responsabilités sociales (grossesse, maternité, bien-être de la famille, rapprochement de conjoints, etc.) entravent et limitent l'accès de la femme aux postes de responsabilité au cours de sa carrière. En effet, par exemple, la pratique de la crèche/garderie n'est pas encore de mise dans les administrations publiques pour assurer à la femme nourrice/allaitante une plus longue présence au service. Aussi, est-il facile et vite fait de la taxer d'inefficace au travail par rapport à l'homme qui, compte tenu de la persistance des pratiques socioculturelles, ne s'implique pas encore dans le travail familial et domestique, entièrement à la charge de la femme, lequel travail n'est guère ni comptabilisé ni valorisé.

En effet, les données enregistrées sur la décennie 1997-2007 ont permis d'analyser la représentation des femmes dans les instances de décisions au sein de l'Administration publique et ce, en comparaison avec celle des hommes. Ainsi, de 1997 à 2007, dans au moins quinze (15) ministères sur vingt six (26), soit dans les 3/5 des ministères, l'accès aux postes de responsabilité des femmes est très faible par rapport à celui des hommes.

### *2-1-4-1 Ministère en charge de la Communication*

Depuis une décennie, les hommes ont occupé les postes clés au sein du cabinet (Directeur de Cabinet, Directeur Adjoint de cabinet, Secrétaire Général et Secrétaire Général Adjoint). Le seul poste fréquemment occupé par une femme est celui du Secrétariat particulier.

Par ailleurs, sur les soixante deux (62) Conseillers Techniques qui sont passés de 2001 à 2007, il n'y a eu que 05 femmes soit 16%. Il en va de même pour les Directeurs techniques : trois (03) femmes sur vingt sept (27) hommes, soit 12%. Quand au personnel administratif et technique, toutes catégories confondues, de 2003 à 2007, sur 707 agents, seulement 187 sont des femmes, soit 26,44%.

Il en découle que dans le secteur de la communication, seulement 12 à 26,44% de postes de responsabilité technique et administrative ont été occupés par des femmes selon les différentes catégories, ce qui met en évidence un inégal accès des hommes et des femmes aux responsabilités administratives et techniques.

### *2-1-4-2 Ministère en charge de l'Energie et de l'Eau*

De 2005 à 2008, on a eu simultanément un homme et une femme respectivement au poste de Directeur de Cabinet et de Directeur Adjoint de Cabinet. La gestion du Secrétariat particulier a été partagée entre les deux genres. Il n'en a pas été pareil pour les postes d'Assistant du Ministre, d'Attaché de Cabinet et de Chef de la Cellule de communication qui n'ont jusque-là été tenus que par des hommes.

De même, le déséquilibre est sensible au niveau des Conseillers techniques : aucune femme sur les 20 depuis 2005 et le même constat pour les Directeurs techniques qui ne sont que des hommes (12 au total).

L'effectif féminin du personnel administratif et technique de 2005 à 2007 est de 66 pour un total de 597, soit un pourcentage de 11,05 %.

En substance, dans le secteur de l'énergie et de l'eau, de 2005 à 2008, les femmes et les hommes ont eu un accès égal aux postes de direction du Cabinet et du Secrétariat particulier. Par contre, aucune femme n'a été responsabilisée aux postes de Conseillers techniques, ni de Directeurs techniques sur la même période. Enfin, les femmes n'ont eu qu'un faible accès aux postes de responsabilité administrative et technique, soit 11% contre 89% pour les hommes.

#### *2-1-4-3 Ministère en charge de l'Environnement*

De 2000 à 2008, les postes de Directeur de Cabinet, Directeur Adjoint de Cabinet, d'Assistant du Ministre, d'Attaché de Cabinet ont été tenus uniquement par des hommes.

Le Secrétariat particulier a échu aux femmes de 2002 à 2008. Sur les 35 Conseillers techniques du Ministre, 04 seulement étaient des femmes, soit 11,4%.

L'effectif désagrégé par sexe au niveau des Directions techniques depuis 2006 est de 04 femmes pour 23 hommes, soit 18%. Le MEPN a employé 732 agents dont 93 femmes, soit un pourcentage de 7,87%.

#### *2-1-4-4 Ministère en charge de la Jeunesse et des Sports*

En 2007, une femme a été nommée Directrice de cabinet du Ministère en charge de la Jeunesse et des Sports, après que pendant huit ans, les hommes ont eu l'exclusivité de ce poste de responsabilité.

Comme précédemment, le Secrétariat particulier est assumé par une femme alors que seulement 02 femmes sont Conseillers techniques sur les 36 que compte le Ministère. Enfin, sur 180 Directeurs techniques, 42 seulement étaient des femmes, soit 23%.

Entre 2000 et 2002, l'effectif total du personnel était de 628 dont 170 femmes, soit un pourcentage de 27%.

#### *2-1-4-5 Ministère en charge de la Santé*

Le Ministère de la Santé (MS) est l'un des rares ministères à avoir fait une place significative à la femme. C'est l'un des ministères qui, jusqu'en 2006, a toujours été occupé par une femme, ce qui a également déteint sur l'ensemble des postes.

Ainsi, il y eut pendant dix ans alternativement un homme et une femme Directeur de Cabinet et Directeur Adjoint de Cabinet. Le Secrétariat revient encore une fois aux femmes. Par contre, les postes de Secrétaire général et d'Attaché de Cabinet sont toujours occupés par des hommes.

L'effectif féminin des Conseillers techniques et Directeurs techniques est respectivement de 08 pour 12 hommes, soit 40% et de 21 pour 37 hommes, soit 36%. Entre 2005 et 2007, le MS a employé au total 1993 agents : 1243 hommes et 750 femmes, soit 37,63%.

Le Ministère en charge de la Santé utilise dans l'accomplissement de sa mission un personnel à gros effectif, avec des statuts d'emploi et des corps professionnels variés.

Le personnel du secteur santé peut être réparti en 3 grandes catégories : le personnel médical, le personnel paramédical et le personnel administratif.<sup>10</sup>

#### **Tableau I-c : Répartition du personnel selon le sexe en 2004.**

Genre	Effectif	Pourcentage (%)
Femmes	5 085	49,14
Hommes	5 263	50,86
Total	10 348	100

**Source** : Tableau de bord des ressources humaines du secteur santé (TBRHSS) en 2004.

<sup>10</sup> MSP/DRH/Service Gestion des Effectifs et Archives : Tableau de bord des ressources humaines du secteur santé (BRHSS), Année 2004, Novembre 2005, 1ère édition, p.52.

La répartition du personnel selon le sexe montre globalement une quasi-égalité entre l'effectif des hommes et celui des femmes. Les proportions sont respectivement de 51% pour le genre masculin et 49% pour le genre féminin. Il ressort de cette analyse que le secteur de la santé utilise autant d'hommes que de femmes dans l'accomplissement de sa mission.

#### *2-1-4-6 Ministère en charge de la Famille, de l'Enfant et de la Femme*

Sur dix ans au Ministère en charge de la Famille, les hommes ont occupé les postes de Directeur de Cabinet et Directeur Adjoint de Cabinet pendant six ans. Le poste d'Assistant du Ministre a été détenu pendant cinq ans par les hommes et pendant la même durée par les femmes.

Contrairement aux autres Ministères qui attribuent systématiquement le Secrétariat particulier aux femmes, ce sont les hommes qui l'occupent depuis ce temps au Ministère en charge de la Femme et de l'Enfant.

Le Ministère par excellence de la femme a inversé la tendance qui fait occuper tous les postes de responsabilité aux femmes. Ainsi, 04 hommes seulement étaient Conseillers techniques de 2003 à 2008 sur un total de 31. Il y a donc eu 27 Conseillères techniques, soit 87,09%. Il en va de même pour les Directeurs techniques : 22 femmes contre 10 hommes, soit 68,75%.

En 2007, l'effectif du personnel est de 387 dont 157 hommes et 230 femmes, soit un pourcentage féminin de 59,43%.

#### *2-1-4-7 Ministère en charge des Travaux Publics et des Transports*

Ce ministère n'a pas échappé à la tendance de l'ensemble des structures de l'Administration publique à faire occuper les postes majoritairement par les hommes.

Ainsi, sur dix ans, il n'y a eu que des hommes Directeur de Cabinet, Directeur Adjoint de Cabinet et Conseillers techniques. Le Secrétariat et le poste d'Attaché de Cabinet sont occupés depuis 1998 par des femmes.

#### *2-1-4-8 Ministère en charge du Travail et de la Fonction Publique*

Depuis dix ans, le poste de Directeur de Cabinet du Ministère en charge du Travail est toujours à un homme, et c'est seulement pendant deux ans qu'une femme a été Directrice Adjointe de Cabinet. Comme dans la plupart des Ministères, la SP est toujours une femme et l'Attaché de Cabinet, un homme. Il y a eu jusqu'à ce jour au Ministère du Travail, 39 Conseillers techniques dont 03 femmes (7,69%) et sur dix ans seulement 18 femmes ont été Directrices techniques. Par exemple, depuis 2006, c'est une femme qui est Directrice de la Planification et de la Prospective.

Par ailleurs, les femmes ont occupé le Secrétariat Général pendant trois ans seulement et sur 454 agents employés au sein de ce Ministère au titre de 2007, il y eut 164 femmes, soit 36,12%.

#### *2-1-4-9 Ministère des Affaires étrangères*

Ce Ministère est réputé exclusivement masculin du fait que la diplomatie est considérée comme un métier qui est difficilement compatible avec la vie de ménage, donc un métier très difficile à exercer par les femmes.

Pour preuve, aussi loin que remonte la création de ce département ministériel, il n'y a jamais eu de femme Directrice de Cabinet, ni Directrice Adjointe de Cabinet. Il a fallu attendre 2004 pour avoir la première femme Secrétaire Adjointe du Ministère. Elle deviendra en 2006, la première femme Ministre des Affaires étrangères. L'actuel Ambassadeur du Bénin près le Royaume de Danemark est depuis 1960, la deuxième femme diplomate de carrière à être nommée Ambassadeur.

Sur les 25 Directeurs techniques en fonction depuis 2004, il y a seulement 02 femmes soit de 8%. De même, il n'y a actuellement qu'une femme Conseillère technique sur les 05 en fonction depuis 2004 où ce poste a été institué au Ministère. La Secrétaire Particulière est une femme.

*2-1-4-10 Ministère en charge des Enseignements et de la Recherche scientifique.*

Seuls les hommes occupent depuis près d'une décennie, les postes décisionnels à savoir : Directeur de Cabinet, Directeur Adjoint de Cabinet, Attaché de cabinet, Secrétaire général et Secrétaire général adjoint du Ministère. Sur les 79 Directeurs techniques depuis 2003, 08 seulement étaient des femmes, soit 10,12%. Entre 2006 et 2008, sur 1882 agents, 474 sont des femmes, soit 25,18%.

*2-1-4-11 Ministère en charge de la Prospective et du Développement*

Sur une période de dix ans, il y a eu pendant deux ans, une femme Directrice de Cabinet et une année durant, une autre a assumé la fonction de Directrice Adjointe de Cabinet. Le Secrétariat particulier de ce Ministère a toujours été assuré par une femme pendant que le poste d'Attaché de Cabinet, ainsi que le Secrétariat général ont été occupés par des hommes. Sur les 34 conseillers techniques qui se sont succédé, 7 étaient des femmes et en 2005 sur 08 Directeurs techniques, il y avait une femme.

*2-1-4-12 Ministère en charge de la Micro Finance.*

Ce Ministère n'existe que depuis 2006 et ce sont les hommes qui occupent jusque-là les postes les plus stratégiques. A l'heure actuelle, 02 femmes sont Directrices techniques sur un total de 14, soit, 14,28%. Mais depuis sa création, se sont des femmes qui ont occupé jusque-là le fauteuil ministériel.

### *2-1-4-13 Ministère en charge de la Culture*

Il n'y a eu depuis dix ans à ce Ministère que des Directeurs de Cabinet. Hommes et femmes se sont quelque peu succédé au poste de Directeur Adjoint de Cabinet mais le MCAT n'échappe pas au constat général fait jusque-là. Le secrétariat particulier est toujours assuré par les femmes et elles ne sont pas représentatives au niveau des autres postes de responsabilité : 06 Conseillers techniques sur les 22 qu'a compté le Ministère, soit 27,27% ; 23 sur les 203 directeurs techniques qu'il y eu depuis 10 ans, soit un pourcentage de représentativité de 11,33%.

### *2-1-4-14 Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique*

Pas de femme, ni Directrice de Cabinet, ni Directrice adjointe de Cabinet. Alors que le Secrétariat particulier est toujours assuré par une femme, c'est toujours un homme qui est Attaché de communication et sur 63 Directeurs techniques depuis 2005, seulement 09 sont des femmes, soit 14,28%.

### *2-1-4-15 Ministère en charge de l'Industrie et du Commerce*

Il n'y a pas eu de Directrice de Cabinet depuis dix ans, ni même de Directrice adjointe de Cabinet. A l'exception du Secrétariat particulier qui est occupé par une femme, tous les postes sont occupés par des hommes au sein de ce Ministère. Et pourtant, on dit souvent que le commerce est une activité de prédilection des femmes.

## **2-2 La marginalisation des femmes dans le processus de prise de décision : état des lieux dans les institutions de la République**

### *2.2.1 Le pouvoir exécutif*

Le tableau ci-après permet d'apprécier le degré de participation de la femme au sein de l'organe exécutif.



**Tableau I-d : Composition par sexe des gouvernements du Bénin depuis le Renouveau démocratique.**

Mandature	Président	N° Gouvernements	T	H	F	%F	Ministères attribués aux femmes
05/08/1989- 02/03/1990	<b>Mathieu KEREKOU</b>	Dernier gouvernement révolutionnaire	15	14	1	<b>6,66</b>	Ministère de la Santé publique.
<b>Transition</b>	<b>Mathieu KEREKOU : Président, Nicéphore D. SOGLO : 1<sup>er</sup> Ministre</b>	De transition	15	13	2	<b>13,33</b>	- Ministère du Travail et des Affaires sociales ; - Ministère de la Santé publique.
<b>1991-1996</b>	<b>Nicéphore D. SOGLO</b>	Provisoire	15	13	2	<b>13,33</b>	- Ministère du Travail et des Affaires sociales ; - Ministère de la Santé publique.
		1 <sup>er</sup>	19	17	2	<b>10,53</b>	- Ministère du Travail, de l'Emploi et des Affaires sociales ; - Ministère de la Santé .
		2 <sup>ème</sup>	20	17	3	<b>15</b>	- Ministère de la Santé ; - Ministère de la Culture et des Communications ; - Ministère du Commerce et du Tourisme.
		3 <sup>ème</sup>	20	16	4	<b>20</b>	- Ministère de la Santé ; - Ministère de la Culture et des Communications ; - Ministère du Commerce et du tourisme ; - Ministère de la Justice.
<b>1996-2001</b>	<b>Mathieu KEREKOU (1)</b>	1996-1998	18	17	1	<b>5,55</b>	Ministère de la Santé
		1998	18	14	4	<b>22,22</b>	- Ministère de la Santé ; - Ministère de l'Education ; - Ministère du Commerce ; - Ministère de la Protection sociale ;
		1998	18	15	3	<b>16,66</b>	- Ministère de la Santé publique ; - Ministère du Commerce ; - Ministère de la Protection sociale.
		1999	19	17	2	<b>10,53</b>	- Ministère de la Santé publique ; - Ministère de la Protection sociale.
		2001	19	17	2	<b>10,53</b>	- Ministère de la Santé publique ; - Ministère de la Protection sociale.

2001-2006	Mathieu KEREKOU(II)	2001-2003	21	19	2	<b>9,52</b>	-Ministère de la Famille ; -Ministère de la Santé.
		2003-2005	21	17	4	<b>19,05</b>	-Ministère de la Santé ; -Ministère de la Famille ; -Ministère des Enseignements primaire et secondaire ; -Ministère de l'Enseignement technique.
		2005-2006	21	16	5	<b>23,81</b>	-Ministère des Enseignements primaire et secondaire ; Ministère du Commerce ; Ministère de la Famille ; Ministère de la Santé publique ; Ministère des Transports et des Travaux publics.
		2006	21	16	5	<b>23,81</b>	-Ministère des Enseignements primaire et secondaire ; -Ministère de l'Industrie ; -Ministère de la Famille ; -Ministère de la Santé publique ; -Ministère des Transports et des Travaux publics.
2006-2011	Boni YAYI	2006/1 <sup>1</sup>	22	17	5	<b>23,81</b>	-Ministère des Affaires étrangères ; -Ministère de la Santé -Ministère des Enseignements primaire et secondaire ; -Ministère de la Famille ; -Ministère chargé de la Micro Finance.
		2006/2	22	17	5	<b>23,81</b>	Idem
		2006/3	23	17	5	<b>23,81</b>	Idem
		2006/4	23	17	5	<b>23,81</b>	Idem
		2007/1	23	17	5	<b>23,81</b>	Idem
		2007/2	26	20	6	<b>23,08</b>	-Ministère des Enseignements maternel et primaire ; -Ministère des Enseignements secondaire et Technique et de la Formation professionnelle ; -Ministère de la Famille ; -Ministère de l'Environnement ; -Ministère de la Micro Finance.
2008	30	26	4	<b>13,33</b>	-Ministère du Commerce ; -Ministère de l'Artisanat et du Tourisme -Ministère de la Famille et de la Solidarité nationale ; -Ministère de la Jeunesse, de la Micro Finance et de l'Emploi des Jeunes et des		

Suivant les données inscrites dans ce tableau, il apparaît clairement qu'il existe une faible représentation des femmes au sein de l'organe exécutif. Le pourcentage de femmes au sein du gouvernement depuis le Renouveau démocratique, de 1991 à 2007, a fluctué entre 10 et 23%. Même s'il y a eu une légère amélioration (5,55% de femmes en 1996 contre 23,08% en 2007) remarquable ces trois dernières années, la représentation des femmes au sein des gouvernements est encore très faible (les femmes ne représentent même pas le ¼ de l'effectif de l'exécutif). Il est aussi fréquent de voir ce taux baisser de façon drastique d'un gouvernement à l'autre (de 23,08% en 2007, on est passé à 13,33% en 2008), ce qui montre bien que la question de représentation des femmes au sein de l'exécutif relève encore, non pas d'une vision, mais simplement du bon vouloir du Président de la République.

Par ailleurs, il ressort des données ci-dessus collectées que, lorsqu'elles sont représentées, on les retrouve presque toujours à des postes qui semblent leur être exclusivement réservés : Ministère de la Famille ou des Affaires sociales/protection sociales, Ministère de la Santé publique, Ministère des Enseignements, Ministère du Commerce,...

Les Ministères de coordination (Ministère d'Etat), les Ministères de souveraineté tels que les Ministères de la Défense, de la Sécurité et de l'Intérieur, des Finances et de l'Economie, des Affaires étrangères (à une exception près pour le premier gouvernement du Président Yayi Boni) et de la Justice, ainsi que des Ministères techniques comme ceux en charge des Mines, des Travaux publics et Transports, du Travail et de la Fonction Publique, etc., apparaissent comme la chasse gardée des hommes et donc d'un accès quasi impossible aux femmes même si des compétences égales à celles des hommes dans ces divers domaines existent au niveau des femmes. Le même déséquilibre en défaveur de la femme s'observe dans les autres institutions de la République.

### 2.2.2 Le pouvoir législatif

La situation n'est pas plus reluisante quant à la représentation des femmes dans le législatif, comme le montrent les tableaux ci-dessous. Durant les quatre premiers mandats, soit de 1995 à 2008, cette représentation au sein du Parlement a été faible. Elle a varié de 6,25% à 12,19%. A la première mandature du Parlement (1991-1995), il y avait 04 femmes députés contre 60 hommes députés, soit 6,25% de femmes. A la deuxième (1995-1999), le pourcentage est passé à 12,19%, ce qui fait 10 femmes sur un total de 82 élus; enfin, aux troisième et quatrième mandatures, cet indicateur est tombé à 7,22% avec 06 femmes sur un total de 83 élus.

Pour ce qui est de la composition des Commissions techniques de l'Assemblée nationale, la représentation des femmes a varié de 0% à 21,42%. A la première mandature du Parlement (1991-1995), elles n'étaient représentées que dans deux (2) Commissions Techniques sur cinq (5) avec un taux qui a varié de 7,14% à 20%, tandis que pour les trois autres mandatures (1995-2011), elles sont seulement représentées dans trois (3) Commissions techniques sur cinq (5) avec un taux de 5,88% à 21,42%.

En ce qui concerne les bureaux des Commissions techniques, la situation est plus lamentable. Ainsi, pour la première mandature, une femme a été secrétaire d'une des cinq Commissions. Pour la deuxième mandature, une femme a été vice-présidente d'une des cinq Commissions. En termes statistiques, on peut dire que la représentation des femmes au sein des bureaux des Commissions techniques a varié de 0% à 4% au cours des quatre (4) mandatures.

Enfin, s'agissant de l'administration parlementaire, la représentation des femmes a varié de 19% à 23% sur la période de 1991 à 1999.

Cette situation est moins tributaire de l'expression du peuple à travers les urnes, qu'à la tendance phalocratique des partis politiques qui ne positionnent pas bien les femmes.

En effet, la principale cause de cette faible représentation des femmes au sein du Parlement, ainsi qu'au sein des Commissions Techniques parlementaires, s'explique par le fait qu'en dépit de leur forte présence dans les mouvements et partis politiques, très peu d'entre elles y occupent des postes de responsabilités. Par conséquent, au moment de l'établissement des listes électorales, elles sont très peu prises en compte et lorsqu'elles le sont rarement, elles se retrouvent à des positions où elles ont très peu de chance d'être élues.

Par ailleurs, l'inexistence de mécanisme de promotion de la femme au sein de l'institution parlementaire est l'un des éléments qui n'y favorisent guère une bonne représentation des femmes.

Aussi, pour accomplir pleinement sa mission de contrôle des actions du gouvernement et de vote des lois, dans l'optique d'un développement humain harmonieux et durable du Bénin, urge-t-il que la deuxième moitié oubliée de la population, qu'est la femme, trouve véritablement sa place et sa voix au sein du Parlement. Il y a donc lieu de parvenir à élaborer, à faire adopter et à appliquer effectivement un mécanisme de quota pour corriger ce déséquilibre.

**Tableau I-e : Effectif désagrégé par sexe des parlementaires du Bénin de 1991 à 2011.**

N°	Mandat	T	H	F	%F
1	1991-1995	64	60	04	6,25
2	1995-1999	82	72	10	12,19
3	2003-2007	83	77	06	7,22
4	2007-2011	83	77	06	7,22

**Source :** Etabli à partir des données recueillies.

**Tableau I-f : Effectif désagrégé par sexe des différentes commissions techniques des différentes mandatures du parlement du Bénin de 1991 à 2007.**

Mandat	N°	Commission technique	T	H	F	%F
1991-1995	I	Commission des Lois, de l'Administration et des Droits de l'Homme.	10	10	00	0
	li	Commission des Finances et des Echanges.	14	13	01	7,14
	lii	Commission du Plan, de l'Equipeement et de Production.	11	11	00	0
	lv	Commission de l'Education, de la Culture, de l'Emploi et des Affaires sociales.	11	11	00	0
	V	Commission des Relations extérieures, de la Coopération au Développement, de la Défense et de la Sécurité.	10	08	02	20
1995-1999	I	Commission des Lois.	16	15	01	6,25
	li	Commission des Finances.	17	16	01	5,88
	lii	Commission du Plan.	14	14	00	0
	lv	Commission de l'Education.	14	11	03	21,42
	V	Commission des Relations extérieures.	14	14	00	0
1999-2003	I	Commission des Lois.	18	15	03	16,66
	li	Commission des Finances.	17	16	01	5,88
	lii	Commission du Plan.	13	13	00	0
	lv	Commission de l'Education.	13	13	00	0
	V	Commission des Relations extérieures.	13	12	01	7,69
2003-2007	I	Commission des Lois.	16	14	02	12,5
	li	Commission des Finances.	20	18	02	10
	lii	Commission du Plan.	14	14	00	0
	lv	Commission de l'Education.	15	14	01	6,66
	V	Commission des Relations extérieures.	14	14	00	0

**Source :** Etabli à partir des données recueillies.

**Tableau I-g : Effectif désagrégé par sexe des bureaux des différentes commissions techniques des différentes mandatures du parlement du Bénin de 1991 à 2007.**

Mandat	Bureau de la Commission technique	T	H	F	%F	Postes occupés par les femmes
1991-1995	Commission des Lois, de l'Administration et des Droits de l'Homme.	05	05	00	0	Néant
	Commission des Finances et des Echanges.	05	05	00	0	Néant
	Commission du Plan, de l'Equipement et de Production.	05	05	00	0	Néant
	Commission de l'Education, de la Culture, de l'Emploi et des Affaires sociales.	05	05	00	0	Néant
	Commission des Relations extérieures, de la Coopération au Développement, de la Défense et de la Sécurité.	05	04	01	20	Secrétaire
1999-2003	Commission des Lois.	05	04	01	20	Vice-président
	Commission des Finances.	04	04	00	0	Néant
	Commission du Plan.	05	05	00	0	Néant
	Commission de l'Education.	04	04	00	0	Néant
	Commission des Relations extérieures.	05	05	00	0	Néant
2003-2007	Commission des Lois.	05	05	00	0	Néant
	Commission des Finances.	05	05	00	0	Néant
	Commission du Plan.	05	05	00	0	Néant
	Commission de l'Education.	05	05	00	0	Néant
	Commission des Relations extérieures.	05	05	00	0	Néant

**Source** : Etabli à partir des données recueillies.

**Tableau I-h : Effectif désagrégé par sexe de l'administration parlementaire du Bénin de 1991 à 1999.**

Mandature	Total	Hommes	Femmes	%Femmes
1991-1995	41	33	8	19,51
1995-1999	48	37	11	22,92

**Source** : Etabli à partir des données recueillies.

### 2.2.3 La Cour constitutionnelle

Conformément à l'article 157 de la Constitution, le Haut Conseil de la République, installé au cours de la Conférence des Forces Vives de la Nation a exercé les activités de la Cour constitutionnelle jusqu'à l'installation de celle-ci le 07 juin 1993. Le Bénin a donc aujourd'hui 15 années de pratique constitutionnelle. Au regard des dispositions de l'article 114 de la Constitution : « *la Cour constitutionnelle est la plus haute juridiction de l'Etat en matière constitutionnelle. Elle est juge de la constitutionnalité de la Loi et elle garantit les droits fondamentaux de la personne humaine et les libertés publiques. Elle est l'organe régulateur du fonctionnement des Institutions et de l'activité des pouvoirs publics* ». C'est donc une institution de contre-pouvoir car elle chargée de veiller au respect de la Constitution.

A la première mandature, il n'y avait qu'une femme contre six (6) hommes conseillers, soit 14,28% de femme. De la deuxième à la quatrième mandature, il y a eu deux (2) femmes contre cinq (5), soit 28,57% de femmes : voir le tableau ci-après.

**Tableau I-i : Effectif désagrégé par sexe des conseillers à la Cour Constitutionnelle de 1993 à 2008.**

Mandat	Composition				Postes occupés par les femmes
	Homme	Femme	Total	% femme	
1993-1998	06	01	07	14,28%	Présidente
1998-2003	05	02	07	28,57%	Présidente et Conseillère
2003-2008	05	02	07	28,57%	Présidente et Conseillère
2008-2013	05	02	07	28,57%	Vice Présidente et Conseillère

**Source** : Etabli à partir des données recueillies.



Ces statistiques montrent bien que la représentation des femmes à la haute institution est faible : elle a varié de 14,28% à 28,57%, soit moins de 30%. Toutefois, il se trouve que durant trois (3) mandats, deux femmes se sont succédé à la présidence de l'institution. Si après quinze ans d'exercice constitutionnel, la démocratie béninoise peut aujourd'hui se targuer d'avoir mûri, malgré les nombreux soubresauts de son parcours, l'on peut logiquement reconnaître à ses présidentes une contribution exceptionnellement efficace.

#### 2.2.4 La Haute Cour de Justice

La Haute Cour de Justice (HCJ) ne dispose pas d'un bureau comme organe dirigeant, ni de Commission Technique. C'est un Président qui en assure le fonctionnement.

L'institution composée de 13 membres présente un très faible taux de représentation des femmes avec seulement 1 femme, soit 7,69%, à chacune de ses deux (2) mandatures (cf tableau ci-après).

#### **Tableau I-j : Effectif désagrégé par sexe des membres de la Haute Cour de Justice de 1999 à 2008.**

N°	Mandat	Total	Hommes	Femmes	%Femmes
1	1999-2003	13	12	01	<b>07,69</b>
2	2004-2008	13	12	01	<b>07,69</b>

**Source** : Etabli à partir des données recueillies.

Si à la première mandature c'est un homme qui a été élu Président, fort heureusement à la deuxième, la présidence est assurée par l'unique femme de la juridiction.

Si par ailleurs, la sous représentation des femmes à la HCJ peut s'expliquer par le faible taux de représentation des femmes dans les institutions d'origine ou de provenance des membres de la Juridiction, l'on ne saurait comprendre que le recrutement des agents de son administration ne soit pas tout au moins genre sensible. Comme le

montrent les données relatives à l'effectif des agents de l'administration de la HCJ, la représentation des femmes a varié de 16,66% à 41,66% sur la période de 2001 à 2008.

**Tableau I-k : Effectif désagrégé par sexe des agents de l'administration de la HCJ.**

Année	Total	Hommes	Femmes	%Femmes	Postes occupés par les femmes
2001	6	5	1	<b>16,66</b>	Directeur Administratif et Financier.
2002	12	7	5	<b>41,66</b>	Directeur administratif et financier.
					Secrétaire particulière.
					Chef Secrétariat administratif.
					Assistante du Comptable.
					Standardiste.
2003	14	9	5	<b>35,71</b>	Directeur administratif et financier.
					Secrétaire particulière
					Chef Secrétariat administratif.
					Assistante du Comptable.
2004	16	10	6	<b>37,50</b>	Standardiste.
					Directeur administratif et financier.
					Secrétaire particulière.
					Chef Secrétariat administratif.
					Assistante du Comptable.
2005	29	22	7	<b>24,14</b>	Assistante Documentaliste.
					Standardiste.
					Directrice de Cabinet.
					Secrétaire générale.
					Secrétaire particulière.
					Chef Secrétariat administratif.
2006	28	22	6	<b>21,43</b>	Assistante du Comptable.
					Préposée des Services administratifs.
					Standardiste.
					Secrétaire générale.
					Secrétaire particulière.
2007	25	19	6	<b>24</b>	Chef Secrétariat administratif.
					Assistante du Comptable.
					Préposée des Services administratifs.
					Standardiste.
					Secrétaire générale.
2008	25	19	6	<b>24</b>	Secrétaire particulière.
					Chef Secrétariat administratif.
					Assistante du Comptable.
					Préposée des Services administratifs.
					Standardiste.

**Source** : Etabli à partir des données recueillies.

### 2.2.5 Le Conseil économique et social (CES)

Au Conseil Economique et Social, le constat de la représentation des femmes est le plus bas par rapport à l'ensemble des institutions : 1 femme sur 30, soit 3,33% à la première mandature et, 2 femmes sur 30, soit 6,66% aux deuxième et troisième mandatures. Les tableaux ci-après donnent les effectifs.

En ce qui concerne la composition du bureau du CES, à l'exception de la première mandature au cours de laquelle il y avait une (1) seule femme dans le bureau composé de cinq (05) membres, on peut constater qu'il n'y a pas eu de femme dans les bureaux des deux dernières mandatures.

S'agissant des Commissions techniques du CES qui sont au nombre de trois, les données recueillies et qui concernent la première mandature mettent clairement en évidence que les femmes sont très peu représentées : une seule femme dans l'une des trois Commissions, tandis qu'au sein des bureaux des trois Commissions, il n'y aucune femme. Enfin pour l'administration du CES, la représentation des femmes a varié de 40% à 45,76% sur la période allant de 2005 à 2008 et ce, pour des postes qui sont en dessous de la catégorie A.

**Tableau I-I : Effectif désagrégé par sexe des membres du Conseil économique et social.**

N°	Mandat	Total	Hommes	Femmes	%Femmes
1	1994-1999	30	29	1	3,33
2	1999-2004	30	28	2	6,66
3	2004-2009	30	28	2	6,66

**Source** : Etabli à partir des données recueillies.

**Tableau I-m : Effectif désagrégé par sexe des membres des différents bureaux du Conseil économique et social.**

N°	Mandat	Bureau				Postes occupés par les femmes
		Total	Hommes	Femmes	%Femmes	
1	1994-1999	5	4	1	20	Trésorière
2	1999-2004	5	5	0	0	Néant
3	2004-2009	5	5	0	0	Néant

Source : Etabli à partir des données recueillies.

**Tableau I-n : Effectif désagrégé par sexe des membres des différentes commissions techniques du Conseil économique et social.**

Mandat	N°	Commission technique	T	H	F	%F
1994-1999	i	Commission de l'Economie et des Finances.	10	9	1	10
	ii	Commission du Développement rural et de l'Environnement.	10	10	0	0
	iii	Commission des Affaires sociales et de l'Education.	10	10	0	0

Source : Etabli à partir des données recueillies.

**Tableau I-o : Effectif désagrégé par sexe des membres des bureaux des différentes commissions techniques du Conseil Economique et Social.**

Mandat	Bureau de la Commission technique	T	H	F	%F	Postes occupés par les femmes
1994-1999	Commission de l'Economie et des Finances.	3	3	0	0	Néant
	Commission du Développement Rural et de l'Environnement.	3	3	0	0	Néant
	Commission des Affaires Sociales et de l'Education.	3	3	0	0	Néant

Source : Etabli à partir des données recueillies.

**Tableau I-p : Effectif désagrégé par sexe des agents de l'administration du Conseil Economique et Social.**

Mandat	T	H	F	%F	Postes occupés par les femmes par les femmes
2005	65	39	26	40	Secrétaire Générale Adjointe.
					Secrétaire particulière.
					Chef Service financier.
					Chef du Secrétariat administratif.
					Chef Service Bibliothèque et Publication.
2006	64	37	27	42	Assistante Commission.
					Secrétaire générale.
					Secrétaire particulière.
					Chef Service financier.
					Chef du Secrétariat administratif.
					Chef Service Bibliothèque et Publication.
					Assistante Commission.
2007	59	32	27	45,76	Chef Service Préparation et Etudes.
					Assistante de Conseiller technique.
					Secrétaire générale.
					Secrétaire particulière.
					Chef Service financier.
					Chef du Secrétariat administratif.
					Chef Service Bibliothèque et Publication.
					Directrice Adjointe des Sessions et Commissions.
Assistante du Directeur de Cabinet.					
2008	57	31	26	45,61	Assistante de Conseiller technique.
					Assistante Commission.
					Secrétaire générale.
					Directrice administrative et financière.
					Conseillère technique juridique.
					Secrétaire particulière.
					Chef Service financier.
					Chef du Secrétariat administratif.
					Chef Service Bibliothèque et Publication.
Assistante du Directeur de Cabinet.					
Assistante Commission.					

**Source** : Etabli à partir des données recueillies.

### 2.6.6 L'Autorité Transitoire de Régulation des Postes et Télécommunications

L'Autorité Transitoire de Régulation des Postes et Télécommunications est composée de deux organes : le Conseil de Régulation qui est l'instance de décision et le Secrétariat Exécutif.

Le Conseil de régulation rassemble les conseillers qui constituent un collège d'alter égo à la tête duquel se trouve un Président.

Il n'y a pas de commissions permanentes ; cependant des commissions ad hoc sont formées pour travailler sur les questions relevant des attributions de l'instance de régulation.

A l'instar des autres institutions, la représentation des femmes au sein du Conseil de Régulation est faible soit deux (2) femmes sur un total de neuf (9) membres soit 22,22%, tandis qu'au niveau du Secrétariat Exécutif de l'Autorité on y retrouve quatre (4) femmes sur un effectif de douze (12) agents, 33.33% de femmes.

**Tableau I-q : Effectif désagrégé par sexe des membres du Conseil de régulation de l'Autorité.**

N°	Mandat	Total	Hommes	Femmes	%Femmes
1	2007-2008	9	7	2	22,22

**Source** : Etabli à partir des données recueillies.

**Tableau I-r : Effectif désagrégé par sexe des agents du Secrétariat Exécutif de l'Autorité.**

N°	Mandat	Bureau				Postes occupés par les femmes
		Total	Hommes	Femmes	%F	
1	2007	12	8	4	33,33	- Secrétaire ; - Analyste programmeur ; - Juriste ;
2	2008	12	8	4	33,33	- Secrétaire ; - Analyste programmeur ; - Juriste.

**Source** : Etabli à partir des données recueillies.

### 2.2.7 L'Organe Présidentiel de Médiation (OPM)

L'Organe Présidentiel de Médiation est une institution dont la devise est : « Équité-Réconciliation-Paix ». Elle est chargée de régler les différends entre le citoyen et l'administration publique béninoise. Elle procède par règlement à l'amiable ou par consensus pour réconcilier les deux parties qui n'auraient pas trouvé de solutions à leurs différends après recours à la justice ou par voie législative.

Selon les responsables de l'organe, en matière de médiation, il est question de faire recours à l'esprit d'objectivité et d'équité dans les interventions et donc, d'éviter la subjectivité. Aussi, par rapport à la femme n'est-il point question non seulement de la favoriser, mais de la remettre dans ses droits.

Les données relatives à la composition de l'OPM montrent que les femmes sont également minoritaires au sein de cet organe aussi bien au niveau décisionnel qu'au niveau exécutif, soit respectivement 33,33% et 27,42%.

**Tableau I-s : Effectif désagrégé par genre des membres de l'OPM.**

N°	Fonction	Sexe
1	Le Médiateur	Masculin
2	Directeur de Cabinet	Masculin
3	Chef de Cabinet	Féminin
4	Secrétaire général	Masculin
5	Directeur des recours	Masculin
6	Directeur administratif et financier	Féminin
7	Directeur de la Communication	Féminin
8	Chef du Protocole	Masculin
9	Conseiller juridique	Masculin
Total Hommes		6
Total Femmes		3
%Femmes		33,33

**Source** : Etabli à partir des données recueillies.

### Tableau I-t : Effectif désagrégé par sexe des agents de l'administration de l'OPM.

Catégories	A		B		C		D		E		Totaux			
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	Total	Hommes	Femmes	%F
Genre	21	7	1	4	4	2	3	4	16	0	62	45	17	<b>27,42</b>

Source : Etabli à partir des données recueillies.

#### 2.2.8 Secrétariat administratif Permanent de la Commission électorale nationale (SAP-CENA).

Le SAP-CENA n'est pas épargné du problème récurrent de la sous représentation des femmes dans les institutions de l'Etat béninois comme le montrent les deux tableaux ci-dessous. Au cours des trois (3) mandatures que connaît l'institution (1999-2011), la représentation des femmes au sein du bureau a varié de 0% à 25%, tandis qu'au sein de l'administration du SAP-CENA, elles ne représentent que 5,21% sur la période de 1999 à 2007.

#### Tableau I-u : Effectif désagrégé par genre des membres du bureau du SAP CENA.

N°	Mandat	Total	Hommes	Femmes	%Femmes	Postes occupés par les femmes
1	1999-2002	6	5	1	16,66	Chargé des affaires juridiques
2	2002-2007	4	4	0	0	-
3	2007-2011	4	3	1	25	Secrétaire administratif permanent

Source : Etabli à partir des données recueillies.



**Tableau I-v : Effectif désagrégé par genre des agents de l'administration du SAP-CENA.**

Mandat	Total	Hommes	Femmes	%Femmes
1999-2002	32	27	5	5,21
2002-2007	32	27	5	5,21

**Source** : Etabli à partir des données recueillies.

### ***2-3 La marginalisation des femmes dans le processus de prise de décision : état des lieux au sein des partis politiques***

#### *2.3.1 Femmes au sein des partis politiques au Bénin*

Les responsables des partis politiques ne se sont pas montrés disponibles pour la collecte de données. Il s'en est suivi d'énormes difficultés pour rencontrer cette catégorie d'acteurs. En effet, la majorité des partis politiques n'ont pas un siège identifiable, mieux, les contacts qu'ils ont indiqués dans des documents ne sont plus souvent fonctionnels. Parmi les quelques uns qui ont pu être joints, il y en a qui ont déclaré leur refus de répondre aux questions ; il y en a qui n'ont guère retourné le questionnaire. Au total, sur quinze partis rencontrés, seuls deux ont pu répondre aux questions. La synthèse des informations reçues se présente comme suit :

L'analyse des données recueillies au niveau du Parti du Renouveau Démocratique (PRD) et du Mouvement Africain pour la Démocratie et le Progrès (MADEP) attestent que les femmes sont sous-représentées dans les instances de décisions des partis politiques (notamment le bureau politique, le bureau directeur national, le conseil national) par rapport aux hommes. Au niveau du PRD, les femmes ont occupé en 2007, 10 à 11% des postes, respectivement au sein du Bureau Politique et de la Direction nationale, tandis qu'au sein du MADEP, elles ont occupé 8 à 27 % des postes sur la période allant de 1997 à 2008. C'est donc la preuve que la situation réservée aux femmes dans les partis politiques reste peu reluisante.

Si la représentation des femmes au sein des instances de décisions du MADEP est relativement plus élevée que celle du PRD, il est fort remarquable que les postes occupés par les femmes dans le bureau directeur national du MADEP concernent la promotion de la femme et la solidarité et la trésorerie. Par contre au niveau du PRD où leur représentation est relativement plus faible que celle du MADEP, elles occupent des postes importants : le poste de vice-présidente est assuré par une femme ainsi que le poste de secrétariat du bureau national de parti. En d'autres termes, l'analyse des postes occupés par les femmes, montre qu'elles sont placées à des postes qui leur permettent d'être au cœur des informations et d'agir en temps opportun. Mais quelle place accorde-t-on aux femmes pour leur positionnement sur les listes électorales ?

L'analyse des données collectées à cet effet, montre qu'à chaque élection, les partis ci-dessus indiqués réussissent à faire élire au moins une femme. C'est donc dire que la nécessité de représentation des femmes dans les partis politiques gagne progressivement les mœurs même si cela se fait timidement.

**Tableau I-w : Représentation des hommes et des femmes dans les instances de prise de décision de quelques partis politiques**

Partis politiques	Instances	Périodes	Effectif		
			Hommes	Femmes	%F
MADEP	Bureau Politique	2004-2008	09	02	18
	Bureau Directeur	1997-2004	31	04	11
	National	2004-2008	32	03	08
	Conseil National	1997-2008	105	40	27
PRD	Bureau Politique	2007	40	05	11
	Direction National	2007	81	10	10

**Source** : résultat de collecte des données juin-septembre 2008.

**Tableau I-x : Positionnement des femmes sur les listes électorales au sein de MADEP et du PRD.**

Partis Politiques	Types d'élection	Années	Nombre de candidates	Positions	Score réalisé	Localités
Mouvement Africain pour la Démocratie et le Progrès (MADEP)	Législatives	1999	03	Têtes de liste	1 élue	Djougou
		2003	02	Têtes de liste	2 élues	Cotonou
		2007	02	Têtes de liste	-	Sakété
	Communales et municipales	2002	Plusieurs femmes dans une vingtaine de communes	-	trois femmes élues Maires	Kétou Pobè Kérou
		2008	Plusieurs femmes dans plusieurs communes	-	Trois femmes élues conseillères	Kétou Pobè Kalalé
Parti du Renouveau Démocratique (PRD)	Législatives	1995	01	Têtes de liste	1 élue	So-Ava
		1999	01	Têtes de liste	1 élue	So-Ava
		2003	01	Têtes de liste	2 élues	So-Ava
		2007	05	-	2 élues	Porto Novo
	Communales et municipales	2002	Plusieurs femmes dans plusieurs communes	Bonne position	Plusieurs femmes élues dont trois adjointes au Maires	Porto Novo
		2008	Plusieurs femmes dans plusieurs communes	Bonne position	Plusieurs femmes élues dont 1 <sup>er</sup> adjointe au Maire de P/N	Porto Novo

**Source :** réalisé à partir des données collectées sur le terrain, Juin, Septembre 2008.

### *2.3.2 Participation des femmes à la prise de décision au sein des partis politiques.*

Selon les informations reçues au niveau des acteurs de partis rencontrés, les femmes participent directement, sans restriction et en toute liberté aux prises de décisions à tous les niveaux de l'organisation et des structures des partis. De ce fait, aucune contrainte majeure n'est liée à la participation des femmes dans la prise de décision.

Ainsi, pour favoriser une meilleure participation des femmes à la vie politique de leur localité, les partis politiques interrogés, prennent l'initiative d'inviter les femmes aux réunions à la base en vue d'impliquer un plus grand nombre de femmes dans les commissions, les groupes de travail et autres. La désignation des femmes dans les démembrements de la CENA constitue également les initiatives prises par les partis politiques pour une sensibilisation et une incitation des femmes à un engagement militant et à la prise de responsabilités au sein des partis.

### *2.3.3 Les perspectives et défis majeurs des partis quant à la promotion de la femme.*

Pour les partis politiques, les défis majeurs à relever en vue de la participation de la femme à l'animation de la vie politique, consistent : (i) à faire reculer les pesanteurs socioculturelles qui pèsent sur la femme et qui ne lui permettent pas de se prononcer autant que l'homme dans la sphère politique ; (ii) à lutter efficacement contre l'analphabétisme des femmes et enfin ; (iii) à créer des conditions favorables à leur indépendance économique.

Aussi est-il nécessaire de susciter et de soutenir un engagement plus accru des femmes dans les organisations politiques en les responsabilisant, ce qui pourrait favoriser l'émergence du leadership féminin.

## **2-4 La marginalisation des femmes dans la gestion des affaires publiques au niveau local.**

La mise en place de la décentralisation consacre l'installation d'un processus de démocratie à la base et dont le couronnement est l'élection des conseillers communaux qui ont la charge de la gestion des affaires publiques locales. C'est d'ailleurs ce que prescrit la loi n° 97-029 du 15 janvier 1999 portant Organisation des communes en République du Bénin, en son article 84, qui stipule que « la Commune élabore et adopte son Plan de développement.... »<sup>12</sup> et veille à son exécution en harmonie avec les orientations nationales. Dans l'esprit de cette loi, le Conseil Communal devient le principal acteur de développement de la Commune. Or, pour être membre du Conseil communal, il faut nécessairement se faire élire conseiller ou conseillère, au terme d'un processus électoral qui est lui-même prescrit par la loi.

Ainsi, l'organisation des premières et deuxièmes élections communales en 2002 et en 2008 a montré le niveau de marginalisation de la femme dans le processus de gestion des affaires locales (voir les données consignées dans le tableau ci-après).

A l'analyse, ces données relatives aux performances politiques des femmes dans le cadre des premières élections communales organisées au Bénin en 2002, montrent que la représentation des femmes n'a été que de 3,75% (soit 45 femmes élues sur un total de 1200 conseillers communaux). Cinq années plus tard, lors des deuxièmes élections communales, cette représentation a connu un accroissement de 0,43%, soit un taux de 4,18%, ce qui correspond à 60 femmes élues sur 1435 conseillers communaux.

Par ailleurs, cette représentation des femmes conseillères élues a varié d'un département à l'autre. C'est ainsi qu'on peut constater qu'il y a eu un accroissement sensible de l'effectif des élues en 2008 par rapport à 2002 et ce, dans trois (3) départements, notamment le Littoral (où le taux est passé de 1,21% à 10,20% soit un accroissement

de 8,99%), le Borgou (où le taux est passé de 3,96% à 9,43%, soit un accroissement de 5,47%) et enfin, l'Ouémé (où le taux est passé 2,87% à 5%, soit un accroissement de 2,13%). Par contre, cette représentation a baissé dans d'autres départements, en l'occurrence le Mono, le Couffo, l'Atlantique, le Zou, et l'Atacora. Mais c'est surtout dans le département du Mono, qu'on a enregistré la baisse la plus drastique: de six (6) élues en 2002 on est passé à une (1) seule femme élue en 2008.

### **Tableau I-y : Effectif comparatif de la représentation des femmes conseillères aux élections communales et municipales de 2002 et 2008.**

**Source** : Répertoire des femmes élues Conseillères aux élections communales et municipales du 20 avril 2008<sup>13</sup>.

---

<sup>13</sup> NB : Les statistiques avancées dans le présent document sont sous réserve des modifications qui pourraient intervenir suite aux arrêts de la Cour Suprême.

En prenant en compte l'ardeur et le dynamisme dont ont fait preuve certaines OSC de promotion des droits de la femme telles que RIFONGA-Bénin et WILDAF (pour ne citer que celles-là) appuyées par des Partenaires Techniques et Financiers dont la DANIDA, l'on ne peut s'empêcher de se poser de profondes questions au regard de ces faibles performances.

En effet, ces OSC accompagnées par des PTF ont œuvré au renforcement de capacités des femmes élues conseillères afin qu'elles soient efficaces durant leur mandat, ce qui leur permettrait de bénéficier d'un autre suffrage. Aussi, les résultats de l'appui de ces OSC pourraient-ils permettre de susciter de nouvelles candidatures féminines, suite aux séances de sensibilisation-conscientisation en direction des populations et aux plaidoyers en direction des leaders politiques, etc. C'est une œuvre gigantesque d'éducation civique qu'elles ont faite et qui est plus amplement développée dans la partie relative à « Femme et Lobbying/Plaidoyer ». Cependant, les fruits n'ont pas tenu la promesse des fleurs à cause de trois facteurs essentiels.

Tout d'abord, la politisation à outrance et l'achat de conscience pour le positionnement sur les listes électorales n'ont pas favorisé les élues de la première mandature qui ont tôt fait de se décourager. Ensuite, la loi électorale de 2007, en supprimant la possibilité d'être candidat (e) indépendant (e), contrairement à la loi de 2002, a freiné l'élan des candidates potentielles non membres des formations politiques. Enfin, la persistance des pesanteurs socioculturelles entrave sérieusement l'émergence politique de la femme.

## ***2.5 Analyse de la situation de la Femme face au pouvoir.***

La faible représentation de la femme dans la Fonction publique, les institutions de la République, ainsi que dans les instances de prise de décisions des partis politiques, se révèle être un problème récurrent qui affecte négativement les progrès vers un changement social stable et durable.

Si cette faible représentation dans les institutions de la République et au sein des partis politiques peut s'expliquer par le faible taux de représentation des femmes dans les structures de base, d'origine, ou de provenance, l'on ne saurait comprendre que le recrutement des agents de leurs administrations ne soit pas tout au moins genre sensible. De même, s'il est vrai que l'activisme de la femme béninoise au sein des partis politiques n'est plus à démontrer, il est quand même déplorable qu'elle ne soit pas du tout promue en conséquence pour valablement représenter le peuple aux niveaux local et national.

Toutefois, une analyse approfondie fait percevoir beaucoup plus loin une cause de la situation actuelle qui n'est autre que le déséquilibre du système scolaire resté trop longtemps en défaveur des filles. Cela explique, de façon évidente, la pénurie de cadres femmes candidates potentielles à ces postes décisionnels. Néanmoins, il est bouleversant de constater également que, dans certains cas où il existe une compétence féminine avérée, il lui est souvent préférée, à causes des préjugés socioculturels et la mentalité rétrograde aidant, une candidature masculine.

L'état des lieux ci-dessus exposé nous fait constater qu'en dépit des progrès certes notoires, la situation de la femme béninoise semble tributaire de la volonté des hommes, détenteurs majoritaires du pouvoir.

Or, il est indispensable de reconnaître à la femme une égalité en droit avec l'homme puisqu'elle joue un rôle important dans une société où l'homme est le plus visible dans ses rôles et responsabilités.

Au Bénin, la société a du mal à reconnaître à la femme la place qui est la sienne et les droits qui lui reviennent, l'obstacle majeur demeurant la mentalité : certaines personnes imbues de la conception traditionnelle selon laquelle l'homme est destiné au dehors et la femme à la maison, ne conçoivent pas qu'une femme puisse avoir une vie publique ou politique, et continuent de penser que ce serait



une catastrophe si la femme avait les mêmes droits que les hommes : elle oublierait ses responsabilités liées à la maternité et à l'éducation des enfants, ce qui peut susciter un conflit avec son conjoint. D'autres pensent en outre que l'accès de la femme à ses droits serait préjudiciable au statut de l'homme car son autorité pourrait être remise en cause ou menacée. C'est ainsi que certaines femmes continuent de faire l'objet de discrimination lors des embauches et que le taux d'accès des femmes aux hautes fonctions de l'Etat demeure très bas.

En réalité, toutes ces idées sont basées sur l'ignorance et l'incompréhension. Si la femme jouit pleinement de ses droits, elle aura assez de moyens pour œuvrer au bien être de sa famille et de son pays ; en d'autres termes, donner l'opportunité d'accès à ses droits à la femme ne signifie pas les retirer à l'homme.

Aujourd'hui, on a l'impression que les femmes ont déjà tout obtenu, alors qu'en réalité les pesanteurs socioculturelles, les mentalités rétrogrades et nocives continuent d'influencer le quotidien de la femme. Et si elle a des droits, une autre chose est qu'elle en jouisse. Face à ces constats, que faire ?

Nous pensons que la société béninoise en général (société civile, confessions religieuses, groupes de pression et même les familles) et les pouvoirs publics en particulier doivent élaborer des stratégies appropriées pour lever les obstacles de toute nature qui entravent la femme dans la jouissance de ses droits et de ses prérogatives. Dans ce sens, les décideurs intervenant au niveau de la fonction publique, des Institutions de la République, des partis politiques ainsi qu'au niveau local doivent œuvrer pour un changement profond des comportements/habitudes qui concourent aux multiples disparités en défaveur de la femme dans chacun des secteurs analysés. Il urge donc :

- au niveau de l'Etat central de : (i) créer des crèches/garderies dans les administrations publiques pour assurer à la nourrice une plus large disponibilité sur le lieu de travail ; (ii) développer des

programmes de sensibilisation genre à l'endroit des ménages, à travers une stratégie IEC-CCC, expliquant les contraintes qui s'imposent à une femme en poste de responsabilité ; (iii) instituer des modules de formation genre dans les programmes scolaires afin de sensibiliser la jeunesse montante à l'abandon des comportements et préjugés rétrogrades et néfastes ; (iv) continuer la promotion de la scolarisation des filles et encourager leurs études supérieures afin d'avoir une masse décisive de femmes cadres.

- au niveau des partis politiques de : (i) œuvrer à un bon positionnement des femmes dans les instances de décisions et sur les listes électorales locales, législatives et présidentielles ; (ii) S'investir dans la mobilisation sociale, à travers le lobbying/plaidoyer pour la promotion de la femme et du genre.
- au niveau local, que les autorités (i) sensibilisent les populations à la nécessité d'impliquer les femmes dans la gestion des affaires locales ; (ii) organisent des séances d'IEC-CCC à l'endroit des chefs traditionnels et religieux dans la perspective de l'abandon des pesanteurs socioculturelles qui entravent l'épanouissement de la femme et par conséquent, le développement humain durable.

### **Femme et pouvoir : Une course d'obstacles ...non juridiques.**

*Hommes et femmes présentent naturellement des différences physiologiques ostensibles qui ne devraient pas être source d'inégalité dans leur contribution à l'animation de la vie publique et au développement de leur Nation. C'est pourtant ce que l'on observe au regard de la représentation et du niveau de participation des femmes à l'exercice du pouvoir public au Bénin, malgré l'existence d'un arsenal juridique qui reconnaît l'égalité de la femme et de l'homme, et propose de nombreuses mesures d'équité en faveur de la femme.*

*La femme au Bénin est plus marginalisée que bien représentée dans l'Administration publique, dans les Institutions de la République et dans la vie politique et sociale. L'état des lieux montre que le taux d'accès des femmes aux hautes fonctions de l'Etat demeure trop bas :*

- *Suivant la répartition par sexe des travailleurs de l'administration publique, le Bénin dispose d'une fonction publique à dominance masculine, soit 73,23% d'hommes contre 26,77% de femmes (1/4 de l'effectif total). La répartition des deux sexes par catégorie permet de constater une variation importante entre les différentes catégories. Les femmes représentent 13,45% dans la catégorie E, 35,97% dans la catégorie D, 30% dans la catégorie C, 29,69% dans la catégorie B et 18,81% dans la catégorie A ;*
- *Les données enregistrées sur la décennie 1997-2007 ont permis d'analyser la représentation des femmes dans les instances de décisions au sein de l'administration publique et ce, en comparaison avec celle des hommes. Ainsi, de 1997 à 2007, dans au moins quinze (15) Ministères sur vingt six (26), soit dans les 3/5 des Ministères, l'accès aux postes de responsabilité des femmes est très faible par rapport à celui des hommes :*
- *Dans les Institutions de la République, on note au CES, 45% de femmes mais 0% dans les bureaux de ses commissions techniques; l'administration de la HCJ affiche 24% de membres femmes tandis que cette juridiction elle-même n'en compte que 7,69% en raison du peu de femmes membres des institutions d'origine dont sont issus ses membres; à la Cour Constitutionnelle, on dénombre 28,57% de membres femmes, tandis qu'à l'Assemblée Nationale, 22,92% de membres femmes pour son personnel et 7,22% seulement de députés*

*femmes. Il faut noter qu'aucune femme n'a été présidente de commission de 1991 à 2007 au Parlement béninois ;*

*Enfin, au niveau du Gouvernement, le taux moyen a souvent été de 10% environ et le plus fort pourcentage de femmes jamais atteint est de 23,81%. Des postes semblent être exclusivement réservés aux femmes : Ministère de la famille ou des Affaires sociales/protection sociales, Ministère de la santé publique, Ministère des Enseignements, Ministère du Commerce. Le Gouvernement en place en octobre 2008, compte 13,33% de femmes;*

*Les femmes sont aussi sous-représentées dans les instances de décisions des partis politiques par rapport aux hommes (environ 10% dans les bureaux directeurs).*

*Les facteurs qui fondent ce constat sont la persistance de préjugés socioculturels défavorables à la femme (l'accès de la femme à ses droits serait préjudiciable au statut de l'homme car son autorité pourrait être remise en cause ou être menacée) et l'ancrage profond de certaines habitudes qui font que les lois, même adoptées, rentrent trop lentement et très difficilement dans la pratique administrative. La situation des femmes reste donc, hélas, tributaire de la volonté des hommes...à travers leurs lois. De la sorte, les faibles taux de scolarisation des filles indiquant de façon évidente l'insuffisance de cadres femmes potentielles candidates aux postes de décisions, reste un argument facile, voire un refrain pour justifier la lenteur dans l'adoption d'une sensibilité garantissant l'équité genre.*

*Seules, des stratégies de communication appropriées, conçues pour lever ces obstacles de nature non juridique qui entravent la femme dans la jouissance de ses droits, peuvent permettre de passer de l'étape de reconnaissance consacrée par la Loi à celle d'une jouissance effective.*

## **C**hapitre III - FEMME ET AVOIR

*« La femme est la racine première, fondamentale de la Nation, où se greffe tout apport, d'où part aussi toute floraison. »*

**BA, M.**, Une si longue Lettre, p.90.

La femme, actrice économique majeure, demeure incontournable dans tous les secteurs d'activité économique, primaire, secondaire et tertiaire, même si, la proportion de sa représentation varie drastiquement d'un secteur à l'autre. Au Bénin les plus forts taux de représentation de la femme dans l'activité économique, se rencontrent, dans l'agriculture, l'artisanat, et le commerce, domaines d'activités où elle s'illustre le plus. Cela peut s'expliquer par la quête de ressources pour la survie et la satisfaction des besoins immédiats de la famille, ainsi que par une stratégie de recherche d'indépendance économique et d'autonomie financière, en rapport avec les capacités physiques et les facilités qu'offre l'environnement.

### **3.1 Femme béninoise dans le secteur agricole.**

#### *3.1.1 Activités productives.*

La plupart des femmes béninoises exercent de façon active dans le domaine de la production agricole et rurale. Selon les statistiques démographiques de l'INSAE<sup>14</sup>, la population rurale béninoise est estimée à 3,8 millions d'habitants en 1999 dont 51,3% de femmes. « Il est estimé que, de par leurs travaux sur les parcelles appartenant aux hommes et dans leurs champs personnels, les femmes rurales représentent 50 à 60% de la main d'œuvre agricole »<sup>15</sup>. De plus, mis à part les travaux qui nécessitent beaucoup d'énergie physique à savoir le labour (encore que dans certaines régions du Bénin comme le

<sup>14</sup> Données contenues dans le tableau de bord social - INSAE (1999).

<sup>15</sup> Politique de promotion de la femme dans le secteur agricole et rural, p 5.

Couffo, les femmes travaillent mieux ce domaine que les hommes), le défrichage et autres, la contribution de la femme aux activités agricoles dans les champs familiaux est déterminante pour les opérations de semis, de sarclage, d'épandage d'engrais, de récolte et de transport.

Dans la production animale, les femmes tiennent toujours la tête en ce qui concerne l'élevage de la volaille, de porcins, et les petits ruminants. Il en est de même pour la production halieutique où les hommes ne s'occupent que de la capture des poissons. Toutes les activités qui s'en suivent sont exclusivement réservées aux femmes. Il en découle donc que les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans le domaine agricole, même si, en raison de la très faible mécanisation de l'agriculture béninoise, leur rôle reste cantonné aux activités qui ne font pas appel au déploiement de la force physique. Cette présence remarquable de la femme dans le secteur de la production agricole lui donne la part belle dans l'organisation paysanne.

En effet, les groupements de femmes y sont passés de 1.064 (avec un effectif total de 25.733 adhérentes) en 1997, à 1.808 (avec 57.725 adhérentes) en 2000. Les proportions par rapport à l'ensemble des organisations paysannes de base sont respectivement de 19% en 1997 et 36% en 2000, soit un taux d'accroissement de 70% pour l'effectif des adhérents<sup>16</sup>.

### *3.1.2 Eléments affectant positivement la promotion de la femme dans le secteur agricole.*

L'émergence d'un nombre assez important de groupements féminins comme décrit plus haut est un atout fondamental pour la promotion de la femme béninoise. En effet, les organisations non gouvernementale et les Partenaires techniques et financiers (PTF),

---

<sup>16</sup> Idem, p 8

n'appuient en général que des structures bien organisées et fonctionnelles. Cette prolifération des Groupements féminins (GF), renforce donc la promotion de la femme en général et confirme l'émergence d'un leadership féminin.

De même, les lois élaborées en faveur de la gent féminine sont sans nul doute aussi des facteurs favorables à la promotion de la femme, à la création des structures et à l'adoption de politique de promotion de la femme. Autant d'éléments qui facilitent l'émergence de la femme.

### *3.1.3 Eléments affectant négativement la promotion de la femme dans le secteur agricole*

La société béninoise étant de tendance patriarcale en général, les femmes sont véritablement marginalisées dans le domaine foncier. Or, les activités agricoles relèvent de l'usage de la terre qui ne leur est pas ainsi facilement accessible.

Face à ce problème d'accès et de contrôle effectif de la terre par les femmes, la Politique de Promotion de la Femme dans le Secteur agricole et rural (PPFR) propose l'adoption du Code foncier rural qui est devenu une réalité depuis 2007. L'objectif est de garantir aux femmes de façon explicite, le droit à la succession de leurs ascendants ou conjoints sur les terres rurales. Puisque dans la majorité des localités du Bénin, les règles coutumières favorisent les hommes dans le domaine du droit foncier, l'héritage des terres est donc chose réservée aux hommes dans la communauté. Cette situation qui ne favorise guère la femme, constitue une discrimination faite à son égard.

Le rapport national sur les statistiques agricoles différenciées par genre, fait apparaître que 22% des parcelles acquises par mode sécurisant (héritage, attribution coutumière et achat) seulement 13% appartiennent aux femmes. Par ailleurs, les superficies moyennes des parcelles des femmes sont en général plus petites que celles des

hommes : 0,90 ha pour les femmes contre 1,26 ha pour les hommes<sup>17</sup>.

Face à cette réalité, quelle politique adopter ? Il y a lieu de mettre en place des mécanismes pouvant permettre d'intervenir en faveur des femmes dans les régimes fonciers ruraux aux fins d'aboutir à l'aménagement des bas-fonds et des délimitations des aires de cultures dans les zones forestières, dans le sens d'une meilleure prise en compte des femmes dans la répartition des terres. Par ailleurs, il est aussi nécessaire de soutenir la mise en place de crédits fonciers pour l'acquisition en propriété des terres par les femmes partout où cela est faisable en vue de s'assurer que les femmes rurales, à qui la division traditionnelle du travail selon le genre confère un fort taux d'activités dans ce secteur, travaillent dans les meilleures conditions possibles. Une meilleure valorisation des produits agricoles apparaît également comme un élément stratégique fondamental pour qu'un appui direct soit apporté aux femmes qui sont, dans les faits, les acteurs les plus concernés.

### **3.2 Femme et crédits agricoles.**

Une nette démarcation entre la sphère d'activités des hommes et celles des femmes est faite à travers l'expression « gnonnu xwési sunnu glegbenu ». En effet, selon cette expression, la femme est faite pour la maison alors que l'homme est fait pour l'agora. Cette conception traditionnelle de l'être humain confère à l'homme, les rôles productifs marchands, tandis que les activités reproductives non ou pas assez rémunérées, exercées dans la sphère domestique dont les retombées sont pour la plupart consommées dans le cadre familial, relèvent des responsabilités des femmes.

Il s'en suit une inégalité d'accès des hommes et des femmes, non seulement aux opportunités de développement, mais également aux crédits agricoles. De ce fait, les possibilités pour les femmes d'exercer

---

<sup>17</sup> Politique de Promotion de la Femme dans le Secteur Agricole et Rural, Septembre 2001, p 12



des Activités génératrices de revenus (AGR), pouvant leur permettre de se rendre indépendantes et de s'épanouir sont réduites. En conséquence, les activités féminines sont concentrées dans le secteur informel, notamment le petit commerce, la production vivrière, les productions légères, en particulier dans les secteurs utilisant les technologies traditionnelles ainsi que l'élevage des animaux à cycle court, la transformation des poissons, crevettes et huîtres. Parmi toutes ces activités, le commerce occupe la première place. Les produits vendus sont souvent de première nécessité et les femmes espèrent faire rapidement des bénéfices pour ne pas trop subir les conséquences des aléas climatiques et les fluctuations des prix sur le marché.

D'après les données du troisième recensement (2002), les femmes exercent dans le commerce à 88,2% contre 11,8% pour les hommes. Elles sont dans les circuits de distribution des produits vivriers et manufacturés, les services de restauration et d'habillement. Ceci justifie le taux de femmes dirigeantes d'établissements de commerce (78,2%) et de restauration (92,6%). Mais, beaucoup reste à faire pour permettre aux femmes rurales d'accroître les possibilités d'accès à la main d'œuvre, à l'équipement, aux intrants et aux technologies.

C'est pourquoi la PFR se propose de susciter l'assouplissement des critères d'accès aux crédits des femmes rurales, notamment au niveau des garanties requises et d'encourager les emprunts à moyen et long termes par les femmes rurales.

De même, il faut promouvoir les systèmes de crédit et sensibiliser les femmes rurales et leurs groupements sur les différentes possibilités existantes et les encourager à intégrer davantage les systèmes financiers décentralisés.

### **3.3 La femme Béninoise et l'artisanat**

Selon le Recensement Général de la Population et de l'habitat de 2002, la population active occupée dans le domaine de l'artisanat est de 628.348, dont 209.450 chefs d'entreprises artisanales, 314.216 apprentis et 104.682 aides familiaux. Même si ces indices, ne sont pas désagrégés par sexe ils donnent une idée de la population absorbée par ce secteur, dans lequel il est de notoriété que beaucoup de femmes béninoises s'investissent.

Selon le document de politique nationale du développement de l'artisanat au Bénin (DNDA), l'artisanat béninois est caractérisé par « *la faiblesse du capital, facteur de production ; la valorisation des ressources locales ; la revalorisation des ressources traditionnelles ; l'importance de la valeur ajoutée et la possibilité de gain de devises ; la formation professionnelle par le milieu familial dans lequel le transfert des connaissances se fait en toute confiance et de bon cœur ; la capacité d'absorption de la main d'œuvre ; la protection de la propriété intellectuelle* »<sup>18</sup>.

Le Centre de Promotion de l'Artisanat (CPA), une institution publique, sous la tutelle du Ministère de l'Artisanat, fait la promotion en amont et en aval des produits de l'artisanat béninois, sous toutes ses formes aux plans national, régional, continental et international. Créé le 22 Décembre 1987, le CPA emploie actuellement trente et une (31) personnes dont quatorze (14) femmes. Trois (3) femmes en ont été successivement directrices de 1999 à 2004. En outre, quatre (4) femmes occupent des postes de Chef de Service, sur un ensemble de (5) cinq à ce jour. Un effort de nomination des femmes aux postes de responsabilité se fait donc sentir dans ce centre. Cet effort va dans le sens d'une adéquation symbolique entre la forte représentation des femmes et la configuration de l'organisme national en charge de l'artisanat.

---

<sup>18</sup> Politique Nationale du Développement de l'Artisanat au Bénin (PNDA), p 11.

### **Femme et avoir : une dynamique étouffée.**

*Au Bénin, c'est connu : la femme est une actrice économique majeure incontournable et ses plus forts taux de représentation se rencontrent dans l'agriculture, l'artisanat, et le commerce.*

#### **Agricultrices sans terre**

*Selon l'INSAE, sur la population rurale béninoise estimée à 3,8 millions d'habitants en 1999 51,3% sont des femmes qui représentent 50 à 60% de la main-d'œuvre agricole de par leurs travaux sur des terres appartenant aux hommes et dans leurs champs personnels. Les organisations paysannes féminines, au nombre de 1.808 (avec 57.725 adhérentes) en l'an 2000, font 70% de l'ensemble des organisations paysannes de base en nombre d'adhérents. Une organisation de mieux en mieux structurée qui dénote d'un leadership certain.*

*Cependant, cette dynamique qui positionne les organisations féminines en interlocutrices directes possibles des PTF, susceptibles donc de ce fait d'obtenir l'appui nécessaire au développement de leurs activités agricoles, est compromise par un handicap de taille: l'indisponibilité foncière. Or, les activités agricoles relèvent de l'exploitation de la terre qui ne leur est pas en général facilement accessible.*

*En réponse à ce problème, et dans le cadre de la Politique de promotion de la Femme dans le Secteur Agricole et Rural (PPFR), le Code foncier rural adopté en 2007, garantit aux femmes de façon explicite, le droit à la succession de leurs ascendants ou conjoints sur les terres rurales, battant ainsi en brèche, la discrimination dont elles étaient victimes. Mais, tout en étant une avancée juridique, il reste à l'appliquer rigoureusement et à en suivre les effets.*

*Les statistiques agricoles différenciées par genre montrent que sur les 22% des terres acquises par mode sécurisant (héritage, attribution coutumière et achat), seulement 13% appartiennent aux femmes et que par ailleurs, les superficies moyennes des parcelles des femmes sont en général plus petites que celles des hommes : 0,90 ha pour les femmes contre 1,26 ha pour les hommes.*

*Il urge donc de procéder à une meilleure répartition des terres arables, d'en faciliter l'accès aux femmes et d'en valoriser les produits pour faire de l'indépendance et de l'autonomisation financière de la femme béninoise la clef de voûte du développement ou de l'émergence nationale.*

### **Maîtresses du commerce**

*Maîtresses du commerce à 88,2% contre 11,8% pour les hommes, d'après les données du troisième recensement (2002), les femmes sont dans les circuits de distribution des produits vivriers et manufacturés, les services de restauration et d'habillement, d'où le taux élevé de femmes dirigeantes d'établissements de commerce (78,2%) et de restauration (92,6%). Mais, il faut noter que beaucoup parmi elles fonctionnent avec le système de micro-crédits.*

**Chefs d'entreprise, apprenties ou aides familiales, dans l'artisanat,** *il est de notoriété publique que les femmes occupent une position confortable dans ce secteur d'activité qui emploie, selon le Recensement Général de la Population et de l'habitat de 2002, 628.348 personnes. Même si ces statistiques ne sont pas désagrégées selon le genre, le nombre de salons de couture et de coiffure dirigés par des femmes, l'utilisation des bonnes-à-tout faire, l'introduction de textiles tissés, etc., constituent des indicateurs clé de ce constat.*

## C **h**apitre IV - FEMME ET SAVOIR

*« Femmes abandonnées. Très peu d'entre elles ont une vie digne, supportable. Même les femmes des villes, les femmes instruites : les femmes médecins, les femmes journalistes, les femmes d'affaires, toutes doivent batailler dur. En plus de se servir de leur intelligence pour aller de l'avant, toujours plus loin, elles doivent subir le poids de leur féminité. » BEYALA, A., Seul le diable le savait, p.280*

Adoptée par les Nations Unies le 18 décembre 1979, entrée en vigueur en 1981 et ratifiée par le Bénin le 12 mars 1992, la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF) est sans doute à ce jour, le texte le plus explicite en matière de promotion et de l'éducation des femmes.

Dans son article 10 relatif à l'égalité dans l'éducation, la Convention engage les Etats à prendre des dispositions afin d'assurer aux femmes, les mêmes droits qu'aux hommes en ce qui concerne l'éducation. La CEDEF préconise les *« mêmes conditions d'orientation professionnelle, d'accès aux études et d'obtention de diplômes dans les établissements d'enseignement de toutes catégories »*, *« l'élimination de toute conception stéréotypée des rôles de l'homme et de la femme à tous les niveaux et dans toutes les formes d'enseignement »*.

Malgré ces dispositions auxquelles il y a lieu d'ajouter celles de la Constitution béninoise en ses articles 8, 9,13 et 17, le droit à l'éducation pour les filles/ femmes n'est pas encore totalement acquis. De nombreuses inégalités existent en matière d'accès égal à l'éducation/formation des enfants et à l'alphabétisation/éducation/formation des adultes. Elles sont relevées dans cette étude à travers un certain nombre de postulats qui portent sur : (i) le taux de scolarisation/ fréquence des filles à l'enseignement primaire au cours des dix dernières années ; (ii) l'institutionnalisation de la promotion

de la scolarisation des filles au sein du Ministère en charge de l'Enseignement primaire ; (iii) la politique nationale en la matière, (iv) les facteurs socioculturels qui favorisent ou non la scolarisation des filles ; (v) l'impact de l'insuffisance des ressources financières sur la situation ; (vi) le taux d'abandon scolaire ; (vii) l'engagement politique pour la scolarisation des filles et enfin ; (viii) la situation de la femme dans le processus d'alphabétisation des adultes.

Les principaux résultats de l'étude sont indiqués dans les lignes qui suivent en trois parties : l'état des lieux, les acteurs et les stratégies mises en place et, enfin, l'analyse de la situation et quelques recommandations.

## **4-1 Femme et savoir : état des lieux**

### *4-1-1 Femme et alphabétisation.*

Au nombre des causes les plus pertinentes de la pauvreté au Bénin se trouve l'analphabétisme qui concerne 67,4% de la population totale avec 78,1% de femmes analphabètes contre 44% d'hommes. Son éradication ou sa réduction a déjà préoccupé bon nombre d'acteurs qui s'y investissent à divers niveaux avec des fortunes plus ou moins mitigées.

Au nombre des acteurs et partenaires il faut compter : (i) le gouvernement du Bénin ; (ii) les communautés (Associations, Groupements féminins, Groupements coopératifs, etc.) ; (iii) les ONG nationales ; (iv) les institutions ou ONG internationales partenaires du gouvernement que sont : l'UNESCO, la Banque mondiale.

L'intérêt de l'Etat béninois à la question de l'alphabétisation a été manifeste depuis les temps révolutionnaires à travers des actes ci-après :

- ⇒ 1973 : introduction des langues nationales dans les programmes de formation des enseignants (par exemple à l'École normale Félicien Nadjo de Porto-Novo) ;
- ⇒ 1974 : création de la Direction de l'Alphabétisation et de la Presse rurale (Cf. décret N°74-303 du 21 novembre 1974, nommant les directeurs techniques du Ministère de la Jeunesse, de la Culture populaire et des Sports, MJCPS) ;
- ⇒ 1976 : premier séminaire sur l'alphabétisation au Bénin. Ce séminaire a opté pour la promotion d'une alphabétisation de masse s'adressant sans distinction à tout Béninois, et pour une alphabétisation fonctionnelle en tant que levier du développement ;
- ⇒ la Loi Fondamentale du 26 août 1977 disposait en son article 3 que chaque « nationalité » a le droit et la liberté d'utiliser sa langue dans la communication orale et écrite, puis de développer sa culture ;
- ⇒ 1980 : création du Ministère de l'Alphabétisation et de la Culture Populaire. Cette institutionnalisation a favorisé l'élaboration et la mise en vigueur d'un programme national de généralisation de l'alphabétisation avec l'appui de la Coopération Suisse et de l'UNESCO ;
- ⇒ 1981 : le « deuxième séminaire national sur l'alphabétisation et la post-alphabétisation » a fait le bilan de l'action menée et pris une résolution principale, celle de reconnaître la nécessité d'éliminer totalement et en cinq ans l'analphabétisme au Bénin ;
- ⇒ 1980-1989 : période qui a favorisé une remarquable émergence de la presse rurale avec l'avènement de nombreux journaux paraissant au niveau départemental et sous-préfectoral en langues nationales (Kparo, Sedonyonwi, Ilèmon, Avaligbé, etc.) ;

Mais, comme il a été énoncé plus haut, l'impact des diverses implications des acteurs dans l'alphabétisation, surtout celles de l'Etat, n'a pas été à la hauteur des ambitions visant l'élimination de l'analphabétisme pour les raisons suivantes énumérées dans le document de Déclaration de Politique nationale d'Alphabétisation et d'Education des Adultes au Bénin. Il s'agit :

- ⇒ des difficultés liées aux lenteurs administratives et aux problèmes organisationnels ;
- ⇒ de la redéfinition des priorités gouvernementales, avec atténuation progressive de l'engagement politique en faveur de l'alphabétisation, à travers par exemple, la suppression du Ministère de l'Alphabétisation et de la Culture populaire ;
- ⇒ de l'inexistence de mesures d'accompagnement favorables à l'épanouissement des néo-alphabètes ;
- ⇒ de l'insuffisance de matériel didactique d'alphabétisation initial et de post-alphabétisation et de l'inadaptation des programmes aux besoins des apprenants ;
- ⇒ de la démotivation d'un personnel sans plan de carrière et de maîtres d'alphabétisation soumis à un bénévolat persistant ;
- ⇒ de l'inexistence d'un plan cohérent de mobilisation et de gestion transparente des ressources financières ;
- ⇒ de l'inexistence de programmes spécifiques pour les femmes et jeunes filles ;
- ⇒ de l'essoufflement de la mobilisation sociale.

C'est à la faveur du Renouveau démocratique que les « Etats généraux de la Culture, de la jeunesse et des Sports » de mai 1990 ainsi que les



différents forums successifs de réflexions, ont capitalisé les expériences accumulées et proposé de nouvelles orientations conformes aux options politiques libérales désormais en vigueur au Bénin et aussi conformes aux nouvelles demandes en produits éducatifs de la part des bénéficiaires. Ces bénéficiaires sont des citoyens, des communautés de base, des groupements coopératifs et mutualistes, des organisations paysannes<sup>19</sup>. Les nouvelles orientations ont donc retenu l'abandon de la stratégie « de l'alphabétisation de masse » pour une stratégie de recherche de réponses adaptées aux demandes et autres besoins éducatifs en alphabétisation et éducation des adultes.

L'alphabétisation et l'éducation des adultes constituent un investissement dans le renforcement du capital humain, donc investissement dans l'amélioration de la qualité de la population utile à la croissance et au développement. Fort de cette conviction et face à la persistance de l'analphabétisme surtout chez les femmes et jeunes filles, et compte tenu des recommandations de la Constitution du 11 décembre 1990 (en ses articles 9,10,11,17 et 40) ainsi que des engagements pris par rapport aux résolutions et plans d'actions issus des conférences de Jomtien, de Hambourg, de Dakar et autres, le Gouvernement du Bénin a adopté le 07 mars 2001, la Politique nationale d'Alphabétisation et d'Education des Adultes (PNAEA) pour la décennie 2001-2010. L'objectif général à atteindre est de réduire le taux d'analphabétisme de 68 à 50% au sein de la population de la tranche d'âge de 15 à 49 ans. Décliné en objectifs spécifiques et en actions stratégiques, l'atteinte de l'objectif général nécessite un partenariat efficace avec les acteurs auxquels la société civile béninoise a déjà adhéré et pour lequel elle œuvre également déjà avec l'appui des partenaires techniques et financiers intervenant dans le domaine. Au dernier Recensement général de la Population et de l'Habitat (RGPH 3), l'écart entre le taux d'alphabétisation des femmes et celui des

---

<sup>19</sup>Document de Politique nationale d'alphabétisation et d'éducation des adultes au Bénin.

hommes était de 23,1 points, soit 21,9% pour les femmes et 45% pour les hommes.<sup>20</sup>

Au Bénin, 29 sur les 62 langues usitées constituent les vecteurs de l’alphabétisation. Il s’agit de : Ajagbé, Anii, Ayizogbé, Baatonu, Byali, M’Bâlimâ, Boo, Dândi, Ditammari, Fongbé, Foodo, Fulfuldé, Gamgani, Gångbé, Gungbé, Idàáshà, Ifâ, Kotokoli, Lokpa, Mokole, Nago, Nateni, Saxwâgbé, Sola, Tofingbé, Waama, Wemâgbé, Yom, Yoruba. Elles sont parlées par 83% de la population.

Pour la période 2005-2006, 879 alphabétiseurs dont 175 femmes contre 704 hommes, soit 20% de femmes, ont assuré la formation dans les départements de l’Atlantique, Littoral, Ouémé, Plateau, Zou, Collines, Mono, Couffo<sup>21</sup>

Pour inciter à l’enseignement des langues nationales et accompagner ceux qui s’y investissent, quelques mesures ont été instituées qui sont : (i) des gratifications annuelles allouées aux animateurs et alphabétiseurs. Il s’agit des primes d’ouverture de centre et des primes de formation (cette dernière s’évalue proportionnellement au nombre d’alphabétisés) ; (ii) des concours littéraires en langues nationales ; (iii) des prix décernés pour des publications d’œuvres en langues nationales ; (iv) de recrutement d’agents sur la base de l’apprentissage de la langue nationale ; (v) des recherches sociolinguistiques ; (vi) de la création d’encarts dans les journaux.

Cependant, de l’avis de certains responsables en charge de l’alphabétisation, la gratification annuelle n’est pas suffisamment motivante et les maîtres et maîtresses d’alphabétisation évoluent pratiquement dans un système de bénévolat. Partant de ce fait, peut-on logiquement espérer une durabilité du processus de réduction de l’analphabétisme en général et par surcroît de l’analphabétisme des

---

<sup>20</sup> RGPH 3, 2002.

<sup>21</sup> MILNSEF : Mission d’Introduction des Langues Nationales dans le Système Educatif Formel.

femmes ? La question reste entièrement posée et interpelle tous les acteurs du secteur.

Par ailleurs, l'inexistence de statistiques pertinentes ne permet guère de mesurer le progrès réalisé depuis la mise en œuvre de la PNAEA à ce jour.

Nonobstant cela, il importe de voir la situation du volet éducation/formation des enfants, dans la mesure où ce sont les interventions à ce niveau qui auront un impact positif contre la croissance exponentielle du nombre d'analphabètes à long terme.

#### *4.1.2 Informations et statistiques désagrégées par sexe sur les sous-secteurs de l'éducation et de la formation.*

##### *4.1.2.1 L'évidence d'un changement de mentalité.*

Il y a dix ans, *Le Livre blanc*<sup>22</sup> avait relevé « l'écart quasi important qui existe entre la présence effective des filles (avec un taux de scolarisation de 42,31% au primaire en 1989) et des garçons (dont le taux est de 73,87% au primaire en 1989) dans le système éducatif du Bénin », sous-tendu et soutenu par des contraintes socioculturelles et économiques. Les contraintes évoquées sont pour l'essentiel : (i) la mentalité rétrograde de la société béninoise qui considère que l'instruction formelle de la fille est une perte de temps et un gaspillage financier ; (ii) les préjugés socioculturels qui épinglent l'école comme un lieu de dépravation et de déstabilisation sociale et ; (iii) l'insuffisance de revenus des parents qui oriente le choix vers les garçons comme seuls êtres méritant l'instruction scolaire.

Toutes ces raisons dictent des comportements sociaux, même aux parents qui ont fait le choix de scolariser leurs enfants des deux sexes, et ne sont pas de nature à faciliter les études des filles. Cela résulte

<sup>22</sup> Friedrich Ebert Stiftung : Livre blanc, Promotion de la Femme au Bénin ; 1ère éd. ; p63.

en un moindre accès des filles à l'école, en des taux élevés de redoublement et d'abandon ainsi qu'un faible taux de réussite/achèvement par rapport aux garçons.

Aujourd'hui, avec les actions conjuguées du gouvernement et de tous les acteurs du système éducatif, en particulier les ONG, un grand pas est fait par rapport à la scolarisation des filles même persistant. Ainsi, toutes les communautés sont sensibilisées au fait qu'il y a autant de bénéfice à scolariser une fille qu'un garçon. Les performances se traduisent par l'accroissement du Taux Brut de Scolarisation (TBS) des filles ces dix dernières années, qui est passé **de 49,64% en 1995 à 86,09% en 2006**. Cependant, les résultats ne sont pas pour autant partout tangibles quant à la disparité entre les sexes. En 2006, l'écart entre filles et garçons était de 18 points au plan national. Ces résultats diffèrent aussi d'un niveau d'enseignement à un autre et sont tributaires d'autres considérations handicapantes.

#### *4.1.2.2 Le préscolaire : tendance favorable mais inégal accès entre filles et garçons*

Dans l'enseignement maternel, qui a en charge les enfants de 36 à 60 mois, l'écart entre les deux sexes n'est pas très impressionnant. En 2003, l'effectif total, public et privé confondus, était de 18 969 dont 9 202 filles contre 9 767 garçons, soit une différence de 2,98%. Dans cet ordre d'enseignement, le Taux brut de Préscolarisation demeure encore **très bas** pour les enfants des deux sexes.

En 2007, le Taux brut de Préscolarisation est de **4,47 %** sur le plan national avec 4,44% pour les garçons contre 4,50% pour les filles (voir tableau ci-après).

**Tableau II-a : Taux brut de Préscolarisation selon le sexe et par département (public et privé)**

Départements	Garçons %	Filles %	Total %
Atacora	2,69	2,93	2,81
Donga	3,40	3,78	3,59
Atlantique	4,56	<b>4,53</b>	4,55
Littoral	13,24	<b>13,18</b>	13,21
Borgou	3,65	4,15	3,89
Alibori	2,15	2,21	2,18
Mono	5,14	5,66	5,39
Couffo	1,93	<b>1,82</b>	1,87
Ouémé	5,72	<b>5,61</b>	5,67
Plateau	4,33	<b>4,10</b>	4,22
Zou	3,31	<b>3,06</b>	3,18
Collines	3,21	<b>3,10</b>	3,16
<b>Bénin</b>	<b>4,44</b>	<b>4,50</b>	<b>4,47</b>

**Source** : Annuaire statistique MEPS 2006-2007, p10.

Ainsi en 2007, ces taux présentent-ils, juste un écart de l'ordre de moins d'un point, soit 0,06 point d'écart entre les deux sexes et même en faveur des filles. Cela pourrait s'expliquer par l'engouement suscité par la mesure de la gratuité de l'école qui a été annoncée juste à la veille de la rentrée 2006-2007. Globalement, le résultat induit par cette décision gouvernementale s'est traduit par un accroissement réel de la démographie scolaire lorsqu'on se réfère aux données statistiques. La battue d'avant la rentrée 2006-2007 a été très concluante et à cette rentrée le flux scolaire a sensiblement augmenté. C'est ce que traduit le tableau ci-après qui montre le boom démographique **de 20 212 enfants en 2006** (avec 9 994 garçons contre 10 218 filles) **à 1 290 602 enfants en 2007** (avec 574 924 filles contre 715 678 garçons).

C'est là, le premier signe patent qu'un renversement de la tendance ou à tout le moins un équilibre du taux de scolarisation entre fille et garçon en matière préscolaire est possible, tant qu'existe une volonté politique nettement exprimée et opérationnalisée sur le terrain. Mais l'analyse du tableau suivant révèle des nuances dont il convient de tenir compte.

**Tableau II-b : Les effectifs des écoles maternelles publiques par département de 2005 à 2007.**

Départements	Années	Effectifs des inscrits			
		Filles	Garçons	Total	%Filles
Atlantique/Littoral	2005-2006	2 506	2 346	4 852	51,65
	2006-2007	3 162	3 328	6 490	48,72
Ouémé/Plateau	2005-2006	1 998	1 981	3 979	50,21
	2006-2007	2 939	3 095	6 034	48,71
Zou/Collines	2005-2006	1 690	1 673	3 363	50,25
	2006-2007	2 174	2 340	4 514	48,16
Mono/Couffo	2005-2006	1 392	1 349	2 741	50,78
	2006-2007	1 976	1 915	3 891	50,78
Atacora/Donga	2005-2006	1 097	1 070	2 167	50,62
	2006-2007	1 537	1 514	3 051	50,38
Borgou/Alibori	2005-2006	1 535	1 575	3 110	49,36
	2006-2007	1 923	1 894	3 817	50,38
<b>Bénin</b>	2005-2006	<b>10 218</b>	<b>9 994</b>	<b>20 212</b>	<b>50,55</b>
	2006-2007	<b>574 924</b>	<b>715 678</b>	<b>1 290 602</b>	<b>44,55</b>

Source : DPP/MEPS.

En réalité, la valeur relative du Taux brut de Préscolarisation des filles qui est supérieur à celui des garçons comme le montre le tableau précédant ce dernier, cache la persistance de l'inégal accès en valeur absolue, entre les deux sexes, car l'effectif des filles scolarisés (**574 924**) est toujours inférieur à celui des garçons (**715 678**). Par conséquent, l'effort en cours actuellement au niveau des pouvoirs publics doit être maintenu, pour asseoir durablement la tendance amorcée. Il reste donc beaucoup à faire encore au niveau maternel.

De même, une analyse doit aussi être faite compte tenu de la répartition des enseignants et du nombre d'enfants dont ils ont la charge.

L'analyse des données consignées dans les tableaux ci-après montre que, pour le secteur public, 1003 enseignants dont en majorité des « animateurs » (519) et des « éducateurs » spécialisés (484), animent 710 salles de classe pour un effectif d'enfants de 27.797 au total. Le ratio élève/enseignant reste élevé (Atacora : 42 élèves pour un maître ; Alibori : 52, Plateau : 41, etc.) en général. Même si la tendance s'améliore quand on prend ensemble en compte l'enseignement privé et l'enseignement public, elle reste tout de même handicapée par le nombre élevé d'enfants à la charge d'un même maître.

De même, avec 710 salles de classes seulement dédiées à la maternelle, l'offre publique d'éducation préscolaire est infime et devrait faire l'objet d'une politique plus spécifique.

**Tableau II-c : Répartition des enseignants (maternelle publique) par catégorie, par département et selon le sexe**

Départements	Salles de classe	Effectifs des élèves	Animateurs			Educateurs			Total		
			H	F	T	H	F	T	H	F	T
Atacora	36	1538	23	6	29	12	8	20	35	14	49
Donga	34	1513	20	5	25	11	16	27	31	21	52
Atlantique	93	3794	36	41	77	41	50	91	77	91	168
Littoral	88	2696	12	48	60	5	40	45	17	88	105
Borgou	61	2398	30	18	48	11	23	34	41	41	82
Alibori	27	1419	16	5	21	2	9	11	18	14	32
Mono	60	2504	21	25	46	26	26	52	47	51	98
Couffo	33	1387	15	7	22	22	9	31	37	16	53
Ouémé	115	4025	18	62	80	13	34	47	31	96	127
Plateau	49	2009	12	10	22	15	24	39	27	34	61
Zou	63	2490	23	35	58	16	28	44	39	63	102
Collines	51	2024	24	7	31	20	23	43	44	30	74
<b>Bénin</b>	<b>710</b>	<b>27 797</b>	250	269	519	194	290	484	<b>444</b>	<b>559</b>	<b>1003</b>

Source : Annuaire statistique MEPS 2006-2007, p33.

**Tableau II-d : Répartition des enseignants (maternelle publique et privée) par catégorie, par département et selon le sexe**

Départements	Salles de classe	Effectifs des élèves	Animateurs			Educateurs			Total		
			H	F	T	H	F	T	H	F	T
Atacora	53	1 931	23	11	34	12	24	36	35	35	70
Donga	36	1 540	20	5	25	11	18	29	31	23	54
Atlantique	123	4 436	37	45	82	44	81	125	81	126	207
Littoral	300	8 967	15	75	90	36	169	205	51	244	295
Borgou	108	3 355	30	18	48	18	59	77	48	77	125
Alibori	32	1 520	17	6	23	2	13	15	19	19	38
Mono	70	2 657	22	25	47	29	28	57	51	53	104
Couffo	35	1 432	15	7	22	25	9	34	40	16	56
Ouémé	198	6 263	19	73	92	23	102	125	42	175	217
Plateau	50	2 070	12	10	22	15	26	41	27	36	63
Zou	75	2 730	23	38	61	17	34	51	40	72	112
Collines	58	2 235	24	7	31	20	33	53	44	40	84
<b>Bénin</b>	<b>1 138</b>	<b>39 136</b>	257	320	577	252	596	848	<b>509</b>	<b>916</b>	<b>1425</b>

**Source** : Annuaire statistique MEPS 2006-2007, p12.

#### 4.1.2.3 Enseignement primaire.

Le TBS des garçons a crû d'environ 42 points passant de 62% en 1990 à 104% en 2007 contre un accroissement d'environ 56 points pour les filles passant de 36% en 1990 à 92 % en 2007 (cf le tableau ci-dessous). Nonobstant cette accélération du TBS/filles, il est essentiel de relever que les interventions ont à peine effleuré la disparité entre les deux sexes qui en 17ans, a connu une variation peu satisfaisante. En 1991, l'écart était de 26 points ; il est passé à 12 points en 2007, ce qui correspond à une variation de 14 points. *A 6 ans de l'échéance 2015, le maintien de ce rythme n'augure pas de l'atteinte de la scolarisation universelle en termes d'accès et de participation pour la population scolarisable des filles.*



**Tableau II-e : Evolution des taux brut de scolarisation (%) au primaire : 1990 à 2007.**

Départements	Sexe	1990	2002	2003	2004	2005	2006	2007	
Atacora-Donga	T	35	84,87	93,07	89,11	89,84	88,82	104,33	
	G	47	103,77	112,57	101,90	100,57	97,96	102,54	
	F	21	65,55	73,34	75,18	78,24	79,02	87,33	
Atlantique-Littoral	T	67	96,47	86,33	91,65	89,28	92,95	108,75	
	G	72	107,04	95,73	98,59	95,65	98,42	112,03	
	F	51	85,69	76,74	84,40	82,68	87,32	105,20	
Borgou-Alibori	T	34	67,15	72,28	68,89	69,84	71,43	75,96	
	G	42	76,00	80,94	72,97	72,72	73,93	75,21	
	F	24	58,04	63,42	64,39	66,69	68,72	76,81	
Mono-Couffo	T	37	121,71	132,90	129,63	126,99	125,77	117,38	
	G	51	147,24	158,59	149,62	145,53	143,06	130,56	
	F	21	96,95	108,10	109,71	108,65	108,78	104,11	
Ouémé-Plateau	T	67	100,09	106,78	107,06	103,92	102,95	97,23	
	G	85	119,58	126,28	124,63	120,37	117,08	105,72	
	F	46	80,40	87,24	89,34	87,46	88,90	88,19	
Zou-Collines	T	56	100,85	108,65	101,90	99,31	99,81	98,48	
	G	68	119,51	127,91	116,66	112,49	111,99	105,54	
	F	37	82,57	89,92	86,89	86,02	87,61	90,89	
Bénin	T	50	94,33	98,30	96,38	94,84	95,55	98,48	
	G	<b>62</b>	110,46	114,30	108	104,22	104,75	<b>104</b>	
	F	<b>36</b>	78,10	82,30	84,26	83,09	86,09	<b>92</b>	
<b>Ecart entre TBS fille/garçon</b>			26	32,36	32	23,74	21,13	18,66	12

Source : SPSF / DPS /MEPS.

#### 4.1.2.4 Niveaux enseignement secondaire général, enseignement secondaire technique et professionnel et enseignement supérieur.

« Dans l'enseignement secondaire général, le TBS des filles est passé de 09% en 1999 à 21% en 2005. Cependant, sur la même période, l'écart filles/garçons s'est accru de plus de 2 points. Mais, le pourcentage des filles dans le secondaire a pratiquement stagné (26%) entre 1994 et 2005. En 2005, les filles représentaient 36% de l'effectif total au premier cycle et 26%, au second cycle.

Dans la formation technique et professionnelle, même si l'écart filles/garçons s'est réduit d'environ 10 points entre 1993 et 2005, il reste défavorable pour les filles. En 2005, les filles représentaient 41% de l'effectif des inscrits. Elles sont environ 5% dans les filières des Sciences et Techniques industrielles (STI) et de 19% dans les filières des Sciences et Techniques agricoles (STA).

Dans l'enseignement supérieur public, malgré l'accroissement de l'effectif des étudiants, le fossé n'a cessé de se creuser entre filles et garçons ; l'accroissement de l'effectif des filles s'opère plutôt en dents de scie. Le pourcentage de filles à l'université a oscillé entre 19% et 23% de 1997 à 2005. Elles représentaient 23% de l'effectif total des étudiants en 2005. En plus, les filles sont presque absentes des filières scientifiques et techniques (au total moins de 20% des effectifs).

Par conséquent, la performance des filles est une préoccupation majeure dans tous les ordres d'enseignement. »<sup>23</sup>

Selon la PNEFF, la performance des élèves est en général affectée, entre autres, par : (i) la dégradation du ratio élèves/maîtres qui est passé de 53% en 1997 à 56% en 2000 puis à 50% en 2005 ; (ii) le faible rendement du système en général et en particulier pour les filles : pour 100 filles qui entrent au CI, seulement 45 atteignent la classe de CM2 ; 16 parviennent en classe de 3<sup>ème</sup> de l'enseignement secondaire général et 7 en classe de terminale. Il y a donc une forte déperdition des filles au primaire qui conduit à leur raréfaction au secondaire. Le fait est illustré par les statistiques du MEPS qui révèlent dans un premier temps, une baisse générale des taux d'abandon au primaire publique dans tous les départements en général de 2005 à 2006 aussi bien pour les garçons que pour les filles. Mais en deuxième volet, il faut noter que en 2005 en particulier, le taux d'abandon des garçons était de 11,88 contre 11,53 pour les filles ; ce qui donne un écart de 0,35 en défaveur des garçons. Toutefois, si en 2006 ces

---

<sup>23</sup> Extraits de "Politique Nationale de l'Education et de la Formation des Filles au Bénin" (PNEFF), p22

indices ont chuté à 8,76% pour les garçons contre 9,80% pour les filles, soit un écart de 1,04 points cette fois-ci en défaveur des filles. Ceci s'explique alors par le fait qu'en 2006 il y a eu moins d'abandon du côté des garçons que de celui des filles.

Il est évident une fois encore qu'il reste beaucoup à faire au système éducatif béninois pour influencer substantiellement le taux d'abandon et de réussite des filles dans l'option de la discrimination positive pour la réduction des écarts filles/garçons. Puisque plusieurs actions entrant dans le cadre de l'EPT /2015 bénéficient aussi bien aux élèves filles que garçons.

Néanmoins, il faut admettre que parce que le champ de bataille, pour une réelle éducation pour tous, est vaste, il n'est pas facile d'appréhender les victoires qui s'opèrent au fur à mesure des interventions conjuguées de tous les acteurs du système éducatif. Car même si les progrès ne sont pas suffisamment remarquables, de véritables efforts sont consentis par ces derniers. Qui sont ces acteurs et qu'ont-ils déjà fait ? C'est ce que révèle la deuxième partie qui suit.

## **4-2 Les acteurs du système éducatif et leurs stratégies/ actions pour un meilleur système éducatif formel au profit des filles.**

### *4.2.1 – Les principaux acteurs de la promotion de l'éducation et de la formation des filles au Bénin.*

Au nombre des acteurs du système éducatif du Bénin, on peut compter :

- ⇒ le Gouvernement du Bénin ;
- ⇒ les Communautés (Associations des Parents d'Elèves, Associations des Mères d'Elèves et autres associations et comités locaux et les Administrations locales) ;

- ⇒ les ONG nationales dont la liste serait longue à égrener ;
- ⇒ les institutions ou ONG internationales partenaires du gouvernement que sont : l'UNESCO; l'UNICEF; l'UNFPA; la Banque mondiale; la Banque africaine de Développement; la Coopération danoise (DANIDA); la Coopération suisse; l'Agence japonaise de coopération internationale, l'Organisation néerlandaise de développement (SNV), l'USAID; le Programme alimentaire mondial ; World Education ; World Learning ; Care International; The Catholic Relief Services; MCDI ; Creative Associates International, le Corps de la Paix américain ; BØRNEfonden; Plan International Bénin; Aide et Action; Right To Play, l'Agence française de développement,...

Tous ces acteurs développent des programmes/projets pour améliorer l'éducation et la formation des filles sur le territoire national en collaboration avec les ONG nationales. La plupart de ces interventions vont dans le sens d'une plus grande rétention des filles dans le système scolaire, et permettent donc de réduire le fort taux d'abandon et de déscolarisation des filles.

#### *4.2.2 L'implication de l'Etat béninois.*

Ayant souscrit à divers conventions et accords internationaux et régionaux dans le domaine de l'éducation et qui plus est, ayant été mis à l'index et cité en 2003 à Ouagadougou, parmi les pays très en retard par rapport à l'équité genre, l'Etat béninois a fait montre d'une réelle volonté politique en la matière. Les dispositions légales et mesures prises pour favoriser le maintien des filles dans le système scolaire illustrent bien cette volonté.

##### *4.2.2.1 Des dispositions légales et mesures mises en œuvre par l'Etat.*

Afin de favoriser l'éducation des filles, l'Etat béninois a pris des dispositions que voici :

- la création de la Direction de la Promotion de la Scolarisation (DPS) par décret N° 2004-095 du 24 février 2004 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Enseignements primaire et secondaire. La DPS a en son sein le Service chargé de la Promotion de la Scolarité des Filles (S/PSF) ;
- la mesure de gratuité de l'enseignement maternel et primaire ;
- la mobilisation de tous les Partenaires techniques et financiers (PTF) aux côtés du gouvernement pour la campagne " Toutes les filles à l'école " ;
- l'adoption en Conseil des ministres de la loi et de l'arrêté interministériel portant sanctions contre les auteurs de violences sexuelles en milieu scolaire.

#### 4.2.2.2 Les actions menées.

Plusieurs actions, surtout celles concernant l'amélioration de l'environnement physique des écoles, le soutien aux enseignants et aux élèves et le renforcement des capacités communautaires sont menées dans la perspective de l'équité fille et garçons en matière de scolarisation. Ces actions ont été menées par chacun des partenaires ou dans le cadre des relations bilatérales des partenaires au développement avec le Gouvernement du Bénin. Il s'agit de :

- l'adoption du document de Politique nationale de l'Education et de la Formation des filles au Bénin ;
- la poursuite de la construction et de la réhabilitation des infrastructures scolaires ainsi que l'équipement des écoles ;
- la poursuite des activités de sensibilisation et de mobilisation communautaire sur la nécessité d'inscrire et de maintenir les filles à l'école ;

- la révision des programmes et manuels scolaires pour éliminer les stéréotypes de genre ainsi que les tendances sexistes ;
- la poursuite de la création, de l'installation et du renforcement des associations de femmes engagées en faveur de la scolarisation des filles, comme des garçons, c'est-à-dire les Clubs de Mamans, les Associations des Mères d'Elèves et les Groupements féminins ;
- la poursuite des subventions aux écoles primaires ;
- le développement des cantines scolaires, notamment dans les zones rurales ;
- l'octroi de fournitures et uniformes scolaires aux élèves filles démunies des zones déshéritées, des zones frontalières et des communes à faibles taux de scolarisation des filles ;
- la poursuite de la distribution de prix aux meilleurs élèves filles et garçons ;
- la promotion de la santé en milieu scolaire ;
- le renforcement des activités de lutte contre les IST/VIH/SIDA en milieu scolaire ;
- l'évaluation et l'actualisation du Paquet Educatif Essentiel (PEE) ;
- la poursuite chaque année, de la campagne « Toutes les filles à l'école », pour l'accélération de la scolarisation des filles ;
- le recensement des enfants par les enfants, pour promouvoir l'accès, la rétention des enfants à l'école ;
- la prise en charge des enfants à besoins spécifiques (handicapés moteurs, psychomoteurs, mal voyants, sourds-muets, étude en

- cours pour le compte des enfants peulhs : situation de nomadisme, etc.) ;
- l'information et la sensibilisation sur le recrutement paritaire et la mise en place des comités départementaux et communaux dans quelques localités à faible taux de scolarisation des filles ;
- la formation des enseignants sur l'équité en classe ;
- le recrutement d'ONG en vue de mener des actions de proximité en faveur de la scolarisation des filles ;
- l'octroi de primes d'incitation à la fonction enseignante perçues sur le salaire : primes spéciales pour les enseignants affectés dans les zones défavorisées dites zones rouges ;
- la mobilisation de tous les PTF pour soutenir le gouvernement (beaucoup de PTF dont la Banque mondiale, avec le programme Fast Track) ;
- l'élaboration en cours du document du Programme national et du Plan d'actions découlant de la politique nationale de l'éducation et de la formation des filles au Bénin.

#### 4.2.3 Les progrès réalisés.

Découlant de l'application de la mesure de gratuité de l'école, on peut déjà noter : (i) des effets positifs relatifs aux bénéficiaires qui se traduisent par l'augmentation de l'effectif des filles; (ii) des effets positifs inhérents aux mesures d'accompagnement qui s'expriment en augmentation des cantines gouvernementales, en recrutement..., et en une rapide construction de salles de classes par le Génie militaire,...

La conjugaison de ces actions a conduit à des performances plus ou moins encourageantes, notamment au niveau de l'accès à l'école. Ainsi, les TBS filles sont passés de 49,64% en 1995 à 84,09% en 2005 et 92,17% en 2007 avec un écart fille/garçon de 32 points en 2003, 21 points en 2005, 18 points en 2006 et 12,16 points en 2007. De même, l'indice de parité est passé de 0,60 en 1995 à 0,79 en 2005, 0,82 en 2006 et 0,88 en 2007.

Par ailleurs, au plan national, le Taux brut d'admission est passé de 109% à 119% (filles et garçons) et le Taux brut de Scolarisation de 93% à 98% (filles et garçons) entre 2006 et 2007. L'objectif visé dans le Plan décennal de Développement du Secteur de l'Education (PDDSE) (Plan dont l'adoption par le Gouvernement a valu au Bénin son acceptation parmi les pays bénéficiaires de l'Initiative Fast Track) a été atteint.

Malgré ces progrès en matière de scolarisation, des disparités persistent entre arrondissements, communes et départements. Ainsi en 2006, 40 communes sur les 77 ont un TBS/Filles inférieur à la moyenne nationale (89,09%) contre 41 communes en 2005 et 43 en 2004. Parmi les 40 communes, cinq (05) ont un TBS/Filles inférieur à 50%. Il est donc évident qu'il persiste encore des goulots d'étranglement sur lesquels il faut agir pour un meilleur impact des actions.

#### 4.2.4 – Les difficultés/contraintes.

Les principaux goulots d'étranglement à un meilleur impact des actions de l'éducation sur lesquels l'attention doit être attirée sont :

- ⇒ pour la maîtrise de l'application de la mesure de gratuité de l'école :
  - (i) insuffisance encore notoire d'infrastructures d'accueil et d'enseignants qualifiés ou non ;
  - (ii) faiblesse ou défaut de communications et d'informations suffisantes pour expliquer le concept et le contenu de la gratuité (c'est ce qui fait que les



parents ont pensé que la gratuité concerne aussi bien les frais de scolarité que les fournitures scolaires, le déplacement et même le repas de l'enfant à l'école) ;

- ⇒ Non disponibilité au Ministère en charge de l'Education de base, d'une direction ou d'un service responsable de l'orientation et du suivi des enfants reçus au CEP. Ce qui entraîne que par manque d'infrastructures et d'enseignants, l'Etat est obligé de limiter le nombre d'enfants à répartir en classe de 6<sup>ème</sup> dans les établissements secondaires publics (l'option semble avoir changée en 2008). Pour classer les enfants reçus au CEP dans les établissements secondaires publics selon la disponibilité d'infrastructures, le critère de cette répartition est l'âge et le rang à l'admission à l'examen.
- ⇒ l'important retard dans l'approvisionnement (la mise à disposition des vivres) des cantines scolaires ;
- ⇒ le non aboutissement des appels d'offre dû aux procédures financières en vigueur (service de passation des marchés, direction générale des marchés publics et aussi à cause des prix fixés par l'Etat qui sont en déphasage avec les réalités du marché) ;
- ⇒ la non dénonciation par les parents des cas de violences avérés en milieu scolaire ou même leur complicité par crainte du déshonneur, en dépit de l'existence des textes protégeant les victimes;
- ⇒ la stigmatisation sociale ou les quolibets à l'endroit des filles engrossées par violence sexuelle en milieu scolaire qui les obligent alors à désertier les bancs.

### **4.3 Analyse et recommandations**

L'état des lieux dans le secteur de l'éducation, lorsqu'on s'en tient aux statistiques, montre clairement un déséquilibre en défaveur des filles. En effet, par rapport aux garçons, ce sont les filles qui sont les moins scolarisées, qui ont le plus faible taux de promotion, le plus faible taux d'achèvement, le plus fort taux de redoublement et le plus fort taux d'abandon.

Ce constat de tous les temps avait déjà retenu l'attention lors de la Conférence des Forces Vives de la Nation de février 1990 dont l'une des recommandations au plan culturel, est l'organisation des Etats généraux de l'Education du 02 au 09 octobre 1990. A la faveur des résultats issus de ce forum national, les interventions allant dans le sens du rétablissement de l'équilibre entre fille et garçon ont été accentuées (pour celles qui existaient déjà) ou mises en place par les divers acteurs cités plus haut.

Cependant, malgré les efforts consentis, les progrès n'étaient pas suffisamment remarquables, de sorte qu'en 2003 à Ouagadougou, le Bénin a été mis à l'indexe et cité parmi les pays ayant le plus grand écart, plus de dix (10) points, entre filles et garçons en matière de scolarisation. En effet, l'écart entre le taux brut de scolarisation des garçons et celui des filles était de 32 points. Le Bénin était donc très en retard par rapport à l'équité genre.

Partant de ce fait et face aux objectifs fixés à l'horizon 2015 (Objectifs du Millénaire pour le Développement : OMD), il fallait prendre des mesures hardies. C'est ce à quoi tous les acteurs à tous les niveaux se sont attelés. La Politique nationale de Promotion de l'Education et de la Formation des Filles adoptée le 11 avril 2007 par le gouvernement, et qui est sur le point d'être déclinée en Programme et Plan d'action nationaux, a posé les fondements pour une meilleure prise en compte de l'égalité et de l'équité genre dans le système éducatif.

Aussi, peut-on dire que l'espoir est permis, aussi bien au niveau des bénéficiaires de la Politique que des acteurs impliqués dans l'éducation, pour des lendemains meilleurs.

Il reste cependant à mettre en exergue « le document de Politique de Recrutement et d'Affectation des enseignantes dans les milieux ruraux » élaboré par le SPSF/DPS du Ministère en charge de l'éducation et validé mais qui demeure non adopté par le Gouvernement à cause des ressources financières que nécessitera sa mise en œuvre. Ce document, présente les mesures et dispositions qui doivent être prises pour permettre à **l'enseignante d'être maintenue pendant 5 ans au moins dans la zone rurale** où elle serait affectée pour travailler dans les meilleures conditions et aussi **servir de modèle pour les filles**. Ces dispositions/mesures concernent : l'installation de l'énergie solaire dans les localités sans électricité, la construction de logement avec tout le confort possible (électricité, eau, moto, ...), etc. pour une réelle sédentarisation au poste pendant 5 ans. Il s'avère indispensable de ne pas laisser la récurrente question de l'insuffisance des ressources financières bloquer l'opérationnalisation de ce document.

Il est donc évident que les acteurs du système éducatif attendent du Gouvernement béninois qu'il prenne des mesures idoines en vue de la mise en œuvre effective de la Politique de Recrutement et d'Affectation des enseignantes dans les milieux ruraux.

Quant au volet relatif aux adultes, les défis à relever concerne l'offre d'alphabétisation et la stimulation plus adéquate de la demande en formation. Des efforts importants sont à déployer en matière de mobilisation de ressources humaines adéquates, financières suffisantes, matérielles idoines. Pour stimuler la demande, il urge d'envisager une planification et une budgétisation sensible au genre, accompagné d'un système de suivi/évaluation selon le genre. Cette approche permettra de concevoir convenablement le système alphabétisation ainsi que son financement pour une chance de réussite de la PNAEA.

Mais des espoirs sont permis si la volonté politique et opérationnelle quotidiennement affichée par le gouvernement, celle de tous les partenaires et acteurs nationaux (OSC, familles et communautés locales), ainsi que l'intérêt manifeste des Partenaires internationaux dans la lutte contre la pauvreté intellectuelle féminine, venaient à être traduits dans des actions concrètes.

**Femme et savoir : une préoccupation dans  
tous les ordres d'enseignement**

**Alphabétisation des adultes : la victime d'une politique peu incitative.**

*L'analphabétisme touche 67,4% de la population totale avec 78,1% de femmes et fait l'objet de préoccupation de la part des Gouvernements du Bénin, des communautés à la base (Associations, Groupements Féminins, Groupements coopératifs, etc.), des ONG nationales, institutions ou ONG internationales et partenaires techniques et financiers tels que l'UNESCO, la Banque Mondiale, etc. Mais, une politique peu incitative ne favorise pas l'essor de l'alphabétisation.*

**Le préscolaire : taux bas en général, mais équilibre entre fille et garçon.**

*Dans le préscolaire, la tendance est à l'équilibre fille -garçon, mais l'accès reste toutefois légèrement inégal en défaveur des filles. En général, le taux brut de préscolarisation demeure quand même encore très bas pour les deux sexes (4,47 % sur le plan national en 2007, avec 4,44% pour les garçons contre 4,50% pour les filles). On ne peut occulter le fait que, globalement, le résultat induit par la mesure gouvernementale de la gratuité de l'école s'est traduit par un accroissement réel de la démographie scolaire. La battue d'avant la rentrée 2006-2007 a été très concluante avec un boom démographique de 20 212 enfants en 2006 (9 994 garçons contre 10 218 filles) à 1 290 602 enfants en 2007 (574 924 filles contre 715 678 garçons). En réalité, la valeur relative du taux brut de préscolarisation des filles qui est supérieur à celui des garçons, cache en valeur absolu, la persistance d'un inégal accès. De plus, l'offre publique d'éducation préscolaire est infime avec seulement 710 salles de classes dédiées à la maternelle. On peut donc en déduire qu'un renversement de tendance du taux de scolarisation entre fille et garçon est possible.*

### **Le primaire : l'évidence d'un changement de mentalité.**

*Dans l'éducation/formation des enfants, domaine dans lequel les interventions ont un impact positif à long terme, on note l'évidence d'un changement de mentalité. Il y a dix ans, Le Livre Blanc avait relevé l'écart important qui existait entre la présence effective des filles (avec un taux de scolarisation de 42,31 au primaire en 1989) et des garçons (dont le taux était de 73,87 au primaire en 1989) dans le système éducatif du Bénin. Aujourd'hui, avec les actions conjuguées du gouvernement et de tous les acteurs du système éducatif, les ONG en particulier, un grand pas est fait. Ainsi, toutes les communautés sont sensibilisées au fait qu'il y a autant de bénéfice à scolariser une fille qu'un garçon. Résultat : l'accroissement du Taux Brut de Scolarisation (TBS) des filles ces dix dernières années, passé de 49,64% en 1995 à 86,09% en 2006, et 92 % en 2007 contre 104% pour les garçons, soit un accroissement d'environ 56 points, accroissement dopé par la mesure de gratuité de l'enseignement prise par le Gouvernement. Nonobstant cette accélération du TBS/filles, le maintien de ce rythme n'augure pas de l'atteinte de la scolarisation universelle en termes d'accès et de participation pour la population scolarisable des filles. La situation est pire dans l'enseignement général, technique et professionnel.*

### **Le secondaire général et professionnel et le supérieur : faible rendement.**

*Au secondaire général, en 2005, les filles représentaient 36% de l'effectif total au premier cycle et 26%, au second cycle avec un TBS des filles qui a évolué de 09% en 1999 à 21% en 2005. Néanmoins, sur la même période, l'écart filles/garçons s'est accru de plus de 2 points.*

*Dans la formation technique et professionnelle, même si l'écart filles/garçons s'est réduit d'environ 10 points entre 1993 et 2005, il reste défavorable pour les filles qui représentaient 41% de l'effectif des inscrits en 2005. Elles sont environ 5% seulement dans les filières des Sciences et Techniques Industrielles (STI) et 19% dans les filières des Sciences et Techniques Agricoles (STA).*

*Dans l'enseignement supérieur public, malgré l'accroissement de l'effectif des étudiants, le fossé n'a cessé de se creuser entre filles et garçons. Le pourcentage de filles à l'université a oscillé entre 19% et 23% de 1997 à*

2005, et elles sont presque absentes des filières scientifiques et techniques (moins de 20% des effectifs).

Ainsi, par rapport aux garçons, ce sont les filles qui sont les moins scolarisées, qui ont le plus faible taux de promotion, le plus faible taux d'achèvement, le plus fort taux de redoublement et le plus fort taux d'abandon. Par conséquent, la performance des filles est une préoccupation majeure dans tous les ordres d'enseignement de la part des acteurs du système éducatif à savoir :

le Gouvernement du Bénin ; les Communautés (Associations des Parents d'Elèves, Associations des Mères d'Elèves et autres associations et comités locaux et les Administrations locales), les ONG nationales dont la liste serait longue à énumérer ; les institutions ou ONG internationales partenaires du gouvernement qui développent des programmes/projets pour améliorer l'éducation et la formation des filles sur le territoire national.

Les problèmes ainsi identifiés ont déjà trouvé une solution à travers la Politique Nationale de Promotion de l'Education et de la Formation des Filles adoptée le 11 avril 2007 par le Gouvernement. Ce document, qui se verra décliné en Programme et Plan d'action nationaux, a posé les fondements pour une meilleure prise en compte de l'égalité et de l'équité genre dans le système éducatif. L'espoir est donc permis.

Mais il reste aussi à examiner à fond « le document de Politique de Recrutement et d'affectation des enseignantes dans les milieux ruraux » élaboré par le SPSF/DPS du Ministère en charge de l'éducation qui n'est pas encore adopté par le Gouvernement.

## **C**hapitre V - FEMME ET CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE

*« Il est temps de bouleverser les mentalités, de changer la vision que l'on a habituellement de la femme et qui ne va pas plus loin que celle que l'on a d'un objet, d'un jouet. Il est temps de faire accepter la femme comme une personne humaine, la compagne, à part entière, de l'homme. »*

**BA, M.**, Entretien in *Afrique nouvelle* n°1570 du 08 au 14 août 1979, p.18.

Les femmes béninoises dans leur élan d'intégrer au même titre que les hommes les différentes sphères de décisions, s'organisent pour renverser la tendance de leur faible représentation dans les structures. En effet, dans la chaîne des organisations de contrôle citoyen de l'action publique au Bénin, existent plusieurs réseaux de pressions et d'organisations créés par les femmes et qui mènent des activités de lobbying / plaider en faveur des femmes. On peut retenir entre autres, Social Watch Bénin, le Réseau pour l'Intégration des Femmes des Organisations Non Gouvernementales et Associations Africaines (RIFONGA-Bénin), Women in Law and Development in Africa (WILDAF-Bénin) et les Centrales Syndicales.

Ces organisations œuvrent dans la solidarité à la promotion de la démocratie, à la réduction de la pauvreté et à l'élévation du taux de représentation des femmes béninoises dans les sphères de prise de décisions

### **5.1 Dynamisme féminin dans les Centrales syndicales au Bénin**

#### *5.1.1 De la représentation des femmes au niveau des instances de prise de décision*

Le militantisme des femmes au niveau des groupes de pression que sont les syndicats, constitue un élément fondamental dans l'émergence d'un leadership féminin. Mais au Bénin, peu de femmes s'investissent dans le syndicalisme. Ainsi, leur représentation dans les Bureaux exécutifs confédéraux des Centrales syndicales, bien que minime par rapport à celle des hommes, est un indice important qui traduit le rôle capital des femmes dans le militantisme syndical. La lecture du tableau ci-après en donne une idée :

**Tableau III-a : Représentation des femmes et des hommes dans les instances de prise de décision de quelques Centrales Syndicales**

Centrales syndicales	Syndicats affiliés	Instances de décision	Périodes	Effectif au niveau des instances		
				Hommes	Femmes	% F
CGTB	75	Secrétariat exécutif national	1997-2001	13	04	23
			2001-2008	19	04	17
CSPIB	15	Bureau national	2007-2011	18	03	14
COSI-Bénin	31	BEC-COSI	1997-2001	10	03	23
			2001-2005	16	07	30
			2005-2010	23	06	20
CSA-Bénin	120	Bureau national	2006-2010	09	02	18
		Chef département	2006-2010	05	06	54

**Source :** données d'enquête Juin-septembre 2008

Dans la Confédération générale des Travailleurs du Bénin (CGTB), les femmes ont occupé dans le bureau national entre 1997-2001 les postes de Trésorière adjointe, Secrétaire administrative, Secrétaire chargé de la Promotion des Femmes et Secrétaire chargé de la Communication. Entre 2001-2008, elles ont occupé les postes de Secrétaire à l'Information, à la Communication et à la Presse, Secrétaire chargé du Secteur informel et enfin, Secrétaire chargé de la Promotion des Activités des Femmes.



Au niveau de la Centrale des Syndicats du Secteur privé et informel du Bénin (CSPIB), les femmes occupent dans le mandat en cours (2007 à 2011) les postes de Secrétaire générale adjointe chargée des Economies informelles, Secrétaire à l'Organisation, secrétaire chargé de la promotion des femmes travailleuses.

La Confédération des Organisations syndicales indépendantes du Bénin (COSI-Bénin) quant à elle, a positionné les femmes dans le mandat en cours (2005-2010), aux postes de deuxième secrétaire général adjoint du Bureau exécutif confédéral, secrétaire aux Affaires féminines et son adjointe, responsable à l'organisation, Secrétaire adjointe chargée de la Prospective et du Développement et enfin, Secrétaire chargé du Secteur public.

Par rapport à la Confédération des Syndicats autonomes du Bénin, CSA-Bénin, le troisième Secrétaire adjoint est une femme chargée des Normes. De même, les Secrétaires exécutifs départementaux (au nombre de six), sont-elles des femmes.

L'analyse des données recueillies montre que la représentation des femmes dans les bureaux exécutifs nationaux des Centrales syndicales varie entre 14% et 30%. Ces statistiques traduisent la faible proportion des femmes dans les instances de décision des Centrales syndicales. Un effort doit être fait pour favoriser une meilleure implication des femmes dans le militantisme syndical.

Toutefois, une analyse comparée des postes occupés par les femmes au sein des différentes Centrales syndicales montre bien leur activisme. On peut affirmer que le niveau de militantisme féminin est assez élevé comme le prouve entre autres, la Centrale des Syndicats du Secteur privé et informel du Bénin (CSPIB) et la Confédération des Organisations syndicales indépendantes du Bénin (COSI-Bénin) qui ont pu élire des femmes au poste de Secrétaire générale adjointe. On ne pourrait donc douter de la capacité de la femme à jouer autant que l'homme le rôle de leader dans un mouvement syndical.

### *5-1-2 De la participation des femmes à la prise de décision*

Selon les responsables syndicaux interrogés, les hommes et les femmes participent de façon active et démocratique à la prise de décision. Parfois, certaines femmes imposent aux hommes la prise en compte de certaines de leurs décisions. Ainsi, pour la CGTB par exemple, au cours de l'élaboration du Plan d'action, la commission nationale des femmes se retire pour élaborer son plan d'action qui est souvent incorporé dans le plan général. C'est là, une stratégie d'implication et de prise en compte des préoccupations des femmes. L'égalité entre homme et femme est souvent respectée dans la désignation des membres de la délégation CGTB pour les tournées ou voyages à l'extérieur.

Dans la hiérarchie de ses instances de décision, la CGTB a prévu outre le Secrétariat exécutif national au sein duquel les femmes sont représentées, la commission nationale des femmes de la CGTB (CNF/CGTB) qui est composée par les Comités départementaux des femmes (CDF). Cela signifie qu'à tous les niveaux, existe une structure féminine dans la Confédération qui défend les intérêts des femmes.

En ce qui concerne la Centrale des Syndicats du Secteur privé et informel du Bénin (CSPIB), il n'y a pas de discrimination, les femmes participent au même titre que les hommes. L'élection d'une femme au poste de Secrétaire général adjoint illustre bien la place accordée à la femme dans cette Centrale.

De même, la Confédération des Organisations syndicales indépendantes du Bénin (COSI-Bénin), est organisée de manière à promouvoir les femmes. Leur participation à la prise de décisions permet et favorise l'émergence d'autres femmes syndicalistes. Leur comité national est le CONAF/COSI-BENIN. Le bureau exécutif national du CSA-Bénin compte deux femmes dont la présidente de CONAFETRA (Comité national des femmes travailleuses).

### *5.1.3 Initiatives prises par les Centrales syndicales pour une meilleure participation des femmes aux mouvements syndicaux*

Pour mieux inciter les femmes à s'investir dans les mouvements syndicaux, les Centrales syndicales ont chacune mis en place des stratégies appropriées.

Pour la Confédération générale des travailleurs du Bénin (CGTB), il fallait mettre en place la Commission nationale des femmes ainsi que ses démembrements. La CGTB elle, fait une politique de nomination des femmes au plan professionnel.

Toutes les Centrales célèbrent les journées internationales de la femme le 08 mars. Au niveau de la Confédération des Organisations syndicales indépendantes du Bénin (COSI-Bénin), il est développé une politique du respect du pourcentage du tiers (1/3) des femmes dans le bureau exécutif confédéral et la création d'un Comité national des femmes dénommé CONAF/COSI-Bénin. La COSI-Bénin finance aussi les activités de formation des femmes, négocie et obtient des projets de formations à leur intention auprès des partenaires étrangers. Les femmes membres de la COSI se retrouvent le 08 mars de chaque année pour discuter de leur situation. Elles participent activement à toutes les activités de la Confédération et font des propositions pertinentes. La Confédération des Syndicats autonomes du Bénin (CSA-Bénin), facilite la liberté absolue d'initiatives et de participation effective des femmes à toutes les activités qu'elle organise. L'approche genre prônée par le BIT (Bureau International du Travail) est observée. Il est toujours exigé du bureau exécutif national une grande représentation des femmes dans les délégations devant représenter les syndicats de base. Elle célèbre également les journées internationales des femmes où la responsable des femmes participe aux sommets internationaux sur la promotion des femmes. Ces initiatives prises par les Centrales syndicales sont parfois émoussées par des contraintes.

#### *5.1.4 Contraintes majeures liées à la participation des femmes dans les mouvements syndicaux.*

Les contraintes majeures liées à la participation des femmes dans les mouvements syndicaux sont de deux ordres :

- les exigences de la vie conjugale freinent la volonté manifeste de certaines femmes à s'investir dans les luttes syndicales. En effet, les femmes mariées ont des obligations de foyer qui ne leur permettent pas toujours d'avoir le temps nécessaire pour répondre aux réunions syndicales ;
- le complexe d'infériorité de la femme et le manque de confiance en soi et de conviction pour les initiatives syndicales.

#### *5.1.5 Perspectives et défis majeurs des Centrales syndicales quant à la promotion de la femme.*

Les Centrales syndicales souhaitent que les femmes jouent un rôle déterminant dans les mouvements syndicaux en vue d'une émergence du leadership féminin. Pour y parvenir, il faut, avec l'appui des Partenaires nationaux et internationaux, renforcer les capacités des femmes à pouvoir s'affirmer afin de faciliter le respect intégral de l'approche genre dans tous les domaines. Aussi est-il nécessaire de sensibiliser les femmes en général à mieux s'organiser pour connaître leurs droits.

## **5.2 Femme et Lobbying/Plaidoyer**

### *5.2.1 Lobbying/Plaidoyer dans les réseaux d'ONG et d'Associations*

Les réseaux d'ONG comme Social Watch et RIFONGA mènent de nombreuses activités de lobbying et de plaidoyer, surtout au profit des femmes.

Social Watch mène des activités de suivi des politiques relatives à l'équité et à l'égalité du genre dans la scolarisation des enfants, les instances de prise de décision, la gouvernance participative etc.

Le Réseau pour l'Intégration des Femmes dans les Organisations non gouvernementales et Associations africaines (RIFONGA – Bénin) a mené des actions importantes dans le sens de susciter le leadership féminin. En effet, RIFONGA – Bénin a pour mission d'œuvrer dans la solidarité, à la promotion de la démocratie, à la réduction de la pauvreté et à l'élévation du taux de représentativité des femmes béninoises dans les sphères de prise de décisions. Il se donne comme objectif d'œuvrer pour l'intégration socio-économique des femmes aussi bien sur le plan national que sous régional, à travers les femmes des ONG et Associations. Ce réseau d'ONG est composé de 48 ONG et Associations réparties sur toute l'étendue du territoire national et œuvrant dans divers domaines notamment l'éducation des filles et de la femme, la bonne gouvernance, la démocratie, et la réduction de la pauvreté. Il dispose d'antennes dans les 12 départements. Parmi les actions les plus importantes qu'il a menées, on peut citer :

- le renforcement des capacités en management et leadership des candidates potentielles aux élections ;
- le renforcement des capacités en politique des femmes en prélude aux échéances électorales (communication en politique, préparation et déroulement de la campagne) ;
- l'organisation des campagnes médiatiques (spots et débats sur des radios et télévisions ;
- le renforcement des capacités et le plaidoyer en faveur de l'augmentation de la représentativité des femmes dans les instances de prise de décision politique ;
- le renforcement de la participation de la femme béninoise à la consolidation de la démocratie ;

- la vulgarisation des lois électorales et la sensibilisation sur les enjeux de la participation des femmes au processus de prise de décision ;
- l'organisation des rencontres avec cinq grands partis politiques (RB, MADEP PRD, FARD-ALAFIA et PSD) ;
- l'organisation d'une séance d'information et de sensibilisation des journalistes et directeurs de rédaction ;
- l'élaboration du guide de la candidate ;
- l'organisation d'un séminaire sur la dimension Genre dans les accords de partenariats économiques entre l'UE et ACP : quelle responsabilité pour les associations des femmes ;
- l'élaboration du mémento de la candidate pour les élections communales et municipales ;
- le Projet EMPOWER : sur les violences basées sur le genre financé par Care (USAID) ;
- l'édition des brochures : *Décentralisation au Bénin : un défi pour la femme* ; et *Décentralisation c'est l'affaire de tous : homme et femme*. Ces activités n'ont pas été réalisées sans difficultés.

L'ONG Women in Law and Development in Africa (WILDAF – Bénin) qui est aussi un réseau d'ONG et de personnes physiques, s'est spécialisée dans la lutte contre les violences faites aux femmes. WILDAF / Bénin a mené des activités qu'on peut classer en trois catégories à savoir : le renforcement des capacités des acteurs ; la sensibilisation des populations et la matérialisation des acquis des formations à travers des documents en vue de leur consolidation.

Pour ce qui est du renforcement des capacités des acteurs, cette ONG a organisé la formation des élus locaux de l'Alibori, et de la Donga, la formation des journalistes du Zou et de l'Ouémé, la formation des agents d'état civil et la formation des chefs traditionnels et religieux du Zou. WILDAF a également renforcé les capacités de 46 acteurs juridiques dont 10 femmes sur l'harmonisation des procédures en matière d'application du Code des Personnes et de la Famille. Quant à la sensibilisation des populations, elle est faite à travers des émissions sur les radios et télévisions comme :

- les radios de grande écoute: ALA-Kétou, Royal-FM, Kandi-FM, Solidarité-FM qui à touché au moins 4000 auditeurs dont au moins 2060 auditrices ;
- les radios rurales et confessionnelles: Immaculée Conception, Alléluia-FM, Radio-Maranatha, Radio Adja-Ouèrè, Radio Ouaké, Banikoara-FM, Radio Tonassé qui sont écoutées par au moins 6000 auditeurs dont 3090 femmes et ;
- la télévision nationale, avec au moins 7000 personnes dont 3606 femmes.

Un regard analytique sur ces activités montre que ces dernières auraient eu un impact positif sur l'écart qui existait entre les hommes et les femmes en matière d'information ; lequel impact aurait réduit les disparités qui existent entre les hommes et les femmes, notamment en ce qui concerne la filiation et les droits de succession où c'est seulement l'homme qui avait droit à l'héritage des terres.

En matière de sensibilisation, il a été réalisé 12 séances de sensibilisation grand public qui ont regroupé environ 2.400 personnes dont au moins 1800 femmes.

Par rapport aux thèmes abordés au cours des formations et sensibilisations, l'accent a été aussi mis sur le mariage notamment en ce qui concerne, l'âge requis, le consentement obligatoire des futurs

époux conformément aux prescriptions du Code des Personnes et de la Famille.

La matérialisation des acquis des formations à travers des documents en vue de leur consolidation est assurée par :

- la réalisation d'un guide de l'officier d'état civil au profit des officiers et agents d'état civil des départements du Zou, de l'Alibori, de la Donga et du Plateau qui a touché au moins 8000 personnes dont environ 4120 femmes ;
- l'actualisation des affiches sur le Code des Personnes et de la Famille au profit des populations des départements du Zou, de l'Alibori, de la Donga et du Plateau distribuées à 8000 personnes dont 4120 femmes ;
- la traduction des plaquettes d'information des populations sur le Code des Personnes et de la Famille (CPF) en yorouba, fon, dendi au profit des populations du Zou, de l'Alibori, de la Donga et du Plateau (8000 personnes dont 4120 femmes en ont bénéficié) ;
- la composition de chansons en quatre (4) langues sur l'état civil, le mariage et les successions dans le Zou, l'Alibori, la Donga et le Plateau. (au moins 8000 personnes dont environ 4120 femmes touchées)<sup>24</sup>.

L'analyse des activités réalisées montre que les documents élaborés sont de véritables outils de vulgarisation du CPF. Ils peuvent favoriser une meilleure information des populations en particulier celle des femmes, réduisant ainsi la disparité qui existe entre homme et femme en cette matière.

---

<sup>24</sup> Laboratoire AMEN : Capitalisation des actions genre DANIDA, 2008, p 22



### *5.2.2 Contraintes.*

Les difficultés auxquelles ces réseaux d'ONG sont souvent confrontés, sont entre autres, les contraintes socioculturelles, l'insuffisance d'éveil des femmes qui ne se sentent même pas lésées, l'insuffisance de moyens financiers pour une mobilisation et une veille permanente des actions qui se mènent sur le terrain, l'analphabétisme des femmes, et le pouvoir de l'argent.

### *5.2.3 Impact des activités réalisées.*

Les activités menées par ces réseaux d'ONG ont eu un impact certain notamment en ce qui concerne la prise en compte des besoins prioritaires des populations en général et celui des femmes en particulier dans le document de Stratégies de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (SCRCP). Il s'agit : (i) du plaidoyer auprès du Parlement pour la diminution des taxes fiscales sur les produits de première nécessité dans le budget national 2008 ; (ii) la réorientation des politiques locales en faveur des populations et la dénonciation des cas de mauvaise gouvernance ; (iii) la nomination des femmes à de hautes fonctions ; (iv) l'élection des femmes députées et conseillères.

Pour WILDAF/Bénin, les activités réalisées ont eu un impact positif sur la réduction des disparités qui existent entre les hommes et les femmes en matière d'information notamment, en ce qui concerne la filiation, les actes d'état civil, le mariage et les droits de succession où c'était seulement l'homme qui avait droit à l'héritage des terres. WILDAF a aussi élaboré des documents qui sont de véritables outils de vulgarisation du CPF.

## **5.3 Défis et perspectives.**

Social Watch tient pour fondamentale la prise en compte de l'approche genre dans tous les programmes de développement et à mettre en

place une stratégie permanente de mobilisation et de veille autour de la question de la promotion de la femme.

Par rapport à RIFONGA, il s'agit de renforcer la capacité des femmes leaders et des filles déjà scolarisées, de sensibiliser la communauté sur la nécessité de la scolarisation des filles et leur maintien à l'école, de former 600 époux pour la facilitation des femmes à la vie politique et enfin, de voir les femmes au même niveau que les hommes à tous les paliers.

WILDAF-Bénin se donne comme défi, de mieux valoriser les femmes bénéficiaires de leurs activités, de jouer un rôle de mobilisation des organisations de promotion de la femme par le recours à l'alliance, à la coalition avec les autres réseaux et organisations de défense et de promotion des droits de la femme.

**Contrôle citoyen de l'action publique :  
les femmes ne s'en laissent pas conter.**

*Résultat d'une politique claire assortie de stratégies appropriées de promotion de la femme dans les structures syndicales, la représentation féminine, loin d'atteindre la parité, reste cependant élevée (autour de 25%) tant dans les organes dirigeants que dans les structures de base de toutes les centrales syndicales du Bénin. On ne peut donc plus douter de la capacité de la femme à jouer autant que l'homme, le rôle de leader dans un mouvement syndical.*

*En matière de lobbying et de plaidoyer social, une stratégie de réseautage permet au leadership féminin de marquer une présence efficace sur la scène nationale. Ainsi, Social Watch mène des activités de suivi des politiques relatives à l'équité et l'égalité du genre dans la scolarisation des enfants, les instances de prise de décision, la gouvernance participative, etc. tandis que le Réseau pour l'Intégration des Femmes des ONG et Associations Africaines (RIFONGA-Bénin) a mené des actions importantes dans le sens de susciter le leadership féminin. Il mène des activités relatives à l'éducation des filles et de la femme, la bonne gouvernance, la démocratie, et la réduction de la pauvreté. Il dispose d'antenne dans les 12 départements. L'ONG Women in*

*Law and Development in Africa (WILDAF-Bénin), qui est aussi un réseau d'ONG et de personnes physiques, s'est spécialisée dans la lutte contre les violences faites aux femmes. WILDAF / Bénin a mené des activités qu'on peut classer en trois catégories à savoir : le renforcement des capacités des acteurs ; la sensibilisation des populations et la matérialisation des acquis des formations à travers des documents en vue de leur consolidation.*

*Les difficultés auxquelles ces réseaux d'ONG sont souvent confrontés sont, entre autres, les contraintes socioculturelles, l'insuffisance d'éveil des femmes qui, souvent, ignorent leurs droits et subissent passivement bien des abus ; c'est l'insuffisance des moyens financiers pour une mobilisation et une veille permanente sur le terrain, l'analphabétisme des femmes qui freine surtout les ardeurs de ces ONG.*

*Les activités menées par ces réseaux d'ONG ont eu un impact certain notamment en ce qui concerne la prise en compte des besoins prioritaires des populations en général et celui des femmes en particulier dans le document de Stratégies de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRCP). Il s'agit : (i) du plaidoyer auprès du Parlement pour la diminution des taxes fiscales sur les produits de première nécessité dans le budget national 2008 ; (ii) la réorientation des politiques locales en faveur des populations et la dénonciation des cas de mauvaise gouvernance ; (iii) la nomination des femmes à de hautes fonctions ; (iv) l'élection des femmes députées et conseillères.*



## C h a p i t r e VI - F E M M E E T B I E N - E T R E

*« N'accusez pas les femmes d'être ce qu'elles sont ; c'est nous qui les avons faites ainsi, défaisant l'ouvrage de la nature en toute occasion. »*

**de MUSSET, A.** La Confession d'un enfant du siècle.

En début de cette présentation, un clin d'œil sémantique permet de préciser que le bien-être est défini comme la sensation agréable procurée par la satisfaction de besoins physiques, l'inexistence de tensions psychologiques.

« Femme et Bien-être » ; quel sous-titre, à la fois évocateur et invocateur ! Evocateur, car il rappelle à l'esprit du lecteur tout ce qui a déjà été dit sur la condition de la femme et fait allusion à ce qui est connu et qui reste à évoquer. Invocateur, parce que l'évocation préalable fait toucher du doigt une malaise, une angoisse, un besoin, et alors ne il ne peut s'en suivre qu'un appel au secours, à l'aide.

Cependant, il n'est pas question dans cette partie de victimiser la femme au point d'en faire une mendicante de « *la bonne grâce* » de l'homme. Loin s'en faut ! Il s'agit simplement ici de faire l'état des lieux et de mettre en relief trois aspects élémentaires de la vie qui pourraient concourir au bien-être de la femme, c'est-à-dire lui assurer une sensation agréable et commode du corps ou de l'esprit afin qu'elle participe au mieux à la construction nationale. Ces trois aspects concernent (i) les soins de santé primaires, y compris la santé de reproduction, (ii) l'eau et l'assainissement et, (iii) la protection sociale.

## **6-1 Femme et soins de santé primaires.**

L'accès de la femme aux soins de santé primaires en général et à la santé de la reproduction en particulier demeure tributaire des contraintes socioéconomiques qui continuent de s'imposer à elle.

Au Bénin, les femmes qui sont libres de porter leur choix sur la thérapie moderne et d'y avoir accès sont celles faisant partie de la minorité des lettrées et/ou des financièrement nanties et indépendantes. La grande majorité restante en situation de couple, en cas de maladie, doit attendre le bon vouloir de l'homme avant de se rendre dans un centre de santé. Sinon, elle risque de manquer de prise en charge financière. Et lorsque l'on sait que la pauvreté est d'abord féminine au Bénin, l'on comprend le taux élevé de mortalité maternelle (toujours stagnant à 473 pour 100 000 naissances vivantes) et infantile.

Dans la plupart des cas donc, la béninoise malade compte tenu de ses faibles moyens financiers, fait d'abord recours à la thérapie traditionnelle. Si cette dernière n'a pas manqué de faire ses preuves depuis des temps séculaires, il convient néanmoins de souligner qu'elle présente parfois des limites qui peuvent constituer une entrave à la guérison. Ces limites se résument en : (i) des diagnostics incertains du tradipraticien consulté ; (ii) des dosages non précis ou non adaptés aux différents cas rencontrés ; (iii) une prépondérance de l'automédication et enfin ; (iv) une probable interaction négative entre des plantes et autres composantes mélangées. La tradithérapie a tout de même le mérite d'être accessible à toutes les bourses. C'est pour cela qu'il faut saluer la main tendue des autorités en charge de la santé vers les tradipraticiens en vue d'une synergie dans la prise en charge des malades en passant d'abord par la recherche qui spécifiera les vertus et les indications des différentes plantes usitées.

Toutefois, ces dernières années avec la volonté politique effective et active à bien des égards dans le secteur de la santé, à travers, entre autres, l'implantation des centres sociaux de santé et aussi les actions

des Organisations de la Société Civile (OSC) impliquées dans le secteur, les soins de santé primaires sont devenus un peu plus accessibles aux couches défavorisées, donc aux femmes. Le principal obstacle à la facilité d'accès de la grande majorité des femmes réside dans leur subordination au bon vouloir de l'homme détenteur privilégié du pouvoir de décision au sein du foyer dans la communauté béninoise.

### 6.1.1 Femme et santé de la reproduction.

Le joug de la société patriarcale pèse également sur la santé de la reproduction. En effet, le boulet socioculturel n'autorise toujours pas encore la femme à discuter avec son conjoint de sa sexualité et de sa vie reproductive, en particulier de la planification des naissances. Dans la plupart des ménages, notamment ruraux, la femme qui suggère le recours à la contraception/planification familiale dans le cadre d'un mariage ou d'une relation conjugale stable fait toujours penser à l'infidélité ou à d'autres comportements susceptibles de menacer l'harmonie, la stabilité et la pérennité du couple. Seulement 08% de femmes utilisatrices des contraceptifs modernes en parlent avec leurs conjoints<sup>25</sup>. En milieu rural surtout, la majorité des femmes sous contraception le sont à l'insu des maris, et ce, pour éviter le risque d'être soupçonnées d'infidélité, bastonnées et répudiées du domicile conjugal.

Cette situation conduit encore de nos jours de nombreuses femmes à des grossesses répétitives non planifiées, compromettant non seulement leur santé et celle de leurs enfants, mais aussi et surtout la participation égalitaire des hommes et des femmes aux tâches de développement collectif. *De nombreux cas de grossesses non désirées, avortées volontairement ou non, sont de nos jours enregistrés<sup>26</sup> et les obligations maternelles compromettent sérieusement la promotion sociopolitique, administrative et économique des femmes.*

<sup>25</sup> Par exemple, peu de femmes utilisatrices des contraceptifs modernes en parlent avec leur conjoint; seulement 8% selon Donadjè (1992).

<sup>26</sup> Cela avait été noté par Alihonou et al. (1995)

Il est important dans ce développement d'attirer l'attention sur l'opposition farouche de certaines religions chrétiennes, notamment le catholicisme, par rapport à l'adoption des méthodes contraceptives et l'utilisation du condom. Ce qui entraîne, en dehors des conséquences suscitées, l'exposition de la femme aux IST/VIH-SIDA.

Dans la société traditionnelle béninoise, accoucher sans crier est la vertu cardinale de la femme béninoise en travail. Aujourd'hui encore, maîtriser la douleur de l'accouchement et accoucher sans crier sa douleur demeurent des valeurs fortement ancrées dans la pensée collective. Ainsi, de nombreuses femmes en difficulté lors des accouchements refusent la césarienne. Et le coût élevé du kit de cette opération obstétricale n'est pas aussi de nature à inciter à un changement de comportement. En outre, des pratiques culturelles sacrées exigent la discrétion absolue au premier trimestre de la grossesse, entraînant un recours tardif aux consultations prénatales. Enfin, ces mêmes pratiques exigent de la gestante le respect absolu des interdits et prescriptions alimentaires néfastes à la santé de la mère et de l'enfant. Privée d'éléments nutritifs essentiels, donc malnutrie, anémiée, la femme est sujette à de nombreuses complications obstétricales pendant la grossesse et/ou l'accouchement. Ces situations qui justifient les taux encore élevés de mortalité maternelle et infantile ou juvénile et compromettent par ailleurs, l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement en matière de santé de la reproduction.

Mais force est de constater que le gouvernement béninois vient d'annoncer en 2008 la gratuité de la césarienne. Il faut s'en réjouir même s'il apparaît qu'une fois encore (comme ce fut le cas pour la gratuité de l'école primaire) toutes les dispositions idoines ne sont pas encore prises pour assurer l'effectivité de cette décision salutaire pour la vie des parturientes béninoises.



### 6.1.2 Femme et autres maladies.

Compte tenu de la situation précaire qu'on connaît à la femme en matière de santé, il est nécessaire de chercher à savoir quels sont ses rapports avec les maladies invalidantes et le VIH/SIDA. Selon les statistiques sanitaires, la lèpre, la tuberculose et la bilharziose sont autant d'infections invalidantes qui n'épargnent pas les femmes. Mais, les cas avérés sont généralement beaucoup moins importants chez les femmes que chez les hommes comme le montrent les tableaux ci-après :

**Tableau IV- a : Taux de prévalence désagrégé par sexe de la lèpre**

Prévalence	Total	Hommes	Femmes	%Femmes	Observations
2006	322	176	146	45,34	Fin 2006
2007	284	153	131	46,13	Fin 2007
2008	84	52	32	38,10	31/03/08

**Source** : établi à partir des données recueillies

**Tableau IV- b : Taux de prévalence désagrégé par sexe de la bilharziose urinaire et de la bilharziose intestinale en milieu scolaire en 2003.**

Prévalence de la	Nationale (%)	Garçons (%)	Filles (%)
bilharziose urinaire	12	15	8
bilharziose intestinale	26	27	24

**Source** : établi à partir des données recueillies

**Tableau IV- c : Taux d'incidence désagrégé par sexe de la tuberculose en 2007**

Prévalence de la TPM*	Total	Hommes	Femmes
2007	34 cas/100 000 hts	46/100 000 hts	23/100 000 hts

**Source** : établi à partir des données recueillies

Les données recueillies montrent que le taux de prévalence de la lèpre est passé de 146 cas pour les femmes sur un total de 322 cas, soit 45% de femmes atteintes en 2006, à 38% de femmes atteintes en 2008 (avec 32 femmes sur 84 malades).

Dans le cas de la bilharziose, une enquête réalisée en 2003 en milieu scolaire sur l'ensemble du territoire national a donné en substance les résultats et qui ont mis en évidence que pour la bilharziose urinaire, ainsi que pour la bilharziose intestinale, les filles sont moins infectées que les garçons. Précisément, il a été recensé 08% de bilharziose urinaire/fille contre 15% de bilharziose urinaire/garçon et 24% de bilharziose intestinale/fille contre 27% de bilharziose intestinale/garçon.

En ce qui concerne la Tuberculose Pulmonaire à Microscopie Positive (TPM<sup>+</sup>), en 2007, l'incidence était de 23 cas pour 100 000 femmes contre 46 cas pour 100 000 hommes.

Toutefois, en rapport avec la problématique de la pénibilité de l'accès de la femme à la santé comme souligné plus haut, ces statistiques pourraient n'être que le reflet d'une sous-déclaration de ces infections au niveau de la femme ou de la fille ; ce qui justifierait amplement cet écart homme/femme. Lorsque l'on considère le cas de la tuberculose par exemple, il ne faut pas négliger le fait qu'étant une maladie insidieuse, il y a peut-être plus de risque de retard ou d'abstention de déclaration féminine du simple fait par exemple de la sous-information féminine (sur les modalités de prise en charge) liée à l'analphabétisme féminin qui est par ailleurs en rapport avec les pesanteurs socioéconomiques.

Dans le cas du VIH/SIDA différentes études menées, depuis l'enregistrement du premier cas en 1985, révèlent un risque plus accru du côté des femmes et filles que de celui des hommes et garçons. Ainsi, pour sa part, l'ouvrage « *Le profil genre du Bénin* » révèle qu'en 2001:

- la vitesse de contamination est plus accentuée chez les femmes que chez les hommes. En effet, de deux (2) hommes pour une (1) femme dans les années 80, l'on en est arrivé rapidement à un (1) homme pour une (1) femme en 2001 ;
- les femmes sont nouvellement infectées deux (2) fois plus que les hommes, selon les statistiques de 2001 ;
- les filles sont contaminées plus précocement que les garçons car elles ont en général leur premier rapport sexuel avec des hommes âgés ayant déjà eu plusieurs partenaires sexuels. Ainsi, une étude précise qu'à Cotonou, 2,5% des jeunes filles âgées de 15 à 19 ans étaient infectées alors que la prévalence est de 0% chez les garçons de même tranche d'âge<sup>27</sup> ;
- seulement 05% des femmes contre 7% des hommes connaissent leur statut sérologique ;
- la prévalence du VIH/SIDA de 1993 à 2000 a crû de plus de 13 fois dans la population générale et de 1,61 fois parmi les travailleuses de sexe ;
- la répartition des cas déclarés selon la profession montre que les taux de prévalence les plus élevés se trouvent dans les catégories professionnelles dominées par les femmes telles que les professionnels du sexe (55%), les « ménagères » (18%) et les commerçant(e)s (17,6%) ;
- les femmes rurales ou se trouvant sous l'emprise de la tradition, ne peuvent pas contrôler les activités sexuelles de leurs conjoints ou partenaires ni exiger d'eux des rapports protégés même s'il est dit que les hommes ont en général de multiples partenaires.

---

<sup>27</sup> CEFORP 2003, in Profil genre du Bénin.

Ces résultats montrent bien que la pandémie du VIH/SIDA se féminise de plus en plus au Bénin et qu'il urge de mener des actions genre, c'est-à-dire dans ce cas-ci spécifiquement destinées aux femmes.

## **6.2 Femme Eau et Assainissement**

Dans la chaîne liée à l'approvisionnement en eau potable de la communauté béninoise, la femme a toujours joué un rôle de premier plan. En d'autres termes, l'eau qui est la source de vie est le plus utilisée par la femme qui a été longtemps moins impliquée dans sa gestion. Toute initiative visant une bonne gestion des points d'eau qui met de côté les femmes semble donc être vouée à l'échec. C'est pourquoi la Direction générale de l'Hydraulique a élaboré un plan d'action spécial par rapport au genre avec un accent sur l'institutionnalisation du genre et la réalisation d'une étude sur « leadership et dynamique de vie associative » dont l'objectif est de permettre aux femmes d'avoir le charisme et de pouvoir non seulement prendre la parole en groupe mais aussi d'assumer leur responsabilité. Selon le rapport d'exécution du budget programme 2007 de l'hydraulique rurale et semi-urbaine, le Bénin dispose de 17.162 points d'eau équipés à la fin de 2007 dont 13.188 points d'eau fonctionnels. De plus, le taux de déserte en eau dans ces zones reste encore faible, soit 46,5%<sup>28</sup>. Au regard du nombre de points d'eau disponibles, on peut se poser la question de savoir combien sont gérés par les femmes (grandes utilisatrices d'eau), et comment sont elles représentées au sein des structures qui en assurent la gestion? Pour cela, la Direction générale de l'Hydraulique a prévu dans la logique d'intervention de son plan d'action, au niveau du sixième résultat que « *la DGH est renforcée dans sa capacité de réflexion stratégique quant à l'intégration des problématiques de genre, VIH/SIDA et pauvreté* ». Ainsi, un point focal genre de la DG Eau a été institué par la note de service N°136/MMEH/DH/DAEP/SDC du 06 novembre 2003, avec des tâches clairement assignées.

---

<sup>28</sup> Direction Générale de l'Eau, base des données intégrées des ressources en eau : rapport d'exécution du budget programme 2007 de l'hydraulique rurale et semi-urbaine, Avril 2008

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Appui au Développement du Secteur Eau et Assainissement, il a été signalé que pour une pérennisation de l'approvisionnement de la communauté en eau potable et une appropriation de l'ouvrage, l'implication des femmes est une nécessité incontournable, et que des dispositions ont été prises pour leur implication réelle au sein des CGPE. A titre d'exemple, les données consignées dans les tableaux ci-après montrent le niveau d'implication des femmes dans la gestion des points d'eau dans quelques communes du Zou et à Banikoara.

**Tableau IV-d : Répartition des membres des comités de gestion des points d'eau selon le sexe d'eau dans le zou.**

Commune	Localité	Hommes	%H	Femmes	%F	Total
Djidja	Djagodji-Kpagoudo	06	86	01	14	7
	Houégbé-gon	04	57	03	43	7
	Ferme Laffite	05	71	02	29	07
	Adjanonhoué	03	43	04	57	07
	Sèkponhoué	03	50	03	50	06
	Yagbanongon	03	50	03	50	06
	Kpatakpodji	06	86	01	14	07
	Kinsingon	03	50	03	50	06
	Moyenne		62		38	
Zogbodomey	Yèvi	04	57	03	43	07
	Koui	03	50	03	50	06
	Hayall	03	43	04	57	7
		Moyenne		50		50
Abomey	Agonmey	05	71	02	29	07
	Gandjilawa	05	83	01	17	06
	ZongoA	04	57	03	43	07
		Moyenne		70		30
Agbangnizoun	Gbozoun1	03	50	03	50	06
		Moyenne		50		50
	Moyenne générale		58		42	

**Source :** Rapport trimestriel d'activités janvier –mars 2007 ALDIPE-ONG page 11.

Les données ci-dessus indiquent qu'il y a une moyenne de 58% d'hommes contre 42% de femmes dans les comités de gestion des points d'eau des communes ciblées dans le département du Zou. Selon ces mêmes données, on note aisément que les postes de Vice Présidence sont à 60% confiés aux femmes. De plus, la trésorerie est à 66% confiée aux femmes, ce qui dénote de plus en plus de confiance accordée aux femmes notamment en matière de gestion financière et de trésorerie.

**Tableau IV- e : Pourcentage de femme participant au poste de responsabilité : résultats obtenus de janvier 2006 à août 2007 à Banikoara**

Poste	Présidente	Vice-prés.	Secrétaire	Trésorière	Resp.Hyg	Resp. Pompe	Garde clé	T F
Proportion de femmes/ nombre total dans la commune	31/44	0/44	05/44	42/44	75/88	0/44	15/44	167/352
%femmes/hommes	71	0	11	95	85	0	34	47

**Source :** ONG Bien-Etre-Bénin, commune de Banikoara, septembre 2007.

A Banikoara par exemple, 71% des postes de président (te) sont occupés par des femmes, 95% des postes de trésorier (ière) sont confiés aux femmes et 47% des femmes occupent des postes de responsabilités. Le pourcentage de femmes présidentes et trésorières montre le rôle clé joué par les femmes dans la gestion des points d'eau.

Un effort remarquable est fait du point de vue de l'institutionnalisation du genre au niveau de la Direction générale de l'Eau et dans le cadre de l'intégration du genre au niveau des activités de terrain.

### **6.3 Femme et protection sociale**

Dans la plupart des sociétés béninoises, les pratiques et le droit coutumiers reposent sur des déterminations culturelles qui imposent aux femmes des rôles essentiellement domestiques, ne leur laissant s'occuper que du foyer et de ce qui l'entoure pour mieux restreindre leur mobilité. Ainsi, en matière de procréation, les femmes étaient soumises à un statut leur imposant le conjoint par le groupe, les contraignant à des grossesses répétées pendant de longues durées de vie génésique et, de façon générale, les excluant de toute décision. Cette ségrégation des rôles sociaux et économiques selon le sexe compromet de nos jours l'atteinte des objectifs de développement et

constitue l'une des principales questions du genre et développement en Afrique et particulièrement au Bénin.

Dans bien des domaines, la femme, loin d'avoir une protection sociale qui lui permette de faire valoir ses droits, est victime des inégalités sociales qui parfois crèvent l'œil. C'est ainsi qu'à tous les niveaux de son existence (famille, communauté et vie professionnelle) la femme fait les frais de n'avoir guère de protection sociale.

### 6.3.1 *Femme, vie sociale et protection sociale*

Les inégalités sociales dont la femme (depuis son jeune âge jusqu'à l'âge adulte) est victime dans sa vie familiale et qui attestent éloquentement qu'elle n'a guère de protection sociale, concernent plusieurs aspects de son existence : **éducation, mariage précoce, le travail précoce, pratiques culturelles et religieuses, choix du conjoint et vie conjugale**... Ces injustices découlent généralement des pesanteurs sociales et culturelles. Celles-ci désignent l'ensemble des croyances, us et coutumes, habitudes et perceptions des groupes humains organisés en fonction de leur substrat culturel et qui représentent de sérieuses contraintes, soit au processus de socialisation, soit au changement social.

Pour ce qui est de **l'éducation**, la perception du statut de la fille a de sérieux handicaps sur sa scolarisation. En effet, dans la société traditionnelle béninoise, le statut social de la fille est lié à celui de la femme dans la mesure où elle est appelée à devenir mère. Cette image est cultivée, élaborée et inculquée à chaque fille dont le rôle est essentiellement perçu comme celui d'une future épouse ou future mère. En d'autres termes, elle est faite pour le foyer. Le seul apprentissage utile est celui lié à ce rôle et se déroule auprès de sa mère, des coépouses de celles-ci et de ses tantes. C'est pourquoi, la fille est sollicitée dès l'âge de 6 ans (âge d'entrer à l'école) pour aider sa mère à préparer les repas en allant acheter les condiments et en restant avec elle dans la cuisine et le ménage. La fille représente donc

un appui important pour sa mère et si elle va à l'école, elle ne peut plus faire certains travaux domestiques.

Par ailleurs, certains parents estiment que les filles scolarisées détruisent les bases même de la famille et de la société : elles ne respectent plus la tradition, elles ne veulent plus du mari choisi, elles quittent le milieu social pour aller en mariage ailleurs. Pour éviter de tels déboires, beaucoup de parents pensent qu'il vaut mieux ne pas scolariser les filles.

Pour ce qui est du **mariage précoce**, les pratiques de mariage précoce et de dot que prescrivent les us et coutumes concernent le plus souvent des filles en âge d'étudier à qui l'on impose un partenaire conjugal. Or, une fois mariée, on considère qu'une fille, même si elle n'a que 8 ans, devient une femme et exerce tout son pouvoir sur la sphère domestique du travail. Or, si entre 6 et 16 ans, l'individu doit être en train de préparer son avenir soit à l'école, soit dans un centre d'apprentissage, le mariage de la fille, dont le corollaire est la maternité précoce, constitue un obstacle à la préparation de son devenir.

En ce qui concerne **le travail des enfants**, l'implication précoce des filles dans les activités économiques, l'émigration des filles des régions frontalières pour devenir domestiques à l'étranger ou l'utilisation des filles comme *vidomégon en ville avec pour justification, la pauvreté des parents et l'insuffisance de ressources suffisantes pour scolariser et la fille et le garçon*, attestent bien que la fille n'a aucune protection sociale. La jeune fille est donc une main d'œuvre précoce, plus que le garçon pour toute entreprise familiale initiée par la mère ainsi que pour les travaux domestiques. Elle est également livrée comme main d'œuvre précoce pour gagner des revenus à la famille. Par conséquent, elle n'a donc aucune protection sociale.

**Du point de vue des pratiques culturelles et religieuses**, la pratique de l'excision qui concerne essentiellement les filles qui reste encore une réalité dans certains milieux, en dépit de la loi portant sur



les MGF, atteste bien que la jeune fille n'a guère de protection sociale car, excisée, elle est définitivement privée d'une partie de son organe génital, sans aucune compensation. Par ailleurs, son internement dans les couvents qui peut durer jusqu'à 5 ans, constitue l'un des principaux facteurs qui freinent également son accès *des filles* à l'école. De fait, après le séjour au couvent, si les filles n'entrent pas directement en union conjugale, elles ne peuvent plus non plus fréquenter.

En ce qui concerne **le choix du conjoint**, la femme reste encore toute soumise sans aucune protection sociale en dépit des dispositions prévues au CPF.

En effet, la décision du choix du conjoint d'une fille en droit coutumier relève de la volonté du père et de parents proches tels les tantes paternelles et oncles maternelles. L'intéressée même, c'est-à-dire la fille et sa mère n'ont pas voix au chapitre.

Par ailleurs, le droit coutumier et certaines religions permettent à l'homme la polygamie, même sans le consentement des femmes. La polygamie demeure donc une contrainte imposée aux femmes. Ces dernières ne sont pas consultées avant de nouveaux mariages. Or, la polyandrie n'est pas autorisée dans les mœurs béninoises : un problème d'égalité devant la loi se trouve ainsi posé.

L'une des raisons avancées pour justifier la polygamie (notamment à Pobè et Banikoara)<sup>29</sup> est le fait que la femme respecte mieux le mari lorsqu'elle n'est pas seule, c'est-à-dire quand elle se retrouve en régime polygamique donc en concurrence avec d'autres femmes. La polygamie avec ses corollaires de maux (famille nombreuse, démission des pères face à l'éducation des enfants, éducation des enfants laissée à la charge des mères, déscolarisation, prolifération des IST/VIH/SIDA...) reste une pratique très répandue dans certains départements comme Zou-Collines et Mono-Couffo. Les informations de terrain révèlent

<sup>29</sup> Données collectées lors des enquêtes effectuées dans les départements, Mai - Juillet 2008.

que la pratique reposait entre autres sur la recherche d'une importante main d'œuvre familiale pour les travaux champêtres. Mais actuellement, l'assouvissement du désir sexuel de l'homme en cas d'indisponibilité de la femme (maladie, accouchement), l'orgueil mâle, le complexe de supériorité de l'homme, etc. paraissent justifier la persistance du phénomène.

Enfin, le CPF en disposant que le mari prenne l'avis de sa femme avant de contracter un nouveau mariage, n'a pas vraiment garanti une protection sociale à la femme vis-à-vis de la polygamie et de ses tares, et est de plus en porte-à-faux avec les droits humains : la polyandrie n'étant pas autorisée, il devrait en être de même de la polygamie dans un contexte d'égalité entre l'homme et la femme.

S'agissant de la **vie conjugale**, la décision de l'acte sexuel est en général du ressort du mari : la femme reste soumise. La femme a l'obligation de satisfaire les besoins sexuels du mari, sans pouvoir disposer de la possibilité d'imposer son propre désir sexuel à ce dernier. Sur ce plan la femme est assimilée à une propriété du mari. Le refus de l'acte sexuel par la femme n'est pas admis par les mœurs. Ceci est souvent dramatisé et même associé à l'infidélité. Il donne parfois lieu à une violence physique (châtiment corporel) pour la femme (localités de l'Atlantique par exemple). Cela peut donner lieu à des incidents pouvant occasionner le recours à d'autres mariages (polygamie) (cas des localités du Zou-Collines, du Borgou-Alibori, etc.)<sup>30</sup>. Cette situation ne favorise pas la responsabilisation dans le contrôle des naissances. Elle donne lieu à des grossesses non désirées et à des naissances multiples et rapprochées. Dans la détermination du nombre d'enfants, la décision de la femme importe très peu. Celle du mari est primordiale. La femme n'a donc pas de droits sexuels.

Toutefois, selon les informations de terrain, la classe juvénile est aujourd'hui favorable à un consentement mutuel des partenaires dans

---

<sup>30</sup> Idem.

le cadre des rapports sexuels. Seulement, il y a une tendance des garçons à imposer leurs décisions aux filles. De même, dans les « foyers modernes » (couples instruits), la vie sexuelle fait l'objet d'une recherche de consensus.

Au regard de tout ce qui précède, on comprend aisément que la lutte pour l'équité demeure une question entière au Bénin où les femmes continuent d'être victimes des inégalités diverses à cause de leur statut traditionnel qui résiste aux effets des changements socio politiques, socio économiques et socio culturels. Cette lutte, doit être centrée sur la transformation de certaines normes ou pratiques traditionnelles qui ne répondent plus aux idéaux des temps nouveaux en matière de développement équitable et durable. Les stratégies doivent cibler des actions pouvant conduire à une culture du dialogue au sein des ménages, au sein des communautés et au sein des organisations.

En dépit des efforts déployés pour corriger un tant soit peu ces inégalités, il reste encore beaucoup à faire. A cet effet, il est recommandé par les différents acteurs rencontrés qu'il faudrait : (i) œuvrer au changement de mentalités par des actions de sensibilisation, (ii) donner aux enfants dès le niveau familial, une éducation selon le genre, (iii) redistribuer les tâches domestiques pour une répartition équitable entre filles et garçons, (iv) faire la promotion des femmes enseignantes, (v) amener les leaders d'opinion et les chefs religieux à mieux cerner les enjeux de la scolarisation des filles, (vi) assurer, en situation de classe, une distribution équitable de la parole de même qu'une distribution équitable des rôles pendant les activités de groupes, (vii) veiller à la manifestation de l'équité homme/femme dans l'élaboration des énoncés, dans la conception des manuels et des autres supports didactiques, (viii) faire de l'approche genre, une approche transdisciplinaire dans l'ensemble des programmes scolaires, (ix) encourager les filles scolarisées surtout celles des milieux déshérités et pauvres, (x) corriger dans le CPF l'entorse à l'égalité homme/femme

que constitue la tolérance de la polygamie, (xi) prendre des dispositions pénales devant sanctionner le mariage forcé et le viol conjugal.

### 6.3.2 *Femme, violences et protection sociale*

Quelques-uns des aspects qui caractérisent la vie de la femme béninoise et qui contrastent avec l'inexistence d'une protection sociale pour elle constituent les violences faites à son encontre.

En effet, la violence est un fait de société qui existe depuis des siècles et qui peut se définir comme une contrainte, une force physique ou une pression morale exercée sur une personne pour obtenir son acquiescement à un acte juridique, ou pour l'amener à faire ce qu'elle ne veut pas faire.

Pour les Nations Unies, la violence à l'égard des femmes englobe tous les actes de violence dirigés contre le sexe féminin et causant ou pouvant causer aux femmes, un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte, la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée.

La violence au foyer ou violence domestique est celle qui prédomine au Bénin, actuellement très répandue et dont les principaux acteurs sont des hommes. Plusieurs facteurs déterminent les causes des violences que subissent les femmes. Il s'agit notamment :

⇒ **le contexte familial.** Certains hommes sont violents aujourd'hui car ils ont grandi dans une famille où régnait une atmosphère de violence. C'est ainsi qu'un enfant ayant un père violent peut, très tôt, apprendre à mépriser les femmes, à considérer qu'un homme doit toujours soumettre sa femme à ses désirs et que le seul moyen d'y parvenir est la violence. Dans ce contexte, c'est l'homme qui définit ce qui est considéré comme acceptable et la femme qui refuse de se fondre dans ce creuset est sujette à des violences.

- ⇒ **le mutisme du système juridique.** Le système juridique considère très souvent la violence de l'homme sur la femme sous un même toit comme une affaire privée strictement conjugale. C'est d'ailleurs ce qui explique le peu d'empressement du législateur à voir les choses changer alors que, le même comportement entre deux personnes étrangères dans la rue est qualifié de délit auquel on applique des sanctions.
- ⇒ **l'éducation sociale.** C'est une autre cause qui repose sur une vieille tradition qui fait de la femme un être dont la vie se résume en des devoirs de dévotion, de soumission, de silence et d'aptitude à exécuter le bon vouloir de son père quand elle est enfant, de son frère quand elle est fille et de son époux quand elle est mariée. On pourrait alors résumer ainsi la vie de la femme en termes d'exécution et de procréation « fille, femme et mère au foyer ». Le désir de maintenir la femme sous l'hégémonie de l'homme est justificatif des violences observées.
- ⇒ **la dépendance économique de la femme.** Lorsque dans une famille, la femme est économiquement dépendante, elle devient souvent l'esclave de son mari. C'est un rapport de force qui prédomine donc. Cette dépendance économique permet à l'homme d'utiliser la menace de la rupture du lien conjugal, de la séparation avec les enfants, pour faire chanter sa femme. Et face à l'opposition à la rupture, naît parfois la résignation dans une soumission mécanique.

Plusieurs formes de violences sont faites aux femmes. Selon le *Profil genre du Bénin* réalisé en 2006, il existe au Bénin des violences physiques et psychologiques, des violences sexuelles, les atteintes aux droits du mariage et enfin, les atteintes aux biens et droits successoraux. Les données consignées dans les tableaux ci-après indiquent les manifestations desdites violences en relation avec l'âge, les situations matrimoniale et professionnelle de la femme.

**Tableau IV- f : Répartition des victimes par type de violences et âge.**

Type de violence	Age						
	0-10 ans	11-20 ans	21-30 ans	31-40 ans	41-50 ans	+ de 50 ans	Autres
Violences physiques			06	10	02		04
Violences sexuelles	10	16	01				
Violences psychologiques				02			
Atteintes aux droits du mariage		06	04	04	01		02
Atteintes aux biens			01	02			01
Droits successoraux			01	02		02	01

Source : Profil genre du Bénin, 2006.

**Tableau IV- g : Répartition des victimes par situation professionnelle.**

Type de violence	Nombre	Pourcentage (%)
Ecolières/élèves	19	23,75
Vendeuses de produits divers	17	21,25
Cultivateurs	04	05
Ménagères	18	22,50
Salariées	10	12,50
Artisans	05	06,25
Autres	07	08,75
<b>Total</b>	<b>80</b>	

Source : Profil genre du Bénin, 2006.

**Tableau IV- h : Répartition des victimes par type de violence et situation professionnelle.**

Type de violence	Situation professionnelle						
	Ecolières/ élèves	Reven deuses	Ménagères	Artisans	Cultivateurs	Salariées	Autres
Violences physiques		08	08	02	02	03	
Violences sexuelles	12	02		02			11
Violences psychologiques		01	01				
Atteintes aux droits du mariage		02	04			05	06
Atteintes aux biens		01	02				
Droits successoraux		01	02		02	01	

**Source :** Profil genre du Bénin, 2006.

**Tableau IV- i : Répartition des victimes par type de violence et situation matrimoniale.**

Type de violence	Situation matrimoniale			
	Marié	Célibataire	Concubinage	Veuve
Violences physiques	09	06	08	01
Violences sexuelles		30		
Violences psychologiques	01		01	
Atteintes aux droits du mariage	08	06	02	
Atteintes aux biens		02	01	
Droits successoraux	02	02		02

**Source :** Profil genre du Bénin, 2006.

L'analyse des données relatives aux violences faites aux femmes met en évidence que :

- les violences physiques et psychologiques sont plus dirigées vers les jeunes femmes ou femmes adultes, âgées de 21 à 40 ans, donc les femmes en situation de ménage (mariage ou concubinage) ;
- les violences sexuelles sont plus dirigées vers les filles de 0 à 20 ans, donc vers les filles célibataires pour la plupart ;

- les atteintes aux droits du mariage concernent essentiellement les filles (11 à 20 ans) et jeunes femmes (21 à 40 ans) ;
- les atteintes aux biens et droits successoraux concernent les femmes adultes (31 à 50 ans) généralement en situation de ménage ;
- les premières victimes des violences sont les écolières/élèves (23,75%), donc des mineurs, ensuite viennent les ménagères (22,50%), suivies de près des revendeuses à la criée (21,25%) ;
- les violences physiques et psychologiques sont plus dirigées vers les ménagères et revendeuses, donc les femmes intervenant dans la vie active, des jeunes/adultes ;
- les violences sexuelles vont à l'endroit des écolières/élèves ;
- les atteintes aux droits du mariage concernent les salariées qui représentent effectivement la couche des femmes mariées à l'état civil ;
- les atteintes aux biens et droits successoraux concernent les ménagères, cultivateurs, revendeuses et salariées, soit toutes les femmes en âge de se marier ou en ménage.

Les Béninoises, dans leur quasi majorité, sont victimes de ces violences qui contrastent avec l'existence d'une protection sociale et juridique qui aurait pu être mise en place et opérationnalisée grâce aux différents textes pris à la suite de la Conférence nationale. Au nombre de ces textes favorables à l'amélioration du statut juridique de la femme, on peut rappeler ici :

- l'article 14 de la Constitution béninoise du 11 décembre 1990 qui prescrit l'égalité entre l'homme et la femme ;



- la loi N° 98-004 du 27 janvier 1998, portant Code du Travail en République du Bénin dont les articles 4 et 208 interdisent les pratiques discriminatoires en matière d'embauche ;
- la loi N° 2003-04 du 03 mars 2003, relative à la santé sexuelle et de la reproduction qui sanctionne la pratique des MGF et prescrit les devoirs et responsabilités de l'Etat, des collectivités locales et autres personnes morales ;
- la loi N° 2004-07 du 24 août 2004, portant Code des Personnes et de la Famille ;
- la loi portant prévention, prise en charge et contrôle du VIH/SIDA en République du Bénin, adoptée le 18 août 2005.

En dépit du vote de ces lois, le statut de la femme béninoise n'a fondamentalement pas changé du fait de la cohabitation du droit moderne et du droit traditionnel. Il est évident qu'il reste des dispositions à prendre par le Ministère en charge de la justice et de la législation pour l'appropriation des textes modernes par les juges. Ces derniers continuent en effet de se référer au Coutumier du Dahomey selon leur sensibilité. Le fait de reléguer les cas de violences conjugales ou domestiques portés devant la justice au rang de problème privé par exemple n'est pas de nature à soulager la femme qui en est victime.

Il y a donc lieu, pour une protection sociale effective de la femme, d'œuvrer en urgence pour (i) l'application effective des textes de droits humains, notamment de la femme, (ii) prendre des dispositions pénales qui sanctionnent toutes les formes de violences à l'égard de la femme, (iii) veiller à la vulgarisation nationale de tous les textes de droits humains et de droit pénal, (iv) procéder à l'application des lois par la répression effective des contrevenants après une période appréciable de sensibilisation.

### **Femme et bien-être : trop d'embûches.**

#### **Soins de santé primaires : un accès limité malgré la modicité des coûts.**

*Bien que l'offre en soins de santé soit abondante de la part des services publics et des ONG et malgré la modicité du coût des produits et services en la matière, l'accès aux soins de santé primaires est pourtant encore limité pour la femme, surtout en milieu rural. Alors que le recours à la médecine traditionnelle ne va pas sans risque, en raison des erreurs de diagnostic fréquentes ou des dosages non maîtrisés.*

#### **Santé de la reproduction et planification familiale : la communication en panne.**

*En santé de la reproduction et planification familiale, dans la plupart des ménages (surtout en milieu rural), la femme qui suggère le recours à la contraception/planification familiale, s'expose aux soupçons d'infidélité ou à d'autres réactions susceptibles de menacer la stabilité de son foyer. Seulement 08% de femmes utilisatrices de contraceptifs modernes en parlent avec leurs maris. En majorité et surtout en milieu rural, les femmes qui en utilisent, le font à l'insu de leurs maris. Résultat : de nombreux cas de grossesses non désirées, avortées volontairement ou non, sont de nos jours enregistrés et les obligations maternelles compromettent sérieusement la promotion sociopolitique, administrative et économique des femmes.*

#### **IST/VIH/SIDA : La femme plus exposée.**

*A ce propos, les études montrent ceci :*

- *la vitesse de contamination est plus accentuée chez les femmes que chez les hommes. En effet, de cas de deux (2) hommes pour une (1) femme dans les années 80, l'on en est arrivé rapidement à un (1) homme pour une (1) femme en 2001 ;*
- *les femmes sont actuellement infectées deux (2) fois plus que les hommes, selon les statistiques de 2001 ;*
- *les filles sont contaminées plus précocement que les garçons car elles ont en général leur premier rapport sexuel avec des hommes âgés ayant déjà eu plusieurs partenaires sexuels. Ainsi, une étude précise qu'à Cotonou, 2,5% des jeunes filles âgées de 15 à 19 ans*

*étaient infectées alors que la prévalence est de 0% chez les garçons du même âge ;*

- *seulement 5% des femmes contre 7% des hommes connaissent leur statut sérologique ;*
- *la prévalence des IST/VIH/SIDA de 1993 à 2000 a crû de plus de 13 fois dans la population générale et de 1,61 fois parmi les travailleuses du sexe ;*
- *la répartition des cas déclarés selon la profession montre que les taux de prévalence les plus élevés se trouvent dans les catégories professionnelles dominées par les femmes telles que les professionnels du sexe (55%), les « ménagères » (18%) et les commerçant(e)s (17,6%) ;*
- *les femmes rurales ou se trouvant sous l'emprise de la tradition, ne peuvent pas contrôler les activités sexuelles de leurs conjoints ou partenaires ni exiger d'eux des rapports protégés même s'il est avéré que les hommes ont en général de multiples partenaires.*

### **Eau et Assainissement : un effort remarquable**

*Un effort remarquable est fait du point de vue de l'institutionnalisation du genre au niveau de la Direction générale de l'Eau et dans le cadre de l'intégration du genre au niveau des activités de terrain. L'implication des femmes dans la gestion des points d'eau (...) commence à entrer dans les habitudes sous l'influence de l'approche genre appliquée par les ONG d'intermédiation sociale avec l'appui technique et financier des PTF dont la DANIDA.*

### **Protection sociale : virtualité et non réalité**

*La lutte pour l'équité demeure une question entière au Bénin où les femmes continuent d'être victimes des inégalités diverses à cause de leur statut traditionnel qui résiste aux effets des changements sociopolitiques, socioéconomiques et socioculturels. Les inégalités sociales dont la femme (jeune ou adulte) est victime dans sa vie familiale (violence au foyer ou violence domestique, éducation, mariage précoce, travail précoce ou dégradant, pratiques culturelles et religieuses, choix du conjoint et vie conjugale...)*

*attestent éloquemment qu'elle n'a guère de protection sociale, sur plusieurs aspects de son existence.*

*Cette lutte doit être centrée sur la transformation de certaines normes ou pratiques traditionnelles (la pratique de l'excision qui concerne essentiellement les filles, reste encore une réalité dans certains milieux). La polygamie apparaît comme une contrainte imposée aux femmes : elles ne sont pas consultées avant de nouveaux mariages. Le refus de l'acte sexuel par la femme n'est pas admis par les mœurs.*

*Les stratégies doivent cibler des actions pouvant conduire à une culture du dialogue au sein des ménages, au sein des communautés et au sein des organisations.*

*Certaines pratiques culturelles sacralisées, des interdits et prescriptions alimentaires néfastes à la santé de la mère et de l'enfant favorisent le taux élevé de mortalité maternelle et infantile ou juvénile. Tout cela montre bien que la femme (et le petit enfant) demeure vulnérable dans son bien-être.*

## **C**hapitre VII - FEMME ET MEDIAS

*« Partout où l'homme a dégradé la femme, il s'est dégradé lui-même. »*

**FOURIER Charles**

La communication est si importante dans la vie de toute nation que les médias constituent, ce qu'il est convenu d'appeler le quatrième pouvoir après l'exécutif, le législatif et le judiciaire. Si la femme est privée de ses droits, marginalisée par rapport au pouvoir exécutif, législatif et judiciaire, il est important de s'interroger sur sa situation quant au quatrième pouvoir. C'est à cette préoccupation que répond cette partie de l'ouvrage.

En effet, les médias qui constituent des moyens de communication et de diffusion d'informations (presse, radio, télévision, affiche, cinéma, etc.), sont animés par plusieurs acteurs dont la femme. Elle joue un rôle fondamental qui devrait lui valoir une position équitable et égalitaire, dans les grandes instances de décision. Mais, malgré la diversité du paysage médiatique au Bénin et la contribution combien efficace des femmes à la communication, la proportion de leur représentation dans ce domaine reste encore faible. Cette partie de l'ouvrage met en évidence la représentation des femmes dans la presse écrite et audiovisuelle avec les différentes initiatives mises en place par chaque groupe de presse en vue de leur valorisation et les perspectives d'une bonne représentation des femmes dans le domaine des médias.

### **7-1 La Presse écrite**

Les statistiques disponibles à la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) en date de juin 2006 (il n'existe guère de données actualisées en dépit des évolutions qu'a connues le secteur)

indiquent qu'il y a quarante trois (43) quotidiens et vingt six (26) périodiques au Bénin soit soixante neuf (69) titres pour la presse écrite. La synthèse des informations reçues au niveau de l'échantillon retenu se présente comme indiqué dans le tableau ci-après.

L'analyse des données recueillies montre que dans le domaine de la presse écrite, seulement trois (3) journaux sur quatorze (14), soit 21% desdits organes de presse, offrent des postes de responsabilité assez élevé aux femmes. Il s'agit notamment de : le Rocher douanier, Madame Afrique et le Nokoué qui ont positionné les femmes respectivement dans les proportions de 75%, 50%, et 40% à la direction générale de leur groupe de presse. Mieux, à l'intérieur de ces trois journaux, deux (Madame Afrique et Nokoué) ont plus engagé les femmes avec des contrats à durée indéterminée et ce, dans les proportions de 50% et 47%.

Par rapport au positionnement des femmes dans les directions de publication des groupes de presse, trois (3) sur quatorze (14) ont également plus positionné les femmes notamment Madame Afrique, Municipal, Héraut, dans les proportions 66%, 50%, et 40% respectivement. Les initiatives développées par ces journaux constituent des actions à encourager en vue de réduire les inégalités de rapport qui existent entre homme et femme dans les instances de décision au niveau de la presse écrite béninoise.

**Tableau V- a : I Représentation des hommes et des femmes au niveau de la presse écrite en 2008**

Paramètres  Médias	Les instances de décisions									Personnel					
	Direction générale			Direction de publication <sup>1</sup>			Direction commerciale			Agents permanents			Collaborateurs externes		
	H	F	% F	H	F	% F	H	F	%F	H	F	%F	H	F	%F
Le Héraut (mensuel)	05	00	00	06	04	40	-	-	-	53	15	22	-	-	-
Le Télégramme (quotidien)	01	00	00	01	00	00	-	-	-	10	01	10	-	-	-
Le Progrès (quotidien)	01	00	00	03	00	00	00	01	100	08	03	27	03	00	00
Le Municipal (hebdo)	04	00	00	04	04	50	-	-	-	05	04	44	03	01	25
La Croix (hebdo)	04	01	20	-	-	-	-	-	-	11	04	26	11	02	15
Tambour (hebdo)	-	-	-	06	02	25	-	-	-	03	01	25	03	01	25
L'autre Vision (quotidien)	01	00	00	02	00	00	-	-	-	05	01	16	03	00	00
Le Rocher Douanier (hebdo)	03	09	75	08	03	27	-	-	-	-	-	-	-	-	-
L'avenir (quotidien)	01	00	00	-	-	-	01	02	66	10	01	10	06	00	00
Madame Afrique (mensuel)	01	01	50	02	04	66	-	-	-	01	01	50	02	03	60
Nokoué (quotidien)	03	02	40	06	02	25	-	-	-	09	08	47	04	01	20
Nation (quotidien)	00	01	10 0	15	02	11	00	01	100	39	08	17	-	-	-
Le Matinal (quotidien)	01	00	00	03	01	25	-	-	-	10	01	09	05	01	16
Tribune de la Capitale (quotidien)	01	00	00	10	00	00	-	-	-	20	00	00	01	00	00

**Source** : résultats des données collectées juin-août 2008.

Par ailleurs, les directions commerciales sont gérées pour l'ensemble des groupes de presse sillonnés par des femmes. Cette situation laisse croire que le commerce relève du domaine des femmes et par conséquent il est mieux de leur confier cette responsabilité.

Mais de façon générale, dans ces organes, les femmes occupent pour la plupart du temps des postes de Secrétaire de direction, de Secrétaire administratif ou d'Opératrice de saisie. Néanmoins, des postes de responsabilité comme Rédactrice, chef d'édition, Directrice

commerciale, Rédacteur en Chef, chef rubrique société-culture, Animatrice productrice de programme, sont confiés à certaines femmes dans quelques groupes de presse écrite. Enfin, une seule femme occupe le poste de graphiste parmi les journaux rencontrés.

Même si elles sont en faible proportion par rapport aux hommes, les femmes sont plus recrutées en qualité d'agent permanent, comme collaborateurs externes dans les groupes de presse écrite : la quasi-totalité des journaux ont engagé au moins une femme en qualité d'agent permanent. Sur un effectif de dix-sept (17) agents permanents engagés au journal le Nokoué, huit (8) sont des femmes, soit un pourcentage de 47%. De même, dans les journaux le Municipal et Madame Afrique, les femmes sont représentées dans les proportions 44% et 47% respectivement comme agent permanent. Au niveau des collaborateurs externes, seul Madame Afrique a engagé 60% de femmes comme collaboratrices externes. Sur presque toute la ligne, ce groupe de presse a fait un meilleur score à savoir 50% de femmes à la Direction générale, 66% à la Direction de publication, 50% comme agent permanent et 60% de femmes comme collaboratrices externes.

Dans l'exercice de ce métier, les femmes sont confrontées à de nombreuses difficultés notamment l'indisponibilité (surtout pour les femmes mariées) qui se traduit par un manque de temps pour faire les reportages surtout nocturnes. Car, leur statut de femme les oblige à vite rentrer afin de s'occuper aussi bien de leurs enfants que de leur mari (on peut entendre des expressions comme : je ne peux abandonner mon foyer pour des reportages nocturnes ; je n'arrive pas à rester avec mes enfants, je sors tôt et je reviens tard). Pour certaines femmes, celles qui travaillent dans ce domaine de la presse sont traitées de mœurs légères voire de prostituées. Cela constitue une frustration pour les femmes qui abandonnent parfois chemin faisant. Aussi, l'accès des femmes aux voies traditionnelles de formation notamment les stages de formation technique en matière de la presse écrite en général, celle de la spécialisation en particulier



est-il difficile pour la plupart des femmes au Bénin qui aspirent à faire carrière dans ce domaine. Elles abandonnent à la domination masculine, de larges zones du savoir et d'emploi de ce secteur qui pourtant, les concernent. D'autres contraintes sont liées aux travaux nocturnes auxquels elles doivent s'adonner. Vu leurs responsabilités familiales, les femmes n'arrivent pas à rester tous les jours au boulot jusqu'au bouclage de la parution. Elles sont souvent confrontées aux influences des hommes : celles des hommes politiques, autorités et personnalités qui jouent sur leur travail.

Au total, l'exercice du métier de journalisme par la femme demande de la part de cette dernière de la disponibilité (prête pour faire le reportage à tout moment) et de la persévérance. Toutefois, dans le but d'encourager les femmes dans le domaine de la presse, certains groupes de presse ont pris des initiatives pour favoriser leur participation aux prises de décisions. Ainsi, des femmes sont nommées aux postes de chef rubrique et de directeur commercial.

Pour le Rocher douanier par exemple, il fallait reconnaître à la femme ses mérites afin de la motiver à travers sa participation à l'organisation du Grand Prix du Mérite des femmes remarquables, organisé par la société Trans-Page d'Afrique Sarl au cours de la journée internationale de la femme. Le Tambour de son côté, améliore la plupart du temps l'emploi du temps des femmes pour leur permettre d'honorer leurs engagements au foyer.

De même, Le Progrès fait une politique de recrutement de stagiaires, qui sont pour la plupart des filles, à chaque période de vacances . Pour d'autres groupes de presse, les stages de formation sont d'office offerts aux femmes (compte tenu de leur effectif minoritaire dans le domaine) toutes les fois que l'occasion se présente. L'Autre vision de son côté ouvre toujours une rubrique genre à la Une de son journal.

En termes de perspectives et défis majeurs quant à la promotion de la femme dans les groupes de presse écrite, il est nécessaire que la femme appelée à être journaliste : (i) s'assure une bonne formation professionnelle ; (ii) apprenne à affronter les risques liés à son métier ; (iii) s'organise en corps féminin de métier de journaliste afin de défendre leurs intérêts ; (iv) se batte pour faire paraître très fréquemment dans les organes de presse, les expériences et cas de succès en matière de promotion de la femme ou du genre.

## **7-2 Les Radios et Télévisions**

Sur la base des statistiques disponibles à la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) en date d'Août 2005, le Bénin dispose de soixante huit (68) radios réparties comme suit: (i) cinq (05) radios Service public ; (ii) dix neuf (19) radios commerciales ; (iii) trente six (36) radios non commerciales ; (iv) cinq (05) radios rurales locales et enfin ; (v) trois (03) radios de réputation internationale.

Du côté des télévisions, neuf (9) existent au Bénin notamment une (1) télévision de service public ; cinq (5) télévisions à diffusion conventionnelle classique et trois (3) télévisions MMDS.

La synthèse des informations collectées au niveau de l'échantillon retenu se présente comme suit :

**Tableau V-b : Représentation des hommes et des femmes au niveau de la presse audiovisuelle en 2008**

Paramètres  Médias	Les instances de décisions						Personnel					
	Direction générale			Comité de rédaction			Agents permanents			Collaborateurs externes		
	H	F	%F	H	F	%F	H	F	%F	H	F	%F
Radio CAPP-FM	03	01	25	-	-	-	16	04	20	00	01	100
Radio, TV et Gazette du Golfe	07	01	12	-	-	-	36	17	32	50	00	00
Radio Tokpa	04	01	20	-	-	-	12	05	29	22	08	26
Radio Voix de l'Islam	05	00	00	05	00	00	10	00	00	07	03	30
Canal 3 TV	03	01	25	-	-	-	55	10	15	-	-	-
Radio Royal FM	-	-	-	03	01	25	10	02	16	-	-	-
Radio Nanto FM	01	00	00	-	-	-	05	01	16	-	-	-
Atlantic FM	-	-	-	-	-	-	05	01	16	04	04	50
Radio Tuko Sari FM de Kouandé	01	00	00	-	-	-	07	00	00	16	00	00
Radio Maranatha	06	01	14	06	01	14	13	02	13	09	04	30
Radio Nederland bureau Afrique	-	-	-	03	00	00	10	01	09	00	03	100
Radio la Voix de la vallée	03	02	40	-	-	-	05	04	44	05	01	14

**Source** : résultats des données collectées juin-août 2008.

La presse audiovisuelle (Radios et Télévision) est considérée aujourd'hui comme le média à travers lequel, l'information est plus accessible à toute la population béninoise. La démonopolisation des ondes a favorisé l'installation des radios locales et par conséquent, le rapprochement de l'information de la population surtout villageoise (contrairement à la presse écrite qui n'est développée que dans les centres villes).

L'analyse du tableau ci-dessus, montre que les femmes sont très faiblement représentées dans les directions générales, seuls 3/12 soit 25% des organes audiovisuels accordent une certaine représentation aux femmes dans les proportions de 25% à 40%.

Il s'agit notamment des radios Voix de la Vallée, CAPP FM et Canal3 TV.

En ce qui concerne les postes occupés, l'accès de la femme au poste de grande responsabilité est limité. Sur un ensemble de sept (7) femmes qui existent dans les directions générales, une (1) seule occupe un poste de hautes responsabilités comme Directrice de la Télévision (Canal 3). Le reste des femmes sont au poste comme, soit des techniciennes, soit journalistes, soit secrétaires. Il en découle que les femmes sont sous-représentées dans les instances de décision de cette catégorie de média. Les deux catégories de personnel féminin engagé, en qualité d'agents permanents et de collaborateurs externes sont en très faible proportion par rapport à ceux des hommes, à l'exception de 2/11 radios (radio CAPP-FM et radio Nederland) où, cent pour cent des collaborateurs externes sont des femmes.

La plupart des femmes qui exercent dans la presse audiovisuelle sont confrontées à des difficultés liées au travail de nuit. Ici, la ponctualité est de mise car, les émissions une fois programmées doivent se dérouler à des heures indiquées. La gestion des obligations du service et celles de foyer est difficile pour la femme.

Par rapport aux initiatives prises pour faciliter l'accès à l'information aux femmes, des tranches d'antenne spéciale leurs sont réservées, à travers des émissions de santé où seules les infirmières sont invitées. Chaque 8 mars, les jeunes étudiantes animent des émissions qui mobilisent assez de jeunes filles. L'émission « courrier des auditeurs » est instituée pour développer des thèmes sur la femme (radio Voix de l'islam). A Radio Tokpa, l'antenne est libérée aux femmes pendant une semaine pour célébrer la journée internationale de la femme. Pendant cette

période tous les postes notamment toute la direction, du directeur au plus simple employé, sont occupés par les femmes. L'émission « Gnonnu gbé » est créée sur la radio Royal FM, pour permettre aux femmes d'avoir accès à l'information. Sur Golfe FM, des cadeaux de surprise sont donnés aux femmes chaque année (surtout aux femmes journalistes) pour se coiffer et se maquiller. De même, dans le souci de faire participer les femmes à certaines émissions, des lignes téléphoniques leurs sont parfois exclusivement réservées. Une volonté manifeste de faire participer les femmes est donc notée à ce niveau. Parce qu'elles le font bien, les femmes ont plus d'heures pour présenter le journal (Canal). Atlantic FM, optimise la disponibilité des femmes dans la journée pour éviter qu'elles aient à travailler à des heures tardives, sauf si elles en manifestent la volonté et la disponibilité.

En termes de perspectives, il est mieux indiqué pour certains médias de : (i) recruter les femmes assez jeunes dès la première année universitaire pour les accompagner dans la maturation professionnelle pendant qu'elles n'ont pas encore de responsabilité familiale (puisque cette charge les empêche de mieux assumer leur responsabilité) ; (ii) privilégier les femmes dans les ateliers de formation, les stages de recyclage.

### **Femme et médias : un intérêt mutuel.**

*Les femmes sont très faiblement représentées dans les organes de direction des médias. Seulement 03 sur 12, soit 25%, des organes audiovisuels ont une représentation de femmes dans une proportion de 25% à 40%. Il s'agit notamment des radios Voix de la Vallée, CAPP FM et Canal3 TV. En ce qui concerne les postes occupés, l'accès de la femme au poste de grande responsabilité est aussi limité. Sur un ensemble de sept (7) femmes qui existent dans les directions générales, une (1) seule occupe un poste de haute responsabilité comme Directrice de la Télévision Canal3. La situation est pareille dans la presse écrite : seulement 3 journaux sur 14, soit 21% ont une femme à un poste élevé. Mais, on observe que dans la presse écrite, sur l'échantillon étudié, 100% des directions commerciales sont tenues par des femmes, et elles sont en plus forte proportion aux postes de secrétaires et d'opératrices de saisie.*

*Les contraintes dans ce secteur d'activité pour les femmes sont liées au travail de nuit, aux voyages de reportages et à l'exposition fréquente au contact avec les hommes, en particulier les hauts commis et hommes d'Etat, les diplomates,..., ce qui donne d'elles parfois, une mauvaise image de femme légère.*

*On note cependant un intérêt avéré de la presse pour la femme et aux problèmes qui la touchent. Ainsi par exemple, cela est devenu une tradition dans certains organes de recruter et de former pendant les vacances, de jeunes stagiaires surtout des étudiantes, d'organiser des activités spécifiques au profit des femmes les 08 mars spécifiques, de faciliter l'accès de la femme aux ondes dans les émissions interactives en lui dédiant des lignes téléphoniques spéciales, de poser des actes symboliques comme "la semaine de la femme" à radio Tokpa, semaine pendant laquelle, tous les postes sont occupés par les femmes, de réaliser et de diffuser des émissions spéciales sur la femme, la santé, etc.*

## **C**hapitre VIII - LES ONG, ASSOCIATIONS NATIONALES ET ORGANISMES INTERNATIONAUX DE DEVELOPPEMENT QUI OEUVRENT POUR LA PROMOTION DE LA FEMME ET DU GENRE

*« C'est par le travail que la femme a en grande partie franchi la distance qui la séparait du mâle ; c'est le travail qui peut seul lui garantir une liberté concrète. »*  
de **BEAUVOIR Simone**.

Dans le processus d'appui au développement à la base au Bénin, il est indéniable que les Organisations de la Société Civile, jouent un rôle primordial d'intermédiation sociale. A cet effet, l'appui technique et financier des ONG du Nord et d'autres partenaires internationaux bilatéraux et multilatéraux, intervient comme un apport très appréciable.

Cette partie présente donc la contribution des Organisations Non Gouvernementales et Associations nationales, de même que celle des partenaires internationaux qui œuvrent pour la promotion de la femme et du genre. Les OSC nationales enregistrées au Ministère chargé des relations avec les OSC et associations nationales, dont le siège est fonctionnel et qui s'activent encore pour la promotion de la femme et/ou du genre ont été ciblées. Aussi compte tenu de leur réel fonctionnement, des références plus précises que celles consignées dans la première édition, sont-elles présentées et qui concernent : le nom et le sigle de l'organisation, la date de création, le siège, l'adresse (postale, téléphonique et électronique), le nom du responsable, la mission de l'organisation, la vision de l'organisation, le type d'organisation, l'objectif/but de l'organisation, le domaine d'intervention, les principales activités réalisées avec les périodes correspondantes. Un certain nombre de ces OSC peuvent valablement

se prévaloir d'une envergure nationale parce qu'ayant des démembrements actifs dans tous les départements du pays. D'autres sont d'emprise régionale : elles concentrent leurs activités dans une des régions du pays. Les différents témoignages faits par les bénéficiaires directes, des interventions des acteurs/partenaires au développement sur toute l'étendue du territoire national, montrent l'important niveau de mobilisation sociale et politique autour de la question de la femme et du genre qui, aujourd'hui, n'est plus reléguée au rang de simples préoccupations politiques. Aussi, les actions dont les femmes ont bénéficié, ont-elles été analysées, et des témoignages y afférents ont été rapportés.

### ***8.1 Analyse des activités menées par les ONG et associations nationales qui travaillent pour la promotion de la femme ou du genre***

Plusieurs ONG de promotion de la femme ou du genre qui interviennent dans divers domaines ont été rencontrées. Au total 115 ONG ont été interrogées sur toute l'étendue du territoire national à travers leurs représentants. Elles sont réparties sur les douze départements du Bénin. La synthèse des informations recueillies sur le terrain montre que les domaines couverts par ces ONG et Associations sont : (i) l'appui à l'amélioration de la santé des populations ; (ii) l'éducation ; (iii) la culture ; (iv) la décentralisation ; (v) l'agriculture et l'élevage ; (vi) la micro finance ; (vii) les renforcement des droits de la femme et de ses capacités décisionnelles ; (viii) l'eau et l'assainissement ; (ix) l'environnement et enfin ; (x) l'alphabétisation. Comme cela apparaît, ces domaines couverts peuvent se classer en quatre secteurs :

- secteurs sociaux (santé, éducation, eau et assainissement, alphabétisation et culture) ;
- secteur de la production (agriculture et élevage, microfinance) ;



- secteur de la gouvernance et des droits de la personne (décentralisation, renforcement des droits de la femme et de ses capacités décisionnelles) ;
- secteur de l'environnement et de la gestion durable des ressources naturelles (environnement).

Les données statistiques recueillies auprès de 81 ONG et Associations sur les 115 qui ont fourni des informations lors de la collecte des données sur le terrain (soit 70,4%) permettent d'établir que sur la période de 2003 à 2007 (soit cinq ans), 4.389.222 personnes dont 2.620.390 femmes (soit 59,70%) ont été les bénéficiaires de leurs activités.

Sur cette base, on peut estimer la population moyenne touchée annuellement par ces ONG et Associations à 877.845 personnes dont 524.078 femmes. Ainsi, en rapportant ce chiffre à la population du Bénin sur la base du RGPH3 qui établit que le Bénin comptait en 2002, 6.769.914 hts dont 3.284.119 hommes et 3.485.795 femmes, on peut alors déduire que les ONG et Associations qui œuvrent pour la promotion de la femme et du genre, ont annuellement touché, sur la période de 2003 à 2007, 13% de la population du Bénin, et 15% des femmes béninoises. Ces performances combien significatives de l'intervention des ONG et Associations qui travaillent pour la promotion de la femme et du genre, sont détaillées ci-après par domaine d'intervention.

### *8.1.1 L'appui à l'amélioration de la santé des populations.*

Dans le domaine de la santé, 64 sur 115 ONG ,soit 55%, interviennent et exercent différentes activités notamment l'aide aux pauvres pour se soigner par la médecine traditionnelle, la nutrition des enfants, l'aide aux femmes à travers la distribution des moustiquaires imprégnées et des vivres, la sensibilisation sur le planning familial et

la promotion des femmes en vue de leur prise en charge et leur épanouissement. Aussi, des sensibilisations sur les IST/VIH/SIDA se font-elles avec la formation sur les Mutilations Génitales Féminines (MGF), le harcèlement sexuel et l'enseignement ménager. Toutes ces activités menées ont touché environ 315.163 hommes et 471.561 femmes. Environ 60% des cibles ainsi touchées.

### *8.1.2 Education.*

En ce qui concerne le secteur de l'éducation, plusieurs activités y sont menées notamment le renforcement des capacités et aptitudes des femmes à s'auto prendre en charge, l'accompagnement, l'appui et la promotion de la scolarisation des jeunes filles à travers la distribution gratuite des fournitures scolaires, la prise en charge des frais de scolarité, l'octroi de crédits aux parents pour favoriser l'augmentation du nombre de filles scolarisées. Aussi, des bourses d'études sont-elles mobilisées par des ONG et Associations et ensuite octroyées aux jeunes filles démunies pour leur permettre d'aller aussi loin que possible dans les études. La promotion de la virginité des filles est aussi l'une des activités des ONG et Associations. En outre, les ONG aident les enfants orphelins et les enfants de la rue à se prendre en charge. Au total, 70 sur 115 ONG et Associations qui font l'objet d'enquêtes, soit 60%, interviennent dans l'éducation. Les activités réalisées ont touché 911.481 personnes dont 449.333 femmes et 462.148 hommes. En d'autres termes, 49,3% des bénéficiaires sont des filles.

### *8.1.3 Culture.*

Le domaine culturel est aussi animé par plusieurs ONG qui ont accompli des actions à l'endroit des femmes au nombre desquelles, on peut citer l'organisation des forums culturels pour l'adhésion des femmes artistes à la fédération des associations des femmes, l'organisation de concerts pour la journée internationale de la femme, le renforcement des capacités des femmes candidates aux élections

municipales et présidentielles; la création des clubs de filles. 21/115 ONG interviennent dans ce domaine leurs activités ont touché 1279 hommes et 581 femmes, soit 45,42% de bénéficiaires qui sont des femmes.

#### *8.1.4 Décentralisation.*

La gouvernance locale a fait l'objet de préoccupation des ONG qui ont mené des activités à travers des projets et programmes comme le projet de conscientisation des femmes sur les enjeux de la décentralisation et leurs rôles dans la gestion locale ; l'organisation des séminaires de formation sur la décentralisation, la bonne gouvernance et les stratégies politiques. Trente (30) ONG ont accompli des activités dans ce domaine.

#### *8.1.5. Agriculture et élevage.*

Dans l'agriculture, les actions sont orientées dans la formation et le suivi des groupements des femmes sur les techniques culturales, la pisciculture, l'aviculture, la cuniculture la culture de champignon, la plantation des palmiers à huile et la production maraîchère. Des sessions de formations sont également organisées en vue de la maîtrise des techniques de transformation des produits agricoles et des oléagineux en savons en vue de l'accroissement des revenus des femmes. En outre, des formations à l'intention des femmes sont organisées sur les techniques d'extraction du lait de vache, sa conservation et sa transformation dans les conditions hygiéniques. Enfin, des séances d'Information Education et Communication sont aussi organisées sur des thématiques de l'agriculture durable et ce, en direction des groupements de femmes. Au total, 20 sur les 115 ONG ou Associations enquêtées sont actives dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage, soit 17,39% du total des ONG interviewées. Les cibles touchées s'évaluent à 586.619 dont 348.935 femmes contre 237.738 hommes, soit 59,48% de bénéficiaires femmes.

### 8.1.6 *Microfinance.*

Beaucoup ONG et Associations sont actives dans l'appui aux microcrédits. Elles appuient et accompagnent les groupements féminins dans les activités génératrices de revenus à travers : l'octroi des crédits (Promotion des Systèmes Financiers PME, PMI) pour accroître la capacité financière des femmes, la création de tontine de solidarité rotative entre les femmes pour s'entraider et enfin, le renforcement de leurs capacités managériales.

D'autres actions sont aussi orientées dans le sens de la création des AGR pour les femmes à partir de la mobilisation des bénéfices issus de la vente des moustiquaires et préservatifs. Les microcrédits sont également alloués aux travailleuses du sexe masculin en vue de leur reconversion dans d'autres activités génératrices de revenus. Au total, 56 sur 115 ONG œuvrent dans ce sens soit 48%. On dénombre au niveau de ce secteur, 628.565 bénéficiaires dont 235.036 hommes et 393.529 femmes, soit 62,26% de bénéficiaires femmes.

### 8.1.7 *Renforcement des droits de la femme et de ses capacités décisionnelles.*

Dans le domaine du renforcement des droits de la femme et de ses capacités décisionnelles, des ONG ou Associations sont actives sur le terrain. Les activités menées sont relatives à la vulgarisation de la convention sur l'élimination des pratiques discriminatoires à l'égard des femmes. Il y a aussi des séances de formation et d'éducation sur les textes et lois sur les mutilations génitales féminines, le harcèlement sexuel en milieu scolaire. Aussi œuvrent-elles pour l'implication des femmes dans les instances de prise de décision et leur intéressement à la politique puis le développement du leadership féminin, le contrôle citoyen en vue de l'enracinement de la démocratie à la base. Le renforcement des capacités des femmes est fait sur le Code des Personnes et de la Famille (CPF). Les ONG ont également contribué à l'établissement des pièces d'Etat civil au profit des élèves filles et aux

négociations avec l'administration en faveur des femmes, en cas de litige de places dans les marchés, ou de non paiement de taxes mensuelles. Ainsi, 31 ONG sur 115 s'attèlent donc dans ce domaine soit 26% des ONG rencontrées. Les bénéficiaires dans ce secteur s'évaluent à environ 678.332 dont 456.503 femmes et 221829 hommes, soit 67,30% de bénéficiaires femmes.

#### *8.1.8 Eau et assainissement.*

Dans le domaine de l'eau potable et assainissement, plusieurs activités ont été également menées dans la construction des puits à grand diamètre, le forage des pompes à motricité humaine et la gestion des ordures ménagères.

Dès lors, des comités de gestion des points d'eau ont été installés. Ainsi, 15 des 115 ONG interviewées travaillent dans ce domaine, soit un pourcentage de 13% et ont permis de toucher 99.368 personnes dont 76.679 femmes contre 22.689 hommes, soit 77,17% de bénéficiaires femmes.

#### *8.1.9 Environnement.*

Les ONG qui s'investissent dans le domaine de l'environnement interviennent pour la protection de l'environnement, à travers la sensibilisation, l'éducation et la formation des femmes sur la gestion des ressources naturelles, le nettoyage des différents artères des villes, des marchés, la gestion et le traitement des ordures ménagères, le recyclage des sachets et la récupération des épaves. Aussi des journées de salubrités sont-elles organisées. De même, des séances d'IEC sur les mauvaises pratiques qui engendrent des maladies diarrhéiques et le paludisme sont organisées. Aussi, les femmes sont-elles impliquées dans les différentes campagnes de reboisement afin de lutter contre l'avancée du désert. Ainsi, sur les 115 ONG, 19 interviennent dans le

secteur environnemental, soit 16% du total. A ce niveau, les bénéficiaires s'élèvent à 137.639 dont 49.965 hommes et 87.674 femmes, soit 63,70% des bénéficiaires sont des femmes.

#### *8.1.10 Alphabétisation.*

Dans le souci de renforcer les capacités intellectuelles des femmes et d'améliorer leur savoir être, quelques ONG ont opté pour leur alphabétisation en vue de leur apprendre à lire, à compter et à écrire dans leur langue, à tenir la comptabilité à planifier et à gérer leur temps. Aussi, l'alphabétisation constitue-t-elle un outil qui leur permet de s'imprégner des droits et devoirs qui sont les leurs, et de savoir les différentes opportunités qui leur sont offertes. En outre, 600 femmes aveugles sont alphabétisées en langues nationales à partir de l'écriture braille.

De même, la mise en œuvre de programme d'alphabétisation au profit des femmes notamment en français fondamental a fait l'objet d'intervention de certaines ONG sur le terrain. Au total, 08 ONG ou Association sur les 115 rencontrées ont mené des activités d'alphabétisation. Les personnes touchées par ces activités s'évaluent à environ à 559.161 dont 322.780 femmes et 236.381 hommes, soit 57,73% de bénéficiaires femmes.

Les tableaux ci-dessous donnent des indications détaillées sur les effectifs désagrégés par sexe des cibles touchées par domaine d'une part et, les effectifs désagrégés par sexe des cibles touchées par ONG et Associations et par département et ce, sur la période allant de 2003 à 2007.

**Tableau VI - a : Effectifs des cibles touchées par domaine et désagrégés par sexe sur la période de 2003 à 2007.**

<b>Domaines touchés par les interventions des ONG et Associations nationales</b>	<b>Cibles touchées</b>	<b>Hommes touchés</b>	<b>Femmes touchées</b>	<b>Pourcentage représenté par femmes touchées</b>
Appui à l'amélioration de la santé	786.724	315.163	471.561	60%
Education	911.481	449.333	462.148	49,3%
Culture	1.279	698	581	45,42%
Décentralisation	-	-	-	-
Agriculture et élevage	586.673	237.738	348.935	59,48%
Microfinance	628.565	235.036	393.529	62,26%
Renforcement des droits de la femme et de ses capacités décisionnelles	678.332	221.829	456.503	67,30%
Eau et Assainissement	99.368	22.689	76.679	77,17%
Environnement	137.639	49.965	87.674	63,70%
Alphabétisation	559.161	236.381	322.780	57,73%
<b>Total</b>	<b>4.389.222</b>	<b>1.768.832</b>	<b>2.620.390</b>	
<b>Pourcentage</b>	<b>100</b>	<b>40,30%</b>	<b>59,70%</b>	

**Source** : élaboré à partir des données recueillies

**Tableau VI - b : Effectifs des cibles touchées par ONG et Associations désagrégés par sexe et par département sur la période de 2003 à 2007.**

N°	Nom/Signle	Année	Nbre de pers. Touchées	Nbre de F. touchées	Nbre de H. touchés	%F touchés
<b>ATACORA- DONGA</b>						
1	α et Ω Environnement	2003	6500	4000	2500	61,54
		2004	6500	2900	3600	44,62
		2005	4300	3200	1100	74,42
		2006	5800	3000	2800	51,72
		2007	8600	5200	3400	60,47
2	Réseau des Organisations de la société civile pour la bonne gouvernance et le développement local (RODEL)	2003	***			***
		2004	***			***
		2005	960	560	400	58,33
		2006	1905	1600	305	83,99
		2007	14696	8867	5829	60,34
3	POTAL MEN (Notre Union)	2003	1085	215	870	19,82
		2004	1066	270	796	25,33
		2005	1437	374	1063	26,03
		2006	1597	394	1203	24,67
		2007	1503	354	1149	23,55
4	Initiative pour le Développement Endogène Equilibré au Bénin (IDEE Bénin)	2003	***	***	***	***
		2004	25	10	15	40
		2005	***	***	***	***
		2006	600	240	360	40
		2007	720	180	540	25
5	Association des femmes volontaires pour le progrès (AFVP)	2003	108	48	60	44,44
		2004	138	63	75	45,65
		2005	135	79	56	58,52
		2006	192	150	42	78,13
		2007	190	140	50	73,68
6	Etudes et Recherches Appliquées pour le Développement Durable (ERAD ONG)	2003	655	115	540	17,56
		2004	1068	450	10618	42,13
		2005	3500	1200	2300	34,29
		2006	3400	1300	2100	38,24
		2007	3492	1455	2037	41,67
7	Protection de l'Environnement et de Lutte contre l'Analphabétisme (PELCA)	2003	243	151	92	62,14
		2004	290	38	252	13,10
		2005	81	45	36	55,56
		2006	23	16	07	69,57
		2007	250	50	200	20
8	Association des Femmes du marché de Natitingou	2003	200	200	00	100
		2004	250	250	00	100
		2005	320	320	00	100
		2006	430	430	00	100
		2007	500	500	00	100
9	DONGA WOMEN Micro finance	2003	4000	4000	00	100
		2004	5924	5924	00	100
		2005	6900	6900	00	100
		2006	7900	7900	00	100
		2007	8926	8926	00	100
10	Association des Femmes de la Donga pour le Développement (AFDD)	2003	***	***	***	***
		2004	1200	1200	00	100
		2005	500	490	10	98
		2006	600	580	20	96,67
		2007	3000	2500	500	83,33
11	Groupe de Recherche et d'Appui aux Initiatives des femmes (GRAIF)	2003	80	80	00	100
		2004	77	77	00	100
		2005	159	103	56	64,78
		2006	159	103	56	64,78
		2007	159	143	56	71,86



12	Programme d'Insertion des Enfants Déshérités (PIED ONG)	2003	85	85	00	100
		2004	85	85	00	100
		2005	85	85	00	100
		2006	85	85	00	100
		2007	85	85	00	100
13	Lutte pour la Scolarisation des Filles et l'Alphabétisation des Femmes (LUSCOF)	2003	200	200	00	100
		2004	150	150	00	100
		2005	90	90	00	100
		2006	130	130	00	100
		2007	***	***	***	***
14	Mouvement Régional d'Appui aux Initiatives des travailleuses en Zone rurale (MORITZ)	2003	2600	1700	900	65,38
		2004	300	2000	1000	66,67
		2005	3170	2200	970	69,40
		2006	3675	2570	1105	69,93
		2007	5100	3100	2000	60,78
15	Recherche et Action pour le Développement Economique et Socio sanitaire (RADESS ONG)	2003	***	***	***	***
		2004	***	***	***	***
		2005	2500	1000	1500	40
		2006	3000	1200	1800	40
		2007	2900	1300	1600	44,43
16	Association pour le Développement de l'Arrondissement de Koussoucouingou (ADAK)	2003	***	***	***	***
		2004	***	***	***	***
		2005	15	09	06	60
		2006	23	15	08	65,22
		2007	37	25	12	67,57
17	Union des Femmes pour le Développement de Boukoumbé (UFeDeB)	2003	370	270	100	72,97
		2004	900	630	270	70
		2005	1100	770	330	70
		2006	1300	910	390	70
		2007	1450	1015	435	70
18	Association des Alphabétiseurs de Boukoumbé (ASSO AB TAAKA)	2003	56	21	25	37,50
		2004	62	22	40	35,48
		2005	156	26	130	16,67
		2006	135	51	84	37,68
		2003	56	21	25	37,50

N°	Nom/Sigle	Année	Nbre de pers. Touchées	Nbre de F. touchées	Nbre de H. touchés	%F touchées
<b>ALIBORI-BORGOU</b>						
19	Groupe d'étude et de recherche sur l'environnement (GERED)	2003	2616	1660	956	63
		2004	2616	1660	956	63
		2005	2616	1660	956	63
		2006	2616	1660	956	63
		2007	2616	1660	956	63
20	Groupe de solidarité DERANA / ONG	2003	315	145	170	46,03
		2004	538	367	171	68,22
		2005	1015	498	517	49,6
		2006	3100	1134	1966	36,58
		2007	***	***	***	***
21	Femmes Rurales Progrès (FRP)	2003	14	10	04	71,43
		2004	14	10	04	71,43
		2005	17	13	04	76,47
		2006	18	14	04	77,68
		2007	27	23	04	85,19
22	FAABA ONG	2003	54	39	15	72,22
		2004	67	47	20	70,15
		2005	75	47	28	62,67
		2006	117	92	25	78,63
		2007	139	119	20	85,61
23	Association des Amis de la Santé (2 ASV)	2003	***	***	***	***
		2004	***	***	***	***
		2005	25	15	10	60
		2006	78	53	25	67,95
		2007	78	53	25	67,95
24	Association Femme et Action AFA	2003	***	***	***	***
		2004	***	***	***	***
		2005	50	50	00	100
		2006	50	50	00	100
		2007	50	50	00	100
25	CAPID ONG	2003	4205	3200	1005	76,10
		2004	5607	4800	807	85,61
		2005	7682	6750	932	87,87
		2006	9930	8932	998	89,95
		2007	12204	11120	1084	91,12
26	Union des Groupements féminins de la commune de Kandi (FITILA)	2003	2500	2500	00	100
		2004	300	3000	00	100
		2005	3500	3500	00	100
		2006	3725	3725	00	100
		2007	3725	3725	00	100
27	BOROFO NAQUI WANI ONG	2003	***	***	***	***
		2004	60	60	00	100
		2005	72	72	00	100
		2006	83	83	00	100
		2007	92	92	00	100

N°	Nom/Sigle	Année	Nbre de pers. Touchées	Nbre de F. touchées	Nbre de H. touchés	%F touchées
<b>COLLINES – ZOU</b>						
28	Famille Epanouie FAMEP ONG	2003	610	512	98	83,93
		2004	631	530	101	83,99
		2005	632	552	80	87,34
		2006	627	552	75	88,04
		2007	799	719	80	89,99
29	ONG Vie Durable	2003	500	413	87	28,6
		2004	391	310	91	79,28
		2005	385	310	75	80,52
		2006	251	219	32	87,25
		2007	141	115	25	82,14
30	Association pour le développement Economique Régional (ADER)	2003	***	***	***	***
		2004	***	***	***	***
		2005	***	***	***	***
		2006	***	***	***	***
		2007	565	360	205	63,72
31	Survie de la mère et de l'enfant	2003	4780	4780	00	100
		2004	6732	6732	00	100
		2005	9745	9745	00	100
		2006	10742	10742	00	100
		2007	13720	13720	00	100
32	Association pour la sauvegarde de la santé, de l'éducation de la mère et de l'enfant (ASSEME)	2003	150	150	00	100
		2004	225	225	00	100
		2005	225	225	00	100
		2006	225	225	00	100
		2007	213	213	00	100
33	Centre Béninois pour le développement des Initiatives à la Base (CBDIBA)	2003	91484	52732	38752	57,64
		2004	85006	50475	34731	59,38
		2005	94169	58221	35948	61,83
		2006	127041	79447	47594	62,54
		2007	114105	65993	48112	57,84

N°	Nom/Signe	Année	Nbre de pers. Touchées	Nbre de F. touchées	Nbre de H. touchés	%F touchées
<b>Mono-Couffo</b>						
34	Bénédictus-cole (B-COLE) ONG	2003	-	-	-	-
		2004	-	-	-	-
		2005	1000	880	120	88
		2006	-	-	-	-
		2007	-	-	-	-
35	Groupe d'appui à l'éducation et à la santé de base (GRAPESAB-ONG)	2003	-	-	-	-
		2004	-	-	-	-
		2005	320	185	135	42
		2006	84	25	59	28
36	Association des Artistes pour la Dimension Economique et du Développement (AADED)	2003	-	-	-	-
		2004	-	-	-	-
		2005	-	-	-	-
		2006	-	-	-	-
		2007	50	50	-	100
37	Centre de recherche des Initiatives pour le Développement Agricole et Artisanal (CERIDA)	2003	-	-	-	-
		2004	-	-	-	-
		2005	-	-	-	-
		2006	10.000	8.000	2.000	80
		2007	12.000	11.000	1.000	91
38	Groupement pour la Promotion et l'Exploitation des Ressources de l'Environnement (GROPERE)	2003	-	-	-	-
		2004	61	40	21	65
		2005	248	132	116	53
		2006	317	176	141	55
		2007	253	127	126	50
39	Association de Lutte pour la Démocratie le Développement et des Actions Sanitaires (ALDAS-ONG)	2003	-	-	-	-
		2004	-	-	-	-
		2005	120	90	30	75
		2006	200	160	40	80
		2007	240	203	37	84
40	Groupe de Recherche et d'Action pour un Développement Intégré et Durable (GRADID-ONG)	2003	-	-	-	-
		2004	80	50	30	62
		2005	150	100	50	66
		2006	226	105	121	46
		2007	300	180	120	60
41	MIALEBOUNI/ Association des femmes transformatrices du plateau Adja	2003	1000	1000	-	100
		2004	600	600	-	100
		2005	600	600	-	100
		2006	600	600	-	100
		2007	450	450	-	100
42	Association des personnes vivant avec le VIH/SIDA « MIANNON DEKE	2003	260	200	60	76
		2004	500	350	150	70
		2005	700	600	100	85
		2006	570	400	170	70
		2007	800	700	100	87
43	Association VIVE le Paysan Nouveau (AVPN-ONG)	2003	-	-	-	-
		2004	600	400	200	66
		2005	800	550	250	68
		2006	1000	800	200	80
		2007	1200	900	300	75
44	Assistance pour la promotion de la femme et de la jeune fille (APROFEJ-ONG)	2003	-	-	-	-
		2004	150	150	-	100
		2005	180	180	-	100
		2006	200	200	-	100
		2007	250	250	-	100
45	Union des Forces Féminine pour le Développement de Lalo (UFDEL)	2003	-	-	-	-
		2004	-	-	-	-
		2005	75	75	-	100
		2006	110	110	-	100
		2007	120	120	-	100

N°	Nom/Signe	Année	Nbre de pers. Touchées	Nbre de F. touchées	Nbre de H. touchés	%F touchées
<b>Atlantique-Littoral</b>						
47	Organisation des Femmes Aveugles du Bénin	2003	1800	1800	00	100
		2004	-	-	-	-
		2005	-	-	-	-
		2006	-	-	-	-
		2007	-	-	-	-
48	Association des Femme Actives pour le Progrès (AFAP-AIDEKON)	2003	Néant	-	-	-
		2004	08	08	00	100
		2005	-	-	-	-
		2006	-	-	-	-
		2007	-	-	-	-
49	Groupe d'Action pour la Justice et l'Egalité Sociale (GAJES)	2003	-	-	-	-
		2004	481	481	00	100
		2005	580	580	00	100
		2006	621	621	00	100
		2007	914	601	313	34,24
50	Association des Commerçantes et Commerçants des Marchés du Bénin (ACCOMAB)	2003	-	-	-	-
		2004	-	-	-	-
		2005	-	-	-	-
		2006	-	-	-	-
		2007	-	-	-	-
51	Formation a l'Initiative des Forces Actives au Bénin (FIFA-Benin)	2003	636	560	76	88,05
		2004	1340	1158	182	86
		2005	1886	1402	484	74,33
		2006	-	-	-	-
		2007	-	-	-	-
52	Association des Femmes de l'Education du Bénin ASFEB	2003	-	-	-	-
		2004	-	-	-	-
		2005	-	-	-	-
		2006	10	10	00	100
		2007	-	-	-	-
53	Joie et Lumière (JL)	2003	-	-	-	-
		2004	-	-	-	-
		2005	-	-	-	-
		2006	20	20	00	100
		2007	46	27	19	58,69
54	Association des femmes béninoises pour le Droit et le Développement (AFBDD)	2003	40	40	0	100
		2004	100	25	75	25
		2005	50	15	35	30
		2006	100	44	56	44
		2007	50	11	39	22
55	Sœurs Unies à L'œuvre (SUO)	2003	50	50	0	100
		2004	141	131	10	92,90
		2005	55	51	4	92,72
		2006	50	32	18	64
		2007	32	27	5	84,37
56	Women Legal Right (WLR – Bénin)	2003	-	-	-	-
		2004	-	-	-	-
		2005	-	-	-	-
		2006	-	-	-	-
		2007	120	72	48	60
57	Initiative des Jeunes pour l'Education et le Développement à la base (IJEDEB)	2003	35	35	0	100
		2004	70	70	0	100
		2005	120	93	27	77,50
		2006	231	178	53	77,05
		2007	326	253	73	77,60
58	Fédération Nationale des associations des Femmes du Bénin (FNAFB)	2003	476	476	0	100
		2004	311	311	0	100
		2005	168	168	0	100
		2006	128	128	0	100
		2007	83	83	0	100

59	Club des femmes professionnelles et de carrières libérales et commerciales (BPW – Bénin)	2003	0	0	0	0
		2004	20	20	0	100
		2005	35	35	0	100
		2006	35	35	0	100
		2007	40	40	0	100
60	Réseau des femmes Africaines Ministres et parlementaires (REFAMP / BENIN)	2003	3 200	3 200	0	100
		2004	3 400	3 400	0	100
		2005	3 800	3 800	0	100
		2006	2 800	2 600	200	92,85
		2007	3 100	2 100	1 000	67,74
61	Association des Caisses de Financement à la Base (ACFB)	2003	5 667	5 175	492	91,38%
		2004	6 441	5 734	707	89,02%
		2005	7 373	6 319	1 054	85,70%
		2006	9 402	8 036	1 366	85,44%
		2007	13 645	11 636	2 009	85,27%
62	EDEN-BENIN	2003				
		2004				
		2005	20	20	00	100%
		2006	20	20	00	100%
		2007	20	20	00	100%
63	Association d'Entraide des Femmes (AEF-NOUNAGNON)	2003	12	6	6	50%
		2004				
		2005				
		2006	45	20	25	44%
		2007				
64	Association de Solidarité et d'Entraide pour la Réduction de la Pauvreté (ASERP)	2003				
		2004				
		2005	32	03	29	0,93%
		2006	142	47	95	33%
		2007				
65	Mutuelle de Jeunes Chrétiens pour le Développement (MJCD)	2003	250	200	50	80%
		2004	108	90	18	83,33%
		2005	89	61	28	68,53%
		2006	98	57	41	58,16
		2007	83	71	12	85,54%
66	Women in Law and Development in Africa (WILDAF)	2004	48.000	17.900	30.100	37,29%
		2005	94.800	62.800	32.000	66,24%
		2006	8.400	5.870	2.530	70%
		2007	29.600	17.700	11.900	60%

N°	Nom/Signe	Année	Nbre de pers. Touchées	Nbre de F. touchées	Nbre de H. touchés	%F touchées
<b>Ouémé – Plateau</b>						
67	Action pour le développement des orphelins et des pauvres (ADOP-ONG)	2003	12	12	0	100
		2004	3	3	0	100
		2005	2	2	0	100
		2006	5	5	0	100
		2007	2	2	0	100
68	Comité inter- africain sur les pratiques traditionnelles ayant effet sur la santé des femmes et des enfants section Bénin (Ci – AF Bénin)	2003	50 585	23 715	26 870	46,88
		2004	28 800	11 800	17 000	40,97
		2005	11 473	5 081	6 392	44,28
		2006	11 207	5 293	5 914	47,22
		2007	13 650	7 150	6 500	52,38
69	Association des Femmes Agroalimentaires de la municipalité de Porto – Novo (ASOFAP)	2003	0	0	0	0
		2004	30	30	0	100
		2005	45	45	0	100
		2006	50	50	0	100
		2007	70	70	0	100
70	Troupe féminine Théâtrale « Echos de la capitale »	2003	300	250	50	83,83
		2004	-	-	-	-
		2005	-	-	-	-
		2006	-	-	-	-
		2007	-	-	-	-
71	Espace de Solidarité Globale / Bénin (ESG/Bénin)	2003	300	225	75	75
		2004	300	225	75	75
		2005	400	300	100	75
		2006	450	338	112	75,11
		2007	500	375	125	75
72	Centre de Promotion de l'Hygiène et Initiative de Frontière attractive (Centre PHIFA)	2003	10	10	0	100
		2004	8	8	0	100
		2005	15	15	0	100
		2006	-	-	-	-
		2007	-	-	-	-
73	Centre ménager sainte Thérèse d'Avila (CMSTA)	2003	10	10	0	100
		2004	9	9	0	100
		2005	12	12	0	100
		2006	7	7	0	100
		2007	8	8	0	100
74	Femme et Famille OJULARI / FEFAM	2003	20 000	18 000	2 000	90
		2004	23 000	18 000	5 000	78,26
		2005	26 000	21 000	5 000	80,76
		2006	25 000	21 000	4 000	84
		2007	30 000	24 000	6 000	80
75	Troupe féminine Théâtrale "QUI DIT MIEUX"/QDM	2003	700	500	200	71,42
		2004	120	120	0	100
		2005	180	180	0	100
		2006	40	25	15	62,5
		2007	20	20	0	100
76	Association pour l'assistance aux jeunes, aux indigents et aux femmes rurales / AJIFER Date de création : 10 Octobre 2006	2003	-	-	-	-
		2004	-	-	-	-
		2005	-	-	-	-
		2006	50	20	30	40
		2007	75	25	50	33,33
77	Centre de traitement des ordures ménagères / CTOM	2003	-	-	-	-
		2004	-	-	-	-
		2005	-	-	-	-
		2006	1	1	0	100
		2007	2	0	2	0

78	Réseau des femmes élues conseillères du Bénin/RéFEC- Bénin	2003	45	45	0	100
		2004	1 500	1 500	0	100
		2005	1 800	1 200	600	66,66
		2006	2 800	1 800	100	64,28
		2007	6 000	3800	2 200	63,33
79	Union des jeunes filles pour l'émancipation de la femme de demain	2003	17	17	0	100
		2004	-	-	-	-
		2005	-	-	-	-
		2006	-	-	-	-
		2007	-	-	-	-
80	Mouvement des Bonnes Volontés pour le mieux être / MOBOVOME	2003	24	24	0	100
		2004	2	2	0	100
		2005	-	-	-	-
		2006	0	2	0	100
		2007	10	10	0	100
81	Convergence Santé Education (CSE / Bénin)	2003	29	13	16	44,42
		2004	30	14	16	46,66
		2005	30	14	16	46,66
		2006	30	14	16	46,66
		2007	30	14	16	46,66

## **8.2 Impact des activités réalisées par les ONG et Associations nationales.**

Les différentes activités réalisées par les ONG ou Associations ne sont pas restées sans impact sur la vie des populations bénéficiaires, selon les informations recueillies auprès de ces dernières.

Ainsi, dans le domaine de la santé, certains changements notables ont été enregistrés. Les différentes interventions des ONG ont permis aux populations de comprendre la nécessité de fréquenter les centres de santé. De ce point de vue, la baisse du taux de mortalité maternelle et néonatale et la baisse du taux du paludisme chez les femmes enceintes grâce à l'utilisation de plus en plus croissante des moustiquaires imprégnées ont été observées. Aussi, remarque-t-on l'utilisation de plus en plus fréquente de préservatifs, ce qui a entraîné la réduction du taux de prévalence des IST/VIH sida. Les grossesses non désirées ainsi que les avortements volontaires sont moins fréquents. Les femmes ont en outre une meilleure compréhension de l'hygiène et de la nutrition des enfants.

Dans le secteur de l'éducation, les activités menées ont entraîné un véritable changement de comportement, le renforcement des capacités intellectuelles, organisationnelles des femmes et enfin l'éveil



au niveau de la dynamique associative. De même, on note de plus en plus un engouement des parents à envoyer les filles à l'école. Ce qui a favorisé l'accroissement du taux de scolarisation des filles et la participation des filles dans les groupes scolaires et leur aspiration au leadership.

Dans les domaines de l'agriculture et de l'élevage, il est noté une amélioration des techniques culturales, l'augmentation de la productivité et par surcroît l'accroissement des revenus des femmes.

Aussi, avec l'appui des ONG et Associations, les femmes connaissent-elles mieux désormais leurs droits et devoirs. Ce qui les libère quelque peu de la dépendance vis-à-vis de leur mari. En dehors de ce volet, les femmes s'intéressent beaucoup plus à la vie politique, d'où l'émergence politique des femmes au niveau local et leur présence dans certaines instances de prise de décision. De même, certaines pratiques discriminatoires à l'égard de la femme telles que les mutilations génitales sont de plus en plus réduites. La réduction des charges sociales pour les femmes par la connaissance de leurs droits et devoirs selon le Code des Personnes et de la Famille.

Les appuis donnés par les ONG et Associations dans le domaine du micro crédit ont favorisé une amélioration des capacités et l'autonomisation financières des femmes à travers la diversification des AGR et une bonne gestion des crédits reçus. Cette amélioration du niveau économique notée chez la femme a participé à la réduction de sa dépendance financière vis-à-vis de son mari. Aussi, arrivent-elles à prendre en charge leurs soins de santé et la scolarisation de leurs enfants. De même l'émancipation des femmes est notée avec leur libération relative du joug des traditions dans certaines localités. L'insertion des filles-mères démunies dans la vie active est-elle aussi remarquable avec le renforcement de la confiance en soi. L'extrême pauvreté tend à être atténuée progressivement grâce à la participation active de la femme à la gestion du ménage.

Par ailleurs, les populations bénéficiaires ont désormais un accès facile à l'eau potable grâce à la construction de puits à grand diamètre, aux forages, aux pompes à motricité humaine, à l'aménagement de retenues d'eau réalisées par les ONG et associations intervenant dans ce domaine. De même, on note plus de femmes que d'hommes dans les comités de gestion des infrastructures réalisées.

S'agissant de l'alphabétisation, elle a permis aux femmes non instruites de savoir lire, écrire et compter dans leur langue. Ensuite, elle leur permet aussi de bien communiquer entre elles, de s'exprimer librement lors des réunions et de pouvoir formuler leurs problèmes. En outre, l'alphabétisation les illumine davantage dans la gestion des AGR et la tenue de leur livre de compte.

En outre, 600 femmes aveugles formées ont retrouvé leur autonomie dans les déplacements et dans les activités quotidiennes.

Avec les activités menées dans le domaine de l'environnement, les bénéficiaires et surtout les femmes s'impliquent davantage dans la sauvegarde et le maintien d'un environnement sain de même que l'adoption des habitudes hygiéniques pour éviter certaines maladies comme le choléra et le paludisme. L'implication des femmes dans le reboisement est aussi remarquée. Aussi les sachets plastiques sont recyclés par les femmes pour la fabrication des sacs et autres gadgets, ce qui contribue à la fois, à l'assainissement de l'environnement et à l'accroissement des revenus.

### **8.3 Défis et perspectives des ONG et Associations nationales**

Les informations recueillies auprès des différents acteurs ont permis de cerner les défis que les ONG et Associations entendent relever pour contribuer un tant soit peu, à la participation de la femme au processus du changement social.

En effet, au regard de la place qu'occupe la femme dans tout processus de développement, les ONG et Associations entendent relever de nombreux défis dans le sens de la promotion de la femme et du genre. Pour ce faire, elles préconisent assurer l'accès des filles à l'école, l'accès des femmes non instruites à l'alphabétisation, le renforcement de leurs capacités intellectuelles et organisationnelles afin qu'elles puissent comprendre davantage leurs droits et devoirs. Dès lors, elles seront présentes dans les diverses structures de l'Etat et participer pleinement à tout processus de prise de décision. Outre ce défi, elles envisagent également d'assurer une éducation sanitaire aux femmes, car, sans la santé, la femme ne peut pas vaquer pleinement à ses occupations et s'épanouir.

Pour la promotion de la femme, d'autres ONG projettent d'octroyer les micro-crédits à toutes les femmes en vue de renforcer leurs capacités financières et de développer des AGR. Aussi, bénéficieront-elles d'un suivi et d'une formation pour une bonne gestion et un accroissement de leur pouvoir financier. Ainsi, elles seront indépendantes vis-à-vis de leur mari et pourront s'affirmer sur les plans politique, économique et social.

En dehors des microcrédits, certaines ONG et associations entendent faciliter l'accès de la femme à l'eau potable. Les défis à relever par rapport à la promotion de la femme et du genre, concernent l'éveil et la conscientisation féminine pour son implication effective dans la définition des politiques de développement à la base et surtout la prise en compte du genre dans toutes les actions de développement.

#### **8.4 Synthèse des activités des organismes internationaux.**

Il existe au Bénin beaucoup d'ONG et institutions internationales qui, dans leur accompagnement du processus de développement du Bénin, attachent une importance particulière à l'amélioration des conditions de vie des femmes en général. Ces organisations appuient

techniquement et/ou financièrement l'Etat béninois, des ONG nationales, les communautés à la base, les groupements mixtes ou féminins, etc. Certaines de ces organisations appartiennent au système des Nations Unies. Il y a dix ans, leur pratique s'inscrivait pour la plupart, dans une approche non concertée avec les communautés à la base. Mais de plus en plus, pour un meilleur impact de leurs divers appuis sur le processus de changement social (impact sur les conditions de vie des bénéficiaires directs ou indirects), elles recourent à l'harmonisation et à la synergie de leurs interventions sur tout le territoire national.

Dans le cadre de cette étude, seulement trois de ces organismes se sont montrés disposés et rendus disponibles afin de fournir les informations. L'analyse des informations recueillies permet de comprendre que leurs principaux domaines d'intervention sont : (i) la promotion de la petite enfance - éducation formelle et non formelle ; (ii) la santé ; (iii) les activités génératrices de revenus ; (iv) l'eau et l'assainissement ; (v) l'agriculture ; (vi) l'éducation ; (vii) la Gouvernance et les Droits de la Personne ; (viii) la décentralisation ; (ix) le Genre et le VIH-SIDA ; (x) l'archéologie ; (xi) la justice ; (xii) enfants/femme/corruption ; (xiii) accès aux services de base : eau et assainissement / éducation / biogaz et enfin ; (xiv) production, rendement et emploi : chaîne de valeur : coton, élevage, anacarde, palmier à l'huile.

Les différents appuis donnés dans le cadre de la promotion de la femme et du genre ont eu comme effets : (i) intégration du genre dans le processus de planification et développement des plans communaux ; (ii) participation des femmes aux premières élections locales dans quelques communes ; (iii) promotion de femmes leaders ; (iv) intégration des femmes dans le programme Eau ; (v) prise de conscience des femmes pour la gestion de la vie publique / participation des femmes à la gestion des collectivités locales et au développement ; (vi) accroissement du taux de scolarisation des filles ; (vii) Connaissance des droits des femmes...(confère les témoignages

des bénéficiaires des actions des ONG et Associations, témoignages consignés dans les tableau ci-après).

Les références des ONG et Associations nationales, ainsi que celles des organismes internationaux qui font partie intégrante de l'échantillon qui a permis de collecter des données traitées, analysées et synthétisées dans cet ouvrage sont présentées ci-après.

***Femme, actrice et bénéficiaire des interventions des ONG nationales et internationales***

*Nombreuses à souhait, les OSC, notamment ONG, associations nationales et organisations internationales de développement œuvrant pour la promotion de la femme au Bénin, sont très actives et très efficaces dans leur appui au développement. Leurs activités peuvent être regroupées en 4 secteurs de référence à savoir :*

- *secteurs sociaux (santé, éducation, eau et assainissement, alphabétisation et culture) ;*
- *secteur de la production (agriculture et élevage, micro finance) ;*
- *secteur de la gouvernance et des droits de la personne (décentralisation, renforcement des droits de la femme et de ses capacités décisionnelles) ;*
- *secteur de l'environnement et de la gestion durable des ressources naturelles (environnement).*

*Sur la période de 2003 à 2007 (soit cinq ans), 4.389.222 personnes dont 2.620.390 femmes (59,70%) ont été bénéficiaires de leurs activités. La population moyenne touchée par ces OSC est donc annuellement de 877.845 personnes dont 524.078 femmes. Ces statistiques ne concernent que 81 sur les 115 organisations rencontrées. Rapportée à la population nationale, sur la même période, 13% de la population du Bénin, et 15% des femmes béninoises ont bénéficié des actions de ces organisations internationales ou non gouvernementales. C'est dire l'importance de leur intervention dans la réalisation des objectifs nationaux de développement.*

### **Une répartition tacite des rôles et des tâches**

*Le tableau se présente comme suit : les institutions internationales, majoritairement du Système des Nations Unies, appuient techniquement et/ou financièrement l'Etat béninois pour soutenir le travail des ONG nationales, des communautés à la base, groupements mixtes ou féminins, etc. ou travaillent directement en partenariat avec les associations nationales en contact avec les populations.*

*Il y a dix ans, la pratique de ces organisations internationales s'inscrivait pour la plupart, dans une approche non concertée avec les communautés à la base. Mais aujourd'hui, pour un meilleur impact de leurs divers appuis sur le processus de changement social, elles recourent à l'harmonisation des interventions sur tout le territoire national, sous la forme d'une spécialisation sectorielle ou territoriale. L'impact n'en est que plus grand au regard des résultats obtenus.*

*Dans le domaine de la santé, 64 sur 115 ONG soit 55% interviennent et exercent différentes activités comme la médecine traditionnelle ; la nutrition des enfants ; l'aide aux femmes à travers la distribution des moustiquaires imprégnées et des vivres ; la sensibilisation sur le planning familial, aux IST/VIH/SIDA, aux mutilations génitales féminines (MGF), au harcèlement sexuel et à l'enseignement ménager. Environ 315.163 hommes et 471.561 femmes, soit environ 60% des cibles en ont bénéficié.*

*Le secteur de l'éducation, n'est pas du reste avec le renforcement des capacités et aptitudes des femmes à s'auto prendre en charge ; l'accompagnement, l'appui et la promotion de la scolarisation des jeunes filles à travers la distribution gratuite des fournitures scolaires ; la prise en charge des frais de scolarité ; l'octroi de crédits aux parents pour favoriser l'augmentation du nombre de filles scolarisées. Aussi, des bourses d'études sont-elles mobilisées par des ONG et associations pour être octroyées aux jeunes filles démunies ; l'aident aux orphelins et Enfants vulnérables. Au total, 70 sur 115 ONG et Associations, soit 60% interviennent dans l'éducation. Leurs activités ont touché 911.481 personnes dont 449.333 femmes (49,30%) et 462.148 hommes (50,70%).*

*Le domaine culturel est aussi animé par plusieurs ONG qui ont accompli à l'endroit des femmes des actions au nombre desquelles on peut citer l'organisation des forums culturels pour l'adhésion des femmes artistes à la*

*fédération des associations des femmes; l'organisation de concerts pour la journée internationale de la femme ; le renforcement des capacités des femmes candidates aux élections municipales et présidentielles; la création des clubs de filles. 21 sur 115 ONG interviennent dans ce domaine et leurs activités ont touché 1279 hommes et 581 femmes, soit 45,42% de femmes.*

*30 ONG au moins sont actives dans le domaine de la gouvernance locale orientée sur la femme.*

*La formation et le suivi des groupements de femmes sur les techniques culturales, la transformation agricole en vue de l'accroissement de leurs revenus, la pisciculture, l'aviculture, la cuniculture ; la culture de champignon, la plantation des palmiers à huile et la production maraîchère, etc. ont été faites par 20 OSC sur les 115 ou associations enquêtées au profit de 586.619 dont 348.935 femmes (59,48%) contre 237.738 hommes.*

*Beaucoup d'ONG et Associations sont aussi actives dans l'appui aux microcrédits pour accroître la capacité financière des femmes à travers diverses stratégies. 56 sur 115 ONG œuvrent dans ce sens, soit 48% et 628.565 bénéficiaires, dont 235.036 hommes et 393.529 femmes, soit 62,26% ont bénéficié de leurs services.*

*Dans le domaine du renforcement des droits de la femme et de ses capacités décisionnelles, les activités menées sont relatives à la vulgarisation des conventions et textes de loi, l'implication des femmes dans les instances de prise de décision et leur investissement dans la politique pour le développement du leadership féminin, etc. 31 ONG sur 115 sont actives dans ce domaine, soit 26% des ONG rencontrées. Les bénéficiaires dans ce secteur s'évaluent à environ 678.332 dont 456.503 femmes, soit 67,30% contre 221829 hommes.*

*L'eau potable et l'assainissement, ne sont pas occultés dans les activités de certaines ONG ou associations qui se sont spécialisées dans ce domaine. 15 des 115 ONG interviewées travaillent dans ce domaine, et ont permis à 99.368 personnes dont 76.679 femmes, soit 77,17% contre 22.689 hommes, de bénéficier, d'avoir un accès accru ou une meilleure gestion de l'eau.*

*Dans l'environnement, 19 structures non gouvernementales ont été répertoriées qui interviennent au profit de 137.639 personnes dont 49.965 hommes et 87.674 femmes (63,70%).*

*L'alphabétisation de 600 femmes aveugles en langues nationales à partir de l'écriture braille, l'alphabétisation en français fondamentale sont quelques unes des activités des 08 ONG spécialisées dans ce domaine sur les 115 rencontrées. Les personnes touchées par ces activités s'évaluent à environ à 559.161 dont 322.780 femmes et 236.381 hommes, soit 57,73% de femmes bénéficiaires.*



## Tableau VI – c : Témoignages des bénéficiaires des activités réalisées par les ONG

### TEMOIGNAGES DES BENEFICIAIRES DE L'OUEME

<p><b>Identification</b>  ZANNOU Suzanne  Féminin  28 ans  Sème-podji / Pk 10 / OUEME  Bénéficiaire des œuvres de l'ONG femme et famille OJULARI.</p>	<p><b>Déclaration</b>  L'ONG FEFAM par le biais de sa présidente en la personne de Mme Naimatou MOUSTAPHA-ATITA est une ONG qui me vient en aide de différentes façons. J'ai reçu de cette ONG divers dons matériels en nature (fournitures scolaires et vêtements pour mes enfants).  La collaboration avec cette ONG m'a permis un temps soit peu de m'imprégner de la notion de solidarité envers son prochain et grâce à l'ONG FEFAM, j'ai un petit fonds de commerce que j'exploite.  A l'avenir j'aurais souhaité que les aides s'intensifient et que les micros crédits soient disponibles et faciles à être octroyés à toutes les femmes qui sont dans le besoin.</p>
<p><b>Identification</b>  DOHOU Célestine  Féminin  39 ans  Ifangni /Tchaada/ Plateau  Membre du groupement GBENONKPO de l'ONG mouvement des bonnes volontés pour le mieux être (MOBOVOME), créé en 2004</p>	<p><b>Déclaration</b>  L'ONG MOBOVOME que préside Mr HOUNGUE K. Kévin est une ONG qui nous vient en aide par l'acquisition des matériels d'équipements (moulins de pressage de manioc, et celui d'huile de palme). Outre ces appuis, le Président de cette organisation nous prodigue beaucoup de conseils pour la gestion de nos foyers.  Comme changements induis par ces appuis, nous pouvons dire que les heures de loisir sont limitées, car en travaillant, on gagne beaucoup plus, ce qui nous permet d'obtenir un épanouissement certain.  Nous voulons que l'ONG MOBOVOME nous aide à nous approvisionner en noix de palme, réalise le forage d'un puits et contribue à l'électrification de notre zone de travail.</p>
<p><b>Identification</b>  QUENUM Martiale  Féminin  26 ans  Porto-Novo / place Bayol /OUEME  Animatrice principale de l'ONG Espace de Solidarité globale /ESG – Bénin.</p>	<p><b>Déclaration</b>  L'ONG ESG- Bénin nous vient en aide de plusieurs manières :  - Dons de matériels didactiques  - Financement des activités  - Formation reçus du GREF (Groupement des Retraits Educateurs sans Frontière)  Ces assistances nous ont permis d'acquérir des aptitudes à lire et à écrire. Aussi, l'amélioration de nos conditions de vie est remarquable. Nous souhaitons que notre cadre de travail soit plus attractif, que les fonds soient disponibles et que les moyens de déplacement soient mis à notre disposition pour accompagner cette noble mission qui est d'assurer l'accueil et l'encadrement des enfants filles de 2 à 16ans.</p>

<p><b>Identification</b>                  ALLAGBE Alice                  Féminin                  33 ans                  Porto-Novo /OUEME                  Tél. 95 49 69 26                  Assistante de la directrice                  Exécutive de l'ONG "Qui dit mieux" (Troupe féminine et théâtrale).</p>	<p><b>Déclaration</b>                  Comme appuis obtenus de la part de l'ONG "Qui dit mieux ".On pourrait parler simplement de la rétribution qu'on perçoit après avoir déduits les charges des recettes.                  Etant donné que le travail assure l'indépendance, les activités au sein de cette ONG ont permis l'élévation de mon niveau d'épanouissement, le respect mutuel au sein de mon foyer et la réalisation de mes besoins.                  Parlant de souhait je dirai aux ONG internationales de venir en aide à "Qui dit mieux" afin que les objectifs soient atteints.</p>
--	--

<p><b>Identification</b>                  HOUNHOUENOU Chantale                  Féminin                  29 ans                  Tokpota, Porto-Novo                  /OUEME                  Bénéficiaire des œuvres de l'ONG "CMSTA" (Centre Ménagère Sainte Thérèse d'Avila).</p>	<p><b>Déclaration</b>                  Mme Stella YIMBERE, Directrice de l'ONG CMSTA à contribuer de main de maître à ma formation professionnelle.                  L'apprentissage d'un métier débouche généralement sur l'exercice de ce métier et c'est ce métier que j'exerce aujourd'hui et je suis actuellement entrain de l'assister pour donner les cours aux enfants dudit centre.                  La satisfaction de mes besoins par le biais de ce métier ne m'échappe pas et je signale au passage ce respect qui existe au sein de mon couple à la maison.                  Je souhaiterais qu'elle m'aide à créer un centre ménager comme elle-même l'a réalisé.</p>
--	--

<p><b>Identification</b>                  DJENGUE Bérénice                  Cel : 90-94-11-14                  Féminin                  53 ans                  Abattoir /OUEME                  Membre du réseau des femmes élues conseillères du Bénin (RéFEC- Bénin).</p>	<p><b>Déclaration</b>                  Comme appui obtenu, je peux noter la formation initiée par le RéFEC.                  La vie associative nous a permis d'affronter positivement le travail et on constate que toutes les femmes sont plus intéressées à la gestion de la cité.                  J'aurais voulu qu'il poursuive le travail entamé, mettre en place une politique de suivi des aides accordées et chercher de moyens pour aider les femmes pendant les campagnes afin d'avoir au prochain communal beaucoup de femmes conseillères élues.</p>
--	--

<p><b>Identification</b>                  DIOGO Isabelle                  Féminin                  52 ans                  AGBOKOU - Porto-Novo                  /OUEME                  Présidente du groupement WANGNINANGBE de l'ONG Sœurs Unies à L'œuvre /SUO, créé en 2000</p>	<p><b>Déclaration</b>                  La réalisation de nos activités est rendue possible par la mise à notre disposition de micro crédit par l'ONG "SUO". Nous n'oublions pas aussi de nombreux appuis matériels pour la réalisation du four en de fabrication du pain. Comme acquis, beaucoup de femmes savent désormais prendre la parole en public, elles ont la pleine capacité de jouir des prêts, bref, elles ont atteint un degré de maturité majeur.                  Souhaitons que le financement de nos activités se pérennise et que la formation n'en fasse pas défaut.</p>
--	--

<p><b>Identification</b>          ADJANOHOUN Gilberte          Cel : 90 94 67 77          Féminin          51 ans          Gbégamey –Cotonou –          Littoral Membre de SUO et          de BPW-Bénin</p>	<p><b>Déclaration</b>          L'adhésion personnelle à cette ONG m'a permis une publier par rapport à mon cabinet dentaire que j'ai ouvert après avoir passé un bon moment à Moscow. Les membres de ces ONG sont dotés d'une solidarité nulle par ailleurs.          Après s'y être adhéree, je peux noter une envie d'aider la femme démunie. De plus notre présidente HUGUETTE AKPLOGAN-DOSSA est une véritable combattante, elle a le sens de l'écoute, et j'aimerais biens ressembler à elle.          Comme souhait, j'aurais voulu que les réunions ou assises soient mensuelles pour une bonne concrétisation de nos actions pour le lendemain meilleur.</p>
---	--

<p><b>Identification</b>          BOLA Marie          Cel : 97 17 26 59          Féminin          49 ans          Ifangni- Plateau          Bénéficiaire des œuvres de          l'ONG centre PHIFA/          Promotion de l'Hygiène et          Initiative de frontière          attractive.</p>	<p><b>Déclaration</b>          L'ONG "Centre PHIFA est une organisation qui œuvre pour l'assainissement de la commune d'Ifangni à travers nous. Outre l'assainissement elle me vient en aide par des appuis conseils et l'octroi de micro crédits, l'établissement de carte d'identité et autres appuis non moins importants.          Tous ces actes posés par l'ONG centre PHIFA m'a permis de réaliser ma vie et d'assurer mon plein épanouissement.          En l'espèce, pour des actes ultérieurs à poser je leur demanderai de récidiver les œuvres à l'endroit de toutes les femmes.</p>
--	--

<p><b>Identification</b>          HODONOU Conforte          Féminin          69 ans          Avakpa /P.Novo –OUEME          Membre de la troupe          féminine théâtrale "ECHOS          de la Capitale"</p>	<p><b>Déclaration</b>          Echos de la capitale est une troupe féminine théâtrale féminine au sein duquel j'exerce depuis des décennies. La collaboration entre collègues puis l'exercice de nos activités nous donnent une juste rétribution après déduction des charges des recettes. L'entraide et la solidarité des membres de la troupe ne font pas défaut.          L'intégration au sein de cette troupe m'a apporté beaucoup de joie au cœur et presque dans mon quartier les gens m'appellent par mon nom d'artiste. Le plein épanouissement est chose acquise car on se gêne parfaitement.          Je souhaiterais que les aides nous parviennent en dehors de l'apport de la troupe et que les activités ne cessent jamais d'évoluer.</p>
---	---

## TEMOIGNAGES DES BENEFICIAIRES DU LITTORAL

<p><b>Identification</b>                  Dame ATAKOLODJOU                  Thérèse                  Féminin                  48 ans                  Agla Cotonou</p>	<p><b>Déclaration</b>                  L'Association d'Entraide des Femmes (AEF Nounagnon) m'a octroyé des crédits pour mes activités, elle m'a formé à mieux gérer à lire et écrire. Ce qui a changé fondamentalement dans ma vie est d'abord ma façon d'être et de gérer mes affaires. A des endroits donnés, je me sens à l'aise, contrairement à certaines femmes. Je souhaiterais que AEF Nounagnon m'aide à mieux faire en continuant les formations entamées avec le BIT et qui sont suspendues après le départ de ce dernier.</p>
--	---

<p><b>Identification</b>                  AMOUSSOU Jean                  38 ans                  Responsable du groupement                  RBC créé en 1989</p>	<p><b>Déclaration</b>                  Mon groupement a bénéficié de la part de la Fondation Cléopâtre d'Afrique (FCA) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- organisation de Noël sans handicap</li> <li>- contribution à l'obtention de fauteuils roulants</li> <li>- beaucoup de choses en perspectives</li> </ul> <p>Les actions de FCA donnent la gaieté dans les familles. Les handicapés se déplacent pour mener leurs activités. Nous voudrions avoir de notre partenaire tout ce qu'il y a comme fournitures scolaires pour les enfants déshérités et des matériels pour appareiller les enfants handicapés.</p>
--	---

<p><b>Identification</b>                  MONTCHO Certitude                  31 ans                  Présidente de l'Union des Femmes pour un Bénin Emergent.</p>	<p><b>Déclaration</b>                  La Fondation Cléopâtre d'Afrique (FCA) nous vient en aide financièrement. Récemment, elle nous a offert des fournitures scolaires pour les écoliers de Hèvié dans neuf écoles. Elle a fait don de fauteuils roulants pour les handicapés dans notre village. Avec ces actions, il y a eu beaucoup de soulagements dans les foyers, surtout que les parents n'arrivaient pas à satisfaire les besoins en matériels scolaires. Les handicapés bénéficiaires des fauteuils roulants peuvent se mouvoir facilement et vaquer à leur occupation. Actuellement, nous souhaitons qu'elles nous fassent de crédit pour nos activités lucratives et pour la construction de la voie qui mène chez nous car elle est dans un état de délabrement. Nous voulons aussi l'électrification et la sécurisation de nos parcelles.</p>
---	--

<b>Identification</b> DOHOU Virginia 32 ans	<b>Déclaration</b> Dignité Féminine m'a payé un contrat d'apprentissage et a supporté mon apprentissage jusqu'à l'obtention du diplôme en coiffure. Elle m'a promis de m'aider à ouvrir un salon de coiffure. Son assistance m'a apporté un changement très positif. N'eut été Dignité Féminine que je ne serais pas ce que je suis. Je peux aujourd'hui me débrouiller et prendre en charge sans attendre quelqu'un. Je suis autonome. A présent, je souhaite que Dignité Féminine m'aide à ouvrir un grand salon. Pour cela, je sollicite son appui financier et technique pour m'installer.
---	---

<b>Identification</b> da SILVA Basilia 26 ans	<b>Déclaration</b> L'Association de Solidarité et d'Entraide pour la Réduction de la Pauvreté (ASERP) m'a appuyé en m'octroyant des crédits. J'ai remarqué qu'il y a beaucoup de changements dans ma vie surtout en menant des activités. J'ai moins de souci qu'auparavant. Avec la formation reçue sur la gestion du crédit, je n'ai pas de difficulté à rembourser.
---	---

<b>Identification</b> PADONOU Jeanne secrétaire CFB (FIFA) de Hlazounto	<b>Déclaration</b> Avec l'ACFB, j'ai pu bénéficier de crédit de solidarité, de crédit individuel et de crédit de marché. Avec ces crédits, il y a eu beaucoup de changement dans ma vie. Il y a renforcement de mes activités commerciales grâce au crédit de marché car avant, je vendais des plastiques, aujourd'hui, je vends des pagnes. Aussi, le crédit individuel m'a permis d'acheter une parcelle que j'ai construite, j'habite actuellement cette maison. Que c'est beau d'être avec ACFB. Pour moi, la plénitude est déjà à l'ACFB. L'ACFB arrive à résoudre tous les problèmes des femmes. Quel que soit le problème, je suis satisfaisante à l'ACFB
--	---

<b>Identification</b> DJOMAKON Flora Membre d'ASSEF	<b>Déclaration</b> J'ai pu bénéficier d'ASSEF des crédits pour renforcer mes activités commerciales. Ce crédit a apporté un peu de changement dans mes activités commerciales, quant à mes souhaits, je préfère que les associations traitent directement avec les femmes et non avec les responsables de groupement qui escroquent parfois. Tel est mon cas où la responsable de groupement a gardé par devers elle notre cotisation et il a été très difficile pour moi de rentrer en possession de mes fonds. Il y a d'autres femmes qui n'ont pas pu récupérer leur cotisation jusqu'à ce qu'elle ne vit plus aujourd'hui.
---	---

<p><b>Identification</b>                  HIDJO Augustine                  Membre de AXISSINON                  KPAN AKON (AKA)</p>	<p><b>Déclaration</b>                  Avec l'association, j'ai pu bénéficier des formations de tontine de solidarité pour renforcer mes activités commerciales, mais très insuffisantes pour renforcer vraiment mes activités. J'ai pu bénéficier de l'aide de l'association pour la récupération de mon emplacement que j'ai failli perdre en faveur de Mr OLOFINDJI qui a investi dans la construction de passerelle du marché et après la construction a installé des boutiques où il n'a pas droit. C'est une situation que nous continuons de vivre.                  J'ai pu acquérir des capacités suivantes :                  - Négociation                  - Participer aux rencontres de prise de décision pour discuter de leurs difficultés                  - Comment s'y prendre dans l'informel ?                  Enfin, je souhaite de la part de cette association le partenariat avec les bailleurs internationaux pour nous aider financièrement et techniquement afin de réduire vraiment la pauvreté des femmes et leur émergence au sein de la société.</p>
<p><b>Identification</b>                  KOUDEKA Angèle, 97 58 47 43                  Organisatrice du groupement                  FLLN à Akassato - Atlantique                  40 ans</p>	<p><b>Déclaration</b>                  Notre activité principale est la restauration. Le groupement est créé le 5 Décembre 2007. Nous avons bénéficié de l'ONG Joie et Lumière de micro crédit, des conseils sur la gestion de l'environnement, santé, encadrement et suivie du micro crédit. En effet, ces appuis obtenus de cette ONG ont amélioré ma condition de vie et des membres du groupement. De façon générale le capital a augmenté et les activités ont pris plus d'ampleurs. Dans ces conditions j'arrive à subvenir aux besoins des enfants (droit d'écolage, habillement, santé, alimentaire). De plus j'ai la satisfaction morale.                  Je souhaiterais une augmentation du micro crédit, la pérennisation de l'appui conseil, l'alphabétisation en français et en langues nationales, la formation en comptabilité pour un meilleur développement de nos activités.</p>
<p><b>Identification</b>                  OKET BAYA, 97 87 85 46.                  Artiste musicienne</p>	<p><b>Déclaration</b>                  J'ai bénéficié de l'AEPAB des aides financières. En effet, cet appui m'avait beaucoup soulagé car j'ai pu régler certains problèmes.                  Je souhaiterais que cette association soit durable et la solidarité règne entre les membres. De plus je mets un accent particulier sur la formation des artistes et que la promotion des femmes artistes soit effective.</p>
<p><b>Identification</b>                  AGBETE Pauline                  Von de buvette Mississippi,                  DEDOKPO.</p>	<p><b>Déclaration</b>                  Je suis ménagère. J'ai bénéficié de l'AFAB-AIDEKON des vivres. Cet appui m'a beaucoup aidé. Je souhaiterais que l'association puisse prospérer et que la solidarité règne entre les membres.</p>

<p><b>Identification</b> DADAGLO Jules, 95 71 10 35 / 21 32 00 49. Directeur de l'Ecole Primaire Publique de Sèhoun/A.</p>	<p><b>Déclaration</b> Mon école a bénéficié des dons de l'ONG GAJES. Cette aide a permis aux bénéficiaires de bien étudier. Je souhaiterais que l'action de cette association soit partout afin que l'éducation de toutes les filles soit une réalité.</p>
--	--

<p><b>Identification</b> Gibril, 97 18 23 25</p>	<p><b>Déclaration</b> Je reconnais d'être aidé par l'UNACOBÉ. Cette association a aidé beaucoup de commerçantes et commerçants dans le marché Dantokpa. Ces actions sont efficaces. Si la SOGEMA peut l'associer, certains problèmes seront bien résolus sans incidence. Je souhaiterais que cette association soit durable et la solidarité règne entre les membres.</p>
--	---

## TEMOIGNAGES DES BENEFICIAIRES ATLANTIQUE

<p><b>Identification</b> TOHON Sidicath 22 ans zone de l'IITA (Abomey-Calavi)</p>	<p><b>Déclaration</b> je bénéficie des consultations prénatales, du planning familial, de l'accouchement du soin bienfait de la part de l'ONG ADH. Depuis que je fréquente l'ONG ADH, ma santé et celle de mon enfant ont connu une amélioration. Je souhaite que l'ONG ADH se dote de tous les appareils de consultation.</p>
---	--

<p><b>Identification</b> HEGOHLO Blandine 43 ans vice présidente d'un groupement de AREF-KONDOKPO Sèmè (Abomey-Calavi).</p>	<p><b>Déclaration</b> Mon groupement bénéficie des appuis financiers et matériels, des conseils de la part de AREF-KONDOKPO. Les aides de cette ONG ont apporté la paix dans nos ménages respectifs. Je souhaite que l'ONG AREF-KONDOKPO octroie des micro crédits à mon groupement.</p>
---	--

<p><b>Identification</b> HOUNGBEDJI Charlotte 31 ans Gbessou (Abomey-Calavie)</p>	<p><b>Déclaration</b> je bénéficie de la part de l'ONG BARKA, des consultations bien faites, des produits pharmaceutiques moins chers. Depuis que je fréquente le centre médical BARKA, ma santé s'est améliorée et j'arrive à faire ses consultations prénatales et j'accouche sans complication. Je souhaite que l'ONG BARKA reste et contribue toujours à mon bien-être sanitaire.</p>
---	---

<p><b>Identification</b> AHANSOU Daniel 10 ans Aibatou (Cotonou).</p>	<p><b>Déclaration</b> je bénéficie d'une formation en coiffure d'homme, des soins adéquats, de l'hébergement et de nourriture de la part de l'ONG FIFALI. Ma vie a connu d'amélioration et bientôt j'aurai mon diplôme en coiffure d'homme. Enfin, je souhaite que l'ONG FIFALI continue de m'aider jusqu'à l'obtention de mon diplôme et après l'aide pour mon installation.</p>
---	---

<p><b>Identification</b> LIMA Joël 14 ans Ahantjigo au Fort-Français (Ouidah).</p>	<p><b>Déclaration</b> Je bénéficie de la scolarisation, de l'éducation, de l'hébergement de loisirs, de nourriture, des soins de santé de la part de l'ONG « Orphelinat ». Je suis satisfait de l'ONG et car ma vie a connu une amélioration nette depuis que je la fréquente. Je souhaite que l'ONG « Orphelinat » me garde jusqu'à ce que je devienne quelque chose.</p>
--	--



<p><b>Identification</b>          ADOUKE Yabavi          50 ans          Membre du groupement          Finagnon de Dogbo,</p>	<p><b>Déclaration</b>          Je suis la secrétaire de mon groupement. Mon groupement a bénéficié d'un appui pour le suivi de l'état sanitaire et nutritionnel des enfants ; appui en matériel et équipement de transformation et gestion de terroir. Je puis avouer que ces appuis ont induit dans mon groupement, une amélioration de l'état de santé des enfants ; accroissement de revenus des femmes ainsi que l'accès à la terre de certaines d'entre elles. Je souhaite que nos partenaires augmentent le montant des crédits pour permettre aux femmes d'accroître davantage leurs revenus</p>
---	---

<p><b>Identification</b>          ALAVO Julienne          45 ans          membre du groupement          Elagnon de Lalo</p>	<p><b>Déclaration</b>          Je suis la Présidente de mon groupement qui a été créé en 2001. nous avons bénéficié des crédits de soutien des AGR, des appuis nutritionnels, des appuis en équipement et matériels de transformation, des formations sur les techniques de production. Grâce à ces appuis, des changements notables ont été notés dans notre association notamment l'augmentation du fonds de roulement de l'association, l'adoption de nouvelles technologies de transformation, le renforcement de nos capacités de production. Je souhaite vivement que nos partenaires augmentent le montant de nos crédits ; le développement du programme d'alphabétisation en français fondamental.</p>
---	---

<p><b>Identification</b>          AMOUSSOU Lucie          25 ans          Opératrice de saisie à l'ONG          MRJC de Comè.</p>	<p><b>Déclaration</b>          J'ai bénéficié d'une formation en informatique pendant trois mois. Cette formation m'a permis d'avoir un emploi qui me génère de salaire à la fin de chaque mois. Je souhaite que cette formation continue à l'endroit des femmes ainsi que leur initiation à l'Internet.</p>
---	--

<p><b>Identification</b>          MEDESSE Tokindé membre          du GF Elagnon de Hongode          dans la commune de Comè.</p>	<p><b>Déclaration</b>          Mon groupement a bénéficié des appuis pour le suivi sanitaire et nutritionnel des orphelins ; la formation sur les techniques de fabrication de natte et de gari amélioré ; la prise en charge des orphelins malades ; la sensibilisation sur le VIH SIDA. Avouons que ces appuis ont largement contribué à l'amélioration de l'état de santé des orphelins ; la maîtrise des techniques de fabrication de nattes et de gari ; la prise de conscience de la maladie de SIDA ; la facilité de prendre la parole au sein des groupements. Nous voudrions donc souhaiter que nos partenaires continuent de nous apporter leurs appuis.</p>
--	--

<p><b>Identification</b>                  AMOUSSOU Jeanne                  40 ans                  secrétaire du groupement LA                  PAIX de Gahoué commune                  de Houéyogbé.</p>	<p><b>Déclaration</b>                  Mon groupement a bénéficié des appuis en octroi et gestion de crédit, ainsi que le suivi de l'utilisation de crédit. Ces appuis ont induit dans mon groupement des changements notamment le développement des AGR au niveau des femmes et la Scolarisation des enfants. C'est pourquoi nous voudrions que nos partenaires augmentent le montant des crédits, nous construisent un centre de santé.</p>
---	---

<p><b>Identification</b>                  HOUNHAGNI Célestine 40                  ans                  Vice- présidente du                  groupement                  Lonnava/Avègodé de                  Avègodé (Tota) dans la                  commune de Dogbo.</p>	<p><b>Déclaration</b>                  Nous avons bénéficié des appuis en matériel de transformation, d'octroi de crédit, la formation sur la technique de fabrication de gari, de biscuit, d'huile et l'alphabétisation. Ces formations ont permis aux femmes de mieux s'exprimer au cours des réunions. Elles ont permis d'avoir des femmes élues conseillères lors des dernières élections locales et d'améliorer la condition de vie de la femme. Nous voudrions par la présente occasion.</p>
---	--

## TEMOIGNAGES DES BENEFICIAIRES DE BORGOU/ALIBORI

<p><b>Identification</b> OSSENI Mariam Présidente de IRI MIN MAKI AFO (Parlons le même langage) à Kandi</p>	<p><b>Déclaration</b> Nous avons bénéficié de la part de notre partenaire BOROFO NAQUI WANI plusieurs séances de formation et conseils sur nos droits et devoirs et les différentes opportunités que nous pouvons saisir pour quitter notre situation actuelle. Grâce aux conseils et différentes formations bénéficiées de notre partenaire, nous avons quitté notre stade d'ignorance, car nous avons compris beaucoup de choses qui relèvent des droits de la femme. Ce qui nous amène à commencer à nous affirmer de plus en plus dans nos foyers. Au delà des conseils et formations que nous bénéficions déjà, nous souhaiterions des appuis financiers afin de développer les AGR et nous libérer de la dépendance économique vis-à-vis de nos maris.</p>
---	--

<p><b>Identification</b> TCHABI Moukouré Zénabou. Secrétaire générale du Groupement : IRI MAN DI ANBORI (Tenons le bien) à Kandi</p>	<p><b>Déclaration</b> Nous avons bénéficié des séances de formation en alphabétisation et en français fondamental. Nous avons aussi bénéficié des formations sur la prise de parole dans un groupe, la manière d'animer une réunion et la manière de formuler un problème. Des formations sont aussi allées dans le sens de la bonne gestion des AGR. Notre partenaire nous a aussi établi des cartes d'identité nationale. Outre ces actions, nous sommes appuyés dans la transformation des produits agricoles et les produits oléagineux en savon ; ce qui nous procure des revenus importants. Aussi nos filles sont-elles appuyées dans leur scolarisation. Grâce aux différents appuis de Fitila, presque toutes nos filles sont à l'école. Nous parlons toutes français et au sein de notre groupement et nous savons écrire lire et bien communiquer en langue locale. Grâce à Fitila est né le jumelage entre Bergambacht au Pays bas et la mairie de Kandi. Nous souhaiterions que Fitila nous octroie des micro crédits afin que nos AGR se fructifient. Aussi, souhaiterions-nous que Fitila renforce ses formations sur les textes et lois concernant les droits et devoirs de la femme.</p>
--	---

<p><b>Identification</b>  OFFIN Clémentine  Présidente du  Groupement: SU KIANA  (aimons-nous) à N'DALI</p>	<p><b>Déclaration</b>  Nous avons bénéficié de la part de FAABA-ONG des formations et éducation en hygiène alimentaire dans la vente de nourriture d'une part et l'hygiène alimentaire pour éviter des maladies liées à malnutrition des enfants.  Des comités de gestion des points d'eau sont aussi installés grâce à FAABA-ONG. Nous avons été également formées et sensibilisées afin de nous nous impliquons dans la politique locale.  Nos enfants et nous ne souffrons plus ni des maladies liées aux mauvaises conditions d'hygiène, ni au paludisme. Au niveau de nos différents points de vente, nous présentons un cadre propre et attrayant ; ce qui attire davantage les clients. En plus, nous réalisons un bon chiffre d'affaire et nous arrivons à satisfaire nos besoins essentiels.  En dehors des autres appuis, nous demanderions des micro crédits pour augmenter notre chiffre d'affaire, faire évoluer notre petit commerce et améliorer notre niveau de vie.</p>
---	--

<p><b>Identification</b>  KOTO Rabiadou  Présidente du  Groupement : SUTI NORI  (Occupons-nous de nous-mêmes) à  KPEBIE (Parakou)</p>	<p><b>Déclaration</b>  Nous avons bénéficié de CAPID, des conseils et des formations sur les comportements à tenir pour éviter les maladies telles que le paludisme, les IST et VIH-SIDA.  Nous connaissons désormais les causes du paludisme et des IST/SIDA.  Nous souhaiterions que CAPID nous distribue des moustiquaires imprégnées afin que nous soyons véritablement protégées contre le paludisme et aussi des micro crédits pour faire de petit commerce.</p>
---	--

## TEMOIGNAGES DES BENEFICIAIRES DE ATACORA/DONGA

<p><b>Identification</b> TAIROU Barikissou Trésorière du Groupement : Comité de gestion de points d'eau de Sérrou Localité : Sérrou (Djougou)</p>	<p><b>Déclaration</b> Nous avons bénéficié du forage d'une pompe à motricité humaine et d'une formation pour sa gestion. Le forage a facilité l'approvisionnement en eau potable dans notre localité. On note de moins en moins certaines maladies liées à l'eau. Nous voulons aussi un appui financier et une diversification des activités du groupement.</p>
---	---

<p><b>Identification</b> Présidente Localité : SAPARA (Djougou)</p>	<p><b>Déclaration</b> Nous avons bénéficié des crédits de notre partenaire GRAIF, des formations et des conseils sur la gestion des crédits. Les différents appuis nous ont permis une amélioration de notre niveau de vie et la satisfaction de nos besoins sans forcément attendre nos maris. Nous souhaiterions une augmentation du montant des crédits reçus. Nous voulons aussi des formations et des appuis dans le domaine de la santé.</p>
---	--

<p><b>Identification</b> ZIME Abiba Trésorière du Groupement : Association des femmes du marché de Natitingou à TCHIRIMINA (Natitingou)</p>	<p><b>Déclaration</b> Nous bénéficions des séances de formation et de conseils de la part de notre structure mère pour une bonne gestion de notre commerce. De même, il y a une assistance mutuelle entre tous les membres de l'association. Nous sommes appuyées par les fonds de la tontine que nous faisons. Nous disposons du capital pour fructifier notre commerce. Grâce à notre organisation au sein du groupement, nous ne passons plus de l'argent auprès des structures locales de micro crédits Nous souhaiterions d'abord que beaucoup d'autres tirent leçon de nous car aujourd'hui grâce à notre association, nous sommes financièrement autonomes. Aussi, demandons-nous à toutes les femmes de se battre pour leur autonomie et leur épanouissement.</p>
---	---

<p><b>Identification</b> GNOTODERA Marguerite Présidente du Groupement : Association des coiffeurs et coiffeuses de Natitingou</p>	<p><b>Déclaration</b> Nous avons été formées par RODEL pour participer aux élections locales. Nous avons été formées pour la dynamisation de l'association et le leadership féminin. Ces appuis nous ont permis de nous affirmer déjà au niveau politique et de prendre conscience de nos droits et devoirs. Nous souhaiterions que notre partenaire continue dans ce domaine et demandons des soutiens financiers.</p>
--	---

<p><b>Identification</b>                  CHABI YORUBA Abiba                  Présidente du                  Groupement : OKPE OLUWA                  à Kouandé</p>	<p><b>Déclaration</b>                  Nous avons eu des crédits de la part de MORITZ ONG pour développer nos AGR. De même, nous avons été formées pour leur bonne gestion. Aussi, MORITZ organisent-elles des séances d’alphabétisation pour renforcer nos capacités intellectuelles et la connaissance de nos droits et devoirs.                  Les différents apports de MORITZ ont favorisé l’élévation de notre niveau de vie. L’alphabétisation nous a permis de prendre conscience de nos atouts et les différentes opportunités qu’on peut saisir sur les plans politique, économique et social.                  Nous souhaiterions une pérennisation des différentes activités de MORITZ ONG. Nous aurions aussi voulu une augmentation du montant des crédits alloués.</p>
---	---

<p><b>Identification</b>                  MAMA Sanni Dado                  Présidente du                  Groupement :                  ANSEKOUROUMON                  à Kérou</p>	<p><b>Déclaration</b>                  Notre groupement a reçu des bénéfices des ventes de moustiquaires et des préservatifs. Ce fonds sert à donner de crédit aux femmes membres qui s’en servent pour développer des AGR. Les femmes membres de notre groupement commencent déjà à développer des AGR contrairement aux autres qui n’en font pas partie. De plus, toutes les femmes membres sont dotées en moustiquaires imprégnées pour éviter et lutter contre le paludisme et les préservatifs pour éviter les IST/VIH SIDA.                  Nous souhaiterions une longue vie à RADESS ONG. Aussi, voudrions-nous lui demander de nous octroyer directement des crédits au lieu de passer d’abord par les bénéfices issus de la vente des moustiquaires et préservatifs avant de démarrer une AGR.</p>
--	---

<p><b>Identification</b>                  YATI Léontine                  Présidente du                  Groupement : Tikouawéta de                  Poutatiérou                  à Boukoubé</p>	<p><b>Déclaration</b>                  Nous avons obtenu de la part de EFeDeB, la formation sur les culturales du riz et la transformation du soja. En plus, nous avons reçu des crédits pour la production massive de cette culture. Grâce aux divers appuis, nous avons intensifié les surfaces cultivées et augmenté notre production annuelle. De plus, nous avons aussi compris la nécessité d’envoyer les filles à l’école.                  Nous souhaiterions aussi obtenir de UFeDeB du matériel agricole pour la production du riz. De même, il faudrait que notre partenaire pense à l’alphabétisation des membres de notre groupement pour le renforcement de leurs capacités intellectuelles et organisationnelles. Aussi, faudrait-il accompagner le suivi des filles scolarisées. Pour finir, nous souhaitons longue vie à l’ UFeDeB afin que nous continuions à bénéficier de leurs différents appuis.</p>
---	--

## TEMOIGNAGES DES BENEFICIAIRES DU ZOU/COLLINES

<p><b>Identification</b> NONFODJI Adélaïde Présente du Groupement : l'FE dun (l'amour est une bonne chose) à Dassa</p>	<p><b>Déclaration</b> Nous avons bénéficié de "sourire de la mère et de l'enfant des micro-crédits, des formations pour la gestion des AGR et surtout la place de la femme dans les élections locales. Nous arrivons facilement à entreprendre une AGR grâce aux crédits reçus. Nous profitons des bénéfices pour subvenir à nos propres besoins. Nous participons aussi à la vie du ménage en achetant des condiments pour la cuisine. Nous souhaiterions l'augmentation des crédits octroyés pour permettre la réalisation de nos AGR, car nous avons souvent beaucoup de projets et les crédits sont insuffisants. Aussi, souhaiterions- nous bénéficier des formations pour sa bonne gestion.</p>
--	---

<p><b>Identification</b> Groupement : Amazones D'Abomey</p>	<p><b>Déclaration</b> J'ai bénéficié des micros crédits qui ont permis à la plupart d'entre nous de commencer une AGR. Nous avons aussi bénéficié de matériels dans nos activités de transport de produits agricoles, l'extraction de l'huile d'arachide et de noix de palme (bassines, marmite, bidon). Nous avons également reçu cent mille francs (100 000 F CFA) comme fonds de roulement. Grâce aux appuis, il y a une amélioration de nos capacités financières. Au sein du groupement, chaque membre peut lire et tenir sa comptabilité en langue fon. Nous souhaiterions obtenir un crédit consistant à la hauteur de nos demandes. Nous demandons aussi des formations et conseils pour une bonne gestion et une fructification des fonds reçus.</p>
---	---

<p><b>Identification</b> Groupement : Amazones D'Abomey</p>	<p><b>Déclaration</b> J'ai bénéficié des micros crédits qui ont permis à la plupart d'entre nous de commencer une AGR. Nous avons aussi bénéficié de matériels dans nos activités de transport de produits agricoles, l'extraction de l'huile d'arachide et de noix de palme (bassines, marmite, bidon). Nous avons également reçu cent mille francs (100 000 F CFA) comme fonds de roulement. Grâce aux appuis, il y a une amélioration de nos capacités financières. Au sein du groupement, chaque membre peut lire et tenir sa comptabilité en langue fon. Nous souhaiterions obtenir un crédit consistant à la hauteur de nos demandes. Nous demandons aussi des formations et conseils pour une bonne gestion et une fructification des fonds reçus.</p>
---	---

**Tableau VI - d : Références des ONG nationales de promotion de la femme et/ou du genre.**

N°	Fiche d'identification des ONG
1	<p style="text-align: center;"><b>ATACORA</b></p> <p><b>Nom / Sigle</b> : Union des Femmes pour le Développement de Boukoubé (UFeDeB)  <b>Date de création</b> : 30 / 08 / 2003  <b>Siège</b> : Boukoubé  <b>Adresse</b> : BP: 29 Boukoubé ; Tél. 23 83 00 14/ 90 04 30 27 ; Email : ufedeby@yahoo.fr  <b>Nom du Responsable</b> : Koubetti Joséphine  <b>Mission de l'organisation</b> : Œuvrer pour l'épanouissement de la femme en s'appuyant sur l'éducation, la santé et l'économie.  <b>Vision</b> : Voir la femme émergée sur tous les plans.  <b>Type d'organisation</b> : ONG Départementale de développement de la femme.  <b>Objectif/But de l'organisation</b> : Promouvoir la femme et l'aider à se prendre en charge et à s'épanouir.  <b>Domaines d'intervention</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Microfinance</li> <li>- Santé</li> <li>- Education</li> <li>- Environnement</li> </ul> <b>Principales activités suivies de leurs durées</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation sur l'hygiène environnementale (trois ans)</li> <li>- Appui à la scolarisation des filles (quatre ans)</li> <li>- Micro-crédit aux femmes (cinq ans)</li> <li>- Reboisement (trois ans)</li> <li>- Restauration des sols (trois ans)</li> </ul> </p>
2	<p><b>Nom / Sigle</b> : Association pour le Développement de l'arrondissement de Koussoucouingou (A D A K)  <b>Date de création</b> : 21 / 05 / 2005  <b>Siège</b> : Boukoubé  <b>Adresse</b> : Tél. 97 69 78 58  <b>Nom du Responsable</b> : N'DA KOUAGOU Eric  <b>Mission de l'organisation</b> : Œuvrer pour le développement socioéconomique et environnemental de l'Arrondissement  <b>Vision</b> : Faire disparaître la pauvreté dans l'arrondissement.  <b>Type d'organisation</b> : Association nationale de développement communautaire.  <b>Objectif/But de l'organisation</b> : Contribuer à l'épanouissement des populations de Koussoucouingou partout où elles se trouvent.  <b>Domaines d'intervention</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'éducation</li> <li>- L'agriculture</li> <li>- L'assainissement</li> <li>- La santé</li> </ul> <b>Principales activités suivies de leurs durées</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Scolarisation des filles (trois ans)</li> <li>- Sensibilisation sur les IST/VIH SIDA (deux ans)</li> <li>- Appui des femmes dans la production des rizicoles (trois ans)</li> </ul> </p>



3	<p><b>Nom / Sigle</b> : Association des Alphabétiseurs de Boukoubé (ASSO AB TAAKA)</p> <p><b>Date de création</b> : juin 2003</p> <p><b>Siège</b> : Boukoubé</p> <p><b>Adresse</b> : BP: 01 Boukoubé ; Email : assotaaka@yahoo</p> <p><b>Nom du Responsable</b> : BETICA Jérémy</p> <p><b>Mission de l'organisation</b> : Mettre fin à l'analphabétisme et promouvoir l'émancipation de l'homme et de la femme.</p> <p><b>Vision</b> : Vivre dans une société où tout le monde sait lire et écrire sa langue.</p> <p><b>Type d'organisation</b> : Association communale pour la promotion des langues locales.</p> <p><b>Objectif/But de l'organisation</b> : Promouvoir l'émancipation de l'homme et de la femme à travers la maîtrise de sa langue.</p> <p><b>Domaines d'intervention</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'alphabétisation</li> </ul> <p><b>Principales activités suivies de leurs durées</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Alphabétisation des femmes et des hommes</li> </ul>
---	--

4	<p><b>Nom / Sigle</b> : <math>\alpha</math> et <math>\Omega</math> Environnement</p> <p><b>Date de création</b> : 07 / 03 / 1998</p> <p><b>Siège</b> : Natitingou</p> <p><b>Adresse</b> : BP: 127 Natitingou ; Tél. 23 82 16 19 ; Email : <a href="mailto:jdriissbaw@yahoo.fr">jdriissbaw@yahoo.fr</a></p> <p><b>Nom du Responsable</b> : IDRISSOU YAYA Mariama</p> <p><b>Mission de l'organisation</b> : Gérer les terroirs et les ressources naturelles en accompagnant le processus de développement des communautés à la base.</p> <p><b>Vision</b> : Créer un environnement sain.</p> <p><b>Type d'organisation</b> : ONG nationale de développement et de la protection de l'environnement.</p> <p><b>Objectif/But de l'organisation</b> : Accompagner les communautés à la base.</p> <p><b>Domaines d'intervention</b> : Environnement (Gestion des terroirs et ressources naturelles ; Hygiènes et assainissement en milieu rural et urbain ; Education sur l'environnement ; Etude et Formation).</p> <p><b>Principales activités suivies de leurs durées</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sécurisation foncière des femmes (activité permanente)</li> <li>- Appui et développement des activités génératrices de revenus (activité permanente)</li> <li>- Appui aux activités de transformation de noix d'anacarde et du riz (cinq ans)</li> <li>- Formation sur les outils Genre (deux ans)</li> <li>- Elaboration des Plans d'affaires (un an)</li> </ul>
---	---

5	<p><b>Nom / Sigle</b> : Réseau des Organisations de la Société Civile pour la bonne gouvernance et le Développement Local (RODEL)</p> <p><b>Date de création</b> : 2005</p> <p><b>Siège</b> : Natitingou</p> <p><b>Adresse</b> : BP: 40 Natitingou ; Tél. 23 02 03 41/ 95 32 34 11/ 90 02 53 Email : rodelbenin@yahoo.fr</p> <p><b>Nom du Responsable</b> : Mme AMOUSSOU Fati</p> <p><b>Mission de l'organisation</b> : Créer un réseau d'éveil pour la bonne gouvernance et le contrôle citoyen.</p> <p><b>Vision</b> : Amener un plus grand nombre de femmes à intégrer les instances de prise de décision en vue de défendre leurs intérêts</p> <p><b>Type d'organisation</b> : ONG nationale de bonne gouvernance et de contrôle de l'action publique.</p> <p><b>Objectif/But de l'organisation</b> : Baser le développement local sur la bonne gouvernance des communes à travers le contrôle citoyen de l'action publique.</p> <p><b>Domaines d'intervention</b> : Politique (Respect de la démocratie ; Respect des textes et des lois ; Bonne gouvernance et contrôle des citoyens).</p> <p><b>Principales activités suivies de leurs durées</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement des capacités des femmes sur le leadership féminin (deux ans)</li> <li>- Education civique et politique des femmes (un an)</li> <li>- Organisation et redynamisation des groupements féminins (un an)</li> <li>- Formation des femmes leaders et candidates aux élections (six mois)</li> </ul>
---	--

6	<p><b>Nom / Sigle</b> : POTALMEN (Notre union)</p> <p><b>Date de création</b> : 30 / 09 / 1997</p> <p><b>Siège</b> : Natitingou</p> <p><b>Adresse</b> : BP: 285 Natitingou ; Tél. 23 82 14 38 ; Email : potalmen@yahoo.fr</p> <p><b>Nom du Responsable</b> : DJEGA Bio</p> <p><b>Mission de l'organisation</b> : Contribuer à améliorer les conditions de vie des agro éleveurs de l'Atacora- Donga.</p> <p><b>Vision</b> : D'ici à 2015 les conditions de vie des agro éleveurs sont améliorées.</p> <p><b>Type d'organisation</b> : ONG nationale de développement agropastoral</p> <p><b>Objectif/But de l'organisation</b> : Améliorer les conditions de vie des agro éleveurs de l'Atacora- Donga.</p> <p><b>Domaines d'intervention</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation</li> <li>- Alphabétisation</li> <li>- Gestion des ressources naturelles</li> <li>- I E C (Information Education Communication)</li> </ul> <p><b>Principales activités suivies de leurs durées</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation des agro éleveurs en élevage et entretien des bovins (1997 à ce jour)</li> <li>- Alphabétisation des femmes sur la tenue des livrés de compte (cinq ans)</li> <li>- I E C sur les droits et capacités des femmes (cinq ans)</li> </ul>
---	--

7	<p><b>Nom / Sigle :</b> Initiation pour un Développement Endogène Equilibré au Bénin (IDEE-Bénin)</p> <p><b>Date de création :</b> Février 2004</p> <p><b>Siège :</b> Natitingou</p> <p><b>Adresse :</b> BP: 647 Natitingou ; Tél. 23 82 02 13 ; Email : ideebeninong@yahoo.fr</p> <p><b>Nom du Responsable :</b> DITI Vincent</p> <p><b>Mission de l'organisation :</b> Promouvoir le développement en milieu rural à travers l'agriculture et l'élevage.</p> <p><b>Vision :</b> Créer une société où il fera bon vivre pour chacun et pour tous en milieu rural.</p> <p><b>Type d'organisation :</b> ONG nationale de développement rural.</p> <p><b>Objectif/But de l'organisation :</b> Aider les communautés rurales à s'aider mutuellement et à promouvoir notamment les femmes et les enfants.</p> <p><b>Domaines d'intervention :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Eau potable</li> <li>- Assainissement de base</li> <li>- Electrification rurale</li> </ul> <p><b>Principales activités suivies de leurs durées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Eau potable : Forage des puits à grand diamètre (deux ans)</li> <li>- I E C sur les maladies liées à l'eau (deux ans)</li> <li>- Plaidoyer sur la gestion et l'entretien des points d'eau (deux ans)</li> <li>- Installation et suivi des comités villageois de gestion des points d'eau ou forages (trois ans)</li> </ul>
---	---

8	<p><b>Nom / Sigle :</b> Association des Femmes Volontaires pour le Progrès (AFVP)</p> <p><b>Date de création :</b> 1995</p> <p><b>Siège :</b> Natitingou</p> <p><b>Adresse :</b> Tél. 90 03 55 58 ; Email : afvp@yahoo.fr</p> <p><b>Nom du Responsable :</b> TANKOUANOU Pauline</p> <p><b>Mission de l'organisation :</b> Contribuer au développement local.</p> <p><b>Vision :</b> Créer un bien-être social et économique à la base.</p> <p><b>Type d'organisation :</b> ONG nationale de développement et de bien-être social des femmes.</p> <p><b>Objectif/But de l'organisation :</b> Assurer le développement local à travers la promotion de la femme.</p> <p><b>Domaines d'intervention :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Santé</li> <li>- Environnement</li> <li>- Education et Formation</li> </ul> <p><b>Principales activités suivies de leurs durées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation des femmes candidates aux différentes élections (depuis 2001 à nos jours)</li> <li>- Suivi et accompagnement des filles scolarisées (cinq ans)</li> <li>- Sensibilisation sur les violences faites sur les femmes et sur les méfaits de l'excision (trois ans)</li> <li>- Appui et organisation des femmes dans les AGR (deux ans)</li> </ul>
---	--

9	<p><b>Nom / Sigle :</b> Etudes Recherches Appliquées pour le Développement Durable (ERAD-ONG)</p> <p><b>Date de création :</b> 01 / 08 / 2000</p> <p><b>Siège :</b> Natitingou</p> <p><b>Adresse :</b> BP: 289 Natitingou ; Tél. 23 82 00 94 ; Email : <a href="mailto:eradong@yahoo.fr">eradong@yahoo.fr</a></p> <p><b>Nom du Responsable :</b> CHABI CHINA Arnaud</p> <p><b>Mission de l'organisation :</b> Appuyer les communautés rurales pour leur épanouissement.</p> <p><b>Vision :</b> Œuvrer pour l'éradication de la pauvreté en milieu rural.</p> <p><b>Type d'organisation :</b> ONG nationale de lutte contre la pauvreté.</p> <p><b>Objectif/But de l'organisation :</b> Assister les communautés rurales.</p> <p><b>Domaines d'intervention :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Agriculture</li> <li>- Santé de reproduction</li> <li>- Microfinance</li> <li>- Education</li> <li>- Environnement</li> <li>- Alphabétisation</li> </ul> <p><b>Principales activités suivies de leurs durées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui aux AGR (octroi de micro-crédits pour cinq ans)</li> <li>- Formation des femmes sur la santé de la reproduction et la lutte contre les IST/VIH/SIDA (six ans).</li> <li>- Alphabétisation des femmes (trois ans).</li> </ul>
---	--

10	<p><b>Nom / Sigle :</b> Protection de l'Environnement et Lutte contre l'Analphabétisme (PELCA)</p> <p><b>Date de création :</b> 1976</p> <p><b>Siège :</b> Natitingou</p> <p><b>Adresse :</b> BP: 252 Natitingou ; Tél. 23 82 13 62 ; Email : <a href="mailto:ongpelca@yahoo.fr">ongpelca@yahoo.fr</a></p> <p><b>Nom du Responsable :</b> BOUKO B. Georges</p> <p><b>Mission de l'organisation :</b> Aider les populations à mieux gérer leur environnement et à combattre l'analphabétisme.</p> <p><b>Vision :</b> Avoir un environnement moins pollué où chacun se sent plus ou moins à l'aise et capable de lire dans sa langue et dans les langues étrangères.</p> <p><b>Type d'organisation :</b> ONG nationale pour la protection de l'environnement et la lutte contre l'analphabétisme.</p> <p><b>Objectif/But de l'organisation :</b> Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations rurales et urbaines.</p> <p><b>Domaines d'intervention :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Education</li> <li>- Environnement</li> <li>- Recherche, formation, Appui Conseil.</li> <li>- Micro-crédit.</li> </ul> <p><b>Principales activités suivies de leurs durées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation et suivi des groupements des femmes dans la culture maraîchère dans la commune de Kouandé (trois ans)</li> <li>- Octroi de micro-crédit (cinq ans)</li> <li>- Lutte contre la transmission des IST/VIH/SIDA en milieu rural (trois ans).</li> </ul>
----	--

	<p><b>Nom / Sigle</b> : Association des Femmes du Marché de Natitingou</p> <p><b>Date de création</b> : 1997</p> <p><b>Siège</b> : Natitingou</p> <p><b>Adresse</b> : Tél. 23 82 24 31 / 97 51 96 16</p> <p><b>Nom du Responsable</b> : BAWA YAROU Awaou</p> <p><b>Mission de l'organisation</b> : Accroître les revenus et les capacités d'auto prise en charge de la femme.</p> <p><b>Vision</b> : Assurer le bien-être social et économique de la femme.</p> <p><b>Type d'organisation</b> : Association communale des femmes du marché pour le bien-être social et économique.</p>
11	<p><b>Objectif/But de l'organisation</b> : Renforcer les capacités financières des femmes du marché.</p> <p><b>Domaines d'intervention</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Commerce</li> <li>- IEC sur la gestion des comptes et des AGR</li> <li>- Santé</li> <li>- Assainissement</li> </ul> <p><b>Principales activités suivies de leurs durées</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui aux filles déscolarisées (deux ans)</li> <li>- Education et sensibilisation sur les revenus des AGR (trois ans)</li> <li>- Assainissement du marché (sept ans)</li> <li>- Tontine (huit ans).</li> </ul>

	<p><b>Nom / Sigle</b> : Mouvement Régional d'Appui aux Initiatives des Travailleuses en Zone Rurale (MORITZ).</p> <p><b>Date de création</b> : 16 / 01 / 1994</p> <p><b>Siège</b> : Kouandé</p> <p><b>Adresse</b> : BP: 22 Kouandé ; Tél. 23 82 20 03 / 97 24 00 49 / 95 23 57 76</p> <p><b>Nom du Responsable</b> : CHEDE Justin</p> <p><b>Mission de l'organisation</b> : Œuvrer pour une femme épanouie gage d'un développement harmonieux.</p> <p><b>Vision</b> : Œuvrer pour une société rurale qui reconnaît et accepte la participation de la femme au développement.</p> <p><b>Type d'organisation</b> : ONG nationale de développement agricole.</p>
12	<p><b>Objectif/But de l'organisation</b> : Contribuer efficacement au développement local.</p> <p><b>Domaines d'intervention</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Microfinance</li> <li>- Santé</li> <li>- Education</li> <li>- Environnement</li> </ul> <p><b>Principales activités suivies de leurs durées</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Octroi micro-crédits (activité permanente)</li> <li>- Lutte contre les mutilations génitales féminines, le paludisme et la malnutrition des enfants (activité permanente)</li> <li>- Lutte contre les IST/VIH/SIDA (activité permanente)</li> <li>- L'alphabétisation et la lutte contre la déscolarisation des filles (activité permanente)</li> </ul>

13	<p><b>Nom / Sigle</b> : Lutte pour la Scolarisation des Filles et l'Alphabétisation des Femmes (LUSCOF).</p> <p><b>Date de création</b> : 1996</p> <p><b>Siège</b> : Kouandé</p> <p><b>Adresse</b> : BP: 36 Kouandé ; Tél. 23 82 34 04 / 23 82 34 19</p> <p><b>Nom du Responsable</b> : Mme BAH – LEMANE Rita</p> <p><b>Mission de l'organisation</b> : Promouvoir la scolarisation des jeunes filles et l'alphabétisation des femmes.</p> <p><b>Vision</b> : D'ici 2015, toutes les filles scolarisées et bon nombre des femmes alphabétisées dans la commune.</p> <p><b>Type d'organisation</b> : ONG nationale pour la scolarisation des filles.</p> <p><b>Objectif/But de l'organisation</b> : Promouvoir la scolarisation des filles et l'alphabétisation des femmes.</p> <p><b>Domaines d'intervention</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Education</li> <li>- Appui et soutien aux filles</li> <li>- Sensibilisation et éducation des filles</li> </ul> <p><b>Principales activités suivies de leurs durées</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Octroi de crédits aux parents des enfants démunis (activité permanente)</li> </ul>
14	<p><b>Nom / Sigle</b> : Recherche et Action pour le Développement Economique et SocioSanitaire (RADESS_ONG)</p> <p><b>Date de création</b> : 2005</p> <p><b>Siège</b> : Kérou</p> <p><b>Adresse</b> : BP: 604 Natitingou ; Tél. 97 44 07 51 ; Email : radess_benin@yahoo.fr ou albdelhaye2002@yahoo.fr</p> <p><b>Nom du Responsable</b> : OFFIO Robert Abdel Haye.</p> <p><b>Mission de l'organisation</b> : Elever le niveau de vie des populations à travers l'augmentation des revenus individuels et collectifs et l'amélioration des conditions sanitaires de manière intégrée.</p> <p><b>Vision</b> : Promouvoir la santé reproductrice et surtout celle des femmes et des jeunes y compris la lutte contre les pratiques socioculturelles aliénantes.</p> <p><b>Type d'organisation</b> : ONG nationale de développement.</p> <p><b>Objectif/But de l'organisation</b> : améliorer les conditions de vie des populations suivant l'approche genre.</p> <p><b>Domaines d'intervention</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Santé</li> <li>- Education</li> <li>- Formation</li> <li>- Alphabétisation fonctionnelle.</li> </ul> <p><b>Principales activités suivies de leurs durées</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation sur le VIH/SIDA (deux ans)</li> <li>- Création d'AGR (un an)</li> <li>- Alphabétisation des adultes.</li> </ul>

<b>DONGA</b>	
15	<p><b>Nom / Sigle</b> : DONGA WOMEN MICRO finance.</p> <p><b>Date de création</b> : Août 2001</p> <p><b>Siège</b> : Djougou</p> <p><b>Adresse</b> : BP: 15 Djougou ; Tél. 23 80 10 01 ; Email yanmariame@yahoo.fr</p> <p><b>Nom du Responsable</b> : YAYA NADJO Mariam A.</p> <p><b>Mission de l'organisation</b> : Encourager la participation des femmes à la vie économique en leur favorisant l'accès aux micro-crédits.</p> <p><b>Vision</b> : Atteindre toutes les femmes de la Donga par l'octroi des micro-crédits.</p> <p><b>Type d'organisation</b> : ONG Départementale de microfinance pour réduire la pauvreté.</p> <p><b>Objectif/But de l'organisation</b> : Contribuer à l'éradication de la pauvreté des femmes dans la Donga.</p> <p><b>Domaines d'intervention</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Micro-crédit</li> </ul> <p><b>Principales activités suivies de leurs durées</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Octroi de micro-crédit aux femmes (cinq ans).</li> </ul>
16	<p><b>Nom / Sigle</b> : Association des Femmes de la Donga pour le Développement (AFDD).</p> <p><b>Date de création</b> : 24 / 08 /2004</p> <p><b>Siège</b> : Djougou</p> <p><b>Adresse</b> : BP: 420 Djougou ; Tél. 97 89 23 99/ 95 95 74 34/ 90 98 08 16 ; Email cather2002@yahoo.fr</p> <p><b>Nom du Responsable</b> : PAUL Catherine</p> <p><b>Mission de l'organisation</b> : Organiser les séances d'information et d'éducation de communauté dans les villages du département.</p> <p><b>Vision</b> : Œuvrer à l'épanouissement des communautés à la base.</p> <p><b>Type d'organisation</b> : ONG nationale de développement à la base.</p> <p><b>Objectif/But de l'organisation</b> : Promouvoir le développement économique et social des communautés.</p> <p><b>Domaines d'intervention</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Santé</li> <li>- Education</li> <li>- Environnement</li> <li>- Eau et assainissement</li> <li>- Elevage</li> </ul> <p><b>Principales activités suivies de leurs durées</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement des capacités des bénéficiaires (trois ans)</li> <li>- Formation en élevage (4 à 5 mois).</li> </ul>

17	<p><b>Nom / Sigle</b> : Groupe de Recherche de d'Appui aux Initiatives des Femmes (GRAIF).</p> <p><b>Date de création</b> : 09 / 04 / 2003</p> <p><b>Siège</b> : Djougou</p> <p><b>Adresse</b> : BP: 135 Djougou ; Tél. 97 64 94 73/ 97 64 97 83</p> <p><b>Nom du Responsable</b> : AMADOU Djibril</p> <p><b>Mission de l'organisation</b> : Travailler à l'épanouissement de la femme rurale à travers son éducation et l'appui à ses actions de développement.</p> <p><b>Vision</b> : Ouvrir pour une société rurale qui reconnaît et accepte la participation de la femme au développement.</p> <p><b>Type d'organisation</b> : ONG nationale de promotion de la femme.</p> <p><b>Objectif/But de l'organisation</b> : Préparer la femme rurale à s'insérer dans le processus du développement.</p> <p><b>Domaines d'intervention</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'épargne-crédit</li> <li>- Santé</li> <li>- Formation</li> </ul> <p><b>Principales activités suivies de leurs durées</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Micro-crédits (cinq ans)</li> <li>- Formation des groupements féminins sur la gestion administrative (trois ans)</li> <li>- Protection des femmes contre le paludisme et le VIH/SIDA.</li> </ul>
18	<p><b>Nom / Sigle</b> : Programme d'Insertion des enfants Déshérités (PIED).</p> <p><b>Date de création</b> : 1994</p> <p><b>Siège</b> : Djougou</p> <p><b>Adresse</b> : BP: 389 Djougou ; Tél. 23 80 15 87</p> <p><b>Nom du Responsable</b> : AMADOU Moussa</p> <p><b>Mission de l'organisation</b> : Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des enfants en situation difficile à travers la promotion des droits des enfants et l'éveil des consciences des parents et surtout des femmes.</p> <p><b>Vision</b> : Créer une société où tous les enfants bénéficient des mêmes droits</p> <p><b>Type d'organisation</b> : ONG nationale d'insertion des enfants déshérités.</p> <p><b>Objectif/But de l'organisation</b> : Réduire les contraintes limitant le développement des enfants.</p> <p><b>Domaines d'intervention</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Education</li> <li>- Droits des enfants</li> <li>- Microfinance aux femmes</li> <li>- Gouvernance démocratique et action civique.</li> <li>- Environnement</li> <li>- Lutte contre le trafic des enfants</li> <li>- Lutte contre le VIH/SIDA</li> </ul> <p><b>Principales activités suivies de leurs durées</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Microfinance (trois ans)</li> <li>- Plaidoyer sur les droits des enfants (cinq ans)</li> <li>- Bonne gouvernance (trois ans)</li> <li>- Lutte contre le trafic des enfants (deux ans).</li> </ul>



<b>BORGOU</b>	
19	<p><b>Nom / Sigle</b> : GERRED (Groupe d'Etude et de Recherche sur l'Environnement)</p> <p><b>Date de création</b> : 24 mai 1992</p> <p><b>Siège</b> : Parakou</p> <p><b>Adresse</b> : BP: 93 Tél. 23 61 07 47 ; Email : gered-06@yahoo.fr</p> <p><b>Nom du Responsable</b> : BONI Nicolas Bio</p> <p><b>Mission de l'organisation</b> : promouvoir le bien-être social, culturel, économique et environnemental durable et équitable des communautés tout en favorisant leur autopromotion.</p> <p><b>Vision</b> : Un monde où le bien-être social, culturel, économique et environnemental durable et équitable est assuré et dans lequel les communautés sont auto-promues.</p> <p><b>Type d'organisation</b> : ONG nationale de développement</p> <p><b>Objectif/But de l'organisation</b> : Améliorer les conditions de vie des communautés à la base.</p> <p><b>Domaines d'intervention</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Micro-crédit</li> <li>- Formation et éducation</li> <li>- Santé</li> <li>- Agriculture.</li> </ul> <p><b>Principales activités suivies de leurs durées</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui aux femmes dans les AGR par l'octroi des crédits (03 ans)</li> <li>- Education nutritionnelle (04 ans)</li> <li>- Appui et accompagnement des artisans (05 ans)</li> <li>- Le Maraichage (05 ans)</li> <li>- Création d'un réseau d'Appui aux Initiatives des femmes dans le Borgou RAIF (01ans)</li> </ul>
20	<p><b>Nom / Sigle</b> : Groupe de solidarité DERANA / ONG</p> <p><b>Date de création</b> : 1991</p> <p><b>Siège</b> : Parakou</p> <p><b>Adresse</b> : BP: 636 Parakou ; Tél. : 23 11 10 83 ; Email : derana@intnet.bj</p> <p><b>Nom du Responsable</b> : GADO LAFIA Brice</p> <p><b>Mission de l'organisation</b> : Assurer l'éducation des adultes par l'alphabétisation afin de leur donner des outils efficaces de gestion de leurs entreprises.</p> <p><b>Vision</b> : Un monde où chacun peut lire, écrire et calculer dans sa langue.</p> <p><b>Type d'organisation</b> : ONG nationale chargée d'assurer l'éducation des adultes</p> <p><b>Objectif/But de l'organisation</b> : Faire reculer au maximum les limites de l'analphabétisme source de sous-développement.</p> <p><b>Domaines d'intervention</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Education (alphabétisation, sensibilisation)</li> <li>- Droit (vulgarisation des textes et lois de répression de mutilation génitales féminines, harcèlement sexuel en milieu scolaire)</li> <li>- Traduction des documents en langues nationale</li> <li>- Eau et assainissement.</li> </ul> <p><b>Principales activités suivies de leurs durées</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Alphabétisation depuis 2002 à nos jours (06 ans)</li> <li>- La sensibilisation pour l'acquisition et l'usage de l'eau potable en milieu rural de 1999 à ce jour (09 ans)</li> <li>- Sensibilisation des femmes sur les MGF (Mutilation Génitales Féminines) (2006-2007).</li> </ul>

21	<p><b>Nom / Sigle :</b> Femmes Rurales Progrès (FRP)</p> <p><b>Date de création :</b> 1996</p> <p><b>Siège :</b> Tchaourou / Arrondissement de BADE (Parakou)</p> <p><b>Adresse :</b> Tél. : 23 61 34 98 ; Email : tarrafgeor@yahoo.fr</p> <p><b>Nom du Responsable :</b> TARRAF Georgette</p> <p><b>Mission de l'organisation :</b> Promouvoir les femmes rurales à travers l'agriculture et la transformation.</p> <p><b>Vision :</b> Assurer l'autonomie de la femme rurale.</p> <p><b>Type d'organisation :</b> Groupement féminin chargé d'accompagner la femme rurale à devenir autonome.</p> <p><b>Objectif/But de l'organisation :</b> Renforcer les capacités des femmes rurales à devenir autonomes.</p> <p><b>Domaines d'intervention :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Agroalimentaire,</li> <li>- Transformations</li> </ul> <p><b>Principales activités suivies de leurs durées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rencontre d'échange et d'informations sur les capacités des femmes (1996 à nos jours, 12 ans)</li> <li>- Assistance financière et travail rémunérateur aux femmes (1996 à nos jours, 12 ans)</li> </ul>
----	---

23	<p><b>Nom / Sigle</b> : CAPID (Centre d'Action pour la Promotion des Initiatives du Développement)</p> <p><b>Date de création</b> : 07 novembre 1995</p> <p><b>Siège</b> : Parakou</p> <p><b>Adresse</b> : BP: 845 Parakou ; Tél. 23 61 04 51 ; Email : capidong@yahoo.fr</p> <p><b>Nom du Responsable</b> : IDRISOU Alassane</p> <p><b>Mission de l'organisation</b> : Appuyer et accompagner le développement des communautés à la base notamment les femmes.</p> <p><b>Vision</b> : Parvenir à l'indépendance de la femme et à leur présence dans les instances de prise de décision.</p> <p><b>Type d'organisation</b> : ONG nationale chargée de l'éducation, santé environnement, genre et développement.</p> <p><b>Objectif/But de l'organisation</b> : renforcer les capacités des communautés à la base notamment les femmes.</p> <p><b>Domaines d'intervention</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Education</li> <li>- Hygiène et alimentation</li> <li>- Environnement</li> <li>- Genre et Développement</li> <li>- Assainissement et eau potable.</li> </ul> <p><b>Principales activités suivies de leurs durées</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'alphabétisation fonctionnelle des groupements féminins, 04 ans.</li> <li>- IEC pour l'implication des femmes dans la vie politique locale, 03 ans.</li> <li>- L'appui des groupements féminins dans les transformations et les AGR, 02 ans</li> <li>- Education sanitaire en faveur des femmes, 07 ans.</li> <li>- Gestion des points d'eau et ordures ménagères, 01 ans.</li> </ul>
----	--

<b>ALIBORI</b>	
24	<p><b>Nom / Sigle</b> : FAABA – ONG</p> <p><b>Date de création</b> : 28 / 08 / 1999</p> <p><b>Siège</b> : N'Dali</p> <p><b>Adresse</b> : Tél. 93 69 65 23 / 93 81 47 36</p> <p><b>Nom du Responsable</b> : KORA SERO Germain</p> <p><b>Mission de l'organisation</b> : Contribuer à améliorer le bien-être social des communautés notamment les femmes et les enfants.</p> <p><b>Vision</b> : Une société épanouie pour tous notamment les femmes et les enfants.</p> <p><b>Type d'organisation</b> : ONG chargée de l'autopromotion et du développement à la base.</p> <p><b>Objectif/But de l'organisation</b> : Assister et aider les femmes à l'hygiène alimentaire et lutter contre la malnutrition et l'insuffisance alimentaire chez les enfants.</p> <p><b>Domaines d'intervention</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Santé de nutrition</li> <li>- Eau potable</li> <li>- Education</li> <li>- Environnement.</li> </ul> <p><b>Principales activités suivies de leurs durées</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soins de santé primaires (1999 à nos jours, 9 ans)</li> <li>- Assainissement et hygiène à l'endroit des femmes revendeuses de nourriture (1999 à nos jours, 9 ans).</li> <li>- Construction de puits à grand diamètre (2004 à ce jour, 4 ans)</li> <li>- Education sur hygiène liée à la nutrition des enfants (1999 à ce jour, 9 ans)</li> <li>- Sensibilisations sur les IST/VIH/SIDA et prise en charge des enfants orphelins de mère (2004 à ce jour, soit 4 ans).</li> <li>- Promotion de la scolarisation des filles (1999 à ce jour, 9 ans)</li> </ul>

25	<p><b>Nom / Sigle</b> : Union des groupements féminins de la Commune de Kandi / Fitila.</p> <p><b>Date de création</b> : Juin 1996</p> <p><b>Siège</b> : Kandi</p> <p><b>Adresse</b> : BP: 127 Kandi ; Tél. 90 03 97 49 / 97 27 02 59</p> <p><b>Nom du Responsable</b> : ISSA I. Aïssatou épouse DANDAKOE</p> <p><b>Mission de l'organisation</b> : Améliorer les conditions de vie des femmes, des enfants et surtout des filles.</p> <p><b>Vision</b> : Toutes les femmes alphabétisées et présentes dans les instances de prise de décision.</p> <p><b>Type d'organisation</b> : Organisation sociale chargée de promouvoir les activités génératrices de revenus pour les femmes.</p> <p><b>Objectif/But de l'organisation</b> : Défendre les intérêts de la femme en luttant contre l'analphabétisme et la marginalisation.</p> <p><b>Domaines d'intervention</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Alphabétisation,</li> <li>- Agriculture,</li> <li>- Transformation des produits agricoles, des oléagineux,</li> <li>- Le Français fondamental – renforcement des capacités des femmes.</li> </ul> <p><b>Principales activités suivies de leurs durées</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation des séances de sensibilisation sur la scolarisation des filles de septembre à janvier de chaque année (1996-2005)</li> <li>- Formation et sensibilisation des comités de concertation sur la vie associative, la gestion financière, la gestion du temps (2005 à ce jour, soit 3 ans).</li> <li>- Transformation des produits oléagineux en savon.</li> </ul>
26	<p><b>Nom / Sigle</b> : BOROFO NAQUI WANI ONG</p> <p><b>Date de création</b> : 12 avril 2003</p> <p><b>Siège</b> : Kandi</p> <p><b>Adresse</b> : Tél. 23 63 03 05</p> <p><b>Nom du Responsable</b> : TASSOU Bibata</p> <p><b>Mission de l'organisation</b> : Conjuguer les efforts pour devenir plus fortes.</p> <p><b>Vision</b> : Faire une femme capable et présente dans tous les domaines.</p> <p><b>Type d'organisation</b> : ONG féminine de lutte contre la pauvreté et l'épanouissement des femmes.</p> <p><b>Objectif/But de l'organisation</b> : Lutter contre la pauvreté, le trafic des enfants, les mutilations génitales féminines, le VIH/SIDA, l'analphabétisme et la déscolarisation des filles.</p> <p><b>Domaines d'intervention</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Education</li> <li>- Santé</li> <li>- Agriculture</li> <li>- Alphabétisation.</li> </ul> <p><b>Principales activités suivies de leurs durées</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Education sanitaire (Comportement à tenir pour éviter le paludisme chez les femmes enceintes, les enfants de 0 à 5 ans usage de moustiquaires imprégnées), 03 ans.</li> <li>- Assistance mutuelle, 03 ans</li> <li>- Accompagnement et sensibilisation pour la scolarisation des filles, 02 ans.</li> <li>- Lutte contre l'excision, 03 ans.</li> </ul>

<b>ZOU</b>	
27	<p><b>Nom / Sigle</b> : CBDIBA (Centre Béninois pour le Développement des Initiatives de Base).</p> <p><b>Date de création</b> : 13/ 09 / 1990 reconnu le 12/ 02 / 1991</p> <p><b>Siège</b> : Bohicon</p> <p><b>Adresse</b> : BP : 256 Bohicon ; Tél. 22 10 03 45 / 22 10 03 71 / 22 51 06 35 ; Email : cbdiba@intnet.bj</p> <p><b>Nom du Responsable</b> : LOVESSE Patrice</p> <p><b>Mission de l'organisation</b> : Euvrer pour rendre les femmes et jeunes ruraux véritables acteurs incontournables dans le processus du développement durable.</p> <p><b>Vision</b> : Voir les femmes et les jeunes ruraux autonomes financièrement et capables de participer aux prises de décision.</p> <p><b>Type d'organisation</b> : ONG de développement chargée d'appuyer les organisations paysannes.</p> <p><b>Objectif/But de l'organisation</b> : Appuyer les organisations paysannes en particulier les groupements pour leurs autopromotions.</p> <p><b>Domaines d'intervention</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation et éducation en développement,</li> <li>- Alphabétisation fonctionnelle et le français fondamental,</li> <li>- Microfinance,</li> <li>- Micro entreprise,</li> <li>- Education aux droits,</li> <li>- Santé communautaire,</li> <li>- Agriculture et Protection de l'environnement,</li> <li>- Economie sociale</li> </ul> <p><b>Principales activités suivies de leurs durées</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation et éducation en développement, Alphabétisation fonctionnelle et le français fondamental, Microfinance, Micro entreprise, éducation aux droits, santé communautaire, Agriculture et Protection de l'environnement, l'économie sociale, (18 ans)</li> </ul>
28	<p><b>Nom / Sigle</b> : ASSEME (Association pour la Sauvegarde de la Santé, de l'Education de la mère et de l'Enfant)</p> <p><b>Date de création</b> : novembre 1999</p> <p><b>Siège</b> : Abomey</p> <p><b>Adresse</b> : BP: 220 Abomey ; Tél. 22 50 04 55 Email : assemong@yahoo.fr</p> <p><b>Nom du Responsable</b> : BEHANZIN Clotaire</p> <p><b>Mission de l'organisation</b> : Aide la femme et l'enfant pour leur épanouissement et leur mieux-être.</p> <p><b>Vision</b> : Voir l'effectivité de l'approche genre.</p> <p><b>Type d'organisation</b> : ONG de développement chargée de l'épanouissement et le mieux-être de la mère et de l'enfant.</p> <p><b>Objectif/But de l'organisation</b> : Assurer l'auto prise en charge des femmes pour lutter contre la pauvreté.</p> <p><b>Domaines d'intervention</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Santé</li> <li>- Education</li> <li>- Micro-crédits.</li> </ul> <p><b>Principales activités suivies de leurs durées</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Octroi de micro-crédits aux femmes pour le renforcement de leur AGR, (03 ans)</li> <li>- Sensibilisation des femmes travailleuses de sexe sur les IST/VIH/SIDA puis octroi de crédit (2004-2006)</li> <li>- Alphabétisation fonctionnelle, 01 ans</li> <li>- Don de matériels à des femmes exerçant dans l'agroalimentaire à Abomey, 01 an</li> </ul>

<b>COLLINES</b>	
29	<p><b>Nom / Sigle</b> : ONG Vie durable</p> <p><b>Date de création</b> : 31 / 12 / 1996</p> <p><b>Siège</b> : Dassa-Zoumé</p> <p><b>Adresse</b> : BP: 56 ; Tél. 95 15 52 95 / 90 04 86 51 / 97 62 31 69 ; Email : Vie durableong@yahoo.fr</p> <p><b>Nom du Responsable</b> : DOUSSO E. Siméon</p> <p><b>Mission de l'organisation</b> : Œuvrer pour soulager les masses rurales</p> <p><b>Vision</b> : Réduire la pauvreté en milieu rural.</p> <p><b>Type d'organisation</b> : ONG départemental chargée d'assurer le bien-être social et économique des populations rurales.</p> <p><b>Objectif/But de l'organisation</b> : Renforcer les capacités de gestion organisationnelle et financière des populations rurales pour auto prise en charge.</p> <p><b>Domaines d'intervention</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Santé de la reproduction</li> <li>- Microfinance</li> <li>- Environnement</li> </ul> <p><b>Principales activités suivies de leurs durées</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Education et conseils sur les IST/VIH/SIDA, 11 ans</li> <li>- Planification familiale, 01 ans</li> <li>- Gestion et pré collecte des ordures ménagères, 03 ans</li> <li>- Micro-crédit aux femmes, 04 ans</li> <li>- IEC en IST/VIH/SDA (activité permanente)</li> </ul>
30	<p><b>Nom / Sigle</b> : Suivie de la mère et de l'enfant</p> <p><b>Date de création</b> : 8 mars 1989</p> <p><b>Siège</b> : Dassa-Zoumé</p> <p><b>Adresse</b> : BP: 116 Dassa-Zoumé ; Tél. 22 53 01 05 / 22 53 00 06 ; Email : Survieong@yahoo.fr / Survieong@intnet.bj</p> <p><b>Nom du Responsable</b> : GNANTONNOU A. Bernard</p> <p><b>Mission de l'organisation</b> : A défaut de contribuer à son éradication pure et simple, Survie se propose de contribuer à la réduction substantielle du taux de mortalité maternelle et infantile, du taux de la pauvreté des femmes et des inégalités entre homme et femme au Bénin et ailleurs éventuellement.</p> <p><b>Vision</b> : La démocratie est inachevée sans l'implication du plus grand nombre que constitue la femme.</p> <p><b>Type d'organisation</b> : ONG nationale chargée de la promotion de la femme et de l'enfant.</p> <p><b>Objectif/But de l'organisation</b> : Promouvoir les droits de la femme et de l'enfant.</p> <p><b>Domaines d'intervention</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Santé maternelle et infantile</li> <li>- Microfinance (micro-crédit aux femmes)</li> <li>- Promotion des droits de la femme</li> <li>- Eau potable et assainissement</li> </ul> <p><b>Principales activités suivies de leurs durées</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vulgarisation de la convention relative à l'élimination des pratiques discriminatoires à l'égard des femmes, 19 ans</li> <li>- Mise en place programme de planification</li> <li>- Animation sur la place de la femme au sein du conseil communal, 02 ans</li> <li>- Scolarisation des filles.</li> </ul>

<p><b>Nom / Sigle :</b> ADER (Association pour le développement Economique Regional)</p> <p><b>Date de création :</b> 2007</p> <p><b>Siège :</b> Glazoué</p> <p><b>Adresse :</b> Tél. 95 50 04 11 / 97 19 88 25</p> <p><b>Nom du Responsable :</b> KOUGBADI O. Jonas</p> <p><b>Mission de l'organisation :</b> Assister les bénéficiaires favorisés à travers l'octroi des micro-crédits</p> <p><b>Vision :</b> voir le niveau de pauvreté des couches défavorisées de la famille.</p> <p><b>Type d'organisation :</b> Association de développement économique</p> <p><b>Objectif/But de l'organisation :</b> Renforcer les capacités financières des couches défavorisées par l'octroi de crédit.</p> <p><b>Domaines d'intervention :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Microfinance</li> <li>- Santé</li> <li>- Environnement</li> <li>- Education</li> </ul> <p><b>Principales activités suivies de leurs durées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Micro-credit, 01 an</li> <li>- Formation et éducation des femmes sur les fonds reçus, 01 an</li> <li>- Hygiène et assainissement de l'environnement, 01 an</li> </ul>	<p><b>Nom / Sigle :</b> FAMEP ONG (Famille Epanouie)</p> <p><b>Date de création :</b> 1997</p> <p><b>Siège :</b> Glazoué</p> <p><b>Adresse :</b> BP- 90 Glazoué, Tél. 22 64 04 21, Email: famepong@yahoo.fr</p> <p><b>Nom du Responsable :</b> COOBI Koba Pascal</p> <p><b>Mission de l'organisation :</b> Œuvre pour l'épanouissement des familles.</p> <p><b>Vision :</b> Que chaque citoyen devienne autonome par rapport à toutes les questions liées à son environnement de vie.</p> <p><b>Type d'organisation :</b> ONG nationale de développement et de pérennisation des valeurs</p> <p><b>Objectif/But de l'organisation :</b> Assurer le bien-être aux communautés locales à travers la coopération de la famille.</p> <p><b>Domaines d'intervention :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Santé de la reproduction</li> <li>- Santé financière des couches défavorisées</li> <li>- Santé de nutrition</li> <li>- Environnement,</li> <li>- Education,</li> <li>- Agriculture durable,</li> <li>- NTIC</li> </ul> <p><b>Principales activités suivies de leurs durées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Alphabétisation, 03 ans</li> <li>- Formation en informatique, 08 ans</li> <li>- Formation des groupements féminins en culture, 08 ans</li> <li>- IFC en agriculture durable à l'endroit des groupements de femmes et d'hommes, 11 ans</li> <li>- IFC en santé de nutrition, 11 ans</li> </ul>
---	---

34	<p><b>Nom /Sigle</b> : Joie et Lumière (JL)</p> <p><b>Date de création</b> : 05 / 11 / 2007</p> <p><b>Siège</b> : Abomey-Calavi</p> <p><b>Adresse</b> : BP: 543 Abomey-Calavi ; Tél : 97 21 50 79 / 95 37 25 22 ; E-mail : joie et lumiere@yahoo.fr</p> <p><b>Nom du responsable</b> : DJODEME H. Mathieu</p> <p><b>Mission de l'organisation</b> : Œuvrer pour le développement socio-économique des femmes</p> <p><b>Vision</b> : Œuvrer pour le bien-être social de tous.</p> <p><b>Type d'organisation</b> : Association de jeunes pour la promotion de la jeunesse</p> <p><b>Objectif /but</b> : Contribuer à l'éducation et l'épanouissement des enfants et la promotion des femmes.</p> <p><b>Domaines d'intervention</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Education et épanouissement des enfants ;</li><li>- Environnement (gestion des ressources naturelles) ;</li><li>- Culture ;</li><li>- Santé publique ;</li><li>- Micro-crédit</li><li>- Social.</li></ul> <p><b>Activités principales</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Plaidoyer et lobbying ;</li><li>- Appui pour le développement des AGR ;</li><li>- Micro-crédit ;</li><li>- Cours d'alphabétisation ;</li><li>- Groupement des femmes.</li></ul>
----	--



<p>35</p> <p><b>Nom/Signle</b> : Association pour le Développement Humain (ADH)</p> <p><b>Date de création</b> : -</p> <p><b>Siège</b> : Togoudo (Abomey-Calavi)</p> <p><b>Adresse</b> : BP: 60 Abomey-Calavi ; Tél : 21 36 36 36 36</p> <p><b>Nom du responsable</b> : Mme ZAMBA-AGUIN</p> <p><b>Mission de l'organisation</b> : Aider les femmes à donner la vie et à l'entretenir</p> <p><b>Vision de l'organisation</b> : Grandir et avoir d'autres innovations</p> <p><b>Type d'organisation</b> : ONG visant la promotion et le soulagement des femmes dans le domaine de santé</p> <p><b>Objectif/but de l'organisation</b> : Sauver le plus de femmes possible</p> <p><b>Domaines d'intervention</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Santé-Nutrition,</li> <li>- Education,</li> <li>- Planning familial,</li> <li>- Accouchement,</li> <li>- Consultation prénatale.</li> </ul> <p><b>Principales activités suivies de leurs durées</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vaccination,</li> <li>- L'échographie,</li> <li>- Dépistage du VIH/SIDA,</li> <li>- Pédiatrie.</li> </ul>	<p><b>Nom/Signle</b> : Association Pour le Réveil et l'Emergence de la Femme (AREF-KONDOKPO)</p> <p><b>Date de création</b> : le 15 septembre 2002</p> <p><b>Siège</b> : Calavi</p> <p><b>Adresse</b> : 07 BP: 291 ; Tél : 95 95 34 96 / 97 69 84 79</p> <p><b>Nom du responsable</b> : DIDAVI E. Basilia</p> <p><b>Mission de l'organisation</b> : Aider les femmes à se prendre en charge dans tous les domaines et ne plus être à la traîne</p> <p><b>Vision de l'organisation</b> : Aider les femmes à être responsables</p> <p><b>Type d'organisation</b> : ONG visant la promotion des femmes</p> <p><b>Objectif/but de l'organisation</b> : Aider à se faire une place dans la société</p> <p><b>Domaines d'intervention</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Santé</li> <li>- Planification familiale</li> <li>- Education des enfants</li> <li>- Elections</li> <li>- Scolarisation des filles</li> <li>- Orientation des femmes dans des professions.</li> </ul> <p><b>Principales activités suivies de leurs durées</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation des femmes lors des élections législatives (un mois)</li> <li>- Sensibilisation des femmes dans le domaine du VIH/SIDA</li> <li>- Sensibilisation sur la scolarisation des filles (1 an).</li> </ul>	

37	<p><b>Nom/Sigle</b> : BARKA</p> <p><b>Date de création</b> : le 20 octobre 2005</p> <p><b>Siège</b> : Abomey-Calavi</p> <p><b>Adresse</b> : BP: 656 ; <b>Tél</b> : 90 92 53 95 / 90 03 16 84 <b>Nom du responsable</b> : M. KISSIRA Issa</p> <p><b>Mission de l'organisation</b> : Aider les femmes de la localité dans la prise en charge de leur santé</p> <p><b>Vision de l'organisation</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Résoudre les problèmes de la maternité des femmes</li> <li>- Réduire le taux de morbidité et de mortalité maternelle et infantile</li> </ul> <p><b>Type d'organisation</b> : organisation professionnelle de santé maternelle et infantile</p> <p><b>Objectif/but de l'organisation</b> : Viser une meilleure santé des mères et des enfants</p> <p><b>Domaines d'intervention</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Santé</li> <li>- Nutrition.</li> </ul> <p><b>Principales activités suivies de leurs durées</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Consultation prénatale</li> <li>- Consultation postnatale</li> <li>- Consultation gynécologique</li> <li>- Accouchement</li> <li>- Vaccination</li> <li>- Formation des jeunes filles</li> <li>- Planification familiale.</li> </ul>
38	<p><b>Nom/Sigle</b> : FEFA</p> <p><b>Date de création</b> : 30 décembre 2003</p> <p><b>Siège</b> : Cotonou</p> <p><b>Adresse</b> : 03 BP: 4098 Jéricho Cotonou ; <b>Tél</b> : 95 40 49 65 90 /97 63 14 /93 04 94 08</p> <p><b>E-mail</b> : associationfefafa@yahoo.fr / tavolonto@yahoo.fr</p> <p><b>Nom du responsable</b> : M. AVOLONTO Thimoléon V.</p> <p><b>Mission de l'organisation</b> : Œuvre pour le bien-être de la femme et de l'adolescent, leur éducation, formation et la lutte contre la déscolarisation des enfants en un mot santé et l'éducation.</p> <p><b>Vision de l'organisation</b> : Mettre à la portée des populations les moyens indispensables de lutte contre la pauvreté. Etendre les œuvres de FEFA au-delà des frontières.</p> <p><b>Type d'organisation</b> : Organisation à caractère humanitaire</p> <p><b>Objectif/but de l'organisation</b> : S'unir au besoin avec d'autres ONG sœurs ayant les mêmes visions pour en faire une force.</p> <p><b>Domaines d'intervention</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Santé,</li> <li>- Education.</li> </ul> <p><b>Principales activités suivies de leurs durées</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation en direction des femmes.</li> </ul>

39	<p><b>Nom/Sigle</b> : Chemin de la Paix (FIFALI)</p> <p><b>Date de création</b> : 05 / 11/ 2002</p> <p><b>Siège</b> : Zoca (Calavi)</p> <p><b>Adresse</b> : 02 BP: 740 Calavi ; <b>Tél</b> : 21 36 36 56      <b>E-mail</b> : ongfifali@yahoo.fr</p> <p><b>Nom du responsable</b> : GNITANGNI Honoré</p> <p><b>Mission de l'organisation</b> : Aider les orphelins et les enfants de la rue à se prendre en charge.</p> <p><b>Vision de l'organisation</b> : Rassembler les filles et fils de notre localité autour d'un consensus : l'unité, la fraternité, la justice, le partage et le bien-être.</p> <p><b>Type d'organisation</b> : ONG visant l'amélioration des conditions de vie des personnes handicapées et des enfants de la rue par leur formation et leur éducation.</p> <p><b>Objectif/but de l'organisation</b> : Lutter contre la pauvreté, la pollution, la délinquance juvénile et le VIH/SIDA, promouvoir les langues et l'alphabétisation des populations.</p> <p><b>Domaines d'intervention</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Santé,</li> <li>- Education,</li> <li>- Environnement,</li> <li>- Alphabétisation des populations,</li> <li>- L'informatique et les TIC.</li> </ul> <p><b>Principales activités suivies de leurs durées</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Protection de l'environnement</li> <li>- Aide à la formation des personnes handicapées et des enfants de la rue de même que leur éducation</li> <li>- Aide matérielle à la population à alphabétiser.</li> </ul>
----	---

40	<p><b>Nom/Sigle</b> : Fondation Espace Afrique (FEA)</p> <p><b>Date de création</b> : 2001</p> <p><b>Siège</b> : Glo-Djigbé (Abomey-Calavi)</p> <p><b>Adresse</b> : BP: 224 Abomey-Calavi ; <b>Tél</b> : 90 04 53 50</p> <p><b>Nom du responsable</b> : AHOANGONON Luc Dona</p> <p><b>Mission de l'organisation</b> : Œuvre humanitaire</p> <p><b>Vision de l'organisation</b> : Apporter une solution aux plus pauvres en médecine traditionnelle et soigner par la nutrition.</p> <p><b>Type d'organisation</b> : <b>Objectif/but de l'organisation</b> : Imprécis</p> <p><b>Domaines d'intervention</b> : Agriculture</p> <p><b>Principales activités suivies de leurs durées</b> : Agriculture biologique</p>
----	---

42	<p><b>Nom/Signe</b> : La Femme vierge (Fvie)</p> <p><b>Date de création</b> : 17 / 01 / 2004</p> <p><b>Siège</b> : Zoca (Abomey-Calavi)</p> <p><b>Adresse</b> : 01 BP: 6507 Cotonou ; <b>Tél</b> : 97 64 89 33 ; 97 64 39 36</p> <p><b>E-mail</b> : fvie2004@yahoo.fr</p> <p><b>Nom du responsable</b> : SIDI Arouna</p> <p><b>Mission de l'organisation</b> : Promotion de la virginité des filles d'âge supérieur ou égale 15 ans.</p> <p><b>Vision de l'organisation</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Limiter le taux de mortalité chez les filles d'âge compris entre 8 et 20 ans pour cause de grossesse précoce ou non désirée.</li> <li>- Promouvoir la réussite de la femme</li> </ul> <p><b>Type d'organisation</b> : ONG visant le social</p> <p><b>Objectif/but de l'organisation</b> : Lutter contre la pauvreté sous toutes ses formes</p> <p><b>Domaines d'intervention</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Santé</li> <li>- Education</li> <li>- Formation</li> </ul> <p><b>Principales activités suivies de leurs durées</b> : Sensibilisation (chaque année)</p>
----	--

43	<p><b>Nom/Signe</b> : Les Enfants d'Abord</p> <p><b>Date de création</b> : 12 / 01 / 2004</p> <p><b>Siège</b> : Abomey-Calavi</p> <p><b>Adresse</b> : 03 BP; 2327 Cotonou ; <b>Tél</b> : 93 14 96 66 / 97 85 53 40 / 90 93 83 22</p> <p><b>E-mail</b> : <a href="mailto:othiery02@yahoo.fr">othiery02@yahoo.fr</a></p> <p><b>Nom du responsable</b> : OTCHOUN O. C. Thierry-Pierre</p> <p><b>Mission de l'organisation</b> : L'ONG s'assigne pour mission d'œuvrer pour le bien-être et l'intégration des enfants et des femmes dans la société.</p> <p><b>Vision de l'organisation</b> : La prise en compte de tout ce qui peut contribuer directement à l'épanouissement des femmes et des enfants et la réalisation de supports audio-visuels éducatifs.</p> <p><b>Type d'organisation</b> : ONG visant l'épanouissement des enfants et de la femme.</p> <p><b>Objectif/but de l'organisation</b> : Œuvrer pour le bien-être et l'intégration des enfants dans la société.</p> <p><b>Domaines d'intervention</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Education</li> <li>- Santé</li> <li>- Environnement univers-familiale</li> <li>- Démocratie et droit de l'enfant et de la mère</li> </ul> <p><b>Principales activités suivies de leurs durées</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation des films et documentaires éducatifs et de sensibilisation</li> <li>- Production des films pour l'épanouissement des enfants et des femmes</li> <li>- Réalisation d'émissions télévisées pour éduquer.</li> </ul>
----	---

46	<p><b>Nom/Sigle</b> : Aimer Et Agir (AEA)</p> <p><b>Date de création</b> : juillet 2004</p> <p><b>Siège</b> : Wasseho (Ouidah)</p> <p><b>Adresse</b> : 04 BP: 0143 Cotonou ; <b>Tél</b> : 97 69 01 36 / 97 87 14 90</p> <p><b>E-mail</b> : amer_agir@yahoo.fr</p> <p><b>Nom du responsable</b> : TOKPO Ida Gisèle Léocadie</p> <p><b>Mission de l'organisation</b> : Promouvoir la femme et l'enfant</p> <p><b>Vision de l'organisation</b> : Œuvrer d'ici à 2015 dans une synergie d'actions à la promotion et la protection de la femme et de l'enfant en vue d'un développement durable.</p> <p><b>Type d'organisation</b> : ONG visant la protection et le développement.</p> <p><b>Objectif/but de l'organisation</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Défendre les intérêts matériels et moraux de la femme</li> <li>- Œuvrer pour la protection et l'épanouissement de la femme et de l'enfant</li> <li>- Contribuer à l'accès de tous à l'éducation</li> </ul> <p><b>Domaines d'intervention</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Education</li> <li>- Environnement</li> <li>- Lutte contre le VIH/SIDA</li> <li>- Culture de la paix</li> <li>- Bonne gouvernance</li> </ul> <p><b>Principales activités suivies de leurs durées</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui pour un groupement des femmes pour les AGR (1 an)</li> <li>- Sensibilisation sur le VIH/SIDA (permanent)</li> <li>- Vulgarisation de code des personnes et de la famille</li> <li>- Alphabétisation</li> <li>- Création d'un centre d'éducation préscolaire</li> </ul>
----	--

	<p><b>Nom/ Sigle :</b> Association pour le développement et l'insertion socio-économique des femmes africaines et francophones de Bazoumpka (Tonangnon Missité)</p> <p><b>Date de création :</b> 22 / 10 / 2005</p> <p><b>Siège :</b> Bazoumpka (Ouidah)</p> <p><b>Adresse :</b> BP 571, Dairey, Malai, Tél : 05 46 8 28 38 / 59 969 36 74</p> <p><b>E-mail :</b> dougostimaiaia@atadco.fr / vthim@yahoo.fr</p> <p><b>Nom du responsable :</b> BEISSOU Mariè</p> <p><b>Mission de l'organisation :</b> Organiser des femmes dans les états d'indépendance et les aider à la vie active.</p> <p><b>Vision d'organisation :</b> Amener le taux de chômage et de dépendance des femmes de</p> <p><b>48 Vision de l'organisation :</b></p> <p><b>Type d'organisation :</b> ONG à caractère développement</p> <p><b>47 Objectif/ but de l'organisation :</b> Associer les jeunes de Bazoumpka à se prendre en charge et à résoudre leurs propres problèmes pour un véritable auto</p> <p><b>Type d'organisation :</b> Organisation humanitaire</p> <p><b>Objectif/ but de l'organisation :</b> Aider les jeunes à s'insérer dans la vie active</p> <p><b>Domaines d'intervention :</b> Appui technique aux femmes en groupements organisés</p> <p><b>Principales activités suivies de leurs durées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de l'hygiène sociale aux filles et des femmes rurales</li> <li>- Appui technique aux femmes en groupements locaux</li> </ul> <p><b>Principales activités suivies de leurs durées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation des femmes en groupements</li> <li>- Appui technique de mars 2007 à juillet 2007 (5 mois)</li> <li>- Appui financier le 21 avril 2008 suivi des activités pour toute la période du crédit et post-contrôle</li> </ul>
--	---

49	<p><b>Nom/Sigle</b> : Espoir d'Enfant Bénin (orphelinat)  <b>Date de création</b> : Octobre 2003  <b>Siège</b> : KPASSE Gomey II (Ouidah)  <b>Adresse</b> : BP: 101 Ouidah ; <b>Tél</b> : 97 68 14 16 <b>Nom du responsable</b> : AGBO BAAKPAN Serge  <b>Mission de l'organisation</b> : Aider les enfants orphelins  <b>Vision de l'organisation</b>:  <ul style="list-style-type: none"> <li>- Que les enfants orphelins deviennent quelque chose</li> <li>- Que leur avenir soit meilleur</li> </ul> <b>Type d'organisation</b> : Organisation s'occupant des orphelins  <b>Objectif/but de l'organisation</b> : Que les enfants orphelins aient un diplôme pour pouvoir vivre dans la société  <b>Domaines d'intervention</b> :  <ul style="list-style-type: none"> <li>- Education</li> <li>- Instruction</li> </ul> <b>Principales activités suivies de leurs durées</b> :  <ul style="list-style-type: none"> <li>- Instruction et éducation des deux filles dont on a la charge (permanent)</li> </ul> </p>
----	---

LITTORAL	
50	<p><b>Nom / sigle</b> : Sœurs Unies à L'œuvre / SUO  <b>Date de création</b> : Avril 1993  <b>Siège</b> : Cotonou  <b>Adresse</b> : 02 BP: 937 Cotonou / Jéricho ; Tél. 21 04 20 12 ;                      Email :Sœursunies2000@yahoo.fr  <b>Nom du Responsable</b> : Huguette AKPLOGAN – DOSSA / Présidente  <b>Mission de l'organisation</b> : Euvrer pour la promotion des droits économiques, sociaux et culturels à travers l'éducation civique et sexuelle des femmes et des jeunes filles  <b>Vision de l'organisation</b> : Eclairer les décideurs quant à la définition d'une politique sociale  <b>Type d'organisation</b> : Organisation de la défense et de la protection des droits des enfants et des femmes  <b>Objectif/But de l'organisation</b> : Promouvoir et défendre les droits des enfants, des jeunes filles et des hommes  <b>Domaines d'interventions</b> :  <ul style="list-style-type: none"> <li>- Education</li> <li>- Alphabétisation</li> <li>- Santé</li> <li>- Droit</li> <li>- Aide juridique</li> <li>- Microfinance</li> </ul> <b>Principales activités (précisez la durée par activité)</b> :  <ul style="list-style-type: none"> <li>- Octroi de microfinance (en permanence)</li> <li>- Alphabétisation (en permanence)</li> <li>- Sensibilisation sur le VIH/Sida</li> <li>- Renforcement des capacités en gestion</li> </ul> </p>



<p><b>Nom / sigle :</b> Réseau des femmes Méridionales des provinces de l'ouest et du centre / RFFMPC/ BÉNIN</p> <p><b>Date de création :</b> 01/02/2000</p> <p><b>Siège :</b> Cotonou</p> <p><b>Adresse :</b> Allée Pézèbè in Ousibèlle 44 Tèl 90 91 98 97 43 34</p> <p><b>Nom du Responsable :</b> KATRÉVOÏ GAGNÉ Monique Présidente</p> <p><b>Mission de l'organisation :</b> Mettre au profit des étudiantes et des étudiantes qui sont les femmes ministres et parlementaires en activité</p> <p><b>Vision de l'organisation :</b> Un Bénin où toutes les femmes connaissent leurs droits</p> <p><b>Type d'organisation :</b> Émergence de la femme béninoise quel que soit le niveau où elle se situe</p> <p><b>Objectif/But de l'organisation :</b> Organisation nationale de promotion du développement des femmes par le droit</p> <p><b>Type d'organisation :</b> Réseau national de promotion de la femme</p> <p><b>Objectif/But de l'organisation :</b> Promouvoir un développement durable par le droit, la justice et l'équité</p> <p><b>Objectif/But de l'organisation :</b> Un secteur de la femme à la gestion de la cité</p> <p><b>Domaines d'interventions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation des filles</li> <li>- Sensibilisation des femmes et plaidoyer en droit</li> <li>- Formation des filles</li> <li>- Appui à l'épargne et au crédit</li> </ul> <p><b>Principales activités (précisez la durée par activité) :</b></p> <p><b>Principales activités (précisez la durée par activité) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation des femmes et des jeunes (10 jrs) CPF (01 an)</li> <li>- Formation sur le harcèlement sexuel (une semaine)</li> <li>- Sensibilisation des élèves sur le Code et le droit sur la santé de la reproduction et autres (03 jrs)</li> <li>- Etablissement d'acte de naissance aux enfants</li> </ul>
---

54	<p><b>Nom / sigle</b> : Fédération Nationale des Associations des Femmes du Bénin /FNAFB</p> <p><b>Date de création</b> : 25 / 03 / 1997</p> <p><b>Siège</b> : Cotonou</p> <p><b>Adresse</b> : 01 BP: 3263 ; Tél. 21 30 43 00 / 95 96 35 91 ; E – mail : Femmes-bénin @ yahoo.fr</p> <p><b>Nom du Responsable</b> : LAMIDI S. Nassirou, Coordonnateur de la CSNF / FNAFB</p> <p><b>Mission de l'organisation</b> : Défendre les intérêts matériels et moraux des femmes</p> <p><b>Vision de l'organisation</b> : Amener toutes les femmes à connaître leur droit</p> <p><b>Type d'organisation</b> : Organisation nationale de promotion de la femme</p> <p><b>Objectif /But de l'organisation</b> : Contribuer à la promotion de la femme béninoise en vue de son intégration à la vie économique, sociale et culturelle</p> <p><b>Domaines d'interventions</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Santé</li> <li>- Education</li> <li>- Aide juridique</li> <li>- Microfinance</li> </ul> <p><b>Principales activités (précisez la durée par activité)</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation sur les IST/VIH/SIDA (2 heures)</li> <li>- Octroi de micro-crédit aux femmes déshéritées (12 mois)</li> <li>- Formation à l'esprit d'entrepreneuriat (2 heures)</li> </ul>
----	--

	<p><b>Nom / Sigle :</b> Unité d'activités de promotion de l'éducation (UAE) Développement à la base/ UJEDEB</p> <p><b>Date de création :</b> 1972/10 / 1999</p> <p><b>Siège :</b> Cotonou</p> <p><b>Adresse :</b> BP 249 A6666 Calavi ; Tél. 95 96 45 74 / 21 38 40 14 ; Email : ongjedeb@yahoo.fr</p> <p><b>Nom du responsable :</b> AISSI Anne Marie</p> <p><b>Mission de l'organisation :</b> ALLANDIFIN Donatien, Directeur Exécutif Œuvrer pour défendre l'intérêt des commerçantes du Bénin</p> <p><b>Mission de l'organisation :</b> Promouvoir l'éducation des enfants démunis par l'offre de services d'apprentissage, la promotion de formations professionnelles aux enfants et l'assistance juridique</p> <p><b>Visions :</b> Changer la situation des femmes et de leurs enfants et de leur famille</p> <p><b>Type d'organisation :</b> Association pour la promotion des femmes commerçantes</p> <p><b>Objetifs de l'organisation :</b> Assurer des appuis matériels, centraux à l'offre de services éducatifs et de formation</p> <p><b>Domaines d'intervention :</b> Organisation pour la promotion de la femme et de l'enfant démunis</p> <p><b>Objectif/But de l'organisation :</b> Contribuer à l'amélioration des conditions du maintien scolaire des enfants démunis à travers le développement de la microfinance et la lutte pour la sauvegarde des droits des enfants.</p> <p><b>Domaines d'interventions :</b></p> <p><b>Activités principales :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appréhension</li> <li>- Sensibilisation des communautés VIH/SIDA</li> <li>- Organisation des assemblées générales pour des informations sur des lois en vigueur</li> <li>- Gestion immobilière</li> </ul> <p><b>Principales activités (précisez la durée par activité) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Micro-crédit (en permanence)</li> <li>- Epargne scolaire / épargne santé (en permanence)</li> <li>- Formation à la gestion de crédit des AGR (en permanence)</li> <li>- Sensibilisation sur les MST / IST (2 jours)</li> </ul>
--	---

57	<p><b>Nom /Sigle</b> : Association Béninoise pour la Promotion de la Famille (ABPF)</p> <p><b>Date de création</b> : 1970</p> <p><b>Siège</b> : Cotonou</p> <p><b>Adresse</b> : 01BP: 1486 Tél : 21 32 00 49; E-Mail : abpf@yahoo.bj</p> <p><b>Nom du responsable</b> : ODJO CLEDJO Edgard</p> <p><b>Mission de l'organisation</b> : Promouvoir la santé publique en mettant l'accent particulier sur la planification et la parente responsable, lutte contre les IST/VIH/SIDA ; élimination de toutes formes de violences et de discrimination contre les femmes.</p> <p><b>Vision</b> : Une société ou toutes les communautés bénéficient d'une parfaite santé sexuelle et de la reproduction sans discrimination</p> <p><b>Type d'organisation</b> : ONG pour la promotion des femmes</p> <p><b>Objectif /but</b> : Contribuer à la promotion de la santé sexuelle et de la reproduction des adolescents, des jeunes, des femmes et des hommes ;</p> <p><b>Domaines d'intervention</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Santé de la reproduction</li> <li>- Planification familiale</li> <li>- Aides urgentes</li> <li>- Alphabétisation</li> </ul> <p><b>Activités principales</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation</li> <li>- Information</li> <li>- Education</li> <li>- Communication</li> <li>- Offre de méthodes contraceptives</li> <li>- Autres services</li> </ul>
----	---

58	<p><b>Nom /Sigle</b> : Association d'Entraide et de Promotion des Artistes Béninoises (AEPAB)</p> <p><b>Date de création</b> : Décembre 1991</p> <p><b>Siège</b> : Cotonou</p> <p><b>Adresse</b> : 01BP: 911 Cotonou; Tél : 90 09 18 41 / 21 32 02 53; Email : w.w.elise@yahoo.com</p> <p><b>Nom du responsable</b> : SENA Joy Jelia, Présidente</p> <p><b>Mission de l'organisation</b> : Promotion des femmes artistes, l'entraide et l'encadrement des jeunes filles</p> <p><b>Vision</b> : Implication des femmes artistes dans la prise des décisions et lutte pour la non marginalisation des femmes artistes</p> <p><b>Type d'organisation</b> : Association pour la promotion des femmes artistes</p> <p><b>Objectif /but</b> : Œuvrer au changement du statut et imposition des femmes dans la société culturelle</p> <p><b>Domaines d'intervention</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Education</li> <li>- Santé publique</li> <li>- Culture</li> <li>- Paix</li> <li>- Environnement</li> </ul> <p><b>Activités principales</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aider les femmes artistes réfugiées</li> <li>- Organisation des forums culturels</li> <li>- Adhésion des femmes artistes à la fédération des associations des femmes</li> <li>- Organisation des concerts pour la journée internationale de la femme</li> </ul>
----	---

<p><b>Nom / Sigle :</b> Organisation des Femmes Aveugles pour le Bénin (OFAB) AP-AIDEKON</p>
<p><b>Date de création :</b> 1994</p>
<p><b>Siège :</b> Cotonou</p>
<p><b>Adresse :</b> BP 93 2044 Cotonou ; Tél : 21 30 19 34 / 21 35 17 83 / 97 60 67 33</p>
<p><b>Nom du responsable :</b> GNANHOUI Chantal Josiane, Présidente</p>
<p><b>Mission et objectifs :</b> Appuyer et accompagner les femmes affectées ou infectées du VIH/SIDA</p>
<p><b>Mission de l'organisation :</b> Améliorer les conditions de vie des femmes aveugles au Bénin</p>
<p><b>Vision :</b> Lutter sur tous les plans pour le bien-être de tous; Conseiller les parents à collaborer</p>
<p><b>Vision :</b> S'efforcer pour que les femmes aveugles soient reconnues dans la société</p>
<p><b>Type d'organisation :</b> Organisation féminine à but non lucratif</p>
<p><b>Objectif /but :</b> Revaloriser la contribution femme aveugle à la société et sensibiliser la société béninoise.</p>
<p><b>Domaines d'intervention :</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>: Santé publique</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>: Education</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>: Microcrédit</li> </ul>
<p><b>Activités principales :</b></p>
<p><b>Activités principales :</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Visites à domicile pour donner des conseils aux femmes handicapées visuelles</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation des visiteurs aveugles sur les IST/VIH/SIDA</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement des capacités organisationnelle à travers une formation sur la vie associative.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation sur les maladies</li> </ul>

61	<p><b>Nom /Sigle :</b> Groupe d'Action pour la Justice et l'Égalité Sociale (<b>GAJES</b>)</p> <p><b>Date de création :</b> Janvier 1990</p> <p><b>Siège :</b> Cotonou</p> <p><b>Adresse :</b> 04 BP: 1102 Cotonou ; Tél : 21 33 95 58 / 97 11 71 10 ; E-mail : ongajes99@yahoo.com</p> <p><b>Nom du responsable :</b> COMLANVI HOUNTONDJI Marie Odile, Présidente</p> <p><b>Mission de l'organisation :</b> Œuvrer pour la conduite et l'égalité sociale à travers la promotion de la femme.</p> <p><b>Vision :</b> Emergence d'une société de justice au sein de laquelle la femme, selon ses mérites, participe au même titre que l'homme au développement.</p> <p><b>Type d'organisation :</b> Organisation nationale de promotion féminine.</p> <p><b>Objectif /but :</b> Accroître la dynamique sociale au sein de la société civile afin d'influencer l'adoption des mesures légales visant la réduction des inégalités hommes / femmes.</p> <p><b>Domaines d'intervention :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Education</li><li>- Genre et développement</li><li>- Micro-crédit</li><li>- Lutte contre les violentes faites aux femmes</li></ul> <p><b>Activités principales :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Formation des femmes sur leurs droits et devoirs</li><li>- Information et la communication</li><li>- Renforcement des capacités marginales</li><li>- Appui aux activités génératrices de revenu (AGR) des femmes.</li></ul>
----	--

	<p><b>Nom / Sigle :</b> Association des Femmes et de l'Éducation du Bénin (AFEB) (Benin)</p> <p><b>Date de création :</b> 26/07/2003</p> <p><b>Siège :</b> Cotonou lot / A1 Finangnon</p> <p><b>Adresse :</b> 06 BP: 1888 Cotonou Bénin; 01 20 14 35 40, 020 33 70 06 45 / 90 92 92 69</p> <p>E-mail : <a href="mailto:fabeb@afyaho.com">fabeb@afyaho.com</a></p> <p><b>Nom du responsable :</b> GNAKPO Elésogbé, Étienne; Président</p> <p><b>Mission de l'organisation :</b> Promouvoir l'éducation des filles et des jeunes femmes et lutter contre la délinquance et son cortège d'insécurité.</p> <p><b>Vision :</b> Créer un cadre de vie sûr et sûr pour les filles et les jeunes femmes pour le développement au Bénin.</p> <p><b>Type d'organisation :</b> Organisation non gouvernementale de promotion de la femme, de l'éducation et l'éducation des filles et femmes.</p> <p><b>Type d'organisation :</b> Association pour la promotion et l'éducation des filles et femmes.</p> <p><b>Objectif / but :</b> Contribuer à l'éducation des filles et des jeunes femmes et à la promotion d'un programme d'éducation non formelle destiné aux filles non scolarisées et déscolarisées</p> <p><b>64 Domaines d'intervention :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Éducation à domicile</li> <li>• Développement</li> </ul> <p><b>63 Activités principales :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Promotion des filles candidates aux élections municipales de 2003 et de 2008</li> <li>• Appui financier des pièces d'état civil aux élèves filles de SO-AVA et TOFFO ;</li> <li>• Bourse de la bourse aux 10 filles démunies ;</li> </ul> <p><b>Activités principales :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation des femmes sur des différents textes relatifs aux violences faites aux femmes ;</li> <li>- Alphabétisation</li> <li>- Sensibilisation pour la réduction des taux de mortalité infanto-maternels.</li> </ul> <p>Intervention dans les mariages, entreprises</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Auto-emploi</li> <li>- Activités génératrices de revenus</li> </ul>
--	---





66	<p><b>Nom/Signle</b> : Pour le Bien-être (PBEH)</p> <p><b>Date de création</b> : 05 / 03 / 2005</p> <p><b>Siège</b> : Cotonou</p> <p><b>Adresse</b> : Lot 10.777 Fiyègnon/Fidjrossè ; Tél : 21 04 80 22 ; Email : pbeh_femmesplus@yahoo.fr</p> <p><b>Nom du responsable</b> : SOSSOUMIHIN Monique</p> <p><b>Mission de l'organisation</b> : Réduction de la pauvreté et de la souffrance de la femme. Œuvrer pour la solidarité et l'entraide entre les femmes.</p> <p><b>Vision</b> : Améliorer les conditions de vie des femmes, prendre en charge et soutenir les jeunes filles qui portent des grossesses sans paternité</p> <p><b>Type d'organisation</b> : ONG nationale de promotion de la femme et de l'enfant</p> <p><b>Objectif/but de l'organisation</b> : Arriver à une étape du bien-être pour les personnes de tous âges</p> <p><b>Domaines d'intervention</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aide d'urgence,</li> <li>- Alphabétisation,</li> <li>- Santé,</li> <li>- Formation,</li> <li>- Epargne – crédit,</li> <li>- Education,</li> <li>- Action auprès des femmes.</li> </ul> <p><b>Principales activités</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assistance aux personnes âgées</li> <li>- Noël des enfants déshérités</li> </ul>
----	--

67	<p><b>Nom/Signle</b> : Association Béninoise d'Assistance à l'Enfant et à la famille</p> <p><b>Date de création</b> : Juillet 1994</p> <p><b>Siège</b> : Cotonou</p> <p><b>Adresse</b> : 03 BP: 1599 Jéricho Cotonou ; Tél : 21 30 57 37 ; Email : abaeifong@yahoo.fr</p> <p><b>Nom du responsable</b> : SODJIEDO Rita Félicité</p> <p><b>Mission de l'organisation</b> : Donner une réponse concrète à l'application de la convention relative au droit de l'enfant et de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme au Bénin</p> <p><b>Vision</b> : Assurer la dignité de la femme par celle de la famille</p> <p><b>Type d'organisation</b> : ONG national de promotion de la femme et de l'enfant</p> <p><b>Objectif/but de l'organisation</b> : Prévenir les situations difficiles de l'enfant par la mobilisation sociale, à travers des actions de formation, d'éducation au droit de l'homme et de l'enfant</p> <p><b>Domaine d'intervention</b> : Droit et aide juridique, éducation, artisanat, aide d'urgence, alphabétisation, infrastructures communautaires, actions auprès des femmes</p> <p><b>Principales activités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lutte contre le trafic des enfants</li> <li>- Education au droit de l'Homme et à la paix, formation des enseignants du primaire et du secondaire au droit de l'Homme et des causeries itinérantes sur toute l'étendue du territoire national.</li> <li>- Création de l'observatoire national pour la protection des enfants contre la traite et l'exploitation au travail et de création de clubs LUTRENA</li> <li>- Conférences itinérantes et production et publication thématique sur le trafic des enfants, les mutilations génitales féminines et l'enregistrement des naissances, les droits de la femme à travers la série « tout savoir »</li> <li>- Sensibilisation sur le VIH/SIDA dans les établissements scolaires.</li> <li>- Renforcement des capacités des journalistes, artistes et autres communicateurs sur les textes relatifs à la traite des enfants à travers des sections de formation, dans tous les départements du Bénin avec la signature des contrats de partenariat avec les organes de presse.</li> </ul>
----	---

68	<p><b>Nom/Signe</b> : EDEN – BENIN</p> <p><b>Date de création</b> : 11 / 02 / 2005</p> <p><b>Siège</b> : Cotonou</p> <p><b>Adresse</b> : 08 BP: 1116 Tri postal ; Tél : 21 30 18 71 ; Email : eden2001@yahoo.fr</p> <p><b>Nom du responsable</b> : HOUNDOLO Déogratias</p> <p><b>Mission de l'organisation</b> : Bien-être pour tous au Bénin</p> <p><b>Vision</b> : Faire en sorte que le bien-être soit généralisé à tous surtout au niveau des femmes</p> <p><b>Type d'organisation</b> : Promotion de la femme à travers l'agriculture</p> <p><b>Objectif/but de l'organisation</b> : Initiation et promotion d'activités génératrices de revenus pour les femmes rurales</p> <p><b>Domaines d'intervention</b> : Crédits, agriculture, éducation, aides sociales.</p> <p><b>Principales activités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation à la culture de champignons</li> <li>- Crédits aux femmes</li> </ul>
69	<p><b>Nom/Signe</b> : Dignité féminine</p> <p><b>Date de création</b> : 14 / 11 / 1994</p> <p><b>Siège</b> : Cotonou</p> <p><b>Adresse</b> : 03 BP: 2893 Cotonou Tél : 21 38 42 37 E-mail : dignite@intnet.bj</p> <p><b>Nom du responsable</b> : ATINKPA H. Honorine</p> <p><b>Mission de l'organisation</b> : Œuvrer pour la sauvegarde de la dignité de la femme sur les plans économique, politique, socioculturel tout en suscitant ou en encourageant la création des groupements féminins, les initiatives locales de développement, en assurant l'éducation des femmes et jeunes filles pour leurs plus grandes implications dans la vie nationale.</p> <p><b>Vision</b> : Un Bénin débarrassé de tout esprit phalocratique et dans lequel, hommes et femmes, filles et garçons jouissent pleinement de leurs droits, assurant leurs devoirs pour un développement durable de la nation.</p> <p><b>Type d'organisation</b> : Promotion de la femme sur le plan économique, politique et social.</p> <p><b>Objectif/but de l'organisation</b> : Œuvrer pour la sauvegarde de la dignité de la femme sur les plans économique, politique et socioculturel.</p> <p><b>Domaines d'intervention</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation des jeunes déshéritées,</li> <li>- Appui – conseil,</li> <li>- Crédits,</li> <li>- Lutte contre les pratiques avilissant la femme telles que mutilation génitale, mariage forcé ou précoce, lévirat, veuvage et autres,</li> <li>- Publication de journal</li> </ul> <p><b>Principales activités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lutte contre l'excision,</li> <li>- Formation et encadrement des groupements féminins,</li> <li>- Création et animation d'un centre de formation gratuite des jeunes filles ;</li> <li>- Implication des femmes dans les sphères de prises de décisions,</li> <li>- Création et animation d'émissions sur les radios locales,</li> <li>- Edition du journal "dignité féminine",</li> <li>- Construction d'une de ferme à Zè</li> </ul>

**Nom / sigle** Association Intégrade des Femmes (AIFON) / Associations Africaines

**Date de création** 02/01/1998 « RIFONGA-Bénin »

**Siège de création** : 02 / 01 / 1998

**Adresse** Cotonou ACCROMBESSI/Agla Zone A Carré n°3494 ; 03 BP: 2990 Cotonou ;

**Adresse** Tél: 99 90 95 195 76 63 74 02 06 38 71 / 21 30 19 73

**Nom du responsable** ABELOU OUAÏA ACCROMBESSI Elisabeth

**Niveau de l'organisation** CHOU Léontine

**Mission de l'organisation** : Le RIFONGA-BENIN œuvre dans la solidarité à la promotion de la démocratie, à la réduction de la pauvreté et à l'élevation du taux de représentativité des femmes beninoises dans les sphères de prise de décisions

**Objectif / but de l'organisation** : Renforcement des capacités des femmes à occuper les postes de prise de décisions.

**Type d'organisation** : Promotion de la femme dans les domaines professionnel, économique et social.

**Objectifs/but de l'organisation** : Promouvoir et valoriser les activités professionnelles, économiques et sociales des femmes et le développement des adhérents.

**Principales activités** : Promotion de la femme dans les domaines professionnel, économique et social.

**Domaines d'intervention** : Au sein des femmes et des hommes

- Renforcement des capacités,
- Campagne médiatique,
- Plaidoyer,
- Vulgarisation,
- Information et sensibilisation.

**Principales activités**

- Renforcement des capacités,
- Campagne médiatique,
- Plaidoyer,
- Vulgarisation,
- Information et sensibilisation.



73	<p><b>Nom/Sigle</b> : WOMEN IN LAW AND DEVELOPMENT IN AFRICA / Femme, droit et développement en Afrique (WILDAF/FEDDAF/BENIN)</p> <p><b>Date de création</b> : 18 / 06/ 1999</p> <p><b>Siège</b> : Cotonou</p> <p><b>Adresse</b> : Tél : 21 30 69 92 ; Email : wildaf_b@yahoo.fr</p> <p><b>Nom du responsable</b> : BOKO NADJO Geneviève</p> <p><b>Mission de l'organisation</b> : Œuvrer pour la promotion des droits des femmes au Bénin à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la formation, la sensibilisation et la vulgarisation des textes de lois relatifs aux droits des femmes</li> <li>- lobbying et le plaidoyer pour l'adoption et la mise en œuvre des textes de lois</li> <li>- appui, accompagnement aux victimes de violence</li> <li>- Accompagnement des femmes pour une participation active et reconnue dans le processus de développement</li> </ul> <p><b>Vision</b> : Faire connaître aux femmes leur droit et leur faire jouir ces droits à travers une solidarité entre hommes et femmes</p> <p><b>Type d'organisation</b> : Promotion des personnes physiques et surtout des femmes</p> <p><b>Objectif/but de l'organisation</b> : Promouvoir les droits de la personne humaine en particulier ceux des femmes et des enfants.</p> <p><b>Domaines d'intervention</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation,</li> <li>- Sensibilisation,</li> <li>- Vulgarisation,</li> <li>- Lobbying et plaidoyer,</li> <li>- Accompagnement et appui.</li> </ul> <p><b>Principales activités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation des Elus locaux du Département de l'Alibori</li> <li>- Formation des Elus locaux du Département de la Donga</li> <li>- Formation des Agents de l'Etat Civil</li> <li>- Formation des Journalistes</li> <li>- Organisation d'un débat télévisé en Français</li> <li>- Organisation d'un débat télévisé en Fon</li> <li>- Formation des leaders d'opinion des Départements de l'Alibori et de la Donga</li> <li>- Evaluation de la formation des Elus locaux</li> <li>- Formation des leaders d'opinion des Départements du Zou et du Plateau</li> <li>- Traduction de la plaquette du Code en Yoruba</li> <li>- Validation du document traduit</li> <li>- Réalisation d'émissions radiophonique sur la radio de grande écoute</li> <li>- Réalisation d'émissions radiophonique sur les radios rurales et confessionnelles</li> </ul>
----	---

74	<p><b>Nom/Signe</b> : Association de Solidarité et d'Entraide pour la Réduction de la Pauvreté (ASERP)</p> <p><b>Date de création</b> : 28 / 07 / 2004</p> <p><b>Siège</b> : Cotonou</p> <p><b>Adresse</b> : 071 BP: 069 Maison BOTCHEKON Lot n° : 2088-A Mènonin Tél : 21 38 67 29 ; Email : aserpo4@yahoo.fr</p> <p><b>Nom du responsable</b> : GOUSSI ANOCO Augustin</p> <p><b>Mission de l'organisation</b> : Aider les personnes les plus démunies à mener des activités génératrices de revenus</p> <p><b>Vision</b> : Réduire la pauvreté</p> <p><b>Type d'organisation</b> : Association d'entraide et de crédits</p> <p><b>Objectif/but de l'organisation</b> : Développer le Bénin</p> <p><b>Domaines d'intervention</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Crédits,</li><li>- Sensibilisation,</li><li>- Formation en gestion, marketing, comptabilité, hygiène et planning familial.</li></ul> <p><b>Principales activités</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Crédits et formation</li><li>- Sensibilisation sur le planning et l'hygiène</li></ul>
----	---

76	<p><b>Nom/Signe</b> : Coalition Béninoise pour la Cour Pénale Internationale</p> <p><b>Date de création</b> : 2002</p> <p><b>Siège</b> : Cotonou</p> <p><b>Adresse</b> : Tél. 21 30 15 72 (siège Amnesty section Béninoise) ; Email : <a href="mailto:egueeliane@yahoo.fr">egueeliane@yahoo.fr</a></p> <p><b>Nom du responsable</b> : GNONHOUE Jean-Baptiste</p> <p><b>Mission de l'organisation</b> : Lutter contre l'impunité des crimes contre l'humanité. Protection des droits de l'Homme</p> <p><b>Vision</b> : Œuvrer à l'instauration du respect des droits de l'Homme en vue d'une paix dans la société</p> <p><b>Type d'organisation</b> : Organisation Non Gouvernementale</p> <p><b>Objectif/but de l'organisation</b> : Protection des droits de l'Homme par une Justice Internationale rendue par la Cour Pénale Internationale.</p> <p><b>Domaines d'intervention</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation aux instruments juridiques nationaux et internationaux de protection des droits de l'homme.</li> <li>- Vulgarisation du statut de Rome créant la Cour Pénale Internationale</li> </ul> <p><b>Principales activités</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Message télévisé sur un thème à l'occasion de la journée internationale du 8 Mars</li> <li>- Communication à l'endroit des femmes pour les sensibiliser sur les violations sexuelles comme crimes contre l'humanité et sanctionnées comme telles.</li> <li>- Nécessité de réparations ouvertes aux femmes.</li> </ul>
----	---

77	<p><b>Nom/Signe</b> : Association Béninoise des Femmes Défenseurs des Droits de l'Homme</p> <p><b>Date de création</b> : 2008</p> <p><b>Siège</b> : Cotonou</p> <p><b>Adresse</b> : Tél. 90 95 98 82 ; Email : <a href="mailto:egueeliane@yahoo.fr">egueeliane@yahoo.fr</a></p> <p><b>Nom du responsable</b> : EGUE ADOUE Eliane Berthe</p> <p><b>Mission de l'organisation</b> : Défense, protection et promotion des droits des femmes défenseurs des droits de l'Homme</p> <p><b>Vision</b> : Assurer de façon efficace la protection des femmes défenseurs des droits de l'Homme</p> <p><b>Type d'organisation</b> : Organisation Non Gouvernementale</p> <p><b>Objectif/but de l'organisation</b> : Les femmes défenseurs ne doivent subir aucune violence dans leurs activités de femmes défenseurs</p> <p><b>Domaines d'intervention</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation sur les droits de la femme</li> <li>- Formation sur les outils de protection des femmes défenseurs</li> </ul> <p><b>Principales activités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Visite aux femmes en détention</li> <li>- Formation</li> </ul>
----	--





80	<p><b>Nom/Signe</b> : Association d'Entraide des Femmes (ASSEF)</p> <p><b>Date de création</b> : 1999</p> <p><b>Siège</b> : Cotonou</p> <p><b>Adresse</b> : 02 BP: 2281 Cotonou ; Tél. 21 30 22 51 ; Email : assef2001@yahoo.fr</p> <p><b>Nom du responsable</b> : AGNIKPE Janine</p> <p><b>Mission de l'organisation</b> : Contribuer à améliorer la situation socio-économique des femmes du Bénin</p> <p><b>Vision</b> : Offrir des services financiers aux femmes du Bénin pour l'amélioration de leur situation socioéconomique</p> <p><b>Type d'organisation</b> : Association</p> <p><b>Objectif/but de l'organisation</b> : Contribuer à améliorer la situation socioéconomique des femmes du Bénin</p> <p><b>Domaine d'intervention</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Microfinance</li> <li>- Formation</li> <li>- Appui technique</li> <li>- Santé</li> </ul> <p><b>Principales activités</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Micro-crédit, 6 à 12 mois</li> <li>- Formation continue</li> <li>- Appui institutionnel (continu)</li> <li>- Santé (continue)</li> </ul>
----	--

81	<p><b>Nom/Signe</b> : Association des Caisses de Financement à la Base (ACFB)</p> <p><b>Date de création</b> : 21 / 07 / 2004</p> <p><b>Siège</b> : Cotonou</p> <p><b>Adresse</b> : 02 BP: 2268 Cotonou ; Tél. 21 38 65 69 / 21 03 15 48 ; Email : acfbsat@yahoo.fr ou acfbsat@intnet.bj</p> <p><b>Nom du responsable</b> : Mme FANOU Dorothée</p> <p><b>Mission de l'organisation</b> : Faire la promotion de la femme et de la micro-entreprise</p> <p><b>Vision</b> : Etre une institution de microfinance offrant des services qui privilégient la femme en milieu rural et périurbain</p> <p><b>Type d'organisation</b> : Association</p> <p><b>Objectif/but de l'organisation</b> : Promouvoir l'émergence des femmes marginalisées et créer une solidarité à grande échelle pour des plaidoyers efficaces en faveur de leur prise en compte dans les politiques et programmes de développement</p> <p><b>Domaine d'intervention</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Microfinance</li> <li>- Education et Formation (alphabétisation, gestion, développement organisationnel)</li> <li>- Promotion du genre,</li> <li>- Protection et défense de l'enfance malheureuse</li> </ul> <p><b>Principales activités</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Crédit et Epargne</li> <li>- Alphabétisation</li> <li>- Formation en gestion</li> <li>- Organisation des ateliers de réflexion sur les thèmes divers</li> <li>- Appui institutionnel (continu)</li> <li>- Santé (continue)</li> </ul>
----	---



83	<p><b>Nom/Sigle</b> : Centre Afrika OBOTA (CAO)</p> <p><b>Date de création</b> : 13 / 02 /1989</p> <p><b>Siège</b> : Cotonou</p> <p><b>Adresse</b> : 03 BP : 1514 Jéricho Cotonou ; Tél. 21 30 42 10 ; Email : caobénin@intnet.bj</p> <p><b>Nom du responsable</b> : Dominique ADJAHOUINO</p> <p><b>Mission de l'organisation</b> : Contribuer au moyen de recherche-action au développement durable de l'Afrique</p> <p><b>Vision</b> : Un CAO panafricain, puissant, rayonnant, doté d'un siège et d'un réseau de communication propre œuvrant à l'émergence d'une Afrique unie, solidarité, démocratique, prospère</p> <p><b>Type d'organisation</b> : ONG nationale</p> <p><b>Objectif/but de l'organisation</b> : Contribuer au moyen de recherche-action au développement durable de l'Afrique</p> <p><b>Domaine d'intervention</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Education et communication plus renforcement d'un Etat de droit</li> <li>- Panafricanisme</li> <li>- Formation d'une opinion publique dynamique pour des décisions d'utilité publique</li> <li>- Appui aux activités d'auto-promotion et du bien-être social</li> </ul> <p><b>Principales activités</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Agenda de la femme depuis 1994 à la 15<sup>ème</sup> éd. En 2008</li> <li>- Mise en place d'un fond d'appui aux activités génératrices de revenu</li> <li>- Formation des femmes candidates pour les élections communales</li> <li>- Programme de promotion de la démocratie par l'appui au PRODOSC, Organisation de la société civile.</li> </ul>
----	--

84	<p><b>Nom/Sigle</b> : Centre Afrika OBOTA (CAO)</p> <p><b>Date de création</b> : 13 /02/1989</p> <p><b>Siège</b> : Cotonou</p> <p><b>Adresse</b> : 03 BP 1514 Jéricho Cotonou ; Tél. 21 30 42 10 ; Email : <a href="mailto:caobénin@intnet.bj">caobénin@intnet.bj</a></p> <p><b>Nom du responsable</b> : Dominique ADJAHOUINO</p> <p><b>Mission de l'organisation</b> : Contribuer au moyen de recherche action au développement durable de l'Afrique</p> <p><b>Vision</b> : UN CAO panafricain, puissant, rayonnant, doté d'un siège et d'un réseau de communication propre œuvrant à l'émergence d'une Afrique Unie - Solidarité - Démocratique - prospère</p> <p><b>Type d'organisation</b> : ONG sur couverture spatiale : tout le pays</p> <p><b>Objectif/but de l'organisation</b> : Contribuer au moyen de recherche action au développement durable de l'Afrique</p> <p><b>Domaine d'intervention</b> : Education et communication plus renforcement d'un Etat de droit - Panafricanisme - Formation d'une opinion publique dynamique pour des décisions d'utilité publique - Appui aux activités d'auto promotion et du bien-être social</p> <p><b>Principales activités</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Agenda de la femme depuis 1994 à la 15<sup>ème</sup> éd. En 2008</li> <li>- Mise en place d'un fond d'appui aux activités génératrices de revenu</li> <li>- Formation des femmes candidates pour les élections communales</li> <li>- Programme de promotion de la démocratie par l'appui au PRODOSC, Organisation de la société civile.</li> </ul>
----	---

86	<p><b>Nom/Sigle :</b> Femme – Action pour le Développement et la Famille (FADEF)</p> <p><b>Date de création :</b> 14 / 06 / 2003</p> <p><b>Siège :</b> Cotonou</p> <p><b>Adresse :</b> 01 BP : 2109 Cotonou ; Tél. 90 03 50 21 / 97 13 59 38 ; Email : fadefassociation@yahoo.fr</p> <p><b>Nom du responsable :</b> Mme ADABRA Jacqueline</p> <p><b>Mission de l'organisation :</b> Promouvoir le développement de la famille</p> <p><b>Vision :</b> Epanouissement de chaque membre de la famille et de la société</p> <p><b>Type d'organisation :</b> ONG</p> <p><b>Objectif/but de l'organisation :</b> Promouvoir le mieux-être social et l'organisation économique de la femme et par conséquent de la société</p> <p><b>Domaines d'intervention :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Famille et ménage</li><li>- Education et formation</li><li>- Femme et santé</li></ul> <p><b>Principales activités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Prise en charge des enfants déshérités (en cours)</li><li>- Formation en activités génératrices de revenu à l'endroit des femmes</li></ul>
----	--

	<p><b>Nom/Signle</b> : AXISSINON KPAN - AKON (AKA)</p> <p><b>Date de création</b> : 18 / 12 / 2004</p> <p><b>Siège</b> : Marché Dantokpa, zone passerelle N° place APH/0477Cotonou</p> <p><b>Adresse</b> : Tél : 21 33 43 73 / 95 79 94 74 ; Email : gnanhouicarisse@yahoo.fr</p> <p><b>Nom du responsable</b> : FANDY Clarisse Reine</p>
<p>87</p> <p><b>Nom/Signle</b> : INAFA – BENIN (INTERNATIONAL ASSITANCE FOR AFRICA/BENIN)</p> <p><b>Date de création</b> : 23 / 10/ 2004</p> <p><b>Siège</b> : Cotonou</p> <p><b>Adresse</b> : C/527 ; Tél. 97 98 15 83</p> <p><b>Nom du responsable</b> : M. ADOKANTO S. OSEU Nicolas (Bénin)</p> <p><b>Mission de l'organisation</b> : Contribuer à la communauté à travers le partage des joies et enfants</p> <p><b>Vision</b> : Eliminer quelque peu la pauvreté</p> <p><b>Type d'organisation</b> : ONG à but humanitaire</p> <p><b>Objectif/but de l'organisation</b> : Contribuer à la communauté</p> <p><b>Domaines d'intervention</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aider financièrement psychologiquement et matériellement les couches déshéritées à savoir les sinistrés, les réfugiés, les victimes de guerre</li> <li>- Organiser des coopératives pour les femmes rurales</li> <li>- Offrir des matériels didactiques à la jeunesse étudiante</li> </ul> <p><b>Principales activités</b> : Néant</p>	<p><b>Mission de l'organisation</b> : Promouvoir le leadership féminin - Améliorer des conditions de vie de la femme dans ses activités commerciales pour le bien-être de son ménage</p> <p><b>Vision</b> : Avoir un groupe de femmes capable de s'autogérer financièrement ; capable de s'exprimer devant le publique ; un groupe de femmes ayant connaissance de leurs droits et devoirs</p> <p><b>Type d'organisation</b> : Association</p> <p><b>Objectif/but de l'organisation</b> : Défendre les intérêts des femmes vendeuses pour leur développement social et le développement de leurs activités commerciales - créer des relations favorables à l'émancipation de la femme et des peines des hommes, des femmes et des enfants</p> <p><b>Domaines d'intervention</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation pour le renforcement des activités des femmes pour la gestion de l'association et de leurs activités commerciales</li> <li>- Création de tontine de solidarité rotative entre les femmes pour s'entraider</li> <li>- Régularisation de chaque membre de la communauté</li> <li>- Négociation au niveau des gouvernants en cas de litige de place ou de non paiement de taxe mensuelle</li> </ul> <p><b>Principales activités</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Règlement de litige aux femmes sinistrées de la passerelle de Dantokpa</li> <li>- Aide financière aux conseurs sinistrées d'incendie des hangars au marché Dantokpa</li> <li>- Octroi de financement pour la promotion de leurs activités commerciales</li> </ul>

90	<p><b>Nom / sigle</b> : Comité Inter- Africain sur les Pratiques Traditionnelles ayant effet sur la Santé des Femmes et des Enfants, section Bénin / CI – AF Bénin</p> <p><b>Date de création</b> : 16 / 10 / 1991</p> <p><b>Siège</b> : Porto – Novo</p> <p><b>Adresse</b> : 01 BP 538 ; Tél. 20 22 32 04 / 97 98 95 07 / 97 98 07 93 ; Email : Clafbenin@yahoo.fr</p> <p><b>Nom du Responsable</b> : ODOUNLAMI Victorine, Présidente</p> <p><b>Mission de l'organisation</b> : Encourager les bonnes pratiques, lutter contre celles qui sont nocives à la santé, défendre, protéger, promouvoir la santé et l'éducation</p> <p><b>Vision de l'organisation</b> : Société où les femmes et les enfants s'épanouissent pleinement dans le respect de leurs droits, de leur dignité culturelle par leur participation au développement</p> <p><b>Type d'organisation</b> : Organisation non gouvernementale de promotion de la femme et de l'enfant</p> <p><b>Objectif/But de l'organisation</b> : Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations en général et à la promotion de la femme pour un bien-être durable</p> <p><b>Domaines d'interventions</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Education</li> <li>- Microfinance</li> <li>- Santé</li> <li>- Droits humains</li> <li>- Recherche</li> <li>- Genre</li> </ul> <p><b>Principales activités (précisez la durée par activité)</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation sur les mutilations génitales féminines, 1994 à ce jour</li> <li>- Dissémination des textes juridiques, régionaux et internationaux, 2000 à ce jour</li> <li>- Activités génératrices de revenus, 1995 à ce jour</li> <li>- Activités médiatiques, 1995 à ce jour</li> </ul>
----	--

91	<p><b>Nom / sigle</b> : Association des Femmes Agroalimentaires de la Municipalité de Porto – Novo / ASOFAP</p> <p><b>Date de création</b> : 20 / 07 / 2004</p> <p><b>Siège</b> : Porto – Novo</p> <p><b>Adresse</b> : Maison GNANSOUNOU quartier Attakè ; Tél. 97 88 18 16</p> <p><b>Nom du Responsable</b> : HOUNSOU Claire épouse MAGNIDE, Présidente</p> <p><b>Mission de l'organisation</b> : Œuvrer pour l'entraide des femmes</p> <p><b>Vision de l'organisation</b> : Evolution de l'association à l'instar d'autres sur le plan national</p> <p><b>Type d'organisation</b> : Association de promotion féminine</p> <p><b>Objectif/ But de l'organisation</b> : Occuper les femmes en difficulté en leur donnant une formation pratique en agroalimentaire</p> <p><b>Domaines d'interventions</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Agroalimentaire</li> <li>- Nutrition</li> <li>- Alphabétisation</li> <li>- Santé</li> </ul> <p><b>Principales activités (précisez la durée par activité)</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Alphabétisation (03 mois)</li> <li>- Education à la gestion de l'économie (permanente)</li> <li>- Informations sur les VIH/SIDA (03 jrs)</li> </ul>
----	--

92	<p><b>Nom / sigle</b> : Troupe Féminine Théâtrale « Echos de la capitale »</p> <p><b>Date de création</b> : 1990</p> <p><b>Siège</b> : Porto – Novo</p> <p><b>Adresse</b> : Porto – Novo Kpokomey C/80 ; Tél. 20 21 41 89 / 97 48 83 80</p> <p><b>Nom du Responsable</b> : ABOH Marcelline, Présidente</p> <p><b>Mission de l'organisation</b> : Œuvrer pour la moralisation de la vie de toutes les couches sociales par le théâtre</p> <p><b>Vision de l'organisation</b> : S'engager pour la promotion du théâtre au Bénin voire à l'extérieur</p> <p><b>Type d'organisation</b> : Troupe féminine et théâtrale pour la promotion de la femme</p> <p><b>Objectif/But de l'organisation</b> : Assurer la satisfaction des populations en matière d'audiovisuelle</p> <p><b>Domaines d'intervention</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Hygiène</li> <li>- Environnement</li> <li>- Scolarisation des filles</li> </ul> <p>Sensibilisation sur les MST</p> <p><b>Principales activités (précisez la durée par activité)</b>:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- scolarisation des filles pour leur maintien à l'école (permanente)</li> <li>- Sensibilisation sur les IST (4 jrs)</li> </ul>
----	--

93	<p><b>Nom / sigle</b> : Espace de Solidarité Globale / Bénin (ESG/Bénin)</p> <p><b>Date de création</b> : 1987</p> <p><b>Siège</b> : Akpro Misséréte</p> <p><b>Adresse</b> : 02 BP. 425 Porto – Novo ; Tél. 95 05 76 67 / 97 87 48 83 ; E – mail : Sohoungo@yahoo.fr</p> <p><b>Nom du Responsable</b> : HOUSSOU Samuel, Président</p> <p><b>Mission de l'organisation</b> : Accueil et encadrement des enfants de 2 à 16 ans</p> <p><b>Vision de l'organisation</b> : Il faut que la maltraitance et la violence cesse pour que les enfants puissent s'épanouir normalement</p> <p><b>Type d'organisation</b> : Association de promotion des droits de l'enfant</p> <p><b>Objectif/But de l'organisation</b> : Amélioration des conditions de vie des jeunes filles</p> <p><b>Domaines d'interventions</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Education</li><li>- Sanitaire</li><li>- Prévention</li><li>- Réinsertion</li></ul> <p><b>Principales activités (précisez la durée par activité)</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Création des baraques pour l'alphabétisation (permanente)</li><li>- Octroi de micro-crédits aux femmes (01 an)</li><li>- Cours d'alphabétisation (permanent)</li></ul>
----	---



	<p><b>Nom / sigle :</b> Troupe féminine théâtrale "QUI DIT MIEUX"/QDM</p> <p><b>Date de création :</b> 1980</p>
	<p><b>Siège :</b> Porto – Novo</p>
<p><b>Nom / sigle :</b> Femme et Famille OJULARI / FEFAM</p> <p><b>Date de création :</b> Mars 1996</p> <p><b>Siège :</b> SEME – PODJI</p>	<p><b>Adresse :</b> 01 BP: 2197 Porto – Novo / Oganla ; Tél. 20 21 47 54 / 90 93 35 05 ; E – mail : Qdm_org@yahoo.fr</p>
<p><b>Adresse :</b> 03 BP: 1938 Jéricho ; Katoatita@yahoo.fr</p> <p><b>Nom du Responsable :</b> Naimatou MOUSTAFA ATTA, Présidente</p>	<p><b>Nom du Responsable :</b> DOTOU Grâce ABOH, Directrice Exécutive Tél. 95 96 49 12 / 20 22 01 59 ; E-mail :</p> <p><b>Mission de l'organisation :</b> Œuvrer pour l'amélioration des conditions de vie des femmes et des enfants</p>
<p><b>Mission de l'organisation :</b> Aider à l'épanouissement de la femme</p> <p><b>Vision de l'organisation :</b> Rendre la femme plus forte</p>	<p><b>Vision de l'organisation :</b> Arriver à un changement de comportement pour un mieux-être de la femme</p> <p><b>Type d'organisation :</b> Organisation nationale de promotion féminine et de mobilisation sociale par le théâtre</p>
<p><b>Type d'organisation :</b> Organisation nationale de promotion de la femme</p> <p><b>Objectif/But de l'organisation :</b> Contribuer à l'épanouissement de la femme</p>	<p><b>Objectif/But de l'organisation :</b> Amélioration des conditions de vie de l'Homme</p> <p><b>Domaines d'intervention :</b></p>
<p><b>95 Domaines d'intervention :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Santé</li> <li>- Microfinance</li> <li>- Environnement</li> <li>- Education</li> <li>- Alphabétisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation des femmes pour le mieux-être</li> <li>- Santé</li> <li>- Environnement</li> <li>- Cinéma</li> <li>- Théâtre</li> <li>- Communication pour le changement de comportement</li> </ul>
<p><b>Principales activités (précisez la durée par activité) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lutte contre le trafic des enfants</li> <li>- Assistance aux orphelins aux enfants déshérités et aux enfants abandonnés ou enfants placés</li> <li>- Promotion des activités éducatives dans le milieu scolaire</li> </ul>	<p><b>Principales activités (précisez la durée par activité) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recyclage des sachets (en permanence)</li> <li>- Lutte contre la pauvreté (en permanence)</li> <li>- Environnement (en permanence)</li> </ul>



99	<p><b>Nom / sigle</b> : Réseau des femmes élues conseillères du Bénin / Ré FEC – Bénin</p> <p><b>Date de création</b> : Juillet 2003</p> <p><b>Siège</b> : Porto-Novo</p> <p><b>Adresse</b> : 02 BP: 1084 Porto – Novo / boulevard lagunaire ; Tél. 20 21 38 80 ; E – mail : Refecbenin@yahoo.fr</p> <p><b>Nom du Responsable</b> : KOUKOU I Irène, Présidente</p> <p><b>Mission de l'organisation</b> : Créer un système d'information et d'échange entre toutes les femmes élues conseillères et promouvoir la présence des femmes dans les instances de prise de décisions</p> <p><b>Vision de l'organisation</b> : Que les femmes élues s'arrachent des places au sein du conseil communal</p> <p><b>Type d'organisation</b> : Organisation nationale de promotion de la femme</p> <p><b>Objectif/But de l'organisation</b> : Promouvoir un cadre d'échanges en faveur des femmes élues conseillères</p> <p><b>Domaines d'intervention</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Santé</li> <li>- Alphabétisation</li> <li>- Environnement</li> <li>- Education</li> <li>- Economie</li> <li>- Edification de la jeunesse féminine</li> </ul> <p><b>Principales activités (précisez la durée par activité)</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Octroi de microfinance (toutes les mandatures)</li> <li>- Cours d'alphabetisation (en permanence)</li> <li>- Scolarisation des filles (en permanence)</li> <li>- Gestion de l'état-civil (en permanence)</li> </ul>
----	--

100	<p><b>Nom / sigle</b> : Union des Jeunes Filles pour l'Emancipation de la Femme de Demain</p> <p><b>Date de création</b> : 21 / 09 / 2001</p> <p><b>Siège</b> : Sèmè – Podji</p> <p><b>Adresse</b> : Djèrègbé / Maison KPATINDE ; Tél. 93 07 07 50 / 95 86 95 98 ; E – mail : Ujfejd@yahoo.fr</p> <p><b>Nom du Responsable</b> : KPATINDE Alexandrine, Présidente</p> <p><b>Mission de l'organisation</b> : Participer à l'amélioration des conditions de vie des femmes</p> <p><b>Vision de l'organisation</b> : Laisser les femmes pour que les femmes puissent exercer librement leur métier</p> <p><b>Type d'organisation</b> : Union de la promotion de la femme</p> <p><b>Objectif/But de l'organisation</b> : Promotion de la femme pour son épanouissement</p> <p><b>Domaines d'intervention</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Education / alphabétisation</li> <li>- Santé de la reproduction</li> </ul> <p><b>Principales activités (précisez la durée par activité)</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation des femmes sur le MST/VIH/SIDA, 3 jrs</li> <li>- Sensibilisation des femmes pour un mieux-être, 3 jrs</li> </ul>
-----	---

101	<p><b>Nom / sigle :</b> Convergence Santé Education (CSE / Bénin)</p> <p><b>Date de création :</b> Novembre 2003</p> <p><b>Siège :</b> Porto – Novo</p> <p><b>Adresse :</b> BP: 90 Igolo ; Tél. 97 68 37 88 ; E – mail : ongesebenin@yahoo.fr</p> <p><b>Nom du Responsable :</b> DEKANMEHOLOU N. Mathieu, Directeur exécutif</p> <p><b>Mission de l'organisation :</b> Combattre les injustices et inégalités les plus grossières pour réduire sensiblement la pauvreté</p> <p><b>Vision de l'organisation :</b> éradiquer la pauvreté au Bénin afin de promouvoir le développement économique et social des couches défavorisées et surtout la femme béninoise</p> <p><b>Type d'organisation :</b> Organisation à but non lucratif au service de la population</p> <p><b>Objectif/But de l'organisation :</b> Améliorer les conditions de vie des populations en général et de la femme en particulier à travers l'élévation du taux d'éducation, l'amélioration des soins de santé primaire et l'assainissement</p> <p><b>Domaines d'intervention :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Santé</li> <li>- Education</li> <li>- Alphabétisation</li> <li>- Environnement</li> <li>- Microfinance</li> </ul> <p><b>Principales activités (précisez la durée par activité) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation sur les MST / IST (6 mois)</li> <li>- Prise en charge des femmes atteintes des MST (12 mois)</li> <li>- Appui financier aux groupements de femme (en permanence)</li> </ul>
-----	--

PLATEAU	
102	<p><b>Nom / sigle :</b> Centre de Promotion de l'Hygiène et Initiative de Frontière attractive / Centre PHIFA</p> <p><b>Date de création :</b> 2003</p> <p><b>Siège :</b> Ifangni</p> <p><b>Adresse :</b> Maison OLAÏDJOU / Ifangni ; Tél. 97 04 87 80 ; E – mail : Centrephifaong@yahoo.fr</p> <p><b>Nom du Responsable :</b> LABITAN L. Paul, Secrétaire exécutif</p> <p><b>Mission de l'organisation :</b> Œuvrer pour une collaboration étroite de l'hygiène et de l'environnement</p> <p><b>Vision de l'organisation :</b> S'agrandir en vue d'acquérir une renommée internationale</p> <p><b>Type d'organisation :</b> Organisation régionale de promotion féminine dans le secteur de l'environnement</p> <p><b>Objectif/But de l'organisation :</b></p> <p><b>Domaines d'interventions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Collecte des ordures ménagères</li> <li>- Lutte contre l'encombrement de l'environnement par les épaves</li> <li>- Microfinance</li> </ul> <p><b>Principales activités (précisez la durée par activité) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Confection des cartes d'identité pour bénéficier des prestations de microfinances (02 fois)</li> <li>- Conseils pour la bonne gestion du crédit (2 heures)</li> <li>- Octroi de crédit par PADME et CREP (caisse rurale d'épargne et de prestation), permanent</li> </ul>

103	<p><b>Nom / sigle :</b> Mouvement des Bonnes Volontés pour le mieux-être / MOBOVOME</p> <p><b>Date de création :</b> Août 2000</p> <p><b>Siège :</b> Ifangni</p> <p><b>Adresse :</b> O2 BP: 606 Porto – Novo Kétoukpè ; Tél. 95 15 95 39 ; E – mail : Hounguek@yahoo.fr</p> <p><b>Nom du Responsable :</b> HOUNGUE K. Kévin, Directeur Exécutif</p> <p><b>Mission de l'organisation :</b> Renforcer les groupements villageois autour des activités génératrices de revenus</p> <p><b>Vision de l'organisation :</b> Œuvrer pour le mieux-être des femmes en boutant dehors la pauvreté</p> <p><b>Type d'organisation :</b> Organisation régionale de promotion des femmes</p> <p><b>Objectif/But de l'organisation :</b> Lutter contre la pauvreté</p> <p><b>Domaines d'interventions :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elevage</li> <li>- Transformation agricole</li> <li>- Pisciculture</li> <li>- Maraîchage</li> <li>- Prestation de services</li> <li>- Micro-crédit</li> </ul> <p><b>Principales activités (précisez la durée par activité) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui – conseils (en permanence)</li> <li>- Suivi des femmes à la vie associative (en permanence)</li> <li>- Traitement des ordures ménagères (en permanence)</li> <li>- Conservation de tomates (en permanence)</li> </ul>
-----	---

**MONO**

104	<p><b>Nom/Sigle :</b> Bénédicetus-cole (B-COLE) ONG</p> <p><b>Date de création :</b> 02 / 10/ 2003</p> <p><b>Siège :</b> Comè (Mono)</p> <p><b>Adresse :</b> BP: 182 Comè ; Tél. : 95 21 14 62 / 95 40 18 06</p> <p><b>Nom du responsable :</b> HOUNSA Jean Léonard, Directeur Exécutif</p> <p><b>Mission de l'organisation :</b> Améliorer les conditions de vie de la femme et de l'enfant</p> <p><b>Vision :</b> accompagner la femme à son auto prise en charge</p> <p><b>Type d'organisation :</b> ONG de promotion de la femme et de l'enfant</p> <p><b>Objectif/but de l'organisation :</b> promouvoir le bien-être social et économique de la femme et de l'enfant</p> <p><b>Domaines d'intervention :</b> Agriculture</p> <p><b>Principales activités suivies de leurs durées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation des femmes et jeunes filles en 2006 (3 mois)</li> <li>- Formation des membres des GF sur la fabrication de gari amélioré (15j)</li> <li>- Formation des GF sur la gestion des AGR (5j)</li> <li>- Formation des GF en marketing (7)</li> </ul>
-----	--

106	<p><b>Nom/ Sigle</b> : Groupe de Recherche et d'Action pour un Développement Intégré et Durable (GRADID-ONG)</p> <p><b>Date de création</b> : 26 / 12 / 1994</p> <p><b>Siège</b> : Dogbo</p> <p><b>Adresse</b> : BP: 50 Dogbo ; Tél : 22 46 31 28 ; E-mail : gradid-ong@yahoo.fr</p> <p><b>Nom du responsable</b> : DONHOUNGAN B. Sylvain, Directeur Exécutif</p> <p><b>Mission de l'organisation</b> : œuvrer pour la promotion du bien-être social économique, culturel et civique de l'homme</p> <p><b>Vision</b> : œuvrer pour une société moderne prospère et exempte de toutes barrières de communication</p> <p><b>Type d'organisation</b> : ONG nationale visant le développement intégré et durable</p> <p><b>Objectif/but de l'organisation</b> : améliorer les conditions de vie des populations démunies</p> <p><b>Domaines d'intervention</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- agriculture intégrée</li> <li>- Santé</li> <li>- Eau</li> <li>- Assainissement</li> <li>- Formation/éducation</li> </ul> <p><b>Principales activités suivies de leurs durées</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui à la structuration des GF (activité permanente)</li> <li>- Formation des GF sur la gestion des AGR (2 mois)</li> <li>- Octroi des crédits (activité permanente)</li> <li>- Appui aux infrastructures (atelier de transformation, magasin de stockage), (activité permanente)</li> <li>- Alphabétisation en français fondamental (2 mois)</li> </ul>
-----	---

107	<p><b>Nom/Signe</b> : MIALEBOUNI/ Association des femmes transformatrices du plateau Adja</p> <p><b>Date de création</b> : 8 / 03 / 1995</p> <p><b>Siège</b> : Dogbo Tota</p> <p><b>Adresse</b> : BP: 92 Dogbo ; Tél. : 22 46 32 63 / 95 07 95 50 ; Email : mialebouni@yahoo.fr</p> <p><b>Nom du responsable</b> : TOSSOU A. Jeannette, Présidente</p> <p><b>Mission de l'organisation</b> : accompagner les femmes dans leur autopromotion à la base</p> <p><b>Vision</b> : œuvrer pour un bien-être économique et social de la femme</p> <p><b>Type d'organisation</b> : Association nationale de femmes visant la promotion féminine</p> <p><b>Objectif/but de l'organisation</b> : améliorer la situation socioéconomique de la femme</p> <p><b>Domaines d'intervention</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Epargne-crédit</li> <li>- Appui au développement des AGR</li> <li>- Alphabétisation</li> </ul> <p><b>Principales activités suivies de leurs durées</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation des femmes autour de la mobilisation de l'épargne et de crédit (activité permanente)</li> <li>- Formation des femmes sur la gestion des AGR (activité permanente)</li> <li>- Recherche de débouché pour l'écoulement des produits (activité permanente)</li> </ul>
-----	--

108	<p><b>Nom/Signe</b> : Association des personnes vivant avec le VIH/SIDA « MIANNON DEKE »</p> <p><b>Date de création</b> : 23 / 12 / 2003</p> <p><b>Siège</b> : Houintokpa (Lokossa)</p> <p><b>Adresse</b> : Tél. : 95 28 43 04 / 93 77 08 77</p> <p><b>Nom du responsable</b> : TRINNOU Antoine</p> <p><b>Mission de l'organisation</b> : aider les orphelins et enfants vulnérables (OEV) dans la lutte contre le VIH/SIDA</p> <p><b>Vision</b> : Faire de la lutte contre le VIH/SIDA un facteur de développement</p> <p><b>Type d'organisation</b> : ONG nationale de lutte contre le VIH/SIDA</p> <p><b>Objectif/but de l'organisation</b> : éradiquer le VIH/SIDA</p> <p><b>Domaines d'intervention</b> : Santé publique</p> <p><b>Principales activités suivies de leurs durées</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Octroi de crédit aux membres de l'association pour le développement des AGR (2 semaines)</li> <li>- Sensibilisation des populations sur le VIH/SIDA</li> <li>- Sensibilisation des populations sur l'importance du dépistage et des mesures préventives (activité permanente)</li> </ul>
-----	---





111	<p><b>Nom/Signe</b> : Centre de Recherche des Initiatives pour le Développement Agricole et Artisanal (CERIDA)</p> <p><b>Date de création</b> : 10 / 12/ 1990</p> <p><b>Siège</b> : Houéyogbé (Agahoué)</p> <p><b>Adresse</b> : BP: 47 Comè ; Tél. : 22 43 00 13 ; E-mail : cerida@yahoo.fr</p> <p><b>Nom du responsable</b> : TCHIBENOU René, DE</p> <p><b>Mission de l'organisation</b> : Accompagner le développement agricole et artisanal</p> <p><b>Vision</b> : Faire du secteur agricole et artisanal une force de développement durable</p> <p><b>Type d'organisation</b> : ONG nationale de promotion agricole et artisanale</p> <p><b>Objectif/but de l'organisation</b> : promouvoir les initiatives de développement</p> <p><b>Domaines d'intervention</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Epargne et crédit</li> <li>- Agriculture</li> <li>- Santé</li> <li>- Culture</li> <li>- Artisanat</li> <li>- Eau</li> </ul> <p><b>Principales activités suivies de leurs durées</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Octroi de crédit aux femmes (activité permanente)</li> <li>- IEC sur l'assainissement des latrines en milieu scolaire (activité permanente)</li> <li>- Forage de puits dans les villages (activité permanente)</li> </ul>
-----	--

112	<p><b>Nom/Signe</b> : Groupement pour la Promotion et l'Exploitation des Ressources de l'Environnement (GROPERE)</p> <p><b>Date de création</b> : 1988</p> <p><b>Siège</b> : Houéyogbé (Sè)</p> <p><b>Adresse</b> : BP: 38 Sè ; Tél. : 22 41 11 17 / 95 71 23 34 ; E-mail : gropereong@yahoo.fr</p> <p><b>Nom du responsable</b> : HOUNGUE K. José</p> <p><b>Mission de l'organisation</b> : contribuer à l'autopromotion du monde paysan pour le renforcement des capacités de gestion et le transfert des compétences</p> <p><b>Vision</b> : un monde paysan véritable moteur de son propre développement qui jouit pleinement du fruit de son labeur</p> <p><b>Type d'organisation</b> : ONG Nationale pour la promotion du développement intégré</p> <p><b>Objectif/but de l'organisation</b> : promouvoir l'agriculture intégrée, la santé de base et l'alphabétisation</p> <p><b>Domaines d'intervention</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Agriculture intégrée</li> <li>- Santé de base</li> <li>- Alphabétisation</li> <li>- Epargne et crédit</li> </ul> <p><b>Principales activités suivies de leurs durées</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui à la construction des infrastructures: atelier de transformation, magasin de stockage (activité permanente)</li> <li>- Octroi de crédit aux femmes des GF (activité permanente)</li> <li>- Mise en place de mutuelles de santé (activité permanente)</li> </ul>
-----	---



	<p><b>Nom/ Sigle :</b> Groupe de Recherche et d'Appui au Développement de Base (URDAB) / Association pour le Développement durable (GRAID/ONG)</p>
<p>115</p>	<p><b>Date de création :</b> 2006</p>
<p>116</p>	<p><b>Date de création :</b> 05 / 05 / 1996.</p>
	<p><b>Siège :</b> Lalo</p>
	<p><b>Siège :</b> Aplahoué (Azové)</p>
	<p><b>Adresse :</b> BP. 66 Azové - Tel. : 22 46 30 48 - E-mail : graib@intnet.bj</p>
	<p><b>Nom du responsable :</b> ALBIMADO Victoire, Présidente</p>
	<p><b>Mission de l'organisation :</b> œuvrer pour l'intégration de la femme dans le processus de développement durable.</p>
	<p><b>Mission de l'organisation :</b> Accompagner l'autopromotion paysanne pour un développement durable.</p>
	<p><b>Vision :</b> Placer la femme au cœur du développement du milieu</p>
	<p><b>Vision :</b> Œuvrer pour la réduction de la pauvreté et le développement durable en vue de l'amélioration des conditions de vie des communautés de base.</p>
	<p><b>Type d'organisation :</b> ONG visant le développement durable.</p>
	<p><b>Objectif/but de l'organisation :</b> atteindre un niveau d'épanouissement des femmes à travers une réelle amélioration de leur condition de vie et de travail</p>
	<p><b>Objectif/but de l'organisation :</b> Promouvoir les initiatives concourant à la réduction de la pauvreté</p>
	<p><b>Domaines d'intervention :</b> micro crédit pour appuyer les AGR ; santé environnement éducation formation et alphabétisation</p>
	<p><b>Domaines d'intervention :</b></p>
	<p><b>Principales activités suivies de leurs durées :</b></p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Environnement (gestion des ressources naturelles, eau et assainissement)</li> <li>- Assainissement de l'environnement (périodique)</li> <li>- Santé publique</li> <li>- Octroi de crédit aux femmes (périodique)</li> <li>- Sécurisation foncière</li> <li>- Alphabétisation des femmes (2 mois)</li> <li>- Montage et réalisation de microprojets d'infrastructures communautaires.</li> </ul>
	<p><b>Principales activités suivies de leurs durées :</b></p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plaidoyer et lobbying (activité permanente)</li> <li>- Appui pour le développement des AGR, 18 mois</li> <li>- Sensibilisation pour la réduction des taux de mortalité infanto-maternels, 1 an.</li> </ul>

**Tableau VI - e : Références des organismes internationaux de promotion de la femme et/ou du genre.**

**BØRNEfonden*****Mission de l'organisation***

Lutte pour la Réduction de la Pauvreté à travers la promotion de l'éducation, de la santé/nutrition et des Activités Génératrices de Revenus.

***Vision de l'organisation***

Un monde où les enfants bien portants, instruits et épanouis vivent dans un cadre décent.

***Objectif global/But de l'organisation***

Œuvrer à la création d'une société où les parents disposant du minimum nécessaire parviennent à entretenir leurs enfants, à les soigner et à les éduquer pour un avenir meilleur.

***Type d'organisation***

Organisation Non Gouvernementale Internationale.

***Couverture spatiale***

28 Centres répartis sur 13 Communes sises dans 4 Départements (Mono, Zou, Collines, Donga).

***Domaines d'interventions***

Promotion de la Petite Enfance - Education formelle et non formelle ; Santé ; Activités Génératrices de Revenus.

***Principales activités menées en direction des femmes***

2 Alphabétisation des femmes adultes ; Planification des naissances ; Séances de pesée et de nutrition ; Microcrédits à l'endroit des femmes.

***Bénéficiaires indirects (ONG, Associations, Ministères et autres)***

Les Associations ; des structures locales.

***Bénéficiaires directs (femmes, productrices, filles, mères d'enfants et autres)***

Femmes (mères), filles.

***Effets ou impact découlant de la réalisation des activités***

Prise de conscience des femmes pour la gestion de la vie publique / Participation des femmes à la gestion des collectivités locales et au développement ; Réduction du nombre de filles non scolarisées ; Taux de scolarisation en croissance ; Connaissance des droits des femmes ; etc.

***Obstacles / difficultés/ contraintes majeurs que votre organisation a identifiés ou rencontré dans le cadre de la promotion de la femme***

Résistance au changement des mentalités rétrogrades sur les femmes ; Non respect du Cadre juridique et institutionnel par les citoyens ; Contraintes socioculturelles ; Marginalisation des femmes ; etc.

***Défis / perspectives majeurs de votre organisation en ce qui concerne la promotion de la femme***

La scolarisation des filles et leur maintien à l'école.



## C ONCLUSION

L'analyse comparative et l'observation panoramique de la situation de la femme par rapport à celle de l'homme dans le contexte béninois d'hier et d'aujourd'hui a été réalisée dans les différents secteurs et domaines de la vie familiale, communautaire et publique. Cette analyse a mis en évidence des constats qui sont sans équivoque.

En dépit des dispositions juridiques qui consacrent formellement l'équité et l'égalité entre femme et homme, les pratiques socioculturelles confèrent à la béninoise (fille, jeune fille, femme adulte et femme de troisième âge), un statut et des rôles qui lui enlèvent toute possibilité de jouissance effective, égale et équitable de ses droits, du pouvoir, de l'avoir et du savoir. Ces inégalités la plongent dans une marginalisation qui rend précaire son bien-être et réduit ses capacités d'intervention comme une citoyenne capable d'exiger un contrôle de l'action publique, même si son implication dans les médias commence à se faire sentir.

A la réalité, les habitudes et la résistance des modèles culturels stéréotypés inhibent fortement la jouissance effective des droits de la femme dans les domaines de la propriété, de l'intégrité physique et morale, de la santé et du travail, bien que le cadre juridique béninois y soit favorable.

La femme béninoise est sous-représentée dans l'administration publique, les Institutions de la République, dans les sphères de la vie politique et sociale. Cette sous-représentation découle du faible taux de scolarisation des filles, de la persistance des préjugés socioculturels défavorables à la femme et de l'ancrage profond de certaines habitudes qui font que, les lois même adoptées, ne sont que difficilement appliquées. Par rapport à l'avoir, leur dynamique est

essentiellement étouffée. Actrices économiques majeures et incontournables, elles sont majoritaires dans le monde rural où elles constituent une main-d'œuvre abondante, mais demeurent par contre, des agricultrices sans terre. Dans le secteur commercial qu'elles dominent largement, elles dirigent les établissements de distribution des produits vivriers et manufacturés, les services de restauration et d'habillement. De même, on les retrouve majoritairement comme chefs d'entreprise, apprenties ou aides familiales dans le secteur de l'artisanat.

Pour ce qui est du savoir, on peut relever que l'analphabétisme touche plus de femmes que d'hommes et que les filles, par rapport aux garçons, sont les moins scolarisées, ont le plus faible taux de promotion, le plus faible taux d'achèvement, le plus fort taux de redoublement et le plus fort taux d'abandon et ce, à tous les degrés d'enseignement, exception faite au niveau préscolaire où le taux est équilibré entre les deux sexes. Ces écarts restent identiques au niveau de la formation technique et professionnelle.

En ce qui concerne le contrôle citoyen de l'action publique, il a été clairement établi que la représentation féminine est loin d'atteindre la parité tant dans les organes dirigeants que dans les structures de base de toutes les Centrales syndicales du Bénin. Quant au lobbying et plaidoyer social, une stratégie de réseautage permet au leadership féminin de marquer une présence efficace sur la scène nationale.

Cependant, les embûches qui affectent le bien-être de la femme sont bien nombreuses. Ainsi, par rapport à l'homme, elle a un accès limité aux soins de santé, demeure essentiellement dépendante de l'homme en matière de santé de reproduction et est plus exposée aux IST/VIH/SIDA que ce dernier. Aussi, certaines pratiques culturelles sacralisées, des interdits et prescriptions alimentaires néfastes à la santé de la mère et de l'enfant favorisent-ils le taux élevé de mortalités maternelle, infantile et/ou juvénile. En matière de l'eau et d'assainissement, un effort est fait dans le sens de de



l'institutionnalisation du genre. Comme résultat, les femmes commencent à prendre une part très importante dans la gestion des points d'eau villageois. Quant à la protection sociale, elle est loin d'être une réalité car, les femmes continuent d'être victimes des inégalités sociales qui attestent éloquemment qu'elles n'ont guère de protection sociale, sur plusieurs aspects de leur existence. De même, les femmes sont très faiblement représentées dans les organes de direction des médias et leur accès au poste de grande responsabilité est aussi limité. Cependant, on note un intérêt avéré de la femme pour la presse.

Enfin, les Organisations de la Société Civile sont très actives et très efficaces dans le processus d'appui au développement de la femme et à la promotion du genre, notamment dans les secteurs sociaux (santé, éducation, eau et assainissement, alphabétisation et culture); dans la production (agriculture et élevage, micro finance); dans la gouvernance et les droits de la personne humaine (décentralisation, renforcement des droits de la femme et de ses capacités décisionnelles) et enfin, dans le secteur de l'environnement et de la gestion durable des ressources naturelles. Mieux que tous les autres acteurs, leur contribution au bien-être de la femme est bien perceptible sur le terrain.

Toutefois, les inégalités dont les femmes du Bénin sont victimes en matière de droit, de pouvoir, de l'avoie et du savoir (dans leur quasi majorité, soit plus de 75%) les maintiennent dans un assujettissement qui frise la négation de toute essence humaine. Or, elles représentent plus de la moitié de la population béninoise. Et lorsqu'on leur offre des opportunités de services, elles font preuve d'efficacité, de bravoure, d'audace et de témérité. Dans ces conditions, il est clairement établi qu'elles constituent un important pilier pour tout projet de changement de société au Bénin. Pour y parvenir, il serait nécessaire de saisir les opportunités offertes par :

- ⇒ les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dont le troisième vise à « *promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes* » ;
- ⇒ les Orientations Stratégiques de Développement (OSD) 2006-2001 qui prévoient « *la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes* » ; ainsi, afin d'améliorer de façon significative le statut de la femme et lui offrir les mêmes chances d'accès à travers la suppression de tous les comportements et pratiques discriminatoires à l'égard de la femme, il est retenu: (i) la promotion de l'éducation et de la formation de la femme; (ii) la valorisation du travail de la femme; (iii) la valorisation des cultures et traditions favorables à l'épanouissement de la femme ; (iv) l'autonomisation économique de la femme.
- ⇒ la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP) à travers deux de ses objectifs qui portent directement ou indirectement sur le genre. Il s'agit :

- de la « *la promotion de l'éducation* » qui vise à : (i) l'amélioration du taux de rétention des filles dans le système scolaire; (ii) la généralisation du système de parrainage d'appui financier à la scolarisation des filles; (iii) l'encouragement des foyers et des lycées pour jeunes filles et enfin; (iv) la promotion de l'alphabétisation des femmes ;

- du « *renforcement de la protection sociale* » qui vise : (i) la promotion de l'éducation et de la formation de la fille et de la femme, l'autonomisation économique de la femme, la promotion de la santé de la femme, l'amélioration et le respect du statut juridique de la femme, la valorisation des cultures et traditions favorables à l'épanouissement de la femme, la valorisation et la prise en compte du travail de la femme et enfin, la poursuite de la lutte contre les violences dans les rapports de genre; (ii) la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes (l'amélioration du code foncier en permettant à la femme

d'avoir accès à la terre, la facilitation de l'accès des femmes, surtout les plus pauvres, à la micro-finance, l'alphabétisation en français fonctionnel et la formation en gestion comme mesure d'accompagnement du micro-crédit).

- ⇒ Les options stratégiques retenues par la Politique Nationale de Promotion du Genre (PNPG) validée en décembre 2008 ; les stratégies retenues pour être opérationnalisées sont : (i) *mettre en place des mesures rendant effectives l'égalité et l'équité entre homme et femme dans l'accès à l'éducation, à l'alphabétisation et aux structures de prise de décisions dans toutes les sphères;* (ii) *renforcer l'institutionnalisation du genre à tous les niveaux, ainsi que l'application effective des conventions et textes nationaux favorables à l'égalité et l'équité entre homme et femme;* (iii) *renforcer l'engagement de la société civile et la prise de conscience des femmes et des hommes pour la promotion du genre tout en assurant une bonne implication des hommes dans le processus;* (iv) *assurer l'autonomisation des femmes et une meilleure prise en compte du genre dans les PDC;* (v) *réduire la pauvreté monétaire des femmes et leur assurer un accès et un contrôle équitables aux ressources.*

En outre, les actions ci-après pourraient améliorer de façon sensible la situation de la femme béninoise. Il s'agit notamment de : (i) réaliser une forte campagne de sensibilisation et d'éducation des populations pour un changement de mentalité en matière de pratiques traditionnelles; (ii) assurer une participation active de la société civile à la promotion des principes et des règles de l'égalité et de l'équité entre homme et femme; (iii) appliquer de façon rigoureuse des mesures répressives fermes contre les auteurs d'actes de discrimination à l'égard de la femme au travail; (iv) assurer la promotion des filles dans l'exercice de tous les métiers de leurs choix, notamment les métiers dits d'homme ; (v) élaborer et mettre en œuvre des stratégies de communication appropriées, conçues pour lever les obstacles de nature non juridique qui entravent la femme dans la

jouissance effective de ses droits; (vi) assurer la prise en compte des femmes dans la répartition de terres, à travers l'augmentation de leur possibilité d'acquisition; (vii) assurer une meilleure valorisation des produits agricoles; (viii) instaurer une culture du dialogue au sein des ménages, au sein des communautés et au sein des organisations de toutes sortes. C'est à ce prix que la situation de la femme pourrait changer.

Que dire à la fin de cette analyse, qui met clairement en relief que les femmes, aux plans juridique, administratif, politique, décisionnel, familial et communautaire, constituent le Quart Monde du Bénin? Plusieurs réponses me viennent à l'esprit et je suis confus car, les inégalités dont elles sont victimes sont si criardes qu'on a l'impression d'être dans un monde où les uns n'existent que pour servir les autres! Mais, ma ferme conviction est qu'une Nation appelée à se développer ne peut se priver des actrices qui constituent plus de la moitié de sa population. Mieux, la femme et l'homme, de temps immémoriaux, demeurent complémentaires l'un pour l'autre, à tout point de vue que, l'absence, le mépris ou la négation de l'un à côté de l'autre, conduit très souvent chacun dans la déchéance physique, morale et sociale. Et c'est ce qui explique cette perpétuelle quête humaine pour retrouver cette complémentarité, lorsque l'un venait à se séparer ou à s'éloigner de l'autre, physiquement ou moralement. Il est donc clairement établi que **toute dynamique de changement social qui exclut ou marginalise la femme est comme un moteur sans combustible qu'on essaie de mettre en marche.** *« Libérons donc la femme si nous tenons à vivre... C'est la femme qui fait démarrer la société. C'est elle qui la fait progresser... ».*

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- 1- DJOSSOU SEGLA Ariane, 1997, *Promotion de la femme au Bénin, livre blanc, Cotonou.*
- 2- Friedrich Ebert STIFTUNG, juin 2007, *L'Accord de Partenariat Economique, ACP-UE : quel sort pour les femmes béninoises ?*
- 3- Laboratoire AMEN, 2008, *capitalisation des Actions genre réalisées par DANIDA au Bénin.*
- 4- MAEP, 2001, *Politique de promotion de la femme dans le secteur agricole et rural.*
- 5- MFPSS, 2001, *Politique Nationale de promotion de la femme, Cotonou.*
- 6- MFPSS, 2005, *les actes du symposium sous-régional sur « genre, droits humains et culture ; quels nouveaux défis pour la promotion de l'égalité et de l'équité entre hommes et femmes d'ici à 2015 ? Cotonou.*
- 7- MFPSS, 2006, *Convention sur l'Élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.*
- 8- MFPSS, 2006, *Protocole à la Charte africaine des Droits de l'Homme et des peuples, relatif aux Droits des femmes.*
- 9- Ministère de la famille de la femme et de l'enfant, 2006, *convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes.*

- 10- Ministère de la Santé, 2004, *tableau de bord des ressources humaines du secteur Santé*.
- 11- Ministère de la Santé, 2005, *tableau de bord des ressources humaines du secteur Santé*.
- 12- Ministère de la Santé, 2007, *Plan National Stratégique de Développement des Ressources Humaines en Santé*.
- 13- Ministère en charge de l'éducation et de la Formation, 2007, *Politique Nationale de l'Education et de la Formation des Filles*.
- 14- Ministère en charge de l'éducation et de la Formation, 2008, *Kit d'information pour la campagne de la scolarisation des filles au Bénin*.
- 15- Ministère en charge de l'éducation, 2006-2015, *Plan Décennal de Développement du Secteur Educatif*.
- 16- OMS, 2002, *Rapport mondial sur la violence et la santé*.
- 17- OMS, 2005, *Rapport sur la santé dans la monde, donnons sa chance à chaque mère et à chaque enfant*.
- 18- OMS, 2006, *Ayié*, bulletin trimestriel de la Représentation de l'OMS au Bénin, n°31.
- 19- OMS, 2006, *Rapport sur la santé dans la région africaine*.
- 20- RIFONGA- Bénin, 2006, *Sensibilisation des époux pour une meilleure participation des femmes au processus de prise de décision au Bénin*.

- 21- RIFONGA- Bénin, octobre 2007, *sensibilisation à l'entourage immédiat de la candidate pour une meilleure participation des femmes aux élections communales.*
- 22- SNV, 2007, *Genre et planification communale, expériences du Bénin, du Mali et du Niger.*
- 23- Social Watch Bénin, 2007, *Traduire les OMD pour le développement en action, 3<sup>ème</sup> rapport alternatif des OSC.*
- 24- UNFPA, 2005, *le droit et les droits de la femme béninoise.*





# Table des matières

<i>Sommaire</i> .....	9
<b>AVANT- PROPOS</b> .....	11
<b>PREFACE</b> .....	15
<b>LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS</b> .....	21
<b>INTRODUCTION</b> .....	25
<b>Chapitre I- FEMME ET DROIT</b>	41
<b>1. 1 Conventions, Conférences et Accords internationaux en faveur de l'élimination des discriminations faites aux femmes</b> .....	42
<b>1. 2 Cadre juridique béninois favorable à l'élimination des discriminations faites aux femmes</b> .....	45
<b>1. 3 Persistances des discriminations faites aux femmes à cause des pratiques socioculturelles</b> .....	48
<i>1.3.1 Le droit à la santé</i> .....	48
<i>1.3.2 Le droit de propriété</i> .....	49
<i>1.3.3 Le droit à l'intégrité physique et morale</i> .....	51
<i>1.3.4 Le droit au travail</i> .....	54
<b>1. 4 Recommandations et perspectives</b> .....	56
<b>Chapitre II- FEMME ET POUVOIR</b>	61
<b>2. 1 Etat des lieux dans la Fonction publique</b> .....	61
<i>2.1.1 La gestion des carrières</i> .....	61

2.1.2	<i>Modalités d'attribution de l'allocation familiale et d'imposition des salariés.....</i>	62
2.1.3	<i>L'accès à la fonction publique.....</i>	63
2.1.4	<i>L'accès aux postes de responsabilité.....</i>	65
2.1.4.1	<i>Ministère en charge de la Communication.....</i>	66
2.1.4.2	<i>Ministère en charge de l'Énergie et de l'Eau.....</i>	66
2.1.4.3	<i>Ministère en charge de l'Environnement.....</i>	67
2.1.4.4	<i>Ministère en charge de la Jeunesse et des Sports.....</i>	67
2.1.4.5	<i>Ministère en charge de la Santé.....</i>	68
2.1.4.6	<i>Ministère en charge de la Famille, de l'Enfant et de la Femme.....</i>	69
2.1.4.7	<i>Ministère en charge des Travaux Publics et des Transports.....</i>	69
2.1.4.8	<i>Ministère en charge du Travail et de la Fonction Publique.....</i>	70
2.1.4.9	<i>Ministère des Affaires étrangères.....</i>	70
2.1.4.10	<i>2-1-4-10 Ministère en charge des Enseignements et de la Recherche scientifique.....</i>	71
2.1.4.11	<i>Ministère en charge de la Prospective et du Développement.....</i>	71
2.1.4.12	<i>Ministère en charge de la Micro Finance.....</i>	71
2.1.4.13	<i>Ministère en charge de la Culture.....</i>	72
2.1.4.14	<i>Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique.....</i>	72
2.1.4.15	<i>Ministère en charge de l'Industrie et du Commerce.....</i>	72
<b>2.2</b>	<b>La marginalisation des femmes dans le processus de prise de décision : état des lieux dans les institutions de la république.</b>	72
2.2.1	<i>Le pouvoir exécutif.....</i>	72

2.2.2	<i>Le pouvoir législatif.....</i>	76
2.2.3	<i>La Cour constitutionnelle.....</i>	80
2.2.4	<i>La Haute Cour de Justice.....</i>	81
2.2.5	<i>Le Conseil économique et social (CES).....</i>	83
2.2.6	<i>L'Autorité Transitoire de Régulation des Postes et Télécommunications.....</i>	85
2.2.7	<i>L'Organe Présidentiel de Médiation (OPM).....</i>	87
2.2.8	<i>Secrétariat administratif Permanent de la Commission électorale nationale (SAP-CENA).....</i>	88
<b>2.3</b>	<b>La marginalisation des femmes dans le processus de prise de décision : état des lieux au sein des partis politiques.....</b>	89
2.3.1	<i>Femmes au sein des partis politiques au Bénin.....</i>	89
2.3.2	<i>Participation des femmes à la prise de décision au sein des partis politiques.....</i>	92
2.3.3	<i>Les perspectives et défis majeurs des partis quant à la promotion de la femme.....</i>	92
<b>2.4</b>	<b>La marginalisation des femmes dans la gestion des affaires publiques au niveau local.....</b>	93
<b>2.5</b>	<b>Analyse de la situation de la Femme face au pouvoir.....</b>	95
	<b>Chapitre III- FEMME ET AVOIR</b>	101
<b>3.1</b>	<b>Femme béninoise dans le secteur agricole.....</b>	101
3.1.1	<i>Activités productives.....</i>	101
3.1.2	<i>Éléments affectant positivement la promotion de la femme dans le secteur agricole.....</i>	102
3.1.3	<i>Éléments affectant négativement la promotion de la femme dans le secteur agricole.....</i>	103

<b>3.2</b>	<b>Femme et crédits agricoles.....</b>	104
<b>3.3</b>	<b>La femme Béninoise et l'artisanat.....</b>	106
<b>Chapitre IV-FEMME ET SAVOIR</b>		109
<b>4.1</b>	<b>Etat des lieux sur femme et savoir.....</b>	110
4-1-1	<i>Femme et alphabétisation.....</i>	110
4.1.2	<i>Informations et statistiques désagrégées par sexe sur les sous-secteurs de l'éducation et de la formation.....</i>	115
4.1.2.1	<i>L'évidence d'un changement de mentalité.....</i>	115
4.1.2.2	<i>Le préscolaire : tendance favorable mais inégal accès entre filles et garçons.....</i>	116
4.1.2.3	<i>Enseignement primaire.....</i>	120
4.1.2.4	<i>Niveaux enseignement secondaire général, enseignement secondaire technique et professionnel et enseignement supérieur.....</i>	121
<b>4.2</b>	<b>Les acteurs du système éducatif et leurs stratégies/actions pour un meilleur système éducatif formel au profit des filles.....</b>	123
4.2.1	<i>Les principaux acteurs de la promotion de l'éducation et de la formation des filles au Bénin.....</i>	123
4.2.2	<i>L'implication de l'Etat béninois.....</i>	124
4.2.2.1	<i>Des dispositions légales et mesures mises en œuvre par l'Etat.....</i>	124
4.2.2.2	<i>Les actions menées.....</i>	125
4.2.3	<i>Les progrès réalisés.....</i>	127
4.2.4	<i>Les difficultés/contraintes.....</i>	128

<b>4.3</b>	<b>4.3 Analyse et recommandations.....</b>	130
------------	--	-----

**Chapitre V- FEMME ET CONTROLE CITOYEN  
DE L'ACTION PUBLIQUE**

		135
<b>5.1</b>	<b>Dynamisme féminin dans les Centrales syndicales au Bénin.....</b>	135
5.1.1	<i>De la représentation des femmes au niveau des instances de prise de décision.....</i>	135
5.1.2	<i>De la participation des femmes à la prise de décision.....</i>	138
5.1.3	<i>Initiatives prises par les Centrales syndicales pour une meilleure participation des femmes aux mouvements syndicaux.....</i>	139
5.1.4	<i>Contraintes majeures liées à la participation des femmes dans les mouvements syndicaux.....</i>	140
5.1.5	<i>Perspectives et défis majeurs des Centrales syndicales quant à la promotion de la femme.....</i>	140
<b>5.2</b>	<b>Femme et Lobbying/Plaidoyer.....</b>	140
5.2.1	<i>Lobbying/Plaidoyer dans les réseaux d'ONG et d'Associations.....</i>	140
5.2.2	<i>Contraintes.....</i>	145
5.2.3	<i>Impact des activités réalisées.....</i>	145
<b>5.3</b>	<b>Défis et perspectives.....</b>	145

**Chapitre VI- FEMME ET BIEN-ETRE**

		149
<b>6.1</b>	<b>Femme et soins de santé primaires.....</b>	150
6.1.1	<i>Femme et santé de la reproduction.....</i>	151
6.1.2	<i>Femme et autres maladies.....</i>	153
<b>6.2</b>	<b>Femme Eau et Assainissement.....</b>	156

<b>6.3</b>	<b>Femme et protection sociale.....</b>	158
6.3.1	<i>Femme, vie sociale et protection sociale.....</i>	159
6.3.2	<i>Femme, violences et protection sociale.....</i>	164
<b>Chapitre VII- FEMME ET MEDIAS</b>		173
<b>7.1</b>	<b>La Presse écrite.....</b>	173
<b>7.2</b>	<b>Les Radios et Télévisions.....</b>	178
<b>Chapitre VIII- LES ONG, ASSOCIATIONS NATIONALES ET ORGANISMES INTERNATIONAUX DE DEVELOPPEMENT QUI OEUVRENT POUR LA PROMOTION DE LA FEMME ET DU GENRE</b>		183
<b>8.1</b>	<b>Analyse des activités menées par les ONG et associations nationales qui travaillent pour la promotion de la femme ou du genre.....</b>	184
8.1.1	<i>L'appui à l'amélioration de la santé des populations.....</i>	185
8.1.2	<i>Education.....</i>	186
8.1.3	<i>Culture.....</i>	186
8.1.4	<i>Décentralisation.....</i>	187
8.1.5	<i>Agriculture et élevage.....</i>	187
8.1.6	<i>Microfinance.....</i>	188
8.1.7	<i>Renforcement des droits de la femme et de ses capacités décisionnelles.....</i>	188
8.1.8	<i>Eau et assainissement.....</i>	189
8.1.9	<i>Environnement.....</i>	189
8.1.10	<i>Alphabétisation.....</i>	190

<b>8.2</b>	<b>Impact des activités réalisées par les ONG et Associations nationales.....</b>	<b>200</b>
<b>8.3</b>	<b>Défis et perspectives des ONG et Associations nationales.....</b>	<b>202</b>
<b>8.4</b>	<b>Synthèse des activités des organismes internationaux.....</b>	<b>203</b>
	<b>CONCLUSION.....</b>	<b>287</b>
	<b>Références bibliographiques.....</b>	<b>293</b>

